



HAL
open science

La genèse médiatique du "scandale du sang contaminé"

Dominique Marchetti

► **To cite this version:**

Dominique Marchetti. La genèse médiatique du "scandale du sang contaminé. Documentation française. in *Ethique, sida et société*. Rapport d'activité du Conseil national du sida, p. 327-468, 1996, 978-2110035080. halshs-02379940

HAL Id: halshs-02379940

<https://shs.hal.science/halshs-02379940>

Submitted on 26 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dominique MARCHETTI
Janvier 1993

La genèse médiatique du "*scandale du sang contaminé*"

Scandale

I. (Sens religieux) **1°** Occasion de péché créée par la personne qui incite les autres à se détourner de Dieu ; le péché par celui qui incite et par celui qui se laisse entraîner **2°** Fait troublant contradictoire, qui met un obstacle à la croyance religieuse, qui sème la dissension

II. (Sens courant) **1°** (1657) Effet dans le public de faits, d'actes ou de propos de mauvais exemple **2°** (XIV^{ème}) Désordre, esclandre **3°** Grave affaire qui émeut l'opinion publique **4°** Fait immoral, révoltant.

Affaire

I. **1°** Ce que quelqu'un à faire, ce qui l'occupe ou le concerne **2°** Affaire de..., affaire ou quelque chose est en jeu **3°** Ce qui occupe de façon embarrassante **4°** Ensemble de faits créant une situation compliquée, où diverses personnes, divers intérêts sont aux prises **5°** Procès, objet d'un débat judiciaire **6°** Combat conflit militaire ou diplomatique **7°** Marché conclu ou à conclure avec quelqu'un **8°** Entreprises commerciales ou industrielles **9°** Avoir affaire de, besoin de.

II (Pluriel seulement) **1°** Ensemble des occupations et activités d'intérêt public **2°** Situation matérielle d'un particulier **3°** Voir **8°** **4°** Effets ou objets personnels

Etude réalisée à la demande du Conseil National du Sida

Remerciements

Je remercie Patrick Champagne qui a participé à toutes les phases de cette recherche et a bien voulu en relire le manuscrit, Pierre Lascoumes pour son écoute attentive, l'ensemble des interlocuteurs qui ont bien voulu m'aider en répondant à mes questions et en me livrant des documents et des informations. Sans eux, ce travail n'aurait pas été possible. Je tiens tout particulièrement à témoigner ma reconnaissance aux employés du service de documentation du *Canard Enchaîné*, du bureau de presse du ministère de la santé et du CRIPS.

INTRODUCTION

"Moi, je trouve que j'ai dit qu'un crime s'est produit à telle heure dans la rue machin, pour moi, c'est pas une interprétation bon" (Journaliste spécialisé)

"J'ai beaucoup d'interrogations, j'ai pas beaucoup de certitudes. Moi, je crois que cette affaire est une affaire extrêmement compliquée et moi je trouve extraordinaire que des gens aient des certitudes dans ce domaine (Journaliste spécialisé)

Ce travail, commandé par le Conseil national du sida est la poursuite d'une recherche commencée en 1991, dans le cadre d'un DEA du département de science politique de l'université Paris I-Sorbonne, intitulée "le scandale du sang contaminé" comme "événement analyseur" de mécanismes de fonctionnement du champ journalistique" et dirigée par Patrick Champagne, sociologue à l'INRA et au centre de sociologie de l'éducation et de la culture. Il constitue un second état d'une recherche, non encore achevée qui doit donc être considérée comme provisoire. Il ne s'agit pas ici de traiter du fond de l'"affaire" -même si ce n'était pas directement notre objet, nous avons dû nous intéresser à la complexité des faits qui nécessite pour être comprise un capital de connaissances scientifiques et d'informations sur les institutions- mais du travail de la presse à ce propos. Cette complexité et les passions suscitées par cette "affaire" rendent le travail sociologique difficile et il est souvent mal compris parce que en décalage avec les logiques judiciaire, politique, journalistique etc.

L'intérêt de cette enquête consiste à étudier, *in vivo* en quelque sorte, la manière dont les journalistes travaillent sur un "événement". "La presse", "les journalistes" sont autant d'appellations trop générales. Les nombreux travaux, dans lesquels est analysé le fonctionnement des médias, posent le problème moins en termes sociologiques qu'en termes éthiques et/ou politiques ou alors, ils se limitent essentiellement, ce qui n'est pas sans intérêt, à analyser les effets des productions journalistiques sur le public et surtout livrer des analyses de contenus (comment la presse a rendu compte de...?). C'est notamment le cas des nombreuses recherches consacrées complètement ou partiellement aux productions journalistiques concernant le sida¹, L'"événement" voire le "scandale" ne font habituellement pas problème : les journalistes se bornent apparemment à rendre compte, avec plus ou moins de fidélité, de la "réalité" à "l'opinion publique"². Nous voudrions montrer que l'"événement" est construit³ par le fonctionnement même du champ

¹ Cf par exemple Eric CHEVALLIER, "Média-sida", *Médiaspouvoirs*, 11, juillet-août-septembre 1988, pp. 10-18 ; Claudine HERZLICH et Janine PIERRET, "Une maladie dans l'espace public. Le sida dans six quotidiens français", *Annales ESC*, octobre 1988, 5, pp. 1109-1134 ; Nicolas MAURIAC. *Le mal entendu. Le sida et les médias*. Paris: Plon, 1990 ; Janine PIERRET, "Une épidémie des temps modernes", pp. 17-23 in : *L'homme contaminé*. Paris : Autrement, 1992 ; Arnaud MERCIER, "les médias comme espace scénique" in Pierre FAVRE (sous la direction de) : *Sida et politique*, Paris, L'Harmattan, 1992, chapitre 6. Il convient surtout de se reporter à l'ouvrage de Michaël POLLAK . *Les homosexuels et le sida. Sociologie d'une épidémie*. Paris : Métailié, 1988.

² Eliséo Véron (*Construire l'événement. Les médias et l'accident de Three miles island*. Paris : Minuit, 1981, pp. 7-8) écrit très justement que "les événements sociaux ne sont pas des objets qui se trouveraient tous faits quelque part dans la réalité et dont les médias nous feraient connaître les propriétés et les avatars après coup avec plus ou moins de fidélité".

³ Il n'est pas inutile de rappeler que la sociologie n'a pas à prendre parti en décidant s'il y a ou non "scandale". Elle constate que, socialement, il y a eu "scandale" sans que cet acte d'enregistrement de la réalité sociale

journalistique, en partie en fonction de ses intérêts propres, ou de ceux de certaines de ses fractions, bref qu'il s'agit d'un véritable travail collectif⁴.

Le drame des personnes contaminées par le virus du sida à la suite de transfusions est probablement un cas "exemplaire" pour analyser les mécanismes conduisant à la constitution de faits en "événement". Connu il y deux ans d'une minorité de personnes et ne donnant pas "matière à scandale" pendant de nombreuses années, ce drame, rapidement appelé le "scandale du sang contaminé", surgit soudainement en 1991 dans le "débat public" français⁵.

Il est important de préciser que l'expression "*scandale du sang contaminé*" se rapporte à différentes questions liées aux contaminations de personnes par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines. Celle-ci recouvre en fait plusieurs "affaires" qui ont été traitées souvent sous une même appellation par les journalistes : le "retard" dans la mise sur le marché des produits chauffés destinés aux hémophiles et l'écoulement de facteurs anti-hémophiliques contaminés, le "retard" de l'installation d'un test de dépistage du virus d'immunodéficience humaine (VIH) pour les donneurs de sang au milieu des années 80 et, ensuite, les collectes de sang dans les milieux pénitentiaires. Par extension, il a regroupé également les difficultés financières du Centre national de Transfusion Sanguine (CNTS) et des faits jugés "déviant" touchant diverses "personnalités" des milieux médical et politique.

Un ensemble de faits intervenant dans les années 1980 ont été rétrospectivement jugés comme "scandaleux" et donnèrent lieu à une quantité très importante d'articles et de reportages s'étalant du printemps 1991 à aujourd'hui. Il fallait donc s'interroger sur les *conditions sociales et historiques* de possibilité de l'émergence et du développement du "scandale" c'est-à-dire analyser le fonctionnement du champ journalistique, durant les années 1983-1991, et essayer de dégager l'état des perceptions des "acteurs", à travers les articles de presse, à différents moments sur les faits qui font aujourd'hui "scandale" (chapitre 1). Loin de porter un jugement sur le traitement par la presse, ce travail se veut une simple contribution pour *comprendre* comment et pourquoi, à un certain moment, ces sujets ont fait "l'actualité". Le drame des contaminations post-transfusionnelles permet non seulement de réfléchir aux mécanismes de prises de décision notamment en matière de santé publique mais constitue également un "révélateur" des logiques de fonctionnement du champ journalistique (chapitre 2).

Cet "événement" est intéressant pour étudier le travail de journalistes à plusieurs titres. Il s'agit tout d'abord d'un "scandale", terme générique employé par la presse, c'est-à-dire "une grave affaire qui émeut l'opinion publique" selon l'une des définitions du dictionnaire⁶. Les "affaires" font partie des "faits" dignes d'alimenter régulièrement la "une de l'actualité" et elles se succèdent très rapidement même si certaines retiennent davantage l'attention journalistique⁷ que d'autres. Ce genre d' "événement" imprévu, "révélé" par les journalistes, les place

qu'elle opère implique une quelconque approbation ou reconnaissance sur le fond. C'est pourquoi, nous avons souvent mis ce vocable entre guillemets tout au long de ce texte.

⁴ Patrick CHAMPAGNE, "La rupture avec les préconstructions spontanées ou savantes", p. 216 in : *Initiation à la pratique sociologique*. Paris : Dunod, 1989.

⁵ Cette "spécificité française" mériterait probablement une réflexion que nous n'avons pu mener. Cf Claude HURIET. *Rapport de la commission d'enquête sur le système transfusionnel français en vue de son éventuelle réforme*. Paris : Sénat, juin 1992, pp. 18-21.

⁶ Petit Robert, 1988, pp. 1773-1774.

⁷ Les travaux d'un sociologue montrent par exemple que les "*infractions d'affaires*" intéressent peu la presse. Cf Pierre LASCOUMES. *Les affaires ou l'art de l'ombre. Le délinquances économiques et financières et leur contrôle*. Paris : Centurion, 1986, pp. 235-236.

dans une situation où ils apparaissent d'autant plus désintéressés qu'ils dénoncent des intérêts souvent économiques ou de pouvoir. Les agents du champ journalistique, même si ils ont à des degrés divers un pouvoir propre de constitution de "l'événement", ne peuvent pas pour autant désigner n'importe quel problème comme un "scandale" sous peine de perdre ce pouvoir de constitution. On le voit précisément dans le faible pouvoir, en ce domaine, de la presse dite "à scandale". Les journalistes français, qui "fabriquent" des "scandales bidons"⁸ ou tentent de "faire un scandale" à partir de la vie privée d'une "personnalité"⁹, sont souvent rappelés à l'ordre¹⁰. En second lieu, le "scandale du sang contaminé" est singulier dans la mesure où il est souvent décrit comme un "scandale pire que tous les autres" c'est-à-dire suscitant une émotion certainement plus forte que d'ordinaire. D'ailleurs, aujourd'hui, celle-ci est omniprésente dans un "débat public" qui, en portant quasi exclusivement sur les "responsabilités", fait obstacle à un réel examen du drame comme si, quelques années après, on ne traitait encore une fois que de questions, que ceux qui ont accès aux médias ont intérêt à voir. Précisément, puisque ce "scandale" est un "événement" particulier, qui a partie liée avec la morale, l'étude de mécanismes de fonctionnement du champ journalistique à cette occasion ne peut donc éviter une interrogation minimum sur cet objet que constitue les "scandales", ces "phénomènes bizarres que (...) le politiste répugne généralement à aborder de front" comme le note Michel Dobry¹¹ à propos des "scandales politiques". Nous avons donc intégré en annexe une note concernant la méthode employée¹². Enfin, cet "événement" est "exemplaire" au sens où il s'agit d'un objet complexe donc permettant de saisir combien la compréhension du travail journalistique passe par une étude des contraintes.

L'émergence et le développement du "scandale du sang contaminé" ne peuvent se comprendre sans examiner également l'état des relations qu'entretiennent, à un moment donné, des journalistes avec essentiellement les milieux politique, médical et judiciaire (chapitre 3).

⁸ Certains d'entre eux s'amuse à relever parfois des "scandales bidons". Ainsi, le *Canard Enchaîné* (19 février 1992) railla l'attitude du *Figaro* révélant qu'un ancien ministre devait être prochainement "trainé en Haute cour" pour des malversations qui n'existaient pas.

⁹ Cette remarque vaut pour la presse française mais ne serait pas vérifiée aux Etats-Unis ou en Angleterre où les "scandales" concernant la vie privée notamment des hommes politiques sont fréquents.

¹⁰ L'expression de "presse à scandale" est généralement péjorative.

¹¹ Michel DOBRY. *Sociologie des crises politiques*. Paris : presses de la FNSP, 1986, p. 291.

¹² Le lecteur aurait probablement avantage à lire préalablement cette note pour mieux comprendre l'analyse du matériel.

Chapitre 1. La genèse médiatique du "scandale du sang contaminé"

La médiatisation est un élément essentiel pour qu'une question soit reconnue, visible et légitimée, c'est-à-dire inscrite dans le champ des préoccupations publiques. La constitution du "scandale du sang contaminé", comme de tout "scandale", s'est opérée à travers les actions d'individus et de groupes - journalistes, porte-parole d'associations d'hémophiles ou de transfusés, médecins, avocats, hommes politiques- qui, pour des raisons diverses et parfois divergeantes, étaient concernés par ce drame et intéressés ou non à sa qualification en "scandale". C'est pourquoi, pour comprendre comment s'est constitué, puis développé, ce qu'on a appelé le "scandale du sang contaminé", il ne suffit pas de faire une "revue de presse". Pourtant, une chronologie, même sommaire¹³, a au moins une vertu, celle de restituer la lente émergence, aujourd'hui oubliée ou ignorée, d'une "affaire" qui ne devint qu'en 1991 seulement, sans guillemets, un scandale. Elle laisse voir que, au-delà des faits avérés et dramatiques, la forme prise par cette "affaire" doit beaucoup aux relations singulières entre les champs journalistique, politique, judiciaire et scientifique. C'est dire qu'une telle chronologie ne vise pas ici à établir des "responsabilités" ou à amener des informations nouvelles sur le fond. Elle permet seulement de rompre avec l'évidence, trop évidente aujourd'hui, de ce "scandale".

Cet extrait d'entretien, diffusé sur *Europe 1* (6 novembre 1992), avec Willy Rozenbaum, l'un des médecins engagé dès le début dans la lutte contre le sida est un des exemples d'illusion rétrospective souvent constatée notamment chez les journalistes spécialisés..

W. R. - Dès le début de 82, il y a eu un financement, le seul financement jusqu'en 87, qui a été obtenu sur la surveillance ou même la recherche sur le sida, et en particulier la recherche épidémiologique, qui a été obtenu de la direction générale de la santé [Cette information n'est pas totalement exacte dans la mesure où d'autres financements furent alloués](...) Il faut dire que c'était courageux et surprenant dans la mesure où il faut se remettre encore dans l'ambiance de l'époque (...).

Journaliste - (...) mais il y avait des grands scientifiques, des grands médecins. Vous faisiez partie de ceux qui dénonçaient...".

W. R. - Non, non détrompez vous! (...) Moi, j'avais dix ans de moins, j'étais chef de clinique assistant des hôpitaux. Les quelques médecins qui se sont occupés de ça au départ n'étaient pas en position institutionnelle de faire valoir des arguments autres que des arguments techniques.

Les mots ne disent pas seulement les choses mais sont aussi, indissociablement, un point de vue sur la réalité, c'est-à-dire un jugement sur celle-ci. C'est pourquoi, ils sont un enjeu de lutte. Lorsque certains organes de presse commencèrent à évoquer la contamination des hémophiles et des transfusés par le virus du sida au milieu des années 80, les expressions utilisées étaient alors celles de "drame", de "catastrophe naturelle", de "tragédie". Les accusations de "négligence", de "retard" et de "scandale" étaient le fait de dirigeants d'associations ou d'hebdomadaire politique "à scandale" comme *Minute*. Pendant de nombreuses années, les journalistes spécialisés n'ont pas considéré que la mise en place d'un test de dépistage pour les donneurs de sang, la distribution de produits chauffés

¹³ Je tiens à remercier M. Francis Graeve, président d'honneur de l'Association française des hémophiles, qui m'a donné accès au dossier de presse de l'association de 1983 à 1990, que j'ai complété notamment par des recensions effectuées à la bibliothèque nationale. Si le corpus n'est pas exhaustif, il rassemble cependant l'essentiel des articles publiés dans cette période.

destinés aux hémophiles français ou les collectes de sang effectuées dans les "milieux à risque" pouvaient donner lieu à "scandale".

Incertitudes (1982-1984)

Le sida, qui ne porte pas encore ce nom, apparaît dans la presse d'information générale en 1982 et donne lieu, dès 1983, à un grand nombre d'articles, une collaboration étroite s'étant établie entre un petit nombre de journalistes médicaux -dont la plupart sont encore en place aujourd'hui- et le groupe de travail initié par le Dr Willy Rozenbaum. Le sida est alors considéré comme un problème mineur qui n'intéresse qu'un petit groupe de personnes: c'est une "maladie mystérieuse et nouvelle" qui ne touche que les homosexuels masculins (on parle de "cancer gay") ainsi que d'autres "groupes" dits "à risque", ceux qui ont de multiples partenaires sexuels, les consommateurs de drogues dures et les personnes venant de Haïti ou d'Afrique équatoriale. Bien qu'elle n'ait touché qu'un nombre limité de personnes (59 cas "seulement" sont alors enregistrés), l'augmentation exponentielle du nombre de cas suscite des interrogations: "Début d'épidémie? Difficile à dire. 'Le nombre de cas signalés augmentent rapidement, mais c'est peut-être simplement parce que plus de médecins sont capables de reconnaître la maladie', commente le docteur Brunet, responsable du groupe de travail" (*Le Matin de Paris*, 17 juin 1983). Les incertitudes concernant la maladie sont alors très grandes. L'annonce de la découverte, lors d'une conférence de presse, du virus LAV comme "candidat probable" du sida par l'équipe du professeur Montagnier est au conditionnel¹⁴. *Libération* explique, par exemple, que "les chercheurs de l'Institut Pasteur ont isolé sur un sujet apparemment sain un virus qui, en s'attaquant aux défenses immunitaires de l'organisme, pourrait être le responsable de l'AIDS" (17 mai 1983) et une journaliste spécialisée note en juin de la même année qu'"on ne connaît toujours pas la cause du sida" (*Le Matin de Paris*, 17 juin 1983).

La transmissibilité du sida par le sang et ses dérivés est suspectée au cours du premier semestre 1983. Si quelques journaux la mentionnent avec certitude ou quasi-certitude, d'autres ne parlent encore que d'hypothèse¹⁵: compte tenu des incertitudes, note une journaliste spécialisée au *Matin de Paris*, "il est évidemment difficile d'organiser une prévention contre un ennemi inconnu". Dans un article publié dans *Le Quotidien du médecin* (4 mai), Anne-Marie Casteret s'interroge: "la menace de transmission sanguine ne justifie-t-elle pas d'ores et déjà des mesures préventives?" Elle insiste sur l'ambiance "sereine quasi bonhomme" régnant "au ministère comme dans les CTS [Centres de transfusions]" alors que des mesures ont été "prises aux Etats-Unis et vont sans doute l'être en RFA et en Belgique. (...) La gravité de cette maladie devrait nous empêcher de manifester un optimisme béat".

¹⁴ Le Professeur Montagnier l'a précisé notamment dans un interview à *Paris Match* (26 novembre 1992): "en 1983 quand notre équipe (...) a isolé le virus du sida, nous accumulions les preuves que le virus était bien la cause du sida, mais nous n'étions pas crus par la communauté scientifique. y compris par certains collègues français bien placés pour conseiller les ministres". Voir également l'interview accordée au *Figaro* (4 novembre 1991).

¹⁵ Par exemple, Marie-Ange d'Adler dans *Le Matin de Paris* (17 juin 1983) explique qu'"on en a eu la preuve lorsque sont morts de SIDA deux jeunes frères hémophiles en Espagne, au début de l'année et un bébé américain après de multiples transfusions dues à une incompatibilité de rhésus". De son côté, Jean-Yves Nau dans *Le Monde* (26/27 juin 1983) note que "l'hypothèse d'une transmission par le sang ou ses dérivés est fréquemment avancée".

Les mesures de prévention destinées à éviter l'extension éventuelle des contaminations par les transfusions sanguines, notamment le questionnaire du CNTS visant à écarter les donneurs des groupes dits "à risques"¹⁶, soulevèrent alors surtout des questions d'ordre éthique et pratique dont des journalistes se firent l'écho: "Les modalités de la sélection seront laissées aux directeurs des centres de transfusion. Ce qui laisse la place à certains dérapages", remarque dans un article intitulé "les pédés, groupe sanguin indésirable?" un journaliste de *Libération* (16 juin). "Le sida représente-t-il aujourd'hui une menace telle pour la santé publique qu'il faille, pour des raisons médicales et scientifiques, enquêter sur la vie privée des donneurs de sang? (...) Comment les donneurs, dans leur ensemble, accepteront-ils une telle enquête? A l'échelon local, les responsables ne vont-ils pas craindre de choquer par des questions par trop intimes ceux qui généreusement offrent une partie d'eux-mêmes et font, par la même, vivre les centres de transfusion", s'interroge également un journaliste spécialisé du *Monde* (26/27 juin). Le Comité d'urgence antirépression homosexuelle (CUARH), dans une lettre ouverte au secrétariat d'Etat à la santé, explique que "loin de nier la gravité de l'extension de SIDA", il "met en garde contre le danger d'utiliser un phénomène biologique à fin de moralisation, particulièrement à l'encontre des homosexuels (les)".

Nombre de journalistes spécialisés insistent, à cette époque, sur le fait que le sida est une maladie qui vient de l'étranger, notamment des Etats-Unis. Des journaux parlent du "mal américain qui arrive en France" et soulignent, reprenant les propos de certains médecins, les risques présentés par les produits sanguins importés d'outre Atlantique. Faisant confiance au système de transfusion sanguine française, parce qu'il repose sur le don, ils incriminent la dangerosité du système de transfusion américain, les donneurs étant rémunérés et la proportion des "donneurs à risque" jugée de ce fait plus élevée qu'en Europe.

On parle peu alors de la situation des hémophiles. Pourtant, le problème se posait fortement pour eux puisqu'ils utilisaient pour partie des préparations lyophilisées de facteur VIII qui provenaient des Etats-Unis et que la fabrication de chaque lot se faisait à partir de plusieurs milliers de donneurs. Se faisant l'écho notamment des recommandations du Pr Soulier, alors directeur du CNTS, Franck Nouchi, dans un article intitulé "les hémophiles en danger" (*Impact Médecin*, 19 février 1983), explique "que si contamination il doit y avoir, par l'intermédiaire de facteur VIII, il semblerait beaucoup plus probable qu'elle se fasse par l'intermédiaire de la fraction lyophilisée" et ajoute "qu'il paraît opportun de soupçonner les préparations lyophilisées commercialisées de facteur VIII". Anne-Marie Casteret dans *Le Quotidien du médecin* (4 mai 1983) pose également le problème de leur protection en se demandant s'il ne fallait pas "recommander aux hémophiles d'utiliser le facteur VIII français, simple ou concentré, où le nombre de donneurs est au moins dix fois plus petit qu'aux Etats-Unis" tandis que *Le Nouvel Observateur* (17 juin 1983) se demande s'il faut "continuer ces importations, sachant que douze hémophiles sont morts du sida aux Etats-Unis?". L'Association des hémophiles a alors un discours rassurant. Notant "qu'aucun hémophile français n'a été atteint de sida", son président ajoutait que "rien en justifie actuellement le refus par un nombre croissant de patients de certains produits anti-hémophiliques importés par le Centre national de transfusion sanguine et distribué par le réseau transfusionnel français" (communiqué de presse publié dans *Le*

¹⁶ Circulaire de la Direction générale de la santé du 20 juin 1983.

quotidien du médecin, 30 mai 1983) et craignait un arrêt des importations des produits américains.

Ces produits servant également à la fabrication du vaccin contre l'hépatite B, les journalistes spécialisés évoquèrent le risque éventuel de transmission du sida par le vaccin anti-hépatite B fabriqué par l'Institut Pasteur¹⁷ Production (IPP). Une polémique se développa dans quelques organes de presse à la suite de déclarations de cadres d'I.P.P. Même si aucun sida post-vaccinal n'était démontré, un risque existait parce que ce vaccin était réalisé à partir de plasmas européens et surtout américains¹⁸. Une controverse -l'une des premières portant sur le sida et qui ne sera pas sans conséquences- s'engagea entre l'Institut et un certain nombre de journalistes spécialisés. Dans un communiqué diffusé le 6 juillet 1983, IPP avant de porter plainte contre *Libération* qui avait titré un article "quatre cadavres dans le placard d'IPP", expliquait: "Devant la complexité croissante des problèmes soulevés par la santé publique et la recherche scientifique, journalistes et chercheurs doivent coopérer. Les journalistes oublient quelquefois l'étendue du pouvoir qu'ils détiennent. Ils se doivent de respecter les hommes et les femmes de ce pays et de leur fournir non pas des titres à scandale mais une information sérieuse et mesurée". L'enjeu était alors surtout économique. Les journalistes spécialisés soulignèrent les conséquences financières d'une éventuelle suspension temporaire pour l'Institut, qui avait commercialisé ce vaccin en juin 1981 et qui avait vu apparaître un concurrent américain (Mercke-Sharp and Dohme), engageant avec lui une "très vive compétition". De surcroît, la remise en cause du vaccin nuisait à l'image de marque d'un organisme de recherche français réputé.

Les journalistes spécialisés insistent alors sur les faibles moyens mis à la disposition des chercheurs français. Un journaliste du *Monde* (30 juin) explique qu'un conflit, portant sur l'affectation de crédits par l'INSERM, oppose en France des membres du groupe de travail sur le sida, alors peu connus, et "certains grands noms de l'immunologie et de la cancérologie française", ce groupe de travail n'ayant bénéficié jusque là que d'aides provenant uniquement du secrétariat d'Etat à la santé.

L'année 1984 est généralement présentée comme "l'année du silence". Durant le premier semestre, des articles paraissent sur la "régression" ou "le répit" concernant le sida et l'annonce, par le secrétaire d'Etat américain, de la découverte par l'équipe du Professeur du HTLV3 comme cause probable de la maladie. L'hypothèse de la transmission par le sang, bien que désormais confirmée, ne semble pas conduire à la prise de mesures particulières¹⁹: "18 cas de sida pour trois millions de transfusions par an aux USA! Le risque "d'attrapper" le sida au cours d'une transfusion est donc infime ne serait-ce que par rapport aux risques habituels d'accidents transfusionnels bien plus importants", fait remarquer par exemple Gilles Pial, journaliste spécialisé de *Libération* (20 octobre). En décembre, des journaux annoncent que l'Institut Pasteur Production pourrait commercialiser au printemps prochain un kit permettant de déceler dans le sang la présence d'anticorps contre le virus du sida: donc de savoir si une personne a été

¹⁷ Cf. par exemple, en 1983, *Le Nouvel Observateur* (17 juin), *Le Monde* (26/27 juin) et *Le Matin de Paris* (28 juin).

¹⁸ Un ancien responsable de l'Institut Pasteur a expliqué, dans une interview au *Nouvel Observateur* (3-9 décembre 1992), que, selon lui, à l'époque, pour le PDG d'IPP, "le sida n'existe pas, c'est une invention du lobby homosexuel américain".

¹⁹ Dans l'édition du *Quid* de 1984, un petit paragraphe consacré au "syndrome "gay"" rédigé par Willy Rozenbaum explique que "le virus peut-être transmis lors de transfusions sanguines".

exposée au virus (ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elle est malade ou contagieuse). Ce kit sera essayé début 85 dans une dizaine de laboratoires" (*Le Matin de Paris*, 6 décembre 1984).

La "bataille du test" de dépistage (1985)²⁰

L'année 1985 est marquée par un accroissement considérable des articles et des reportages consacrés au sida. Les "événements" se succèdent: rapports et études, première conférence internationale à Atlanta, test de dépistage des dons de sang, "affaire" de la ciclosporine²¹, mort de Rock Hudson, etc. Les principales sources des journalistes sont les "spécialistes du sida" avec lesquels la collaboration se poursuit ainsi que les autorités de la transfusion et divers membres du ministère de la santé, notamment de la DGS.

Nombreux sont les indices qui montrent que, au milieu des années 80, les journalistes médicaux tentent peu à peu de s'affranchir de leur "dépendance" à l'égard des différents pouvoirs: "en 85, explique un journaliste spécialisé travaillant alors à la télévision, on sort d'une période dans laquelle les journalistes médicaux (...) avaient un traitement de l'information à la gloire de la médecine. On était embauché dans les rubriques médicales des différents médias pour traiter des greffes d'organe, des coeurs artificiels, des derniers traitements miracles, des "premières" en tous genres (...) Le milieu des années 80, c'était la période de remise en cause (...) Tous les repères s'envolaient: les bavures médicales, les accidents d'anesthésie, risque thérapeutique".

Si, lors du premier semestre 1985, les journalistes spécialisés de la presse d'information générale constatent que le chiffre des malades du sida est en constante progression dans le monde, nombreux sont ceux qui remarquent que l'enregistrement de 350 cas de sida en France²² est un chiffre inférieur à d'autres maladies comme l'hépatite B notamment. Ils soulignent que la maladie reste "confinée"²³ essentiellement aux groupes dit "à risques" notant toutefois que l'épidémie s'étend peu à peu à toute la population et est donc susceptible d'intéresser le "grand public". Mais une des propriétés majeures du contexte est une "dédramatisation" qui est permise par la médicalisation du phénomène et la place accordée aux spécialistes²⁴. Anne-Marie Casteret, alors journaliste au *Matin de Paris*, semble traduire assez bien l'état des perceptions des journalistes de l'époque et des principaux spécialistes: "paradoxalement, à l'heure où les médecins se calment, le grand public s'affole devant les chiffres, aidé en cela par

²⁰ *Le Figaro*, 12 avril 1985.

²¹ Le 22 octobre 1985, Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales, dans une conférence de presse bénéficiant d'une large couverture internationale, qualifie ce traitement d'"espoir indéniable" alors que "la ciclosporine n'a été expérimentée que sur deux malades et le recul est de quatre jours".

²² Ce chiffre fut mentionné par le Professeur Roux, alors directeur général de la santé, qui déclara à propos du sida dans une interview à *L'Humanité* (3 septembre 1985) "il ne s'agit pas d'un grand problème de santé publique". Denis Olivennes (*L'affaire du sang contaminé. Analyse d'un scandale*. Paris 1992, Notes de la Fondation Saint Simon), collaborateur de Laurent Fabius, cite une question de François Henri de Virieu à Laurent Fabius à "L'Heure de vérité" (4 septembre 1985) "je crois que la question que les français se posent est-ce que c'est un travail de premier ministre et de ministre de la santé dans ce pays de, finalement, prendre la tête de la bataille contre le sida qui fait 180 morts en France, alors que l'infarctus fait 50 000 morts?". Cf également l'article d'Eric Conan, journaliste spécialisé de *Libération* (12 décembre 1985), qui parle du sida comme d'une "banale virose".

²³ Le docteur Escoffier-Lambiotte, qui emploie ce terme, souligne dans *Le Monde* (22 février 1985) que "94% des cas" concernent les "homosexuels, usagers de drogues par voie veineuse, Haïtiens, hémophiles et population d'Afrique centrale".

²⁴ Michaël POLLAK, *Les homosexuels et le sida. Sociologie d'une épidémie*, Paris, A.M Métailié, 1988, p. 153.

de nombreux articles à sensation qui "ne font pas de l'information mais du scandale", soupire le Pr Gentilini (Hôpital de la Salpêtrière, Paris). J'en constate quotidiennement les dégâts parmi les malades et leur famille"(1er août 1985).

La presse manifeste un certain optimisme en ce qui concerne, tout d'abord, le "taux de mortalité du sida" ("il est faux de parler d'un taux de mortalité de 100% car il est actuellement de 84% et nous avons plusieurs malades qui avaient le sida et qui sont en rémission complète depuis trois ans", explique par exemple le docteur Rozenbaum²⁵) et, aussi, quant au nombre de séropositifs qui "feront" un sida. Les articles soulignent que "dans la plupart des cas, les sujets séropositifs sont sains [l'expression le souvent utilisée est celle de "porteur sain"]". Seule une personne sur dix environ court le risque de développer, en quelques années, le SIDA" (*Le Matin de Paris*, 14 juin 1985). La présence d'anticorps contre le virus du sida dans le sérum d'un donneur "signifie donc la trace d'une rencontre avec un virus et non une maladie" (*Le Monde*, 13 juin 1985) et ne donne par conséquent aucun renseignement sur sa contagiosité éventuelle. Mais cette affirmation, qui apparaît sous la plume de tous les journalistes spécialisés relayant "certaines autorités"²⁶, commence à être discutée à la fin du premier semestre 1985: "selon ce que nous a déclaré Jean-Claude Chermann de l'Institut Pasteur, il sera judicieux de traiter sans retard tous les sujets qui portent ainsi des traces biologiques d'atteinte par le virus. Le temps d'incubation, avant que la maladie n'éclate dans toute son ampleur, est de cinq à six ans, et les équipes pastoriennes, pas plus que les groupes américains, n'ont jamais encore observé la disparition spontanée d'une atteinte virale objectivée par un test positif"²⁷. Une version optimiste, donnée dans la presse d'information générale, est également présente en ce qui concerne la fabrication d'un éventuel vaccin d'autant que tous les journalistes mentionnent la rapidité des progrès dans la connaissance et le traitement du virus du sida en particulier grâce au groupe de chercheurs français: "Les premières tentatives thérapeutiques rationnelles semblent prometteuses, et il est vraisemblable qu'un vaccin synthétique pourra être envisagé" (*Le Monde*, 22 février 1985).

Un nombre important d'articles paraissent, au cours du premier semestre de 1985, sur le problème des tests de dépistage. Ils pèseront sans doute beaucoup sur la décision du dépistage obligatoire du sida pour les donneurs de sang annoncée par Laurent Fabius, le 19 juin comme le montre notamment un compte-rendu de la réunion interministérielle tenue le 9 mai 1985 sous la présidence d'un conseiller du premier ministre: "le secrétariat d'Etat chargé de la santé ajoute que même si la généralisation [du test] ne se justifie pas pour des motifs de santé publique, elle paraît difficile à éviter. D'une part, l'opinion est alarmée et la pression des médias est considérable. D'autre part, la décision a été prise dans quelques pays étrangers"²⁸. Si les journalistes médicaux, qui soutenaient d'ailleurs des spécialistes du sida, semblent être convaincus de la nécessité de mettre en place rapidement le test, en revanche, l'urgence n'est pas toujours perçue et se heurte à diverses considérations²⁹. Les journalistes spécialisés soulignent, outre les

²⁵ *Le Matin de Paris*, 25 juillet 1985.

²⁶ "On a répandu ça parce que tout le monde le disait", dit une journaliste spécialisée.

²⁷ *Le Monde*, 21 juin 1985. Le docteur Escoffier-Lambiotte expliquait, elle aussi, affirmée que un possesseur d'anticorps sur dix "développera la maladie dans toute son ampleur" (*Le Monde*, 22 février 1985).

²⁸ Annexe 17 du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), *Transfusion sanguine et sida en 1985*, septembre 1991, rédigé par Michel Lucas.

²⁹ Deux journalistes spécialisés de *Libération* se demandaient par exemple: "le risque de quiproquo est grand puisque l'objectif de ce test est d'abord de protéger la collecte de sang et non pas de faire le diagnostic du sida. Utilisé systématiquement, ce test poserait donc autant de problèmes qu'il pourrait en résoudre".

problèmes de fiabilité du test, surtout les enjeux économiques de la mise en place d'un test de dépistage systématique pour les donneurs de sang: ils mentionnent son coût (qui varie selon les sources des journalistes de 120 à 300 millions de francs par an) pour la sécurité sociale et le marché qui est ouvert à l'industrie. Le soupçon du retard pour des motifs "économiques et protectionnistes" (ces mots ne sont alors pas prononcés) est feutré. Il apparaît seulement dans quelques lignes d'un petit article de Franck Nouchi dans *Le Monde* (13 juin): "N'aurait-on pas pu accélérer les choses et mettre en place plus tôt, fût-ce en utilisant des trousse de diagnostic américaines, ce dépistage systématique? A la direction générale de la santé, on fait valoir que jusqu'à présent, le stock des trousse françaises préparées par l'Institut Pasteur était insuffisant. Décider d'une telle stratégie préventive systématique aurait été une mauvaise solution, affirme-t-on. Une attitude vigoureusement combattue par Jacques Leibowitch qui condamne "l'insconscience des pouvoirs publics". Tous les spécialistes que nous avons interrogés recommandent un dépistage systématique dans les centres de transfusion sanguine. A leur avis, le coût (...) ne devrait servir de prétexte à un nouveau retard".

Nombre de journalistes médicaux soulignent les intérêts des fabricants dans la mise en place du test: "De toute évidence, on observe une intensification des pressions des fabricants sur les autorités sanitaires" (*Le Monde*, 26 avril). Le test est présenté comme "une formidable entreprise commerciale" autour de laquelle plusieurs firmes, dont une française, sont en concurrence. Les intérêts protectionnistes et économiques, dont les journalistes spécialisés semblent alors bien conscients, ne font alors pas "scandale" comme ce sera le cas en 1991 et 1992. Ils trouvent normal que l'Institut Pasteur Production "entende ne pas perdre les royalties" de sa découverte.

Un article du *Parisien* (14 juin 1985) qui rend compte d'une réunion organisée par AIDES, montre que l'on pouvait alors poser ce problème en termes purement économique sans que l'on trouve alors "scandaleux" ce type d'arguments: "La mise en oeuvre de ce test coûterait à la sécurité sociale, si elle se généralisait, une fortune: 300 millions de francs. Les scientifiques se heurtent donc, en l'occurrence aux économistes de la santé. Ils leur opposent cet argument un malade qui, 80 fois sur 100 est condamné, coûte au moins 800 000 francs par an pour son traitement. Et il représente un danger public. Alors faut-il prévenir la maladie plutôt que de se lancer dans une dramatique aventure". De la même manière, un journaliste du *Quotidien de Paris* (21 juin 1985) soulignent les intérêts "protectionnistes": "Pour des raisons évidentes d'intérêt national, on préférerait au ministère de la santé que le test le plus appliqué soit celui de Pasteur. plus fin que ses concurrents étrangers (...) il est aussi plus difficile à mettre en oeuvre, donc probablement plus coûteux".

Le dépistage systématique des dons de sang posait en outre des problèmes éthiques: fallait-il informer les donneurs dont le test s'était révélé positif, "sachant que les possibilités thérapeutiques sont quasi-inexistantes et alors que rien ne permet de dire qu'elles "feront" un SIDA?". La réponse à cette question posée par Laurent Fabius, lors de l'annonce de la mise en place du test de dépistage du sida chez les donneurs de sang, est l'objet d'un débat.

Plusieurs spécialistes de la transfusion sanguine et du sida, dans le rapport "Sida et transfusion" remis au secrétaire d'Etat à la santé le 30 mai 1985, ainsi que le comité d'éthique avaient répondu par l'affirmative. Cet avis était contesté par certains médecins dont Jacques Leibowitch et Francois Pinon. Anne-Marie Casteret, dans un article paru dans *Le Matin de Paris* (1er août 1985), soulignait que "certains médecins ont protesté contre la décision du comité [d'éthique] l'estimant

inutilement traumatisante puisqu'aucun traitement préventif n'est prévu. "Les donneurs viennent donner leur sang, ils ne demandent pas un diagnostic". Dans les CTS, les avis sont mitigés. Dans l'ensemble, étant donné le risque de contagion, on estime qu'il faut prévenir les donneurs séropositifs. Le docteur Pinon a choisi la solution la plus humaine. Sur le prospectus que le centre de Cochin remet à chaque donneur, il est précisé que les résultats des examens, s'ils sont positifs aux tests effectués, seront toujours communiqués sauf si, avant la prise de sang, le donneur indique qu'il ne souhaite pas en être informé". Jacques Leibowitch et Thierry Lévy, dans un article publié dans *L'Express* (26 juillet) remarquent également que "pour un donneur "repéré" par le test, il restera 100, voire 1 000 non-donneurs qui iront sans contrôle. Seul l'intérêt individuel du donneur positif mérite d'être pris en considération. Son sang étant résolument écarté de la transfusion par les médecins, il lui appartiendra de dire s'il souhaite prendre connaissance de son état. Là, la portée de l'enjeu est considérable. Contraindre les porteurs de virus à recevoir une telle information peut bouleverser leur vie, les plonger dans l'angoissante crainte d'une maladie qu'ils n'auront peut-être jamais, mais qu'ils seront toujours susceptibles de transmettre à leurs partenaires. Accepter l'idée d'une telle contrainte imposerait aussi celle d'un contrôle de tout individu à risque pouvant être porteur de n'importe quel virus. L'ensemble des mesures proprement discriminatoires qui devraient accompagner cette entreprise immense paraissent insensés". Cette prise de position était différente de celle prise par Luc Montagnier et Willy Rozenbaum qui avaient participé à la rédaction d'un autre rapport [commandé peu après l'annonce de Laurent Fabius] et suggéraient, selon *Le Matin de Paris* (10/11 septembre 1985), qu'il était "souhaitable d'avertir les donneurs de sang lorsqu'on découvre le virus dans leur organisme" mais aussi que le test de dépistage des dons de sang "soit pratiqué sur le ou les partenaires sexuels habituels de ceux qui se trouvent porteurs du virus".

La presse de l'époque fait apparaître la contradiction dans laquelle sont prises les autorités sanitaires. Il faut, sans faire de ségrégation, "inciter les donneurs appartenant aux groupes présentant un risque particulier de contact avec le virus du sida de s'abstenir du don de sang". Le docteur Escoffier-Lambiotte note dans *Le Monde* que "lorsque les banques de sang américaines ont entrepris, sans doute trop hâtivement en février et en mars derniers, de procéder à des tests systématiques de dépistage, une pagaille indescriptible en a résulté, conduisant à la fermeture de certaines d'entre elles, assaillies par de soi-disant "donneurs" qu'elles souhaitaient précisément écarter". Il y avait également la peur, chez certains membres des autorités sanitaires, que les journalistes affolent la population: "Les gens nous téléphonaient en disant (...) 'vous êtes en train de paniquer tout le monde, n'importe qui aura besoin d'une transfusion ne la prendra pas, il va mourir à cause de vous' (...) c'est vrai, on était très coincés", raconte Anne-Marie Casteret, alors journaliste au *Matin de Paris*. Il existait également la crainte d'une chute du nombre de donneurs, certains pouvant établir un lien - même si des journalistes soulignent que celui-ci est erroné- entre don de sang et sida³⁰.

La mise en place du test de dépistage étant décidée, peu d'articles furent consacrés aux problèmes pratiques que cela posait aux centres de transfusion et notamment l'attitude à adopter en ce qui concerne l'utilisation des "stocks de produits non testés". Anne-Marie Casteret publia deux articles sur ce sujet. Le premier pose le problème des stocks: "En ce qui concerne les stocks de produits sanguins, aucun texte officiel ne précise les mesures à adopter face aux produits qui n'ont pas été vérifiés. Si la conservation des plaquettes sanguines ne peut pas excéder cinq jours et celle de globules rouges trente-cinq jours, en revanche, le plasma frais congelé se garde six mois. Les CTS sont-ils prêts à détruire tous ces stocks

³⁰ Le Professeur Jacques Ruffié, ancien président de la FNFS, cité par *Le Canard Enchaîné* (22 juillet 1992), explique: " le système de transfusion, basé sur les dons de sang bénévoles, était fragile. A l'époque, les hôpitaux manquaient encore souvent de sang. Nous sommes plusieurs à avoir estimé qu'une grande campagne de sensibilisation aurait créée des confusions dans l'esprit du public entre don de sang et sida".

potentiellement contaminants ou à les passer au crible du test? "Le Centre national de transfusion sanguine, explique le docteur Michel Garretta, a recommandé à tous les centres de contrôler systématiquement tous les produits en stock, excepté certaines fractions sanguines comme l'albumine ou les immunoglobines qui ne transmettent pas le virus". Au mieux donc, dans les centres conscients du problème et suffisamment approvisionnés, cette mesure sera appliquée. Au pire dans certains autres, les stocks seront encore écoulés sans vérification pendant encore quelques mois" (1er août). Le second, qui paraît le 19 septembre, est annoncé à la "une" ("du sang non vérifié dans les centres de transfusion"). Il dénonce "la lenteur d'action ou de compréhension de certains directeurs de centres de transfusion sanguine": "il arrive donc encore aujourd'hui, ponctuellement, mais, sûrement, que les produits en stock soient transfusés sans être vérifiés. Par qui? Par certains petits centres de province dans lesquels, il est vrai, le risque de transmettre le virus est infime -mais il existe- puisque les donneurs séropositifs sont quasi absents (1 à 2 pour 1000). Bien plus grave, de tels produits ont été utilisés récemment en région parisienne alors que -les statistiques effectuées en juillet et août sur la totalité des dons de sang parisiens le confirment- le nombre de donneurs positifs est de 5 pour 1000 à Paris et 3 pour 1000 en petite couronne. "Un accident, dira-t-on, une rupture de stock, l'urgence". Rien ne justifie actuellement une telle attitude. Voilà des mois que les centres de transfusion auraient dû se préparer (...) Tout emploi de produits sanguins non vérifiés est aujourd'hui criminel. Il est regrettable que le ministère soit obligé, le plus rapidement possible, de légiférer une nouvelle fois pour que cette pratique disparaisse. Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est pour des raisons d'économie. le coût du traitement individuel d'une personne atteinte de sida aux Etats-Unis est estimé à environ trois millions de francs lourds. un test de dépistage coûte quelques dizaines de francs. Cherchez l'erreur".

La situation dans les centres de transfusion et de fractionnement attire peu les médias et le rapport du Professeur Jacques Ruffié, chargé en février 1984 "d'une mission d'étude et de proposition sur la transfusion sanguine et les dérivés sanguins", ne bénéficie pas d'une grande publicité lorsqu'il est rendu public en avril 1985. "La transfusion sanguine doit être renouvelée, ses établissements régionalisés, sa recherche développée et ses activités industrielles remaniées. Ses structures, immuables depuis 30 ans, doivent être rénovées sous peine de cessation de paiement pour certains de ses établissements, sous peine aussi de manquer irrémédiablement le tournant médical des biotechnologies. Tel est le constat qui résulte du rapport que vient de remettre au secrétaire d'Etat à la santé, M. Jacques Ruffié (...) Le rapport critique en outre, et en termes à peine feutrés, l'insuffisante qualification de nombre de médecins des établissements de transfusion sanguine et suggère qu'ils soient dorénavant recrutés à un niveau de qualification analogue à celui des praticiens hospitaliers" (*Le Monde*, 27 avril 1985). Les journalistes spécialisés de la presse nationale parlent également peu de la contamination des hémophiles par le virus du sida et d'un éventuel retard dans l'utilisation des produits chauffés, leurs préoccupations recoupant celles de services du gouvernement qui constituent une de leurs sources principales d'information.

"Le souvenir précis que j'ai de cette époque là, c'est qu'on a beaucoup discuté du dépistage du sida et du lien entre sida et transfusion (...) Moi, je n'ai aucun souvenir (...) qu'on ait parlé des hémophiles. C'est un problème qui est vécu comme un problème connexe à la transfusion mais qui est traité de façon complètement technique" (Entretien avec un conseiller d'Edmond Hervé, alors secrétaire d'Etat à la santé). "Le problème des hémophiles nous est passé complètement sous le nez

parce que c'était une population qu'on ne connaissait pas, qui était prise en charge par peu de médecins et dont on pensait qu'ils étaient bien pris en charge" (Entretien avec Anne-Marie Casteret, alors journaliste au *Matin*)

Rendant compte du rapport *Sida et transfusion* rédigé par le Docteur Habibi, médecin du CNTS, à la suite de travaux réunissant trente spécialistes de la transfusion sanguine et du sida, un journaliste médical du *Monde* (23/24 juin 1985) écrit: "Certaines études font apparaître qu'au sein de certains groupes à risque, les hémophiles en particulier, plus de 90% auraient été en contact avec le virus du sida. C'est pourquoi, ils[les experts] proposent la mise en place, le plus rapidement possible, d'un important dispositif d'information et de prévention. Cela va du gel de certains stocks de produits sanguins à usage thérapeutique, fabriqués avant la mise en place du dépistage systématique des dons de sang, jusqu'à la création de structures ouvertes au public". Quand il est fait mention de la mise sur le marché des produits chauffés, aucun article ne parle alors de "scandale". Interrogé dans *Le Matin de Paris* (1er août 1985), le docteur Pinon, directeur du CTS de l'hôpital Cochin, explique: "Il faut inverser ce que nous faisons jusqu'à maintenant. Nous avons encore peu de produits chauffés et nous les réservons aux cas particuliers. Aujourd'hui, en attendant que toutes les fractions anti-hémophiliques dont nous disposons soient convenablement traitées, nous devons utiliser au maximum et en priorité les produits chauffés, quitte à utiliser les autres en cas de rupture de stocks et pour sauver une vie". Les journalistes spécialisés n'ignorent pas que des produits chauffés sont en circulation: "les hémophiles, qui depuis le début du sida font preuve d'un courage exemplaire au milieu de la panique générale, savent que, pendant encore quelques mois, l'alternance des produits chauffés et non chauffés est inévitable. Le Comité national de l'hémophilie, formé par des malades, des donneurs et des médecins, a simplement demandé que les produits chauffés soient distribués d'abord aux hémophiles séronégatifs (...) Pour Robert M., cinquante deux ans, hémophile, il n'est pas question de récriminer. 'Nous savons que nous sommes en première ligne, mais les donneurs bénévoles nous sauvent tous les jours la vie. Parmi eux, il y a de nombreux homosexuels car ce sont des personnes qui donnent facilement leur sang' ", écrit Anne-Marie Casteret dans *Le Matin de Paris*. Aucun journaliste ne conteste alors la décision de reporter le remboursement des produits anti-hémophiliques par la sécurité sociale au 1er octobre 1985.

En 1991, des journalistes soulignent qu'un médecin avait, à l'époque, perçu, dans cette situation, une possible "matière à scandale". Le 5 juillet 1985, le docteur Boneu du CTS de Toulouse écrit en effet au professeur Ducos, président de la Commission consultative de la transfusion sanguine: "ma conscience professionnelle me dicte qu'il est nécessaire d'interdire dès aujourd'hui la délivrance de produits non chauffés pour les hémophiles (...) je suis sûr qu'il y a là matière à scandale si la presse s'empare de cette affaire". Cette lettre fut envoyée à la Direction générale de la Santé qui la transmit au CNTS le 30 août. Un autre médecin, le docteur Jean-Pierre Allain, aurait songé à attirer l'attention ou même alerter des journalistes³¹. Ce n'est que fin 1987 qu'Anne-Marie Casteret, rédigea dans *L'Express* un article sur la contamination des hémophiles par le virus du sida, article qui fut suivi de quelques autres durant les années 87-90.

³¹ " J'ai essayé de contacter la presse en février, un journaliste de Zurich ; en mai, une journaliste du *Matin de Paris* ", déclara Jean-Pierre Allain (*Paris Match*, 22 octobre 1992).

Les premiers articles sur la contamination des hémophiles (1987)

Lorsque paraissent les premiers articles mettant en cause le CNTS dans la contamination des hémophiles, le sida est devenu une épidémie dont la gravité est reconnue: le nombre de morts augmente et les projections statistiques concernant le nombre de séropositifs apparaissent inquiétantes à partir de 1986³². On s'aperçoit que la contamination ne touche plus seulement les groupes dits "à risque". A partir de 1987, la maladie devient également un enjeu politique: le sida est déclaré, en 1987, "cause nationale" et des mesures sont prises auxquelles les médias donnent une grande publicité. L'intervention de Jean-Marie Le Pen, le président du Front national, sur le sujet à "L'heure de vérité" (6 mai 1987) suscite, pendant plusieurs jours, de fortes réactions de désapprobation notamment de la part d'hommes politiques et de médecins. Lors cette émission politique très regardée, Jean-Marie Le Pen préconisait en effet le traitement des malades, qu'il nomme des "sidaïques" dans des "sidatoriums", le dépistage systématique et expliquait qu'un "malade est contagieux à partir de sa transpiration, de ses larmes et de sa salive", ce qui en fait "un véritable lépreux moderne". D'autres indicateurs³³ trahissent la politisation croissante du problème: accroissement du nombre de questions écrites sur ce thème à l'Assemblée (13 en 1986 contre 77 en 1987), publication de trois rapports, création, en avril en 1987, d'un programme nationale de recherche sur le sida et d'un conseil scientifique pour coordonner la recherche sur le sida au ministère de la recherche, etc. A la fin de l'année, un intellectuel connu s'exprime publiquement pour raconter son expérience de la maladie³⁴ tandis que se développe la "polémique" sur la paternité de la découverte du virus entre Luc Montagnier et Robert Gallo. C'est dans ce contexte qu'apparaissent les premiers articles consacrés à la contamination des hémophiles par le virus du sida. Ils sont liés à l'action de leurs associations qui demandent une indemnisation conséquente en faveur des hémophiles contaminés.

Les hémophiles constituent un groupe marginal qui est longtemps resté silencieux malgré la contamination massive qui le frappait. Cette attitude doit beaucoup au rapport de dépendance qu'ils entretiennent avec leurs médecins traitants, ces derniers constituant pour eux une "seconde famille", "à la fois nounou, tuteur, pourvoyeur de bien être (par le truchement des produits de plus en plus efficaces qu'ils mettaient à notre disposition), le médecin transfuseur agissait comme un fondé de pouvoir"³⁵. Toute action en justice revenait à remettre en cause ce "lien filial": "porter plainte contre des médecins des centres de transfusion sanguine? Mais c'est impossible pour nous. (...) Ce sont eux qui nous soignent, qui travaillent pour nous. Vous nous voyez, le lendemain d'un procès, aller leur demander un service?"³⁶. Les intérêts des hémophiles -obtenir des produits qui permettent une autonomie maximum, c'est-à-dire l'auto-traitement- étaient convergents avec ceux des centres de transfusion qui faisaient en tiraient des profits substantiels. Le silence des hémophiles tenait aussi à un sentiment complexe de culpabilité qu'ils

³² Franck LE FLOCH, "Michèle Barzach, 'ministre du sida' les modalités d'une politisation technicienne", in Pierre FAVRE (sous la direction de), *Sida et politique les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris L'Harmattan, 1992, p. 177.

³³ Les chiffres qui suivent sont extraits de la contribution de Pierre FAVRE, "L'émergence des problèmes dans le champ politique", in Pierre FAVRE (sous la direction de), *op. cit.*, p. 11.

³⁴ Jean-Paul Aron dans *Le Nouvel Observateur* du 30 octobre 1987.

³⁵ Cf sur ce point le livre d'un hémophile contaminé par le virus du sida Edmond-Luc HENRY, *De l'hémophilie (en général) et du crime (en particulier)*, Paris, Le pré aux clercs, 1992, p. 67.

³⁶ Propos de Bruno de Langre, président de l'AFH, cités par *Libération*, 17 mai 1989.

éprouvaient: culpabilité du fait du coût important, supporté par la collectivité, de leur traitement; culpabilité plus profonde encore éprouvée par les parents d'enfants hémophiles qui, pour la plupart, n'ignoraient pas le risque qu'ils avaient pris lors de la conception.

Un "rapport sur l'organisation des soins aux hémophiles", rédigé en novembre 1987 par un groupe de travail présidé par le docteur Yves Coquin et remis à la Direction générale de la santé et à la Direction des hôpitaux, insiste sur les difficultés financières liées à la prise en charge des malades. *Le Monde* (25 mai 1988), qui en donne quelques extraits dans un article sous titré "l'hémophilie est-elle aujourd'hui une maladie encore supportable par la société?", note: "l'amélioration très importante de l'efficacité des produits coagulants fabriqués à partir de dons de sang s'est aussi accompagnée d'une augmentation considérable du coût des traitements anti-hémophiliques. "Ces coûts posent d'incontestables problèmes aux administrations hospitalières et l'on a même signalé en dehors de cas d'urgence des refus d'admission", peut-on lire dans le rapport officiel. A titre d'exemple, le traitement d'une hémorragie intra-articulaire (un accident fréquent chez les hémophiles) nécessite environ trois perfusions de médicaments coagulants (soit un coût d'environ 18 000 F). Un traitement préventif (en période de croissance) chez un hémophile coûte de 30 000 f à 90 000 f par mois".

A tous ces facteurs qui expliquent le silence des hémophiles s'ajoutait le fait que revendiquer, c'était aussi porter au grand jour à la fois son hémophilie et sa séropositivité voire son sida. Edmond-Luc Henry reconnaît avoir beaucoup "hésité" avant de parler aux journalistes lorsqu'il déposa sa plainte pour "empoisonnement" en septembre 1991, c'est-à-dire à un moment où le "scandale" tendait pourtant à s'imposer: "Jusqu'ici, j'avais fait mes procédures sans me dévoiler, personne ne le savait (...) Je suis expert-comptable, je mène une vie...on ne peut pas dire que je représente l'avenir (...) J'avais très peur que le regard des autres, des gens que je rencontrais, change. A-t-il changé ou n'a-t-il pas changé ? Pour l'instant, je ne le pense pas (...) Il y a eu un pas à franchir, vous savez qu'il n'est pas simple de se mettre une étiquette d'hémophile contaminé" (entretien). Fortement handicapés dans leur insertion scolaire et professionnelle, les hémophiles cherchaient à "faire oublier"³⁷ leur maladie et ne voulaient pas afficher ce second stigmate de peur que sida et hémophile soient associés³⁸, certains craignant même de se voir assimilés aux homosexuels et aux toxicomanes³⁹. Un journaliste de télévision qui cherchait des familles pour faire un reportage rapporte: "Les gens ont peur, les gens ne veulent pas qu'on sache (...) Il y a des gosses qui ignorent leur état. Il y a des familles qui n'ont pas dit aux parents, aux grands parents, aux cousins, aux oncles (...) C'est la peste hein... J'ai essayé de trouver des familles au moment de l'histoire de l'indemnisation, j'ai passé trente coups de téléphone".

Avant que n'éclate le "scandale du sang contaminé", les hémophiles constituaient certainement le moins médiatisé des groupes dits "à risque". Peu nombreux, ils sont environ 3 000 en France⁴⁰, leur maladie est peu connue. Ils sont alors représentés par l'Association française des hémophiles (AFH), association créée en 1955 "grâce aux efforts conjoints d'un hémophile et du directeur du CNTS"⁴¹,

³⁷ Expression d'André Leroux citée par Nicole BASTIN, "Epilepsie et hémophilie", *Revue française de sociologie*, octobre-décembre 1977, p. 663.

³⁸ Cf. "Décision du bureau du 10 mai 1985" in *L'hémophile*, septembre 1985, p. 6.

³⁹ "Les hémophiles ne sont pas atteints ou menacés du SIDA par hasard ou par un comportement dont ils auraient à assumer eux-mêmes la responsabilité. Ils ont été contaminés par des médicaments dont l'Etat s'est attribué le monopole pour la fabrication et l'importation", communiqué de presse de février 1989.

⁴⁰ Les chiffres varient entre 3 000 et 5 000 selon les publications.

⁴¹ N. BASTIN, J.-M. STIEVENARD et M. VINCHON, "Epilepsie et hémophilie", *op. cit.*, p. 660.

le professeur Soulier. Elle perçoit en moyenne chaque année 1200 à 1400 cotisations⁴² et rassemble, les hémophiles mais aussi des personnes associées d'une façon ou d'une autre à cette maladie, comme les membres de l'entourage familial et professionnel. Le but affiché de l'association est la défense des intérêts des hémophiles vis-à-vis du corps médical, des autorités et des organisations politiques ou des entreprises ou administrations dont dépend l'emploi des adhérents. L'AFH "assure également un rôle d'information et de formation à la prise en charge par la famille ou par l'hémophile lui-même"⁴³. Son siège est installé dans les locaux mêmes du CNTS, une partie de ses fonds provenant de celui-ci. Cette dépendance de l'AFH a été notée par des journalistes qui la présentent, au début de la médiatisation du "scandale", comme "très officielle et très modérée". De fait, jusqu'en 1991, l'AFH est la seule véritable interlocutrice des autorités gouvernementales. C'est elle qui assure notamment le recensement "officiel" des hémophiles en France, de ceux qui sont morts, séropositifs ou sidéens, à la suite de transfusion sanguine⁴⁴. Ce caractère "officiel" et les caractéristiques sociales de ses dirigeants facilitèrent probablement son accès aux médias et aux autorités gouvernementales. L'AFH a été successivement dirigée par André Leroux, énarque et diplomate, mort du sida en 1988, par Bruno de Langre, ingénieur, ancien élève à l'école centrale et, aujourd'hui, par le docteur Patrick Wallet. Francis Graeve, son président d'honneur, est préfet honoraire. C'est essentiellement en raison de la "modération" dont font preuve les dirigeants de l'AFH que Jean Péron Garvanoff créé en 1987 l'Association des polytransfusés dont il est à la fois le porte parole et le président. Cette association a pour objet essentiel d'obtenir des réparations. Cet homme de 53 ans, pianiste de jazz, contaminé par le virus du sida⁴⁵, est présenté parfois comme "l'hémophile par qui le scandale est arrivé"⁴⁶. Stigmatisant l'AFH qu'il a "contacté"⁴⁷, il a été souvent décrit par les journalistes comme une figure "emblématique" du combat des hémophiles. Ces deux associations s'opposent principalement sur l'attitude à adopter à l'égard du drame de la contamination. L'AFH opte pour la mise en place d'un fonds d'indemnisation au nom de la solidarité nationale alors que l'association des polytransfusés (APT) choisit de déposer plainte devant les tribunaux⁴⁸. Il était sans doute difficile, pour l'AFH, étant donné ses liens avec l'Etat et l'institution médicale, d'adopter la voie judiciaire: "Nous avons été créés, mis au monde en 1955 pour collaborer avec la Transfusion sanguine et avec l'Etat, nous sommes une association d'utilité publique"⁴⁹. En outre, pour l'AFH qui devait répondre rapidement aux besoins des hémophiles en difficulté et de leur famille, l'indemnisation par la voie judiciaire était peu sûre, le lien de causalité entre le

⁴² Hong SIK CHO, "L'association des hémophiles, de la réserve à la lutte", in Pierre FAVRE (sous la direction de) *op. cit.*, p. 100.

⁴³ Annie WEBER, *L'Association française des hémophiles face au sida*, documentation du CRIPS, septembre 1988, p. 1.

⁴⁴ Les membres de l'AFH ont été très lourdement touchés par les contaminations post-transfusionnelles et beaucoup sont déjà morts du sida. "Sur les huit membres du bureau de l'association en 1983, quatre sont morts du sida et trois sont aujourd'hui séropositifs. Sur les cinq élus du conseil d'administration, trois sont décédés, deux séropositifs", expliquait un chroniqueur judiciaire du *Monde* (22 juillet 1992) durant le procès.

⁴⁵ Sa famille a été dramatiquement touchée par le virus du sida. Gabriel et Christian Garvanoff sont décédés.

⁴⁶ Titre d'une dépêche de l'Agence France Presse datée du 25 octobre 1991.

⁴⁷ "J'ai contacté l'association officielle des hémophiles mais cela n'a pas collé, j'ai senti un barrage (...) cette association ne voulait pas voir la réalité" (interview à *Libération*, 21 janvier 1988)

⁴⁸ L'AFH s'associa, en septembre 1991 seulement, aux plaintes déposées antérieurement.

⁴⁹ Entretien avec Francis Graeve, président d'honneur de l'AFH.

préjudice et le don infecté étant difficile à démontrer⁵⁰. Ce sont les différentes actions de ces associations qui attirent l'attention de journalistes parisiens.

Les actions judiciaires

En mars et avril 1988, plusieurs plaintes -les premières en 1987 avaient été rejetées- sont à nouveau déposées devant les tribunaux, dont celle de Jean Péron-Garvanoff: "Ces plaintes ont été acceptées après beaucoup de discussions et sur la base d'une inculpation d'une certaine manière timide qui est celle de la tromperie, la loi sur les fraudes de 1905 mais qui avait le mérite en tous cas à mes yeux de bien caler les choses et de permettre à l'appareil judiciaire complètement affolé, effrayé par cette affaire de commencer à avancer", raconte Laurent Greilsamer⁵¹, grand reporter au *Monde*. Ces recours s'accompagnent de la poursuite de prises de contact multiples avec des médecins, des artistes, des hommes politiques, le médiateur de la République et aussi des journalistes afin d'alerter l'"opinion publique". Peu de journalistes écoutent au début ce personnage "original" qui a des allures d'"excité" comme beaucoup d'autres qui parcourent les rédactions⁵²: "Il (un confrère du journal) a reçu un coup de fil, c'était en 88, d'un monsieur qui s'appelle Jean Péron-Garvanoff (...). Il lui a dit: 'y'a un scandale monstre, il faut en parler je suis lecteur de votre journal [quotidien populaire]. J'aimerais bien que ce soit ce journal qui m'aide à le révéler' (...) Il a frappé à beaucoup de portes et tout le monde lui a ri au nez et il faut bien savoir que ça se passe souvent comme ça. Les gens qui débarquent dans les rédactions, arrivent avec un dossier énorme, tout le monde vous dit: 'j'ai un dossier énorme, j'ai un scandale et les politiques sont des salauds...' (grand reporter d'un quotidien populaire). Le "scandale" paraît trop "énorme" et, pour les journalistes, les "preuves" manquent. Anne-Marie Casteret explique: "Je me suis dit 'il est contaminé et il en veut à la terre entière' ce que je comprends très bien (...). Bon, moi, j'avais le discours officiel". Si des journalistes donnent quelquefois la parole au président de l'APT, ils se bornent alors au simple rôle de "porte-micro".

Les premiers et rares articles consacrés à la contamination des hémophiles paraissent en 1987 et 1988 à la suite des dépôts de plainte qui attirent alors l'attention des journalistes spécialisés. *L'Express*, après avoir publié, octobre 1987, un témoignage sur les risques de contamination par le sang, publie en décembre, sous la plume d'Anne-Marie Casteret, un article intitulé "sida la tragédie des hémophiles"⁵³. Jean Péron-Garvanoff, une des sources citées, accuse les centres de transfusion sanguine "de leur avoir délivré, jusqu'à la fin de 1985, des produits contaminés alors que les firmes étrangères commercialisaient depuis 1983, des lots chauffés dénués de tout risque de sida". Le président de l'APT, interviewé peu après par *Libération* (21 janvier 1988), réitère ses accusations contre "un certain nombre de personnes qui sont toujours en place" et réclame une "indemnisation" qui motive sa plainte. Mais ces deux publications ne sont pas reprises par les

⁵⁰ Jean-Louis DUVILLARD, *Actualité juridique droit administratif*, n°1, 20 janvier 1992, pp. 86-89.

⁵¹ Extrait de l'intervention de Laurent Greilsamer (18/11/1992) au colloque *Information et sida* organisé par Arcat-sida et *Le journal du sida*.

⁵² "A une époque où rien était sûr, cela ne faisait pas bon chic bon genre de nous fréquenter", dit aujourd'hui Jean Péron-Garvanoff (*France Soir*, 28 juillet 1992).

⁵³ Cet article est largement mis en valeur en pages intérieures puisqu'est apposé, à côté du titre, un bandeau rouge "Exclusif" mais il n'y a pas d'appel à la "une".

autres journaux sans doute en raison de l'absence de preuves décisives⁵⁴, de la conjoncture politique, du silence des médecins sur cette affaire et de l'aspect technique et complexe du sujet. N'ayant pas réussi à déclencher la "grande presse", Péron-Garvanoff joint l'hebdomadaire à scandale d'extrême droite *Minute*: "Péron sollicite tous les journaux d'information générale. En vain! Alors, fin 1988, il contacte l'hebdomadaire *Minute*. Quinze jours plus tard sort un premier article suivi d'une dizaine d'autres", écrivent deux anciens journalistes de cette publication qui ont rédigé un livre sur cette affaire⁵⁵. Le 25 janvier 1989, l'hebdomadaire titre sur la "non assistance à hémophiles en danger" et note qu'"on n'en finit pas de découvrir de nouveaux scandales liés au sida". Dans son numéro de fin mai 1989, *Minute* est la première publication à titrer à la "une" sur "le scandale des hémophiles" sans guillemets⁵⁶.

La gestion politique du drame

Les différentes autorités politiques, à quelques exceptions, ne se sentent pas alors concernées par ce problème. Jean-Péron Garvanoff reçoit des "réponses polies" aux lettres qu'il envoie. L'AFH, qui avait opté pour la voie politique et préconisait la création d'un fonds d'indemnisation se heurte au même refus de la part des conseillers ministre de la Santé⁵⁷. La seule mesure financière qui est prise consiste, en juin 1988, à débloquer une subvention de 300 000 f "pour aider l'Association à faire face aux problèmes que nous pose le sida" (Bruno de Langre, *Libération*, 6 juin 1988). A quelques mois des élections législatives, le directeur de cabinet du ministre de la santé déclare que "si l'association pense qu'il y a eu faute soit de la transfusion, soit de l'Etat, elle doit attaquer en justice. Les centres de transfusion ont des assurances qui assureraient la charge d'éventuelles indemnités"⁵⁸.

Fin 1988 et 1989, plusieurs éléments vont faire pression sur les autorités ministérielles et favoriser la mise en place d'un dispositif d'indemnisation. Les principaux responsables de l'AFH continuent leur action auprès des nouveaux responsables gouvernementaux, et cela d'autant plus qu'ils disposent, depuis la fin de l'année 88, de notes internes au CNTS que l'association "a eu un peu par hasard"⁵⁹ et dont elle a fait part au cabinet de Claude Evin, ministre de la santé, pour appuyer sa demande. En mars 89, ils "menacent" de les rendre publiques et se montrent décidés à rompre "la politique de discrétion"⁶⁰: le nombre des disparitions croît dramatiquement -parmi elles figure celle du président André Leroux- et de nombreuses familles touchées font part de leurs difficultés matérielles. Ils bénéficient du soutien des journalistes spécialisés qui sont prêts à

⁵⁴ Hormis le document publié dans *L'Événement du Jeudi* en 1991 -le compte rendu d'une réunion interne au CNTS du 29 mai 1985-, Anne-Marie Casteret, dans cet article de *L'Express*, donnait à peu de choses près les mêmes éléments .

⁵⁵ Louis-Armand de RIEDMATTEN et Jean ROBERTO. *L'affaire du sang contaminé*. Monaco éditions du Rocher, 1992.

⁵⁶ A côté de ce titre accrocheur figuraient des expressions qui feront florès en 1991 et 1992 dans l'ensemble de la presse: "sida crime de sang", "silence on meurt", "200 enfants en danger de mort".

⁵⁷ "Le ministère (dirigé à l'époque par Michèle Barzach) nous a fait savoir qu'il ne se sentait pas responsable", explique M. de Langre, alors secrétaire de l'AFH, à *Libération* (6 juin 1988). Les membres des cabinets des différents ministres de la santé ont toujours estimé que le rôle de l'Etat était de se borner à réunir les partenaires concernés (Centres de transfusion, assureurs et associations).

⁵⁸ Compte rendu de l'entrevue accordée le 15 janvier 1988 par le directeur de cabinet de Mme Barzach à deux responsables de l'AFH dont des extraits ont été publiés dans *Le Monde* (17 novembre 1992).

⁵⁹ Entretien avec Francis Graeve, président d'honneur de l'AFH.

⁶⁰ Ce terme fut employé par Jean Péron-Garvanoff (*Le Monde*, 26 avril 1989).

faire pression: "on avait dit à Evin qu'on ne le lâcherait pas sur les hémophiles"⁶¹. Ils peuvent enfin s'appuyer sur le professeur Claude Got qui, dans son *Rapport sur le sida*⁶², propose de créer un "fonds de solidarité".

L'AFH, selon les mots de M. de Langre, son nouveau président, "ne cherche ni polémique, ni 'affaire' mais simplement des résultats concrets pour les hémophiles séropositifs et leurs familles"⁶³. Le gouvernement ne prend publiquement position que le 4 novembre 1988⁶⁴. L'AFH avait, quelques semaines auparavant, lancé "un appel aux pouvoirs publics et à l'opinion publique pour que soient adoptées des mesures de solidarité nationale" que l'AFP avait repris et qui avait été rappelé lors de "journées de la Transfusion sanguine" à Rennes. En juillet 1989, deux fonds de solidarité sont finalement mis en place sous le nom d'"accords Evin". Ces accords, qui sont signés par le gouvernement, les établissements de transfusion, les assureurs et l'Association française des hémophiles, prévoient la création d'un fonds public et d'un fonds privé. Le premier, financé par l'Etat, est destiné aux hémophiles atteints d'un sida avéré et aux ayants droit des hémophiles déjà décédés du sida (l'aide est en moyenne de 100 000 francs par dossier). Le second, doté par des compagnies d'assurances, accorde 100 000 francs aux hémophiles séropositifs ainsi qu'aux conjoints contaminés par voie sexuelle et en cas de nouveaux décès jusqu'à 225 000 francs aux ayants droit. La création de ces fonds est présentée par le ministère comme "une décision politique d'ordre humanitaire, qui n'interfère pas avec des questions de responsabilité"⁶⁵.

L'indemnisation est faible par rapport à celle qui est accordée à l'étranger et très en deça des sommes qui commencent à être accordées, en France même, par les tribunaux. "Cette histoire-là [le "scandale"] n'aurait pas démarré si les hémophiles avaient reçu du blé (...) D'une façon incompréhensible, on leur a filé une aumône tout à fait insuffisante par rapport à ce qui s'est fait dans les autres pays (...) Evin porte le poids médiatique de cette histoire là", note un journaliste spécialisé. Par ailleurs, toute demande d'indemnisation au fonds privé s'accompagne d'une "quittance pour solde valant renonciation à toute instance et action contre tout tiers au titre de sa contamination". Cette renonciation à d'éventuelles poursuites judiciaires, qui n'a d'ailleurs aucune valeur juridique, est baptisée par *Le Canard Enchaîné*, la "prime au silence" dans un article publié le 27 février 1991 ne faisant l'objet d'aucune reprise par les autres supports de presse: "Ce n'est pas le silence, remarque Francis Graeve, président d'honneur de l'AFH, d'abord parce que c'est un accord qui, de la part de l'association, est une recommandation à ses membres (...) d'accepter ce qu'on leur offre mais aussi ils sont libres de leur choix (...) ça n'exclut pas les recours contre les centres de transfusion et leurs assureurs. Les assureurs disaient en quelque sorte: 'vous n'allez pas nous embêter à faire un procès avec l'argent qu'on vous donne! '". Cette clause avait été mentionnée antérieurement par les journaux sans qu'ils y trouvent un quelconque caractère "scandaleux"⁶⁶. Lorsque, au cours de l'année 1991, l'appellation de "scandale" s'impose dans l'ensemble de la presse, tout tend à être relu dans cette optique. Ainsi, *Le Figaro*, le 10 juin 1991, fait état de cette clause sous une présentation qui laisse à penser qu'elle a été cachée: le quotidien,

⁶¹ Entretien avec une journaliste spécialisée.

⁶² Claude GOT, *Rapport sur le sida*, Paris, Flammarion, 1989, annexe IV.

⁶³ Cité par le *Monde*, 25 mars 1989.

⁶⁴ Dans une interview au *Monde*, le ministre de la Santé, explique qu'il va "réunir tous les partenaires concernés (...) pour voir selon quelles modalités peut se mettre en place une indemnisation juste et rapide pour les personnes contaminées avant le 1er août 1985".

⁶⁵ Le mot d'indemnisation, si l'on en croit *Le Canard Enchaîné* (19 avril 1989), semble réfuté par le ministre de la santé de l'époque qui expliquait lors d'une conférence de presse: "il ne s'agit pas d'indemniser mais de créer un fonds de solidarité". "Traduction de l'un de ses conseillers "indemniser reviendrait à reconnaître qu'il y a responsabilité".

⁶⁶ Par exemple, établissant un bilan après un an des "accords Evin", *Libération* (25 juillet 1990) titre "Les hémophiles contaminés plébiscitent le plan Evin".

qui s'appuie sur deux lettres envoyées par le fonds privé à l'appui, documents qu'il juge "accablants" peut titrer: "comment le silence des contaminés était "acheté""⁶⁷.

Les nombreux articles de presse parus en 1989 ont incité sans doute largement le gouvernement à s'engager dans la voie demandée par l'AFH, mais peut être plus encore le fait que, pour la première fois en France, en mars 1989, une transfusée qui avait réclamé des dommages et intérêts à la suite d'une contamination par le virus du sida obtient gain de cause⁶⁸. Durant les mois de mars et avril, les journalistes spécialisés traitent le problème. *Le Monde*, repris par l'AFP, titre le 25 mars une interview de Bruno de Langre, le président de l'AFH, "Sida: les hémophiles adressent un ultimatum au gouvernement" dans laquelle il expliquait que son organisation demandait "la mise en place en urgence d'un fonds de solidarité". Le gouvernement annonce, quelques jours après la publication de cet article, la "création d'un fonds de solidarité" dont "les modalités sont en cours d'études". *Le Canard Enchaîné* (12 avril 1989), bénéficiant d'une "fuite", publie un article -qui ne fait pas l'objet d'un appel en "une"- sous le titre "Quand les centres de transfusion distribuaient le sida" dans lequel il explique que "en 85, on liquidait des stocks de sang frelaté". Un extrait de la directive de Michel Garretta du 26 juin 1985 est publié dans laquelle il est écrit que "la distribution des produits non chauffés reste la procédure normale tant qu'ils sont en stock". Le journaliste du *Canard Enchaîné* qui précise que ces produits "étaient distribués à ceux qui étaient déjà séropositifs", explique que, n'étant pas médecin, il avait hésité à publier le document. Après avoir consulté un consoeur médecin, il rédige son article dans le but de montrer "qu'il s'agissait d'une opération qui avait été sciemment menée pour des raisons économiques". Seul, *Le Parisien* fait directement écho à l'article du *Canard*, titrant en "une": "des centaines d'hémophiles victimes d'une négligence?"⁶⁹. Par contre, les journalistes spécialisés de la presse parisienne, souvent médecins⁷⁰, qui avaient déjà évoqué ce problème, parlant de "contamination accidentelle" (*Le Monde*, 21 février 1989) ou de "retard" (*Libération*, 21 janvier 1988) vont peu réagir à cet article rédigé par un non spécialiste. L'interprétation dominante est que des "négligences" non établies ont déclenché une "polémique". Les "preuves" manquent toujours bien que certains commencent à avoir des doutes: "L'affaire était tellement incroyable que, faute de la totalité des preuves, le journal a renoncé (...) A l'époque, pourtant, il existait un faisceau de présomptions qui donnait à penser que nombre d'hémophiles s'étaient faits inoculer le sida lors de transfusions...mais on pouvait

⁶⁷ Cette renonciation avait été posée par les assureurs comme une condition de la participation au fonds d'indemnisation. Les articles traitant de cette clause laissent croire que c'est le gouvernement de l'époque qui "a acheté le silence des hémophiles". "Ce n'est pas le silence, remarque Francis Graeve, le président d'honneur de la l'AFH, d'abord parce que c'est un accord qui, de la part de l'association, est une recommandation à ses membres (...) d'accepter ce qu'on leur offre mais aussi ils sont libres de leur choix (...) ça n'exclut pas les recours contre les centres de transfusion et leurs assureurs. Les assureurs disaient en quelque sorte 'vous n'allez pas nous embêter à faire un procès avec l'argent qu'on vous donne!'"

⁶⁸ La Cour d'appel accorde à la mi-juillet à Mme Courtellemont, 62 ans, 2,3 millions de dommages et intérêts. Cet arrêt fait l'objet de quelques articles de presse (cf notamment *Le Monde*, 21 mars 1989). Mais les journalistes ne s'intéresseront guère, par la suite, à cette affaire. Comme l'explique, avec un humour noir, un journaliste: "c'est sûr qu'un transfusé de soixante ans ou Mme Courtellemont, cette première femme qui a été plombée par le sang d'un détenu toxicomane de Fleury Mérogis, c'est moins émouvant qu'un gosse de huit ans et pourtant, c'est le même processus".

⁶⁹ *Le Parisien*, 14 avril 1989.

⁷⁰ La totalité d'entre eux, même si certains ont changé de publication, traiteront ensuite le sujet en 1991 et 1992.

penser, à l'époque, au maximum à une erreur médicale", se souvient un journaliste.

L'un des journalistes spécialisés du *Monde* reprend et complète, 15 jours plus tard, l'article du *Canard Enchaîné* en publiant, dans son supplément "Sciences et médecine", un grand article de fond intitulé "le scandale des hémophiles" (sans guillemets cette fois-ci à "scandale") avec un appel en "une" intitulé "Hémophilie et sida: les pouvoirs publics pris en faute" (*Le Monde*, 28 avril 1989). "C'est pas un éditorial disant 'y'a un scandale', explique aujourd'hui le journaliste. C'est une manière de dire voilà la chronologie d'une affaire, voici les documents annexes, le travail de Péron-Garvanoff, etc. Voilà, en gestation, les éléments qui pourraient faire un scandale". Cet article vise surtout les autorités politiques et ne s'appuie pas sur les éléments qui seront révélés, deux ans plus tard, par *L'Événement du Jeudi* en avril 1991 (le compte rendu de la réunion du 29 mai 1985 du CNTS). "La principale anomalie de ce dossier, écrit alors le journaliste du *Monde*, tient dans la décision prise en juillet 1985 par le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale (Mme Georgina Dufoix), et par le secrétaire d'Etat chargé de la santé (M. Edmond Hervé) de ne plus désormais rembourser par la sécurité sociale que les facteurs de coagulation chauffés. Cette décision, qui a pris la forme d'un arrêté daté du 23 juillet 1985, signés par les deux directeurs de cabinet, ne devait entrer en application -chose difficilement compréhensible- qu'à partir du 1er octobre de la même année (...) On autorisait tacitement l'utilisation, durant deux mois, de substances potentiellement contaminantes". Au même moment, *L'Événement du Jeudi* du 13 au 19 avril 1989 réagit également dans un article au titre accusateur: "sida et transfusion: ces hémophiles qui ont été sacrifiés".

Bien qu'insatisfaits de cette indemnisation, les dirigeants de l'AFH signent les accords Evin sur l'indemnisation parce qu'"il y avait urgence, de nombreuses familles étaient dans des situations catastrophiques"⁷¹. Ils demandent "des compléments au gouvernement": "au cabinet de Claude Evin, on s'est vu opposer un refus: 'vous n'avez qu'à faire des procès'"⁷². A la fin de l'année, après avoir consulté un comité de juristes, l'AFH décide de faire des recours devant les tribunaux administratifs contre l'Etat⁷³. Les accords sont par ailleurs fortement contestés dans *Minute* (7 octobre 1989), notamment par Jean Péron-Garvanoff. Loin d'être "l'épilogue financier d'une polémique" comme l'avait écrit trop vite en juillet 1989 *Le Monde*, celle-ci "rebondit" peu après à la suite de l'incendie, dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, de la voiture de Michel Garretta, le directeur du CNTS⁷⁴, qui donne lieu notamment à deux articles l'un du *Monde* (3 novembre 1989) sur "le désarroi des victimes du sida" et l'autre de *L'Express* (22 décembre 1989) sur "les oubliés du sida". Ces deux articles évoquent la possible "responsabilité" du CNTS dans la contamination de certains hémophiles. Une longue réponse de transfuseurs, publiée le 9 novembre, est adressée à la rédaction du *Monde* en réponse à l'article, rédigé par une journaliste spécialisée passée depuis à *Libération*.

Au cours de l'année 1990, le drame des contaminations post-transfusionnelles n'est guère évoqué si ce n'est à l'occasion de deux décisions de justice (*Le Monde*

⁷¹ Propos de James Mauvillain, secrétaire de l'AFH, in *Deux décisions aux implications ambiguës*, op. cit., p.10.

⁷² Entretien avec Francis Graeve, président d'honneur de l'AFH.

⁷³ 400 recours ont été déposés et regroupés au Tribunal administratif de Paris.

⁷⁴ Cet incendie est revendiqué sous le nom d'"Honneur de la France". Le dossier est confié au juge qui instruisait les plaintes déposés par des membres de l'association des polytransfusés qui aboutira au procès de 1991.

du 16 janvier 1990 et *Libération* du 25 juillet 1990). Seule Anne-Marie Casteret, dans *L'Événement du Jeudi* (5 au 11 avril 1990), explique "pourquoi la plainte des hémophiles contaminés par le sida risque d'aboutir". En janvier 1990, dans l'émission "Santé à la une", TF1 aborde le problème des "risques de la transfusion sanguine". Parmi les invités, figure Michel Garretta. Un reportage sur le "parcours du sang" montre "quel luxe de précaution on prenait pour, malgré tout, cerner le danger que représentait la transfusion sanguine", selon l'expression de Robert Namias, l'un des présentateurs, au travers d'images filmées au centre des Ulis dans la banlieue parisienne mettant en valeur l'informatisation et les technologies de pointe du CNTS. La contamination des hémophiles et des transfusés par le virus du sida et des hépatites est évoquée mais sans qu'elle apparaisse alors "scandaleuse". Robert Namias précise par exemple que les hémophiles "ont été touchés (...) avant 85 c'est-à-dire avant qu'on oblige à tester le sang". L'un des invités, l'actuel président de l'Association de défense des transfusés, vient lancer, le visage caché, un appel en faveur d'une meilleure indemnisation des personnes contaminées, concédant toutefois que "peut-être personne n'y est pour rien (...) On ne peut pas reprocher ni aux centres de transfusion ce qui nous arrive".

Les responsables du CNTS entretiennent alors de bonnes relations, même si elles sont rares, avec les journalistes qui, dans l'ensemble, donnent une image plutôt "positive" de la "Transfusion sanguine". L'institution est considérée depuis longtemps comme un "modèle envié dans le monde entier": régie par la loi du 21 juillet 1952, la transfusion repose sur trois principes éthiques, le bénévolat du don, son anonymat et le non-profit des organismes impliqués dans ces activités. Lorsque la CNTS est mis en cause, ses dirigeants ne restent pas silencieux, ses porte-parole répondant aux articles les mettant en cause par des articles dans des revues spécialisées, par des communiqués de presse et en usant de leur droit de réponse auprès des rédactions. Bien que le CNTS ait un responsable chargé des relations avec la presse, c'est Michel Garretta, le directeur général, qui reçoit à plusieurs reprises les journalistes pour s'expliquer. Les réponses du CNTS aux accusations reprises dans la presse, souvent longues et techniques: ils reprochent aux journalistes leur incompétence et les accusent de vouloir jeter "le discrédit sur une institution qui oeuvre pour la vie dans le respect des valeurs éthiques". Les responsables réfutent les "faits inexacts" ou "sortis de leur contexte", font la chronologie de leur action, rappellent les dates où s'est dégagé un consensus sur l'innocuité de certains techniques de chauffage, donnent des chiffres (notamment le pourcentage de contaminés) et dénoncent la "malveillance" des journalistes prompts à "exploiter l'extrême détresse des hémophiles". Les expressions les plus fréquemment employées par ces responsables sont celles de "campagne médiatique", "désinformation", "insinuations mensongères" auxquelles ils opposent "la vérité des faits"⁷⁵. Les médecins et les dirigeants du CNTS rejettent les accusations de "fautes" en insistant sur les "incertitudes de l'époque" et sur le fait qu'il s'agit d'une "catastrophe mondiale" et non pas française. Ils invoquent pour leur défense la notion de "risque thérapeutique".

"Cette contamination met l'accent sur le risque thérapeutique inhérent à toute discipline médicale et pharmaceutique et sur les conséquences négatives du progrès qui, lui-même peut être source de souffrance et de détresse" (Tribune rédigée par des transfuseurs, *Le Monde*, 9 novembre 1989). "Aujourd'hui, nulle part au monde, il n'existe de méthodes à même de garantir la sécurité absolue

⁷⁵ Le CNTS répondit notamment à plusieurs reprises aux articles successifs d'Anne-Marie Casteret publiés dans *L'Express* et *L'Événement du Jeudi*.

de certains produits sanguins comme le sang complet" (communiqué de presse du CNTS, 25 avril 1991)

La médiatisation (1991)

C'est en 1991 que le "drame" des contaminations post-transfusionnelles, à la suite notamment de la révélation par l'*Evénement du Jeudi* du compte rendu d'une réunion tenue le 29 mai 1985 au CNTS, va devenir peu à peu le "scandale du sang contaminé" dont il convient de rappeler les "temps forts" médiatiques. Les 19 et 20 **mars**, *France Soir* explique que le "dossier du "sang à risques" est bouclé". *TF1* reprend cette information et consacre un reportage au journal de 13 heures sur les "hémophiles (...) qui attendent toujours une décision de justice". Fin **avril**, l'AFP fait état d'une enquête de l'IGAS sur le "prix du sang" et le déficit de la FNTS. Mais c'est surtout l'article de Anne-Marie Casteret, dans *L'Evénement du Jeudi* du 25 avril, qui, par ses reprises, dans les télévisions notamment, déclenche un processus qui ne fera que monter en puissance jusqu'au procès. Sous le titre: "le rapport qui accuse le Centre national de transfusion sanguine", l'hebdomadaire publie le compte-rendu d'une réunion du 29 mai 1985 de médecins du CNTS au cours de laquelle Michel Garretta, le directeur, explique que "tous nos lots sont contaminés" et indique que "c'est aux autorités de tutelle de prendre leurs responsabilités sur ce grave problème [retirer ou non ces lots] et d'éventuellement nous interdire de céder des produits, avec les conséquences financières que cela représente". La veille, Anne-Marie Casteret avait alerté une journaliste médicale de l'AFP, pour qu'elle annonce son article dans une dépêche. Dans le lead⁷⁶, la journaliste spécialisée explique que, selon un "rapport confidentiel", le "Centre national de Transfusion sanguine (CNTS) savait en mai 1985 que ses produits de base étaient quasiment tous contaminés par le virus du sida". Le même jour, l'Association française des hémophiles annonce à l'AFP que 350 à 400 recours en indemnisation ont été entamés contre l'Etat devant les tribunaux administratifs et M. Francis Graeve, son président d'honneur, précise qu'"au moins 1 200 hémophiles ont été contaminés par le biais des traitements coagulants". *Le Figaro* titre: "sang et sida: l'aveu d'un responsable" et note que Bahman Habibi, le directeur scientifique du CNTS, "admet que les dirigeants de cet organisme auraient pu 'faire plus vite et gagner quelques mois' dans la décontamination de leurs produits". Dans une conférence de presse, le 4 **mai**, qui fait l'objet d'une large couverture par les journalistes spécialisés, le président de l'AFH explique qu'il y a eu "viol de la confiance des malades envers les médecins". Les radios et les télévisions, dans les jours suivants, diffusent de nombreux témoignages d'hémophiles contaminés. "Santé à la une" du 6 mai, une émission médicale de seconde partie de soirée sur *TF1*, est consacrée au sida et le débat de "La grande famille" du 7 mai, qui est diffusée à la mi-journée sur *Canal Plus*, est intitulé: "les transfusions sont-elles dangereuses ?". *Le Canard Enchaîné*, avec un appel à la "une", revient sur le sujet en mai: il parle de "la distribution payante du sida aux hémophiles" et fait de Michel Garretta une de ses cibles favorites. Le 16, Anne-Marie Casteret explique dans *L'Evénement du Jeudi* que "la Direction générale de la santé et le cabinet d'Edmond Hervé étaient parfaitement au courant du risque que le sang contaminé par le virus du sida faisait courir aux transfusés et aux hémophiles en 1985...". Le 21 mai, *Le Figaro* publie plusieurs articles sur le sujet et l'émission de *TF1*, "Ciel mon mardi", est entièrement consacrée aux

⁷⁶ Le lead est constitué par les premières lignes d'une dépêche.

contaminations post-transfusionnelles. Le 24, "le gouvernement sort de son silence"⁷⁷ en se déclarant "particulièrement sensible au terrible drame humain que connaissent les hémophiles et les personnes qui ont pu être contaminées" à la suite de transfusions sanguines.

Le 2 **juin**, dans un discours devant l'assemblée générale de la Fédération française des donneurs de sang bénévoles "destiné à rassurer"⁷⁸, Bruno Durieux, le ministre délégué à la Santé, annonce une "réforme" de l'organisation transfusionnelle française et met en cause la presse pour ses articles "pas toujours objectifs, ni toujours bienveillants (...) qui risquent d'aboutir à la démotivation des donneurs" et à "l'angoisse extrême des malades transfusés". Le 3, tandis que *Le Point* parle d'un "scandale du plasma contaminé", Michel Garretta annonce sa démission, s'estimant l'objet "d'une campagne médiatique de désinformation orchestrée, particulièrement agressive et partielle". Les organes de la presse écrite nationale titrent le lendemain sur cette décision et *TF1* consacre plusieurs minutes à ce sujet dans son édition de 20 heures. Le 5, le ministre des affaires sociales est interrogé à l'assemblée nationale et Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé, explique que "toutes les décisions ont été prises avec l'avis unanime des experts". De son côté, le ministre délégué à la santé admet "publiquement que des erreurs collectives d'appréciation avaient été commises" dans l'affaire de la contamination des hémophiles par le virus du sida et "a annoncé qu'un rapport a été demandé à l'IGAS", explique l'AFP qui précise par ailleurs "de bonnes sources" que le juge d'instruction chargé d'instruire les plaintes des hémophiles "n'a procédé à aucune inculpation et ne devrait pas le faire dans l'immédiat". *Le Figaro*, dans un article intitulé "sang et sida: les autres noms", révèle que le rapport de gendarmerie, remis au juge, suggère l'inculpation de MM. Garretta, Roux et Netter. Dans un autre article, un journaliste non spécialisé explique que "les hémophiles accusent": "1 200 d'entre eux ont été contaminés par le virus et 185 sont morts. Aujourd'hui, ils réclament justice et leurs associations craignent des actions individuelles désespérées". Enfin, *Le Canard enchaîné* avance "qu'un contrat signé avec une filiale de la FNTS" que Michel Garretta avait créée "prévoit de lui accorder en plus de son salaire une commission de 0,6% du chiffre d'affaires de la Fondation. Soit un pourboire de 6 millions par an". Le lendemain, *L'Express*, sur la base d'un "dossier confidentiel" émanant "de la direction même de la FNTS" parle du "business du sang", des "filiales juteuses" de Michel Garretta: "En France, l'or rouge peut rapporter gros". *TF1* consacre le soir même un "dossier" sur ce sujet et parle d'"or rouge". Le 6 juin, un journaliste spécialisé de l'AFP annonce que "les modes de transmission du virus du sida étaient identifiés en 1983 et 1984 (...) comme le montrent les articles publiés dès cette date par l'AFP". Le journaliste note que "ces faits contredisent les déclarations actuelles des responsables français de la santé qui expliquent les "erreurs collectives graves d'appréciation" (...) par la méconnaissance que l'on avait à l'époque de la maladie". Dans une interview au *Figaro*, Jean-Pierre Allain, l'"ancien bras droit" du directeur du CNTS "l'accable": "le patron du CNTS avait la possibilité de résoudre le problème des lots contaminés dès la mi-84 et il ne l'a pas fait". Le 7 juin 1991, la FNTS convoque les journalistes pour "défendre ses comptes" et démentir certaines informations, notamment celles du *Canard Enchaîné*. Le 8, *Libération* consacre sa "une" au "dossier" qui "s'alourdit": "les documents que nous publions établissent sans ambiguïté que les responsables ont continué à distribuer aux hémophiles jusqu'en

⁷⁷ *Libération*, 27 mai 1991.

⁷⁸ Entretien avec un conseiller du ministre délégué à la santé de l'époque.

automne 85 du sang non chauffé contaminé (...) alors qu'à cette date la communauté scientifique était convaincue de l'efficacité du chauffage des produits". Tous les hebdomadaires traitent désormais le sujet. *Le Canard* publie un document sur "les bonnes actions à 700 000 dollars du docteur Garretta" dans une société américaine, Haemonetics, "dont il a fait le fournisseur exclusif du CNTS". *Le Nouvel Observateur*, *L'Express*, *L'Événement du Jeudi* et *Le Figaro Magazine* consacrent des articles aux contaminations post-transfusionnelles. Les documents affluent dans les rédactions. Le 17, *Le Point*, qui consacre cinq pages à l'"affaire des hémophiles", titre "Sang: les coupables". Le 18, *Le Monde* traite à son tour du "drame des hémophiles" et des "étapes d'une catastrophe", dans un article sur deux pleines pages, avec un appel en "une". Les 19 et 20, les hebdomadaires prennent le relais du *Point*. *TF1*, le 24, dans une émission d'information de seconde partie de soirée ("Le droit de savoir"), diffuse un reportage intitulé "scandale du sang: les responsables". Durant l'été, on observe une accalmie. Fin juin et début **juillet**, de nombreux articles, essentiellement dans la presse dite "populaire" et notamment dans la presse régionale, paraissent sur la baisse des dons du sang. Enfin, en **août**, *L'Événement du Jeudi* publie un document sur les conditions accordées à Michel Garretta lors de son départ (voiture de fonction, chauffeur, garde du corps).

Les inculpations et la politisation (1991-92)

Le 10 **septembre** paraît le "rapport Lucas" (du nom de l'inspecteur général des affaires sociales qui l'a rédigé), qui est censé faire le point sur cette affaire et en fait calmer un peu le jeu. Il est jugé, par l'ensemble de la presse "accablant"⁷⁹. Durant une dizaine de jours, il relance même l'affaire, la publication du rapport suscitant de multiples interviews de Michel Lucas, les réactions des porte-parole des associations, des articles sur les indemnités et autres avantages accordés à Michel Garretta lors de son départ, sur les dépôts de plainte pour "empoisonnement". Le 16 septembre paraît dans *Le Monde* un "document inédit", une note de Mme Pierre, sous directeur de l'organisation des soins et des programmes médicaux à la direction générale de la santé, adressée au cabinet du secrétaire d'Etat à la santé Edmond Hervé, sur la base duquel les journalistes médicaux du quotidien affirment que "le gouvernement était informé de l'urgence de la situation [il s'agit du problème de la contamination des hémophiles par le virus du sida] dès le 10 mai 1985".

Le 2 **octobre**, le ministre des affaires sociales et de l'intégration demande aux compagnies d'assurance et aux associations d'hémophiles de mettre au point "dans les plus brefs délais" une indemnisation "rapide, complète et juste". Le 8 octobre, *Le Monde* publie le compte rendu du Conseil d'administration du CNTS du 25 février 1985 qui décrit "les circonstances de l'éviction du président du CNTS", le professeur Jacques Ruffié, auteur d'un rapport au cabinet d'Edmond Hervé en avril 1985 sur "la transfusion sanguine et les dérivés sanguins". Dans l'entretien au quotidien, il déclare que l'"on a acheté la démission du docteur Garretta" qui fait figure de "bouc émissaire". Mais la presse quotidienne nationale ne reprend pas beaucoup l'information. En revanche, elle le fera quand *Le Monde*, daté du 15 octobre, publie un rapport de l'IGAS de juillet 1985 qui "met en lumière de graves irrégularités dans la gestion financière du CNTS: au lieu d'avoir servi à financer

⁷⁹ Cet adjectif est sans cesse utilisé dans les titres et dans les articles pour qualifier le rapport.

des programmes de recherche, les bénéfiques provenant de l'importation des fractions coagulantes avaient été 'utilisés à d'autres fins'". Dans le numéro du même jour, le professeur Roux, l'ancien directeur général de la santé, déclare que "les principaux freins à la généralisation de la prévention du sida provenaient du cabinet de Mme Dufoix" et met en cause Laurent Fabius qui "avait fait effectuer des ponctions financières importantes sur le chapitre de la prévention générale (...) l'une de ces ponctions financières a été affectée au centre mondial informatique et ressources humaines". Cette information déclenche une "polémique" entre MM. Roux et Fabius qui ne prendra toute son ampleur qu'une fois lancées les inculpations. Le 19, sur la base de "plusieurs documents demeurés jusqu'à présent inédits", *Le Monde* écrit que "le gouvernement Fabius a délibérément freiné la mise en place du dépistage du virus du sida. Ces mesures avaient été prises par Mme Georgina Dufoix (...) pour des raisons économiques et dans un souci protectionniste".

Le 21 **octobre** sont annoncées les inculpations de Michel Garretta, ancien directeur général du CNTS, pour "vente de produits toxiques", de Jacques Roux, ancien directeur général de la santé et Robert Netter, ex-directeur du laboratoire national de la santé pour "non assistance à personne en danger". Le même jour, *Le Monde* titre à la "une": "400 000 personnes auraient été contaminées par du sang infecté" (ce chiffre repose sur une note remise en 1989 par Michel Garretta au cabinet de M. Evin, alors ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale). Ces deux informations et la "révélation", le 24 octobre, par *L'Événement du Jeudi* et *Libération* d'un rapport de l'Inspection générale des finances sur "les problèmes financiers de la FNTS", provoquent une mobilisation sans précédent des journalistes qui font une bonne partie de leurs "unes", pendant plusieurs jours sur les contaminations post-transfusionnelles. Ils insistent sur "la révolte des lampistes et la discrétion des politiques"⁸⁰. Le 27, Michel Garretta réclame dans un entretien au *Monde* un "jury d'honneur international". La majeure partie des émissions d'informations générales et des éditions des journaux télévisés du dimanche 27 octobre traitent du sujet⁸¹. Le 30, le ministre des affaires sociales et de l'intégration annonce qu'une "refonte complète" du système de transfusion sanguine va être présentée. Le 31, un accord intervient entre les principales compagnies d'assurance et les membres du gouvernement en charge du problème pour l'indemnisation des personnes contaminées par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines. La majeure partie de la presse" insiste sur le fait que "les assurés paieront". L'ensemble des hebdomadaires (newsmagazines, *Paris Match*, *VSD*...) font leur "une" sur le sujet. Tandis que *L'Express* consacre dix pages au "dossier du scandale", Anne-Marie Casteret dans *L'Événement du Jeudi* fait état d'un "rapport truqué" de mai 85 par Bahman Habibi, directeur scientifique du CNTS.

Le 3 **novembre**, Georgina Dufoix à "7 sur 7" sur TF1 explique: "je me sens responsable. Pour autant, je ne me sens pas coupable parce que vraiment j'espère que je saurai vous montrer, qu'à l'époque, on a pris les décisions, dans un certain contexte, qui étaient pour nous des décisions qui nous paraissaient justes". Cette phrase résumée par l'expression "responsable mais pas coupable" suscite de nombreux commentaires dans les journaux du soir et du lendemain et bien après. Le 5, le juge d'instruction inculpe le docteur Jean-Pierre Allain, ancien directeur

⁸⁰ Titre d'une dépêche AFP, 22 octobre 1991.

⁸¹ Jacques Chirac est longuement questionné à "7 sur 7", Michel Garretta est l'un des invités de Jean-Pierre Elkabbach sur la Cinq et Laurent Fabius s'exprime longuement au journal de "vingt heures" de TF1.

du département recherche et développement pour l'hémophilie au CNTS, pour "mise en vente de produits toxiques". Le 7, le professeur Ducos, président de la commission consultative de la Transfusion sanguine en 1985 explique, dans *Le Nouvel Observateur*, qu'il avait demandé, dès le mois d'avril de cette année là, un dépistage systématique chez les donateurs de sang au secrétaire d'Etat à la santé. Le 10, François Mitterrand annonce dans une émission sur la *Cinq* qu'"il faut une loi" d'indemnisation des personnes contaminées par le virus du sida suite à des transfusions sanguines. Le 27, à l'issue du conseil des ministres, le porte-parole du gouvernement explique que le fonds d'indemnisation sera alimenté par une taxe maximum de 6% sur les primes d'assurance dommages, taxe plafonnée à 500 f. Les journalistes parlent de "taxe sida" ou d'"impôt sida"; de nombreux hommes politiques, notamment de l'opposition, s'y déclarent défavorables.

Le 8 **décembre**, Mme Cresson annonce un projet de loi prévoyant une contribution de 1,2 milliard des assurances, l'Etat payant la différence⁸². Dans la nuit du 9 au 10, l'Assemblée nationale adopte majoritairement le dispositif d'indemnisation des personnes contaminées par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines. Le 17, "le Sénat décide la création d'une commission d'enquête parlementaire" et le *Monde* publie des extraits d'un "rapport confidentiel" de l'IGAS de 1980 qui "avait fait état de décès dus à la mauvaise qualité des produits sanguins". Le 20, "le tribunal administratif de Paris condamne l'Etat" à verser deux millions à un hémophile contaminé par le virus du sida. Le même jour le juge met fin à l'instruction et transmet le dossier au parquet. A la fin de l'année, toutes les rétrospectives de 1991 consacrent une large part au "scandale du sang contaminé".

La poursuite d'un "feuilleton" (1992)

Le 6 **février**, Jean-Marie Le Pen, le président du Front national demande la traduction en Haute Cour de Laurent Fabius. Le 13, *Le Monde* titre à la "une": "des produits sanguins ont été importés illégalement". "Ces révélations ruinent les idées reçues d'"autosuffisance nationale" en matière de sang", commente le quotidien qui fait état d'un document, parvenu anonymement dans de nombreuses rédactions et daté du 18 janvier 1991, adressé par M. Najib Duédari, alors directeur du CTS du Val-de-Marne, à Michel Garretta. Pour "les deux médecins incriminés (...) il s'agit là d'un "faux grossier"". Les journalistes, tous médias confondus, reprennent largement cette information et le *Figaro* parle de "nouveau scandale". Le 27 **mars**, le juge d'instruction rend une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel. Les 11 et 12 **avril**, *Le Monde*, peu repris par ses confrères, publie une page sur le "sang des prisons" qui, "au terme d'une enquête et sur la base de documents inédits", traite "cet aspect méconnu du scandale du sang contaminé". A la suite de ces informations, une mission d'enquête administrative est confiée à l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ) et à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Le 27 mai, M. Bernard Kouchner, ministre de la Santé et de l'action humanitaire, présente "la réforme de la transfusion sanguine" qui est largement médiatisée.

Le 4 **juin**, l'émission d'*Antenne 2*, "Envoyé spécial", diffuse un reportage réalisé à partir d'images du caméscope de M. Gaudin, père qui a filmé ses deux enfants hémophiles contaminés par le virus du sida. Présent sur le plateau, Bernard

⁸² Déclaration à la Cinq, 8 décembre 1991.

Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, dit notamment "j'ai envie de demander pardon, au nom des certitudes médicales parfois trop rapides, à Stéphane, à Laurent et à leur parents". Le 5, le docteur Habibi annonce qu'il démissionne de son poste de conseiller médical du CNTS et "de toutes les activités concernant la transfusion en France" en évoquant les "profondes blessures personnelles" qu'il subit dans l'exercice de sa profession. Le 18, la commission ad hoc du Sénat rend public un rapport "sur le système transfusionnel français en vue de son éventuelle réforme", présenté comme "accablant", il "dénonce "errements", "dérive" et responsabilités inexpiables", explique l'AFP. Le 22 juin commence à la seizième chambre correctionnelle du tribunal de Paris "le procès du sang" qui bénéficie d'une large "couverture" par les médias. Le 24, lors des questions d'actualité à l'assemblée nationale, Pierre Bérégovoy déclare que "la honte consisterait à exploiter à des fins politiciennes le drame" tandis qu'au palais de justice, un avocat de la partie civile pose une question devenant un leitmotiv "où sont les ministres?". Début **juillet**, plusieurs "newsmagazines" consacrent des articles au procès dont *L'Express* qui titre à la "une" "Le procès de la honte". Le 24, la comparution attendue de Georgina Dufoix, Laurent Fabius et Edmond Hervé, dont les déclarations sont très critiquées en règle générale par des journalistes, des parties civiles et des membres de l'opposition, constitue le principal "temps fort" médiatique du procès. Le lendemain Jacques Vergès annonce dans *France Soir* le dépôt d'une plainte pour "empoisonnement" contre les trois ministres. Le 27, le doyen des juges d'instruction de Montpellier déclare irrecevable la plainte pour "empoisonnement" et "crime contre l'humanité" déposée par le comité Languedoc-Rousillon de l'AFH.

Le 5 **août**, le procès se termine par les plaidoiries des avocats de Michel Garretta. La presse, dans son ensemble, souligne l'insatisfaction des parties civiles notamment. Le 11, deux avocats dont Me Vergès, qui multiplie les interviews durant le mois, demandent aux députés de saisir la Haute Cour. Une démarche similaire est effectuée le 18 auprès du Sénat par Edmond-Luc Henry et Bruno de Langre, deux responsables de l'AFH. Le 28, le CRTS d'Aquitaine est condamné à indemniser une infirmière contaminée il y a neuf ans par le virus du sida et de l'hépatite C. Par ailleurs, le président de l'AFH, dans une interview au *Monde*, déclare que "ni M. Fabius, ni Mme Dufoix, ni M. Hervé ne pouvaient ignorer la contamination".

Le 1er **septembre**, un sondage repris par plusieurs journaux et commandé par *Viva*, hebdomadaire de la mutualité française "montre (...) que près de la moitié des français (38%) pense ne pas pouvoir accorder sa confiance aux organismes chargés des collectes de sang et 65% des interviewés se déclarent choqués à l'idée que "le système de transfusion français fonctionne pour partie selon une logique commerciale"', commente l'AFP. Le 8, la Cour d'appel de Toulouse rend deux décisions contradictoires concernant deux cas de contaminations post-transfusionnelles. Le 28, le parquet du tribunal de Paris annonce que le juge d'instruction est incompétent pour instruire la plainte pour "empoisonnement" déposée en juillet par Me Vergès contre Mme Dufoix et MM Hervé et Fabius. Le 29, le Tribunal de grande instance de Bordeaux condamne le CRTS de Bordeaux, jugé responsable de la contamination de deux époux alors que seul le mari avait été transfusé, à verser une provision d'un million de francs au couple.

Le 4 **octobre**, le Conseil régional Ile-de-France de l'ordre des médecins examine à son tour les dossiers de Bahman Habibi et Michel Garretta. Le 7, le président du groupe RPR à l'Assemblée dépose une proposition de résolution portant mise en

accusation devant la Haute Cour de Mme Dufoix et de MM Fabius et Hervé. Jean-François Mattéi, député UDF, formule la même demande mais pour les deux ministres seulement. Cette décision -ses chances de succès sont alors jugées faibles par les journalistes politiques et la "contre attaque socialiste" suscitent de nombreux éditoriaux politiques. Le 14, le bureau de l'Assemblée nationale rejette les propositions des deux groupes. Le même jour, trois syndicats de médecins libéraux, le conseil national de l'ordre des médecins et deux sociétés d'assurances, dans une déclaration sur le risque thérapeutique, estiment que son indemnisation doit être prise en charge "par la solidarité nationale".

Alors que de nombreux journalistes commencent à poser avec insistance la question "Garretta va-t-il revenir ?" (il était parti s'isoler, durant l'été, aux Etats-Unis en attendant le jugement), le 23, la seizième chambre du tribunal correctionnel rend son jugement. Michel Garretta est condamné à 4 ans de prison ferme et 500 000F d'amendes, Jean-Pierre Allain à 4 ans (dont deux avec sursis), Jacques Roux à 4 ans (avec sursis) et Robert Netter est relaxé. La plupart des journalistes, en charge du problème, consacrent dans les jours suivants une large place au mécontentement de la majorité des parties civiles, à l'absence et à la "fuite" de Michel Garretta ("Pourquoi l'a-t-on laissé partir ?") et aux incertitudes concernant son retour en France. N'étant pas présent à l'audience comme il l'avait fait annoncé, un mandat d'arrêt est lancé contre lui. Jean-Pierre Allain fait appel du jugement. Le 25, le Professeur Soulier, à la demande de l'AFH, démissionne de son poste de président d'honneur de l'association. *France Soir* publie le numéro de téléphone de Michel Garretta à Boston. De nombreux envoyés spéciaux attendent devant son domicile. Le 27, avant de prendre l'avion pour Paris, le docteur Garretta donne une conférence de presse à l'aéroport dans laquelle il déclare notamment: "les hémophiles français ont été contaminés parce que, comme dans tous les pays du monde, en 82-83-84 et début 85 on ne savait pas comment faire, les faits qui me sont reprochés, que je n'ai pas décidé seul, mais avec de très nombreuses autres personnes, sont des faits pour lesquels on m'a soit disant jugés (...) comment veut-on faire croire qu'une seule personne peut être responsable [de la totalité de la contamination des hémophiles] (...) cette rumeur, il faut à tout prix la faire cesser. Son arrivée fait l'objet d'une large médiatisation et la question de la "responsabilité politique" suscite de multiples articles. Bernard Kouchner, "dans une interview exclusive à l'AFP, dénonce "le laxisme" et "l'irresponsabilité" dans lesquels ce ministère [de la santé] a fonctionné pendant l'affaire du sang contaminé". Dans une déclaration au *Monde*, Laurent Fabius demande la constitution d'un "jury d'honneur" en attendant une réforme de la procédure de jugement des ministres ou anciens ministres.

Le 4 **novembre**, *Le Monde* publie des extraits du rapport conjoint de l'IGAS et de l'IGSJ. "Les collectes dans les prisons en 1985 ont été à l'origine de plusieurs centaines de cas de contamination par le virus du sida", écrivent les deux journalistes spécialisés du quotidien. Ces informations qui conduisent à parler d'un "nouveau scandale" ou d'un "scandale dans le scandale" font l'objet de nombreux commentaires dans les jours suivants. Dans une interview au *Monde*, Georgina Dufoix se dit "tout à fait favorable" au dépistage systématique du virus du sida. Le même jour, le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris s'oppose à la saisie de *L'Événement du Jeudi* -demandée par Me Charvet, l'avocat de Michel Garretta- qui avait publié un article composé d'extraits d'une conversation entre le conseil de l'ancien directeur général du CNTS et "un journaliste parisien [il s'agissait de Frank Nouchi du *Monde*] enregistrée à Boston

"par le "scanner" d'un reporter américain". La société des journalistes de l'hebdomadaire explique qu'elle "juge dangereuse, dans un dossier d'une telle gravité, la connivence (...) entre les deux journalistes du *Monde* et la défense du docteur Garretta". Le 7 novembre, dans une intervention télévisée, le président de la République, explique notamment: "je voudrais au moins que chacune des familles frappées sache qu'un immense désarroi, un immense effort de solidarité nationale, une sorte de... -comment dirais-je?- de pardon de la nation à leur égard leur est dû (...) En ce qui concerne la responsabilité des ministres, c'est aux assemblées, qui désignent les membres de la Haute Cour de justice, de prendre leurs responsabilités". Le 17, le Sénat adopte la proposition de membres de l'opposition visant à traduire les trois anciens ministres devant la Haute Cour. Le 21, l'Assemblée nationale adopte la proposition de résolution du groupe socialiste visant à constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner "l'état des connaissances scientifiques sur le sida depuis dix ans au cours des dix dernières années en France et à l'étranger".

Durant le mois de **décembre**, quelques articles paraissent sur les auditions de la commission d'enquête parlementaire. Par ailleurs, le 4, *Libération* titre à la "une": "sang: les millions envolés du CNTS". Peu repris par ses confrères, il explique que "le patron de la Transfusion sanguine avait constitué entre la France et les Etats-Unis un réseau de sociétés enchevêtrées les unes aux autres". Les 7 et 8 décembre, le *Quotidien de Paris*, puis le *Parisien*, publient de "nouveaux documents" sur les "responsabilités politiques" dans le retard du test de dépistage du sida pour les donneurs de sang. Le 9, la décision de la commission sénatoriale d'exclure Laurent Fabius de la procédure de mise en accusation devant la Haute Cour est largement commentée par les éditorialistes. Le 13 décembre, *Le Journal du dimanche* annonce à la "une" "un nouveau scandale par négligence": "quelque 10 000 transfusés entre 1980 et 1985 ont été contaminés en France par le sida et ils ne sont qu'une minorité à le savoir (...) Ces transfusés n'ont pas été prévenus qu'ils étaient dangereux pour les autres". Le lendemain, *France 2* consacre son émission "Savoir plus" aux "contaminés du silence". Le 17, le CRTS de Marseille et son assureur sont condamnés par le TGI de Marseille à verser 2,5 millions de francs à la famille d'une fillette de huit ans qui avait contracté les virus du sida et de l'hépatite au cours de transfusions. Le 18, Laurent Fabius, dans une conférence de presse, demande à comparaître devant la Haute Cour, expliquant: "aussi odieux que cela puisse être pour un homme dont les adversaires mêmes reconnaissent l'innocence, je voterai moi-même l'acte d'accusation (...) puisque tel est aujourd'hui le prix de la vérité et de l'honneur". Le lendemain, dans un discours à l'assemblée nationale, l'ancien premier ministre demande aux députés "qu'on l'accuse pour une faute qu'il n'a pas commise". La proposition de mise en accusation des trois ministres devant la Haute Cour pour "non assistance à personnes en danger" est adoptée par l'assemblée. (518 voix pour, une contre et six abstentions). Le Sénat fait de même le 20 et met ainsi fin à la procédure parlementaire.

Les contaminations par le virus du sida à la suite d'une transfusion vont devenir un "événement" important de l'actualité" à partir du printemps 1991 seulement. Auparavant, la majeure partie des journalistes spécialisés considéraient qu'il n'y avait pas "matière à scandale". C'est ce constat qui nous a conduit à nous interroger sur les conditions qui rendent possible l'émergence d'un "scandale" et son développement en 1991 et 1992.

Chapitre 2. Les conditions de possibilité de l'émergence et du développement du "scandale du sang contaminé"

1. Les propriétés de la conjoncture

Le travail des journalistes ne se réalise pas dans un espace clos. Il existe ce qu'on pourrait appeler un "effet de contexte" que les journalistes connaissent bien, fut-ce intuitivement⁸³. Plusieurs propriétés de la "conjoncture" figurent au nombre des facteurs essentiels permettant de comprendre le déclenchement et le développement du "scandale". Ces éléments ne doivent pas être considérés comme distincts mais cumulatifs et doivent être mis en relation avec les propriétés spécifiques de "l'affaire du sang contaminé". Si ils peuvent avoir des significations différentes suivant les journaux et les journalistes, il reste qu'il existe un ensemble de caractéristiques majeures et récurrentes, dont font état des journalistes des rédactions parisiennes, et qui ont des effets incontestables sur le traitement du sujet. Les premières se rapportent aux décisions de justice mais surtout à l'existence même d'une enquête judiciaire, ayant abouti au procès de l'été 1992, et de multiples enquêtes administratives, commandées par des responsables gouvernementaux prouvant, aux yeux des journalistes "couvrant" le sujet, qu'il s'agissait d'une "affaire". Cette "affaire" s'inscrivait également dans un contexte, celui de la multiplication des "affaires" touchant le milieu politique et notamment des élus socialistes.

A. Les propriétés spécifiques de l'"affaire du sang contaminé"

La première propriété réside dans l'existence d'une succession de décisions de justice qui se multiplient entre 1988 et 1992. Des hémophiles et des transfusés ayant porté plainte devant les tribunaux, des décisions, parfois contradictoires, sont rendues. Au mois de décembre 1988 par exemple, la cour d'appel de Paris refusa de répondre favorablement à la requête d'une jeune fille alors que le tribunal de grande instance de Paris indemnisa, la même année, une

⁸³83 Murray EDELMAN. *Pièces et règles du jeu politique*. Paris : Seuil, 1991, p. 176.

autre plaignante⁸⁴. En octobre 1990, intervint le jugement du Tribunal de grande instance d'Evry, le premier concernant un hémophile contaminé et souvent excipé dans les ouvrages récemment publiés, qui estime qu'à partir du mois d'octobre 1984, "le maintien de la fabrication et la diffusion de produits non chauffés constitue une faute". Les journalistes spécialisés ou les chroniqueurs judiciaires firent état de ces décisions tout au long de l'année 1990 mais surtout en 1991 et 1992. Ces articles venaient s'ajouter aux autres et, surtout, les condamnations successives venaient renforcer les thèmes développées par la majeure partie de la presse à la recherche des "responsables" et des "coupables". Cependant, les médias se sont surtout intéressés à l'enquête puis au procès ensuite, consécutif aux dépôts des plaintes acceptées en 1988. Plusieurs plaintes avaient été en effet émises par des hémophiles ou des parents d'hémophiles contaminés qui accusaient notamment "le CNTS" de les avoir trompé depuis 1982 "par silence et réticence" sur les qualités substantielles des produits sanguins qu'"il" délivrait. D'autres, dont celle du président de l'association des polytransfusés, s'ajoutèrent visant des dirigeants du CNTS, le laboratoire national de la santé, l'Association française des hémophiles et le Comité consultatif national d'éthique pour "non-assistance à personne en danger et mise en vente de substances falsifiées et corrompues nuisibles à la santé de l'homme".

Le juge d'instruction, chargé du dossier au Tribunal de grande instance de Paris, confia une commission rogatoire à des gendarmes parisiens. L'enquête de trois ans fut réalisée par des gendarmes de la section recherches de Paris. Leur rapport final, constitué notamment par des auditions de victimes et d'autorités médicales et remis fin 1990 au juge, recommandait trois inculpations : celles de MM. Garretta, Roux et Allain. Mais, le juge ne procéda pas avant le mois d'octobre à des inculpations. Au printemps 1991 où parut une série d'articles sur l'"affaire", cette "lenteur" et/ou la crainte de "l'enterrement du dossier"⁸⁵ perceptible chez certains hémophiles, gendarmes, journalistes et avocats commençai(en)t à être dénoncée(s). Des enquêteurs, des avocats, des membres du CNTS, "alimentèrent" des journalistes même si ils ne furent pas les seuls. "J'ai des amis qui sont enquêteurs qui ont travaillé sur cette histoire (...) Et puis au mois de février, y'a un type qui ne ressemble pas aux autres qui décide de...qui m'alerte, qui me dit : "voilà, ça ne peut plus durer, le juge d'instruction ne fait rien, le dossier est sur son bureau, je trouve ça scandaleux", raconte un "grand reporter". A ces enquêtes judiciaires et de presse, s'ajoutent des enquêtes administratives commandées par le gouvernement à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), à l'Inspection générale des finances (IGF) voire à

⁸⁴ Le lien de causalité entre la séropositivité ou le sida et une transfusion était en l'occurrence prouvé (cf notamment Henri MARGEAT, "Séropositivité, sida et jurisprudence", *Gazette du Palais*, 13-15 octobre 1991, pp. 6-15).

⁸⁵ Un certain nombre de journalistes et des membres du cabinet du ministre de la santé notamment pensaient que Mme Foulon s'orientait vers un non lieu. "*C'est pour ça que j'avais fait un papier en 90 en disant "Garretta va-t-il être inculpé ou non ?", c'est parce que un non lieu était prévu quoi*", explique Anne-Marie Casteret.

l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ). Celles-ci ont largement contribué à l'émergence et au développement du "scandale du sang". Elles peuvent être de deux types dans la mesure où certaines sont directement liées à "l'affaire" et qu'une autre intervint avant.

L'enquête sur le "prix du sang". La parution de l'article d'Anne-Marie Casteret dans *l'Événement du Jeudi* est précédée de plusieurs "papiers" concernant les aspects économiques de l'activité transfusionnelle. Tout d'abord, la Fondation Nationale de la Transfusion sanguine (FNFS)⁸⁶ est en pleine restructuration compte tenu de ses difficultés financières. Le déficit de 1990 s'élevant à 72 millions de francs, son conseil d'administration a décidé notamment la suppression de 59 postes pour 1991. Une journaliste de l'AFP donna ces informations, le 23 avril, dans une dépêche rapportant surtout que des inspecteurs de l'IGAS étaient en train de procéder à une enquête sur le "prix du sang" à la demande du Ministère de la santé et des affaires sociales⁸⁷. Elle nota entre autres qu'ils "auront à examiner si une mauvaise gestion dans ce secteur est ou non à l'origine du manque de compétitivité au niveau des "prix du sang made in France" par rapport à d'autres pays de l'ouest notamment dans le domaine du traitement des hémophiles". Le fait de commander une enquête faisait déjà peser la suspicion d'une "mauvaise gestion"⁸⁸. Mais surtout, les différents gouvernements demandèrent plusieurs enquêtes. Réclamées sous la "pression médiatique", elles devinrent des "événements", quand elles furent rendues publiques⁸⁹, et constituées alors en "vérité officielle", surtout si elles étaient "accablantes", dans la mesure où elles étaient réalisées par des inspections d'Etat et utilisées ensuite comme arme par différents protagonistes pour imposer "leurs" vérités.

Le "rapport Lucas". Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration, et Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, annoncèrent en juin 1991 l'ouverture d'une enquête de l'IGAS confiée à Michel Lucas pour établir "de manière objective la réalité et la chronologie" de la contamination par le sida des hémophiles transfusés avec des produits infectés. Dans le même temps, ils indiquèrent la mise en place d'"un comité scientifique du suivi de la sécurité transfusionnelle" qui fera un rapport régulier rendu public. Embarassés par l'"emballage médiatique", les services

⁸⁶ La FNFS est une fondation de droit privé, reconnue d'utilité publique, sous tutelle de l'Etat dont le CNTS constitue une des composantes.

⁸⁷ Le *Canard Enchaîné* (3 avril 1991) expliquait que "la Fondation nationale de la transfusion sanguine (...) intrigue depuis plusieurs mois les hauts fonctionnaires du ministère de la Santé".

⁸⁸ Ce réflexe est souvent présent chez les journalistes notamment. Interrogeant par exemple le président du Conseil de l'ordre des médecins sur Europe 1 en juillet 1992, Jean-Pierre Elkabbach lui dit : "est-ce qu'il n'y a pas avec les greffes d'organes un nouveau scandale. Si le gouvernement a demandé une enquête, c'est bien qu'il y a quelque chose de louche...".

⁸⁹ Michel Lucas, inspecteur général des affaires sociales, précisa lors d'un colloque (*Sida et Information* organisé par ARCAT, 20 novembre 1992) que désormais tous les rapports d'enquête de l'IGAS étaient rendus publics.

gouvernementaux vont donc être obligés à leur tour de montrer qu'ils prennent le problème en charge et leur réponse s'apparente tout à fait à ce que l'on a appelé des "solutions médiatico-politiques"⁹⁰. Cette réponse publique était certainement autant destinée à calmer le jeu face aux journalistes et donc à "l'opinion publique" qu'à l'obtention d'informations concernant la contamination des hémophiles en 1985 : " On trouvait que beaucoup de choses avaient été dites dans tous les sens et qu'il était bien de faire un rapport par une inspection de haut niveau permettant d'objectiver les faits. Deuxièmement, sur la sécurité transfusionnelle, on voulait rassurer les gens sur le passé mais aussi sur le présent et l'avenir", explique un conseiller du ministre délégué à la santé. Les réactions de ce type, qui visent à "l'apaisement" face à une "pression des médias" difficilement contrôlable, sont habituelles (cf par exemple le "plan d'urgence"⁹¹ après manifestations lycéennes de 1990, la création du ministère de la Ville). Paradoxalement, la commande du "rapport Lucas" aura des effets inverses à ceux qui étaient recherchés.

Loin d'"enterrer le dossier" comme le craignaient certains dirigeants d'associations d'hémophiles, sa divulgation publique constitua un "événement" qui fit la "une " de la presse parisienne et des journaux télévisés et radiodiffusés. Le rapport, qui a fait de surcroît l'objet d'un "plan média", constitue une matière première intéressante pour eux qui le décrivent comme "accablant" et y voient ainsi la confirmation officielle de la véracité de leurs accusations. Même si Michel Lucas précisa dans son introduction qu'il ne s'agissait pas de "rechercher la responsabilité de telle ou telle personne d'autant qu'une instruction judiciaire est en cours", ce que certains journalistes soulignèrent, ce rapport "dresse un tableau exhaustif des erreurs d'appréciation administratives, politiques et médicales commises"⁹² et permet à *Libération*⁹³ de mettre à la "une" : "crime de sang confirmé". Le 10 septembre, rendant public en exclusivité des extraits du document, le Figaro titrait "le rapport qui accuse" et souligna le lendemain : "malgré une conclusion d'une neutralité toute administrative, l'énoncé clinique des faits est tellement accablant que ce qu'on appelait la polémique "hémophile-CNTS" devient désormais officiellement "le plus grand scandale de santé publique en France". Outre le rapport, les annexes viendront quelquefois apporter des preuves : "réservé (mais il ne faut pas rêver) sur la responsabilité des ministres de l'époque, il constitue néanmoins un solide travail de documentation. Surtout, il expose la preuve que les journalistes cherchaient : la réunion interministérielle du 9 mai 1985 où il est décidé de "retenir encore quelque temps le dossier d'enregistrement du test Abbott au laboratoire national de la santé" (...) La preuve apportée grâce au rapport Lucas que les tests de dépistage ont été retardés pour des raisons économiques"⁹⁴.

Le "rapport d'enquête sur les collectes de sang en milieu pénitentiaire". Il fut demandé conjointement à l'IGAS et

⁹⁰ Voir Patrick CHAMPAGNE, "La construction médiatique des malaises sociaux", *Actes de la recherche en sciences sociales*, décembre 1991, pp. 72-73.

⁹¹ " Nous ne pouvions apporter des réponses très vite d'où plan d'urgence sur les problèmes d'éducation nationale (...) J'ai fait ça dans l'urgence (...) Et on est parti très fort sur sa médiatisation", racontait un conseiller en communication de Lionel Jospin lors d'un entretien réalisé à l'occasion d'un travail sur les manifestations lycéennes en 1990-1991.

⁹² AFP, 10 septembre 1991.

⁹³ *Libération*, 11 septembre 1991.

⁹⁴ Anne-Marie CASTERET. *L'affaire du sang*. Paris : La Découverte, 1992, p. 236.

l'Inspection générale des services judiciaires, à la suite de d'articles du *Monde* (11 et 12-13 avril 1992). La publication de certains de ses extraits, dans ce quotidien du soir, intervint en novembre avant même qu'il ne soit remis à Bernard Kouchner, le ministre de la santé. Il fit la "une" de plusieurs journaux le lendemain devenant pour beaucoup un "*nouveau scandale*".

Enfin, auparavant, trois autres rapports ont été réclamés à l'Inspection générale des finances (IGF) respectivement sur "les problèmes financiers de la FNTS", les perspectives d'évolution à moyen terme de la FNTS et sur l'audit stratégique du fractionnement français. Le premier retint beaucoup l'attention des médias parce qu'il constitue un "autre scandale", celui des "comptes fous de la transfusion sanguine"⁹⁵. Ce rapport, même si certains rubricards de la presse nationale connaissaient les difficultés financières des centres de la FNTS, a surpris : "moi, ce que je ne connaissais pas dans le dossier et que j'ai appris là, c'est la décadence et (rire) la gabegie qui régnait au centre de transfusion et le fait qu'ils étaient au bord de la faillite. Ca, je ne le savais absolument pas parce que les autres firmes, elles sont quand même florissantes avec le marché donc... Où est passé le fric, ? C'est encore une question qui reste en suspens"⁹⁶. Rendu public conjointement par *l'Événement du Jeudi* et *Libération*, le 24 octobre 1991, quelques jours après les inculpations de MM. Garretta, Roux et Netter, il contribua au développement du "scandale du sang". Cette appellation générique et journalistique ne signifiait plus essentiellement les retards dans la mise sur le marché des tests de dépistage sur les dons de sang et des produits chauffés destinés aux hémophiles, elle regroupait désormais le "scandale" de la gestion de la FNTS. Le rapporteur écrit dans sa conclusion que "la responsabilité de la situation actuelle est donc bien principalement imputable à la FNTS, dont les dirigeants ont eu des ambitions démesurées par rapport à ses capacités financières, sans réflexion stratégique suffisante sur les priorités et souvent sans maîtrise des choix faits". Ces phrases ont eu d'autant plus d'"impact" qu'elles étaient "officielles".

B. Un contexte général: les "affaires politico-financières"

La conjoncture dans laquelle s'est développée "l'affaire du sang contaminé" se caractérise surtout par la multiplication des "affaires politico-financières" dans les médias. Ce "scandale" pouvait être perçu comme un scandale de plus qui venait renforcer une représentation médiatiquement entretenue. Dans les années 1980, se sont multipliées les "affaires" où "argent et politique" sont toujours étroitement mêlés. Les journalistes s'y intéressent en fonction des décisions plus ou moins médiatisées des magistrats (perquisition, inculpations...) mais aussi des sources (avocats, victimes...) dont ils

⁹⁵ Titre de "une" utilisé par *Libération*, 24 octobre 1991.

⁹⁶ Journaliste médecin.

disposent et qui sont susceptibles de leur fournir des informations nouvelles en mettant en cause des personnages connus et/ou présentent un "intérêt humain"⁹⁷.

Ces "affaires" se constituent notamment autour du financement des partis politiques et surtout du Parti socialiste. Le "scandale du sang contaminé" a été politisé progressivement [nous verrons dans quel intérêt pour certains groupes et dans quelle mesure cette "politisation" est certainement une des conditions de "réussite médiatique" du "scandale"] et est associé aux autres "scandales politiques". Il est significatif que deux hebdomadaires français *l'Express* et *l'Événement du Jeudi*⁹⁸ aient consacré des numéros spéciaux aux "affaires" en mettant sur le même plan l'"affaire Carrefour du développement", l'"affaire Ben Barka", l'"affaire Greenpeace" et l'"affaire du sang contaminé". Le discours d'une bonne partie des journalistes politiques, accompagnant ces "révélations" sur les "affaires", s'axait autour de l'idée qu'il fallait "moraliser la vie politique française". L'apparition du "scandale du sang contaminé" renforçait donc le large discrédit, jeté par la majorité de la presse parisienne, notamment sur la "classe politique" en ces occasions. "La conjoncture fait que par principe les politiques avaient tort par rapport aux journalistes", confesse un conseiller du ministre de la santé de l'époque. Mais "l'affaire du sang" vise surtout les gouvernements socialistes et est souvent présentée comme "exemplaire" à différents égards : "les conséquences politico-judiciaires du drame du sang contaminé s'inscrivent ainsi dans la suite des affaires de fausses factures et autres délits, commis à des fins de financement collectif (les systèmes Urba et Sages) ou personnel (M. Boucheron)" (Journaliste politique du *Monde*). Comme nous le verrons, le "scandale" est donc souvent une manière de montrer une fois encore que "les politiques ne veulent pas assumer leurs responsabilités" : "parce qu'il touche au sang, fluide vital chargé de symboles, et donc à la santé de chacun, le scandale des hémophiles contaminés par le virus du sida à la suite de transfusions a supplanté en 1991 toutes les "affaires" politico-financières, tout comme la tactique de "défausse" des hommes politiques mis en cause, prompts à s'affirmer "responsables mais pas coupables"" (AFP, 18 décembre 1991). Au travers des entretiens également avec des journalistes, cette stigmatisation, qui consiste à réaffirmer un certain nombre de "valeurs", est largement perceptible. Cette question mériterait, au delà de ce simple constat, à elle seule des explications plus complexes sur les relations entre le champ politique et le champ journalistique.

Enfin, il faut prendre en compte le fait que le "scandale du sang contaminé" devient à son tour un élément du contexte. Dès lors, toute information, concernant de près ou de loin ce qui est nommée comme "la transfusion sanguine", était regardée à l'aune des autres et contribuait à accorder une place grandissante dans les journaux écrits, télévisés ou radiodiffusés. Mais au delà des propriétés de la conjoncture, l'émergence et le développement du "scandale du sang contaminé" s'expliquent par la rencontre entre les propriétés de l'objet et un champ journalistique qui va réagir selon ses propres lois de fonctionnement.

⁹⁷ Murray EDELMAN, *Pièces et règles du jeu politique*, op. cit., p. 187.

⁹⁸ Les cahiers de *l'Express*, juillet 1991, et *l'Événement du Jeudi*, 30 janvier-5 février 1992.

2. Etudes de quelques logiques de fonctionnement du champ journalistique

Par définition, la forme prise par le "*scandale du sang contaminé*" est largement le produit du champ journalistique et de ses logiques propres de fonctionnement. Pour tenter de le comprendre, il faut à la fois étudier la structure de celui-ci, les conditions qui rendent possible la production du "scandale", bref la particularité de la presse, espace stratégique de plus en plus importants dans le fonctionnement interne des autres champs sociaux.

A. La structure du champ

Nous avons tenté de dégager quelques propriétés de la structure de l'espace journalistique et notamment d'une de ces fractions, les journalistes spécialisés dans les questions médicales, sans prétendre être exhaustif sur ce point difficile. Il faut distinguer trois types de médias : la presse écrite, la radio et la télévision. La presse écrite n'est pas homogène et il faudrait pouvoir opérer des distinctions selon la diffusion (nationale et locale), le type d'informations (générales ou spécialisées), la périodicité (quotidien, hebdomadaire, mensuel...), la position etc.. Il en est de même pour les radios et les télévisions qui se distinguent également par leur diffusion (périphérique, locale), leur appartenance au secteur public ou privé etc. Nous avons privilégié la presse écrite quotidienne et hebdomadaire de diffusion essentiellement nationale, les radios dites périphériques et les quatre principales chaînes de télévision qui ont traité du "scandale" parce que ces médias occupent, dans la constitution du "scandale", un poids fonctionnel prépondérant.

a) La position dominante du "Monde" et des chaînes de télévision

A travers notre recherche, il est apparu que deux types de médias - on pourrait l'observer sur d'autres "événements" - occupaient une position dominante dans le champ journalistique pour des raisons différentes : *Le Monde* et les chaînes de télévision au sein desquelles il faudrait également établir des distinctions.

Le Monde. Même si ce n'est pas toujours le cas, le *Monde* exerce souvent un effet de domination important en raison de son "prestige", de sa réputation de journal "sérieux" comme on le voit, entre autres indicateurs, dans les "reprises"⁹⁹ des articles du quotidien par les autres supports de presse. Un des rares journaux du soir français, qui est en effet livré dans la plupart des rédactions

⁹⁹Il faudrait ajouter parfois d'autres variables notamment celle des affinités entre journalistes ou de la reconnaissance de la "compétence" de l'auteur de l'article. Par exemple, une journaliste de l'AFP nous disait "*moi, je ne regarde pas le canard mais la signature*" avant de reprendre un "papier".

parisiennes et dans les principales institutions l'après-midi, il constitue pour un certain nombre de journalistes une lecture obligée. Cette légitimité est visible non seulement pour l'ensemble du champ mais particulièrement pour le sous espace des journalistes spécialisés dans les questions médicales. Elle agace souvent les rubricards concurrents. Les deux journalistes médecins du quotidien vespéral¹⁰⁰, qui ont traité le sujet, peuvent être par exemple décrits comme détenteurs d'un "magistère" ou comme des "snobs élitistes" prétendant "au monopole du scoop en matière médicale". "Ils énervent tout le monde parce qu'ils ont toutes les informations et les documents avant tout le monde et n'assistent même pas aux conférences de presse", dit ironiquement un médecin. Lorsque Jean-Yves Nau et Franck Nouchi faisaient une "révélation" ou citaient des propos jugés importants par eux, les responsables de service ou des membres de la rédaction en chef demandaient à leurs spécialistes, ou à ceux qui étaient en charge du sujet, parfois en désaccord avec les interprétations de ces deux journalistes, de "faire quelque chose": "les problèmes à la rédaction, je les ai eu à la rentrée quand *Le Monde* a commencé à faire une campagne en faisant des trucs, alors c'est là que j'ai dû me battre pour qu'on reprenne pas (...) Ca posait un vrai problème que le premier quotidien de référence se mette à raconter n'importe quoi"¹⁰¹.

Il suffit en effet de s'intéresser par exemple aux reprises du mois d'octobre 1991 au cours duquel les journalistes du *Monde* ont multiplié les "révélation": documents "inédits", interviews de Michel Garretta, directeur démissionnaire du CNTS, de Jacques Ruffié, ancien président du CNTS, de Jacques Roux, ancien directeur général de la Santé. Le 21 octobre, tous les journaux télévisés "ouvrirent" sur les inculpations mais aussi sur les informations du *Monde* de l'après-midi. L'un des présentateurs du 19/20 sur FR3 dit par exemple : "nous allons commencer par une information inquiétante, elle est donnée par "Le Monde". D'après notre confrère, 400 000 Français auraient été contaminés par du sang infecté. "Le Monde" se fonde sur une note remise en 89 au ministère de la Santé par le Docteur Garretta (...) Et cette révélation coïncide avec l'inculpation aujourd'hui du docteur Garretta". Les interprétations des journalistes du *Monde*, sans surestimer leurs effets, sont décisives pour comprendre comment, après le "scandale des hémophiles", l'ensemble de la presse s'est intéressé au "scandale des transfusés" reposant essentiellement sur le retard dans la mise en place du test de dépistage du sida pour les donneurs de sang. Les journalistes, contraints de simplifier ou parfois ne sachant pas faire la différence, parleront ainsi du "scandale du sang contaminé". En effet, même si des journalistes spécialisés concurrents nous ont expliqué que "les transfusés, c'est une autre histoire", que *Le Monde* a cherché à établir "la confusion entre les différents problèmes" et à faire "une campagne anti-Fabius" ou à "impliquer les politiques", ils ont été obligés d'en tenir compte et ont tous parlé largement du retard dans la mise en place du test de dépistage du sida, thème sur lequel ont insisté les deux journalistes du *Monde*.

La télévision. La télévision exerce également un effet de domination qui s'explique par sa grande diffusion. Il est d'ailleurs

¹⁰⁰ Agés d'environ 40 ans tous les deux, ils travaillent ensemble depuis huit ans puisque Jean-Yves Nau est entré en 1979 et Franck Nouchi en 1985. Tous les deux ont fait des études de médecine.

¹⁰¹ Journaliste d'un quotidien national.

significatif que la plupart des hommes politiques ou des médecins aient choisi le plus souvent de s'exprimer sur les chaînes de télévision. Fin 1991, les journalistes de la presse écrite et les radios par exemple traitèrent longuement des déclarations de Georgina Dufoix¹⁰² ou de Laurent Fabius¹⁰³ sur TF1 dans leurs éditions du soir ou du lendemain. Cette position dominante s'explique également par l'impact des images qui "exercent un effet d'évidence très puissant"¹⁰⁴ notamment sur ceux, dans la presse écrite notamment, qui décident de la sélection à la "une" des sujets¹⁰⁵. C'est après les inculpations et la politisation du "scandale" que les chaînes de télévision font apparaître le problème des contaminations post-transfusionnelles dans leurs titres. Avant, elles avaient fait état plus brièvement de la démission du directeur du CNTS et de la sortie du "rapport Lucas". Le fait que "les télés en parlent" oblige les journalistes de la presse écrite à le traiter plus encore en cherchant notamment à recueillir des réactions, réaliser des dossiers ou faire des interviews. De nombreux "newsmagazines" consacreront leurs "unes" au sujet fin octobre début novembre 1991 en partie à la suite du large traitement télévisé. Des journalistes ou leurs chefs de service ont pu même parfois utiliser le traitement télévisé pour convaincre leur interlocuteur que le "sujet est important" ou ne l'est pas. Cette position dominante peut également être illustrée par l'attitude de certains journalistes visant à favoriser des reprises par leurs confrères de télévision voire à susciter des sujets d'émissions. Une information prend donc d'autant plus de "valeur" qu'elle est reprise par la télévision.

Il faudrait également souligner dans le cadre d'une étude plus exhaustive la position dominante de l'Agence France Presse qui s'explique à la fois par la réputation de "sérieux" de ses journalistes et par son quasi monopole dans l'hexagone. La première explique parfois que, quand l'un d'entre eux commet une erreur, beaucoup d'autres journalistes la commettent également comme nous le verrons. La deuxième caractéristique est importante car l'AFP est quasiment la seule agence à diffuser des informations en France tant et si bien qu'elle constitue une source privilégiée d'information pour la presse nationale et encore plus pour la presse régionale qui constitue la majorité de ses pages "France" et "Etranger" par ses dépêches. Comme nous l'expliquait un journaliste d'un hebdomadaire, "on constate que bien souvent on n'est pas repris quand l'AFP ne nous reprend". Au même titre que la télévision, la reprise par l'agence signifie la "valeur" de l'information.

¹⁰² "7 sur 7", 3 novembre 1991.

¹⁰³ Journal de "vingt heures", 27 octobre 1991.

¹⁰⁴ Patrick CHAMPAGNE, "La construction médiatique des "malaises sociaux"", *op. cit.*, p. 65. Cet "impact" s'est particulièrement ressenti dans le large traitement par la presse écrite de la diffusion d'un reportage dans l'émission "Envoyé Spécial" (juin 1992) consacrée à deux enfants hémophiles qui avaient été filmés au camescope par leur père.

¹⁰⁵ Un ami journaliste stagiaire dans un quotidien national nous expliquait que les journaux de "vingt heures" étaient très suivis : "les sujets qui étaient à la "une" du journal sont souvent ceux des journaux télévisés de la veille".

b) Stratégies de subversion et de conservation¹⁰⁶

- La concurrence-collaboration

La concurrence dans l'espace journalistique n'exclut pas une certaine collaboration, entre dominés ou dominants du sous espace des journalistes spécialisés, pour tenter de changer ou de maintenir le rapport de force existant. Les premiers visaient en partie à imposer une interprétation du "scandale" contre le *Monde* et certains de leurs confrères occupant des positions dominantes dans cet espace. Des informations sur l'"affaire du sang contaminé" ont ainsi largement circulé entre journalistes qui se connaissaient depuis longtemps ou qui avaient sympathisé depuis peu. Développant des interprétations relativement convergentes, des journalistes de titres pourtant souvent opposés par leur ligne politique, ont largement collaboré, l'un profitant de "la documentation" de l'autre¹⁰⁷ : "j'ai eu accès au document de X [Nom de journaliste] que j'ai donc appris à connaître et avec qui, après, on a appris à travailler (...) Quand y'avait des gros scoops, on se les gardait, on le disait pas évidemment. Mais, en même temps, on essayait de travailler ensemble, c'est-à-dire on se téléphonait. Au coeur de l'affaire, on se téléphonait tous les jours, au moins une fois par jour. Pourquoi ? Parce que la solitude était très importante au début".

- L'échec relatif de stratégies de conservation et de subversion

Les différentes prises de position des journalistes spécialisés s'expliquent en partie par la position qu'ils occupent au sein du sous espace des journalistes spécialisés. C'est ainsi que les deux journalistes médecins du *Monde* constatent au printemps 1991 que, pour un certain nombre de leurs confrères, la contamination des hémophiles est un "scandale". Très prudents dans leurs articles - "la relecture que l'on peut faire des événements de 1985 n'est pas sans effets déformants"¹⁰⁸ - ils expliquent que l'"on assiste à une intense campagne cherchant à identifier les "coupables" d'un drame jusque là tenu pour une fatalité"¹⁰⁹ : "est-ce que ceux qui développent disons cette dimension scandaleuse sont... Est-ce que nous on a faire la même analyse ? Je crois que l'analyse qu'on a faite, c'est que c'est un peu plus compliqué que ça hein. C'est vrai que on a sans doute utilisé des mots plus comme drame, on a essayé de resituer les choses, la signification de la séropositivité à l'époque, enfin tout un tas d'éléments"¹¹⁰. Contraints de réagir, ils relativisèrent "le scandale des hémophiles" expliquant qu'il constituait "un drame parmi l'ensemble des drames des contaminations post-transfusionnelles" et insistèrent

¹⁰⁶ Pierre BOURDIEU. *Questions de sociologie*. Paris : Minuit, 1984, pp. 197-198.

¹⁰⁷ Il faut tout de même préciser que si les options idéologiques des deux titres peuvent diverger, celles des deux journalistes sont relativement proches.

¹⁰⁸ *Le Monde*, 5 juin 1991.

¹⁰⁹ *Le Monde*, 18 juin 1991.

¹¹⁰ Entretien avec un journaliste médecin du *Monde*.

en revanche sur "le scandale des transfusés" relatif au "retard" dans la mise en place du test de dépistage du sida pour les donneurs de sang, dont ils ont contribué à la constitution par des "révélations"¹¹¹ et, en 1992, sur le problème des collectes dans les milieux pénitenciers. Leur "silence" ou leur "rôle de frein" sur la première "affaire" leur fut ouvertement reproché par leurs concurrents et n'a pas été possible longtemps puisqu'ils évoquèrent à leur tour le "scandale des hémophiles": ""Libé" pouvait plus par rapport à ses lecteurs soutenir le silence face à X [nom d'un quotidien national] parce que tu as quand même des lecteurs (sourire) croisés, ça arrive. Tu peux pas avoir un journal qui fait cinq feuillets par jour en disant : "ben voilà, y'a un scandale machin etc" et puis un autre qui fait comme si de rien était. Sauf le *Monde* peut faire ça mais même là, il n'a pas pu en fait. Le *Monde* a pensé qu'il pouvait faire ça, et il a bien failli"¹¹². La stratégie de subversion de leurs concurrents souvent solidaires a réussi dans une certaine mesure parce que, comme le dit un journaliste, *"la force, c'est qu'il y a eu un journal de droite comme "Le Figaro", "Libération", "L'Événement," les radios et que "Le Monde" a été lâché sur cette histoire"*. Un autre journaliste qui se refusait à parler de "scandale" *"tant que la justice n'a pas frappé"* témoigne bien de cette situation.

"Une période difficile"

J, journaliste médecin, même si il n'utilisait pas le mot "scandale" et faisait des commentaires plus modérés que la plupart de ses confrères, était contraint d'accepter que les présentateurs, qui lui posaient des questions ou lançaient son reportage, parlent eux de "scandale" par *"facilité"* comme il dit.

- C'était une période difficile pour moi parce que le chef, le responsable de service de l'époque, disait que "c'était le scandale du siècle", qu'il y avait eu 1200 morts l'été 85. Alors je lui ai fait remarquer que c'était pas vrai. "Alors tous les lots étaient contaminés". Ben je lui ai dit : "si tous les lots étaient contaminés, c'est pas 1 200 hémophiles qui ont été contaminés, c'est 4 000. Y'a 4 000 hémophiles donc y'a 4 000 hémophiles contaminés (ironique) (...) Enfin, plus personne ne doute que les hémophiles ont été contaminés entre 79 et 84 et puis quelques dizaines malheureusement en 85 mais quelques dizaines (...) On m'a carrément dépossédé du dossier, on l'a confié à quelqu'un de mon service (...) avec mission de travailler que là-dessus, il a rien trouver d'ailleurs rien de plus que... On continuait à être les boîtes aux lettres.

- **C'est-à-dire dépossédé, vous ne traitiez plus...**

- C'est-à-dire que j'étais suspect moi.

- **Suspect parce que vous...**

- Parce que je ne hurlai pas avec les loups (...)

¹¹¹ L'un des deux journalistes médecins s'est retrouvé devant un cas de figure qu'il décrivait dans sa propre thèse de doctorat en médecine consacrée à l'information à caractère médical (Cf Denis OLIVENNES, *L'affaire du sang contaminé. Analyse d'un scandale, op. cit.*, p. 41) à propos d'un autre "scandale médical" : *"deux attitudes sont possibles : se livrer à une surenchère sur la dimension scandaleuse de l'affaire ou relativiser. La première, dès lors qu'elle est décidée, ne pose guère de question. On retient l'hypothèse la plus pessimiste quant au nombre de sujets touchés, on gonfle les titres, on dramatise (...) La seconde attitude, en revanche, pose une question délicate : peut-on relativiser alors même qu'on entend couvrir le plus largement possible l'événement ?"*.

¹¹² Entretien avec un journaliste spécialisé.

- Y'a des trucs dans les journaux, dans *Libé*, *l'Événement du Jeudi*, ça fait une pression sur vous ?

- Oui ça fait une pression (...) ça devient l'enfer parce que on est face à des gens qui ont décidé une fois pour toutes (...) que ce que disait G (nom d'une journaliste médecin) était parole d'évangile donc si G disait ça, ça ne pouvait être que ça. Et comme *Libé* disait pareil comme *Le Journal du Dimanche* disait aussi la même chose, puisque ils avaient les mêmes pourvoyeurs de documents, ben tout était vrai et il fallait être à la remorque de tout ça (...) Les conférences de rédaction le discours était à peu près le même quoi. Quand T [nom d'un de ses supérieurs] était ici, c'était impossible d'expliquer. T, c'était "1200 morts l'été 85".

A l'inverse, la stratégie de subversion de plusieurs journaux et radios, insistant plutôt sur le "*scandale des hémophiles*" plutôt que sur le retard dans la mise en place du test de dépistage des donneurs de sang, a échoué comme nous l'avons vu compte tenu du poids du *Monde* dans le champ dont les informations ont été abondamment reprises notamment par les télévisions et les radios. Dès lors, ce qui était dénommé "*le scandale du sang contaminé*" ne concernait plus seulement "*le scandale des hémophiles*". Au delà de la structure du sous espace des journalistes spécialisés, il faut également tenir compte de luttes, internes et externes aux rédactions, entre différents types de journalistes, pour la désignation de ceux qui sont habilités à traiter du "*scandale*".

c) La désignation des journalistes habilités à traiter le "*scandale*"

Plusieurs types de journalistes ont été amenés à traiter du "*scandale*" : les journalistes médicaux mais aussi progressivement des journalistes des services d'information générale parfois dénommés "grands reporters" voire "journalistes d'investigation", des chroniqueurs judiciaires, des journalistes économiques et enfin des journalistes politiques ou des éditorialistes. Quand l'événement prit une dimension politique ou judiciaire majeure, le spécialiste médical - quand il existait - tendait souvent à être dépossédé¹¹³ partiellement ou totalement par divers journalistes dont les éditorialistes, c'est-à-dire les membres les plus élevés généralement dans la hiérarchie des rédactions, comme si, à partir du moment où l'"événement" était "important", ces derniers, du fait de leur position, devaient donner "leur point de vue". Cette dépossession s'explique largement par la position dominée occupée généralement par des journalistes médicaux. Mais il faudrait établir des distinctions suivant les rédactions dans la mesure où, lorsque la rubrique bénéficie d'une forte autonomie, elle peut conserver ses "prérogatives".

Le petit nombre de journalistes spécialisés dans les questions médicales - ils "couvraient" leur rubrique généralement depuis plusieurs années - connaissaient le drame des hémophiles et la plupart se sont mis à (re)travailler très rapidement, après Anne-Marie

¹¹³ Patrick CHAMPAGNE, *Faire l'opinion, op. cit.*, p. 229-230.

Casteret, parce qu'ils étaient *de facto* les plus habilités à traiter le "scandale". Ils trouvaient en plus un terrain idéal d'enquête leur permettant de démontrer leurs éventuels talents d'"investigateurs" notamment à leurs rédactions en chef, de prendre des distances avec le milieu qu'ils "couvraient" et d'accéder à la "une". Généralement les plus informés, les rubricards considérèrent parfois avec un certain dédain l'arrivée de "journalistes d'investigation quand l'affaire est à la mode", jugés de surcroît peu compétents pour traiter ce type de problème. Dans quelques rédactions, ils conservent, jusqu'à aujourd'hui, une position dominante sur le sujet mais la plupart ont été peu ou prou dépossédés à leur grand désappointement parfois quand le "scandale" faisait la "une" régulièrement. A partir de là, soit leurs "papiers" devenaient plus rares, soient ils étaient noyés au milieu d'articles ou de reportages d'autres services. Ce fut le cas notamment dans des chaînes de télévision.

Cette dépossession fut particulièrement marquée lors du premier procès et les événements qui ont suivi (retour médiatisé de Michel Garretta, rebondissements dans la procédure de traduction en Haute Cour de Mme Dufoux et de MM Hervé et Fabius). Une bonne partie des journaux, des radios et des télévisions ont par exemple fait appel à des "grands reporters" ou des chroniqueurs judiciaires pour couvrir les audiences. *Le Monde* confia cette tâche à Laurent Greilsamer, *Le Figaro* à Pierre Bois, France 2 à Dominique Verdeilhan le plus souvent c'est-à-dire à des journalistes qui n'avaient jusque là jamais traité le sujet. En revanche, quelques journalistes médicaux couvrirent le procès notamment ceux de *Libération*.

Cette dépossession rapide ou tardive est essentielle dans la mesure où elle permet parfois de comprendre le développement d'analyses approximatives sans connaissance véritable du sujet. Un journaliste spécialisé jugé trop modéré fut remplacé par des journalistes du service "informations générales", ce qui donna lieu à des situations cocasses: "De toute façon, ils ne savent pas la différence entre hémophiles et transfusés hein, ils ne savent pas que à l'un on passe du plasma et qu'à l'autre on passe pas. Ou on vous demande pourquoi, on chauffe pas les poches de sang, alors je leur ai appris que ça fait du boudin quand..., c'est de la charcuterie pas de la médecine, grande incompétence hein...".

Spécialisés dans les "*affaires*" ou les faits divers, les "journalistes d'investigation"¹¹⁴ ou des services d'"informations générales vinrent traiter le sujet parce que leurs sources judiciaires et policières leur livraient de la matière première c'est-à-dire des "bonnes" informations au sens où elles sont exclusives, leur permettant de décrocher une "*exclusivité*" donc de faire un "*bon coup*".

(A la suite d'un de ses "scoops") "Des amis journalistes d'investigation m'ont dit : "bravo (...) C'est une bonne affaire, c'est un bon coup" point. Mais si tu veux, c'est mon job quoi j'veux dire. Je chasse et je suis payé pour faire ça (...) Si demain un juge d'instruction qui est un copain ou un avocat ou un flic ou un gendarme ou quelqu'un qui a des infos en exclusivité (...) qui travaillent sur une histoire de, je ne sais pas moi, d'environnement tu vois, ou de versements de produits toxiques ou

¹¹⁴ Cf chapitre 3 sur le modèle dominant du "journaliste d'investigation".

bien sur une autre histoire, je vais m'y intéresser parce qu'elle aura simplement cet intérêt pour moi de ne pas être déflourée tu vois, d'être exclusive" (Entretien avec un "grand reporter")

Ces journalistes ont couvert le "scandale" à leur façon, défendant leurs propriétés spécifiques et leur autonomie. Ainsi, un "grand reporter", parlant de ses confrères journalistes médecins, expliquait : "ce ne sont pas des journalistes d'investigation (...) ils traitaient de confrère à confrère. Il fallait qu'il y ait d'autres journalistes qui interviennent dans cette affaire, des journalistes d'investigation qui, un jour, éventent cette histoire". Dans le cas du "scandale du sang contaminé", ils n'étaient en effet pas les seuls à estimer "faire de l'investigation". Dans cette lutte ayant pour enjeu de définir ceux qui sont habilités à traiter le "scandale", chacun mobilisait notamment son propre réseau de relations permettant de réaliser des "coups". Ainsi, de nombreux journalistes médecins bénéficiaient de contacts privilégiés avec des médecins, des représentants d'associations que les "journalistes d'investigation" n'obtenaient pas ou en tous cas pas immédiatement. Mais il faut nuancer parce que cela ne signifie pas pour autant que ces luttes se traduisent systématiquement par la dépossession des rubricards au profit des "investigateurs"¹¹⁵ ou des journalistes des services "Informations générales". En effet, ce clivage n'exclut pas une collaboration entre ces deux catégories de journalistes. Par exemple, de la même manière qu'un "grand reporter" pouvait très bien accepter de collaborer avec un journaliste médecin d'un hebdomadaire, certains spécialistes des rubriques médecine ont quelquefois demandé à des "journalistes d'investigation" du même titre s'ils pouvaient leur obtenir des renseignements sur certains protagonistes.

La progressive politisation de "l'affaire du sang" - à laquelle ils ont largement contribué - a amené également des journalistes politiques à travailler sur le sujet. Cette intervention, du fait de la mise en cause de trois anciens ministres socialistes, donne une autre dimension au sujet dans la mesure où les articles portent uniquement sur les enjeux politiques autour du drame. Les questions traitées concernent les relations entre le président de la République et l'un de ses anciens premiers ministres, "l'image" de l'actuel premier secrétaire du Parti socialiste, les divisions au sein de forces politiques de même tendance, une éventuelle réforme de la constitution, etc.

"Quoi qu'il puisse arriver maintenant, les conséquences de la volte-face de Laurent Fabius devant la Haute Cour de justice, sont désastreuses. Désastreuses pour M. Fabius d'abord dont la carrière apparaît fortement compromise. En politique, il ne faut jurer de rien et on a assisté dans le passé à des rétablissements plus surprenants. mais on imagine mal le premier secrétaire du PS faisant la carrière dont M. Mitterrand avait jadis rêvé pour lui, c'est-à-dire entrant à son tour à l'Élysée au début du troisième millénaire (...) Pour les socialistes, le désastre est encore plus grand. Ils sortent de l'affaire déconsidérés, non seulement à cause

¹¹⁵ C'est souvent le cas comme le montre l'exemple de TF1 et d'Antenne 2 où les journalistes spécialisés ont été à de nombreuses reprises dépossédés du traitement du sujet.

du comportement de leur premier secrétaire, mais aussi parce qu'eux-mêmes ont donné le sentiment d'avoir mal préparé leur affaire, d'avoir perdu le sens des responsabilités et de ne pas avoir de stratégie politique (...) Un parti suicidaire qui marche à l'émotion, cela risque de faire peur aux électeurs (Chronique de François-Henri de Virieu sur Radio Monte Carlo, 7h45, 18 décembre 1992)

Les éditorialistes traitèrent le sujet essentiellement dans la période du premier procès ou à la fin de 1992 et se mobilisèrent non pas parce qu'ils connaissaient le sujet mais du fait de l'"importance" qu'il avait pris, "importance" redoublée elle-même par leur prise de parole. Dès lors, toutes les "grandes signatures", qui appliquaient des schèmes de pensée qu'il faudrait analyser, expliquèrent "ce qu'elles en pensaient" livrant un discours dominant et récurrent sans chercher à comprendre les processus ayant amené aux contaminations post-transfusionnelles. Elles ne firent qu'"alimenter" une "affaire" en suivant une logique de recherche des "responsables".

Débat sur la "une"

Le 31 octobre 1991, c'est-à-dire à une période de forte politisation, et le 25 juin 1992, donc dans les premiers jours du "procès du sang", une émission de TF1, depuis supprimée, et intitulée "Le débat" fut consacrée à deux reprises en partie au "scandale". Elle réunissait Serge July, directeur de *Libération*, Michèle Cotta, alors directrice des informations sur la "Une" et Philippe Alexandre, éditorialiste à RTL. Leurs conversations illustrent parfaitement la répétition d'un discours "à la mode" et sans auteur, dans lequel peuvent être mélangés différents problèmes, et traduisant une connaissance approximative du sujet mais qui livrent un verdict "incontestable".

31 octobre 1991

- **Philippe Alexandre** : "nous ne sommes pas très très loin, excusez moi, je vais peut-être vous choquer (...) du crime contre l'humanité, peut-être un crime involontaire, mais quand des gens sont...se font...comment dirais-je inoculer la mort, c'est de ça qu'il s'agit, il me semble que ça mériterait autre chose que le silence de nos dirigeants et que les explications glaciales de nos autres dirigeants..."

- **Serge July** : "(...) en 85, on s'aperçoit que parmi les plus hautes autorités scientifiques françaises en 85, dans la période incriminée, puisqu'en gros l'affaire du centre de transfusion sanguine..."

- **Michèle Cotta** : "entre mai et juillet 1985..."

- **S. J.** : "se passe entre mai et le 1er août quoi, hein, bon. Donc, il s'agit de trois, quatre mois qui sont absolument décisifs. Or, on interviewe toutes les autorités médicales françaises, la plupart disent, il faut le reconnaître, disent n'importe quoi..."

25 juin 1992

Philippe Alexandre : "petite parenthèse, la France est le seul pays dans lequel, à partir du moment où on a su que les produits non chauffés étaient des produits qui étaient porteurs de la maladie, on a continué. C'est le seul pays donc c'est..."

Serge July : "non, ce n'est pas le seul. Non, non..."

P. A. : "dans aucun autre pays... On a tout de suite arrêté dans les autres pays. Bon, quelquefois, on a arrêté trop tard..."

Michèle Cotta : "pour écouler, semble-t-il les stocks..."

S. J. : "Ca n'enlève rien à..."

P. A. : "je crois que, si vous voulez, au fond, finalement, dans ce pays, ça a un caractère un peu différent, parce que ailleurs, bon c'est vrai qu'ils n'étaient pas plus en avance du point de vue scientifique...mais ce qu'il faut savoir..."

S. J. : "...qu'une journée est finalement une journée terrible".

P. A. : "bien sûr..."

M. C. : "'est un procès qui laisse..."

S.J. : "...est une journée terrible, Michèle, le moindre laxisme administratif, c'est-à-dire que vous perdez une journée dans le transfert du dossier, dans la plainte etc...ce sont des morts... Donc, effectivement, la question de la responsabilité se pose de manière terrible. Et je crois que ça prend un relief particulier en France, effectivement, la manière dont était géré le CNTS, mais y compris dans la relation que les politiques entretiennent avec l'administration"

P. A. : "mais pourquoi là, il y a eu un cas particulier ? C'est qu'au fond le mobile du crime, puisque crime il y a, le mobile du crime, ça a été de défendre l'industrie française et la recherche française. On attendait que l'Institut Pasteur ait également un produit et en attendant, on a attendu..."

S. J. : "c'est en tous cas l'explication qui nous a été donnée et c'est ce qui peut apparaître tout à fait révoltant pour tous les gens qui ont été victime d'un..."

M. C. : "en tous cas, c'est un procès qui va durer longtemps et qui empoisonne le climat politique et administratif"

S. J. : "il empoisonne mais c'est d'abord parce que c'est une affaire d'empoisonnement"

P. A. : "Ouais"

d) "Drame", "scandale", "affaire"

La lutte, qui se joue dans le champ journalistique, est une lutte pour imposer des mots. On le voit bien dans l'exemple du terme "scandale" qui ne va pas de soi mais est une "catégorie de construction de la réalité sociale dont le contenu est un enjeu de luttes"¹¹⁶. Il s'agit donc de comprendre comment "la presse" impose ce terme comme un verdict¹¹⁷. Le pouvoir de constitution du "scandale" varie selon les organes de presse notamment. Les "journaux à scandale" à propos desquels il faudrait établir des distinctions -ici *Minute*, *l'Événement du Jeudi*, *Le Canard Enchaîné* et *France Soir*- ont paradoxalement un pouvoir de constitution moins important que des quotidiens dits "sérieux" tels que *Libération* et *Le Monde*¹¹⁸. Ce n'est que dans la mesure où les seconds, auxquels s'ajoutent souvent la télévision et l'AFP, reprennent les informations dites "scandaleuses" par les journaux "à scandale" que les chances de voir le "scandale" s'imposer s'accroissent.

¹¹⁶ Rémi LENOIR, "La notion d'accident du travail : un enjeu de luttes", *op. cit.*, p. 77.

¹¹⁷ Pierre BOURDIEU avec loïc J.D. WACQUANT, *Réponses*, *op. cit.*, p. 227.

¹¹⁸ Même si elle porte sur un nombre de réponses limités (69), une enquête "sur la crédibilité des différents types de médias" réalisée par d'anciens élèves du Centre de formation des journalistes semble confirmer le "prestige" du *Monde* notamment. A l'inverse, parmi ceux qui sont jugés les "moins crédibles" figurent justement *Minute*, *l'Événement du Jeudi* et *France Soir* (cf Association des anciens élèves du CFJ. *Journalistes à la barre. Livre blanc sur la crédibilité de l'information*. Paris : anciens CFJ, 1991, pp. 13-14).

Comme le fait apparaître la chronologie des années 1985-1990, le "scandale" était donc absent sauf dans la bouche de dirigeants d'associations ou dans les colonnes d'un hebdomadaire politique "à scandales" *Minute*. Le premier quotidien national à employer ce vocable à la "une" sans guillemets a été *France Soir*, le 20 mars 1991, qui titra le "scandale du "sang à risques". Mais ces deux publications n'étaient pas crédibles pour les journalistes spécialisés des autres organes de presse et ne firent l'objet d'aucune reprise. "*France Soir* est donné comme journal populaire machin truc etc. Deuxièmement, comment veux-tu réagir sauf à répéter que "*France Soir* a dit que", et encore ce qui ne se fait pas, enfin ça sert à rien...", explique un journaliste d'un autre quotidien parisien. Un journaliste de *France Soir* lui même raconte que "son" journal "jouit d'une image de marque tellement mauvaise que (...) les confrères sont méfiants". Le mot "scandale" fut utilisé par *l'Événement du Jeudi* dans le "chapeau" qui accompagna l'article rendant public le rapport du 29 mai 1985 : "en 1985, le CNTS savait que ces concentrés destinés aux hémophiles étaient tous contaminés par le virus du sida. mais les médecins continuèrent à les distribuer. Un scandale qui éclabousse les responsables de la Transfusion sanguine et les autorités de tutelle". C'est "le document accablant" qui fit "scandale" dans l'esprit de quelques journalistes spécialisés de la presse parisienne. A partir de ce moment là, "de négligence, ça devient scandale pour moi", explique une journaliste de *Libération*. Cependant, dans les premiers jours et les premières semaines, ils réagirent peu à l'information : "*L'Événement du Jeudi*, il faut dire ce qui est, quatrième hebdomadaire français qui est un peu sensationnaliste"¹¹⁹.

Les journalistes traitant le sujet, quand ils reprirent les informations d'Anne-Marie Casteret en avril 1991, parlèrent dans un premier temps de la "polémique", de la "controverse", de la "querelle" entre "les hémophiles et le CNTS" ou du "dossier". Mais ils eurent très vite recours au terme d'"affaire", terme "qui a le double avantage d'appartenir au lexique juridique alors que les faits relèvent du droit pénal et de marquer une sorte de distance arbitrale. Une affaire, c'est déjà compromettant mais cela laisse place au point d'interrogation, au débat et désigne un statut de fait présumé"¹²⁰. Les vocables plus accusateurs de "scandale" ou d'"acte criminel" restaient encore seulement prononcés par des avocats, des hémophiles ou des membres de familles d'hémophiles. Tout se passe comme si l'"affaire" sans guillemets avait été le stade intermédiaire dans le lexique de la presse avant le "scandale". Début juin 1991, avec la démission de Michel Garetta et les "affaires juteuses" du président du CNTS, le mot resta prédominant. La publication du "rapport Lucas", présenté comme "accablant" début septembre 1991 par la majorité des médias, vint légitimer l'emploi de termes plus virulents. Par exemple, *Libération* titra "Transfusion : crime de sang confirmé"¹²¹. Fin septembre, début octobre, probablement à cause de la multiplication de "révélations", le "scandale" s'imposa peu à peu. Ainsi, dans la majeure partie des éditions de ses journaux, France Inter utilise le mot. Dans son édition du 20/21 octobre, le *Monde* titra à la "une" "Sang et scandale" sans guillemets. Le 21 octobre, la

¹¹⁹ Journaliste spécialisé.

¹²⁰ Alain GARRIGOU, "Le "boss", la machine et le scandale. La chute de la maison Médecin", *Politix*, 1er trimestre 1992, p. 15.

¹²¹ *Libération*, 11 septembre 1991.

conjonction de plusieurs éléments, et ce qu'on pourrait appeler un "effet de champ", contribuèrent à l'imposition définitive du "*scandale*". Les inculpations de MM. Garretta, Roux et Netter venaient d'être rendues publiques dans l'après-midi, le *Monde* écrivit à la "une" que "400 000 personnes auraient été contaminées par du sang infecté" et les présentateurs de télévision parlaient le soir du "*scandale*". Le présentateur du journal de la nuit sur Antenne 2, évoqua le "plus grand scandale de l'histoire de la médecine" relayant l'AFP qui, pour la première fois, parlait du "plus grand scandale de santé publique que la France ait jamais connu"¹²². A partir du moment où l'AFP, le *Monde*, les chaînes de télévision qui occupent une position dominante dans le champ journalistique utilisèrent cette qualification, celle-ci s'imposa définitivement. Aujourd'hui, les termes "affaire" ou "scandale" sont employés invariablement par la presse.

B. Les conditions de production

a) Une logique économique

La production journalistique ne peut être examinée sans tenir compte des diverses contraintes qui pèsent sur les journalistes, et notamment la contrainte économique. L'espace journalistique fonctionne beaucoup, notamment ses fractions dominantes (presse dite de "qualité", télévisions) au prix d'un refoulement constant et collectif de l'intérêt proprement "économique" et de la vérité des pratiques que dévoile l'analyse "économique". La dénonciation du "*scandale du sang contaminé*" par des journalistes, si elle apparaît comme un comportement "désintéressé", obéit aussi à une logique économique.

- Des pratiques économiques

Le "*scandale du sang contaminé*", compte tenu de ses propriétés, est "un bon sujet" au sens où il peut augmenter les ventes ou "faire de l'audience" en jouant parfois sur des ressorts éventuellement démagogiques. Le rappeler, ce n'est pas dénoncer mais prendre en compte un impératif qui est souvent dénié. L'information est une marchandise¹²³. et on peut le saisir à travers quelques indicateurs¹²⁴. Les médias sont en effet dans une situation de forte concurrence économique particulièrement visible entre les "newsmagazines" (*Le*

¹²² Discutant avec un journaliste de télévision le lendemain de la diffusion d'une émission sur TF1, il me dit avec humour : "*Ca fait bien hier, on parlait de scandale de la décennie, y'a eu déflation... Parce que moi, j'ai entendu parler de scandale du siècle (...) Mais enfin 4000 morts à Timisoara, c'était le...génocide*".

¹²³ Albert du ROY. *Le serment de Théophraste. L'examen de conscience d'un journaliste*. Paris : Flammarion, 1992, p. 216.

¹²⁴ Il faudrait pouvoir analyser la place grandissante de l'économie dans les entreprises de communication.

Point, l'Express, L'Événement du Jeudi, et Le Nouvel Observateur) à la recherche d'une audience maximale afin de conquérir les annonceurs. Chaque semaine, dans les kiosques, ils se livrent une lutte pour attirer les lecteurs par des "sujets marketing" à la "une", d'ailleurs souvent uniformes ("*Le salaire des cadres*", "*Le sexe et les Français*" etc.).

« *Un œil rivé sur les ventes* »

Ce type de publication commande souvent des enquêtes de marché fournissant plus ou moins un instrument de connaissance sur les "attentes" des lecteurs mais, plus sûrement, elles permettent de montrer aux "annonceurs", dont vient une part importante du financement¹²⁵, la "pénétration" du journal¹²⁶. Cette concurrence devait d'ailleurs être d'autant plus forte en 1991/1992 que la presse écrite a subi une forte baisse de ses recettes publicitaires. "Je pense que X [nom d'un directeur d'un "newsmagazine"] qui a un œil rivé sur les ventes, s'aperçoit qu'il y a toujours un phénomène d'usure de la part des lecteurs qu'il faut à ce moment là changer de sujet [parlant du "scandale"] quoi c'est vrai. Nous, on l'a constaté en ce qui nous concerne sur les affaires. On a dû prendre des décisions économiques (...) On garde toujours un œil un peu rivé sur les ventes et, parfois, on est amené à redresser la barre quand on constate une baisse corrélée avec certains types de papiers. Alors, à deux reprises, on a constaté une baisse sensible de nos ventes dans les périodes d'affaires politiques, de financement. On a senti une saturation très forte des gens qui à priori s'étaient faits une religion sur l'honnêteté des hommes politiques et des pratiques politiques (...) Et, on a donc décidé à une époque, une époque récente, de ne plus faire de financement. Le drame, c'est que si on décide de ne plus travailler sur les financements politiques, d'autres continuent à le faire et sortent des affaires et ensuite c'est à nous de ramer pour... (...) Vous avez des journaux qui, systématiquement, choisissent leurs sujets en fonction de ce qu'ils imaginent être ou ce qu'ils ont mesuré être l'intérêt ou les fantasmes du lecteur. C'est "VSD" avec les nanas un peu etc, c'est "Match" avec Caroline de Monaco et l'"Obs" avec les psy. Il paraît que quand les ventes de l'"Obs" baissent, ils font un truc sur les "psy" (rires) (Entretien avec un journaliste d'un hebdomadaire)

Cette pratique de "spectacularisation" s'est largement généralisée compte tenu de l'évolution de la position de ces hebdomadaires - ils subissent aujourd'hui la concurrence de la télévision et de la presse quotidienne qui font de plus en plus du "magazine" - obligés plus qu'auparavant peut-être de se démarquer. "*La télévision se comporte comme la presse à sensation d'hier : du spectacle*¹²⁷ et rien de plus. *La presse quotidienne manque du recul indispensable. Bref, le public est placé devant une bousculade d'images et de faits, la surinformation et la désinformation mêlées*", est-il écrit par exemple dans un mailing publicitaire de *Valeurs actuelles*.

¹²⁵ La part de la publicité dans le chiffre d'affaires des journaux français tous titres confondus est passée de 40,99% à 46,6% entre 1982 et 1990 (Source : rapport du Sénat de Jean Cluzel, juin 1992). Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter un numéro par exemple du *Nouvel Observateur* de la fin des années 70 et un autre de la période actuelle.

¹²⁶ Pierre BOURDIEU, *La distinction, op. cit.*, p. 516. Le phénomène est comparable notamment entre les radios qui se paient des grandes pages de publicité dans la presse pour livrer les chiffres de la dernière étude montrant qu'untel ou untel est en tête.

¹²⁷ L'intitulé de cette missive était la suivante : "*Valeurs Actuelles. Le Spectacle du Monde*".

A la "une" des *newsmagazines* (avril 1991-août 1992)

Dates	Le Point	Le Nouvel Observateur	L'Événement du Jeudi
6/12 juin 1991			
27 juin/3 juillet		"Les mystères du sang"	
2/8 novembre	"Transfusion: la grande défausse"		
7/13 novembre			"Transfusion, hémophiles, sida: qui est responsable ?"
20/26 février 1992			"L'affaire du sang: le livre qui dit tout"
23/29 avril			
20/26 juin	"Scandale du sang: le procès choc"		
3/8 juillet	"Sang infecté: déjà 256 morts en toute impunité. le procès de la honte"		
30 juillet/5 août		"La dernière parade du Dr Garretta"	

La concurrence économique est visible entre autres à travers les offres d'abonnement de plus en plus avantageuses¹²⁸, l'arrivée de "managers", de spécialistes du marketing¹²⁹ issus de grandes écoles dans les directions des organes de presse¹³⁰ mais aussi les mots employés par les journalistes.

Ainsi, les expressions, très significatives, "vendre un sujet" ou "être leader" sont devenues fréquente dans les salles de rédaction. D'autres journalistes lors des entretiens nous ont parlé du "produit qui est sorti", évoquant d'un reportage, ou du "service après vente d'une affaire". Certains journalistes témoignent bien des contraintes économiques pesant sur eux. Un membre d'une rédaction parisienne contraint par son rédacteur en chef de "mettre la pédale douce" sur le "scandale" racontait : "c'était hors-jeu, c'était fini terminé. Alors d'autant que, qu'est-ce qui se passe pour moi individu, X (nom de la publication), j'y travaille pas par militantisme. J'ai trois mômes..."

- Capital symbolique et profits "économiques"

Une des lois les plus importantes de fonctionnement du champ journalistique, qui ne lui est pas propre, est que chaque agent doit "se faire un nom", être connu et reconnu. Cette "notoriété" est "elle-même une valeur fiduciaire" qui n'existe que relationnellement¹³¹. Il faudrait pouvoir montrer comment par exemple certains journalistes [d'autres agents tels que les avocats sont dans le même cas] ont augmenté un capital de "notoriété" à la suite du "scandale". A travers différents journalistes, on peut montrer que ce capital n'existe, par exemple, dans les relations avec ceux qui font partie du même organe de presse : "c'est quand même très impressionnant de bosser avec un mec comme Cavada hein, il bosse bien" (journaliste d'une télévision publique). Le capital vaut également dans la relation avec des journalistes d'autres médias : "vous devriez aller voir Anne-Marie Casteret, c'est elle qui connaît le mieux le dossier" (journaliste d'un hebdomadaire). Il existe aussi dans la relation avec les milieux qu'il fréquente notamment : "Jérôme Strazzulla [journaliste du

¹²⁸ *Le Canard Enchaîné*, durant plusieurs semaines (voir notamment 19 août 1992), a réalisé un amusant "feuilleton" sur "comment s'équiper en hi-fi et électroménager tout en s'abonnant au rabais à un newsmagazine?". Certains journalistes parlent avec humour "d'abonnés aux hormones".

¹²⁹ Le groupe souvent cité comme "référence" des applications efficaces de "techniques de marketing" est Prisma Presse (*Voici, Ça m'intéresse...*). Voir notamment sur les stratégies de lancement d'une publication, l'interview d'un des directeurs dans *L'Expansion*, 18 juillet-4 septembre 1991.

¹³⁰ L'évolution d'un journal comme *Le Monde* est assez significative. Avant l'arrivée d'un "économiste" à la présidence jusque là toujours assurée par un journaliste, il y eut également une nouvelle formule et une politique de "suppléments" permettant notamment de séduire les annonceurs : introduction de la couleurs, possibilité d'atteindre des "cibles" diverses, etc. De la même manière, TF1 a choisi de "cibler" ses différents journaux, le journal de la mi-journée étant par exemple plus "provincial".

¹³¹ Nous avons tenté de "faire fonctionner" certaines analyses contenus dans un article de Pierre Bourdieu ("La production de la croyance. Contribution à une économie des biens symboliques", *op. cit.*, pp. 3-43) sur notre objet.

Figaro] est un type qui connaît très bien cette affaire et il a beaucoup fait pour cette affaire" (responsable d'une association d'hémophiles). L'accumulation du capital symbolique, que l'on appelle "crédit" ou reconnaissance", n'est souvent finalement qu'un capital "économique"¹³² dénié comme tel¹³³. Un "grand reporter" de télévision nous racontait ainsi que les "dirigeants de la chaîne "étaient assez contents" que lui et son équipe "aient été présents sur cette affaire".

"C'est un peu ce que moi je reprochais, quand j'étais chef de service, il faut qu'on ait les moyens nous, si nous T [nom de la chaîne], on n'a pas les moyens de dégager deux journalistes pour faire ce genre de travail, c'est à désespérer de tout, c'est tellement difficile de faire de l'investigation, d'aller plus loin que le traitement furtif du quotidien. Si on ne nous donne pas les moyens d'aller plus loin, on sera toujours frustrés. Et on sera toujours à la traîne des autres (...) C'est notre principale satisfaction, ça, c'est de leur avoir fait comprendre [à des membres de la direction] que, si on nous donnait quelques temps quelques moyens, encore ça a pas été la gabegie au niveau du reportage, ça a été un reportage hexagonal. on a passé du temps, on travaillait les gens... Mais on est resté bien en deça du budget qui nous était imparti pour le reportage, même la responsable financière était contente (...) Ca va apporter un peu d'eau à notre moulin, on va pouvoir continuer, aller sur d'autres dossiers"

Le dévoilement du "scandale" apparaît aux journalistes d'autant plus désintéressé ("on informe l'opinion") que leurs intérêts sont en général déniés : "j'ai fait ce que j'avais à faire et que maintenant c'est à la société française de régler ce problème et que si, une fois de plus, elle acceptait que ça soit étouffé comme tous les autres scandales, eh ben c'était sa responsabilité et ça serait étouffé. Moi, j'estime que j'ai fait mon boulot et que je ne vais pas sans arrêt avec un étendard..."¹³⁴. Cette logique économique est d'ailleurs largement liée à une autre caractéristique du fonctionnement du champ journalistique.

b) Le sensationnalisme

Le "scandale du sang contaminé" a été effectivement en partie couvert sous l'"angle" du drame des personnes atteintes par la maladie et de leurs familles particulièrement à la télévision. Les journalistes ont porté essentiellement leur attention sur les hémophiles, plutôt que sur les transfusés et sur les situations vécues par les individus atteints par le virus du sida plutôt que celui de l'hépatite. Ce mode de sélection, qui permettait une dramatisation maximum, s'explique en partie par les propriétés du sujet : écoulement de stocks contaminés, propriétés des hémophiles et du

¹³² Nous employons ici ce mot au sens restreint.

¹³³ Une des manières de le démontrer serait peut-être de s'intéresser aux "grandes signatures" c'est-à-dire ces journalistes sollicités pour des pîges à la radio, à la télévision et dans la presse écrite en raison de leur "notoriété".

¹³⁴ Entretien avec une journaliste médecin.

virus du sida, association du sang, du sida et de l'argent, de la vie et de la mort etc..

Le sida se transmet en effet essentiellement par voie sexuelle et sanguine c'est-à-dire par deux vecteurs renvoyant à des symboles de la vie maintes fois signalés par les journalistes. Sa progression a été très rapide et il n'est plus une maladie touchant uniquement "les homosexuels et les toxicomanes", comme sa présentation le laissait penser au début des années 80, mais l'ensemble de la population. Le sida est surtout mortel et ses symptômes en font une maladie très dure. Son caractère dramatique est d'autant plus fort qu'elle se déclare après plusieurs années d'incubation au cours desquelles les personnes sont dites "séropositives"¹³⁵. Cette pandémie se caractérise par ses incertitudes en dépit des progrès médicaux très rapides en dix ans mais qui n'ont toujours pas permis de trouver un vaccin.

Aux propriétés de cette maladie, s'ajoutent celles des hémophiles qui accentuent l'aspect dramatique. Les hémophiles étaient déjà "malades", dès la naissance, et le sida venait s'ajouter à leur malheur. La propriété principale de ce groupe est qu'il a été décimé par cette maladie, ce qui a contribué très largement à déclencher une mobilisation des journalistes.

Tous les drames ne sont pas forcément médiatiques. Deux journalistes d'Antenne 2 responsables de l'émission "Envoyé spécial" expliquaient à *Télérama*¹³⁶ pourquoi ils ont accepté de diffuser un reportage consacré à deux enfants hémophiles contaminés par le virus du sida que leur père avait filmé au caméscope. "Quand Dominique Rizet et Christian Gerin sont venus nous proposer le sujet, nous avons commencé par dire non. Mais, après avoir vu les images, nous avons changé d'avis", note Bernard Benyamin. "Si un père était venu nous proposer le long calvaire de son fils atteint d'un cancer, nous n'aurions pas pris ses images, parce que cette maladie terrible est malheureusement devenue banale. Dans cette affaire du sang, le contexte est très différent, on est face à un crime", expliqua Paul Nahon. Quelques mois auparavant, ils avaient choisi d'illustrer le "scandale du sang contaminé" dans la rétrospective 1991¹³⁷ de la chaîne par une interview de Jean-Christophe, un enfant hémophile âgé de treize ans.

Le virus du sida leur a été transmis par des produits dérivés du sang provenant de donneurs bénévoles. Les hémophiles contaminés, c'est ce qui rendait en partie probablement aux yeux de la plupart des journalistes leur situation encore plus terrible, sont surtout des enfants. Cette particularité et le mode de contamination, même si cela est parfois largement contesté dans le milieu journalistique lui-même qui a suivi "l'affaire", figure au nombre des facteurs de déclenchement du "scandale" dans la mesure où le registre change, les hémophiles et les transfusés pouvant apparaître comme les "bons" malades du sida - par opposition aux "mauvais" (homosexuels, toxicomanes) - dignes d'être montrés et surtout soutenus.

¹³⁵ Ce terme est souvent associé au sida. Mais le terme séropositif "*se dit d'une personne dont le sérum contient des anticorps spécifiques*" (Source : Petit Robert, 1988) c'est-à-dire qu'on peut être par exemple séropositif pour la rubéole.

¹³⁶ *Télérama*, 27 mai 1992.

¹³⁷ Antenne 2, 30 décembre 1992.

La catégorisation

Cette différence établie entre les "victimes" et "ceux qui ont eu le sida parce qu'ils l'ont bien voulu" n'est pas présente partout certes, certains journalistes étant particulièrement "vigilants", mais l'est souvent et de manière implicite sans pour autant que celui qui parle s'en rende compte. Ces quelques extraits d'entretiens ou d'émissions télévisées donnent à voir cette "morale".

- **Extrait de l'émission "Savoir plus" diffusée sur France 2 le 14 décembre 1992.**

Francois de Closets : "première chose, vous le constatez, ces malades [il s'agit de transfusés] parlent dans l'ombre. Pourtant, ils n'ont pas à cacher une homosexualité ou une toxicomanie. Ils sont simplement séropositifs et le malheur qui les accable aurait pu s'abattre sur n'importe lequel d'entre nous (...)"

Martine Allain-Régnault [présentant une malade dans l'ombre] : "Mathilde, pour nous, vous êtes quelqu'un de tout à fait étonnant. Vous n'êtes pas le portrait type de quelqu'un qui va avoir le sida. Je dirais que vous êtes le portrait type de l'inverse. Vous avez 59 ans (...) Vous avez un mari médecin et vous étiez une famille heureuse, un couple fidèle".

- **Hémophile contaminé** : "les pouvoirs publics ont considéré que, somme toute les hémophiles, ça n'avait pas beaucoup d'importance. D'abord, c'est un petit nombre de personnes, que ce sont des gens qui ne sont pas des gens...ce sont des gens plutôt rangés qui sont des gens calmes qui vont donc pas, par cette contamination, risquer de faire flamber l'épidémie. Ce ne sont pas des gens à partenaires multiples etc, ce sont des gens assez rangés".

- **Journaliste** : "qu'ils [les homosexuels] comparent ce qui est arrivé aux hémophiles et ce qui leur est arrivé, je trouve que c'est scandaleux parce que, de toute façon, le sida, c'est une horreur pour tout le monde. Et quand ce sont des médecins qui savent ce qu'ils font et qu'ils ont des malades depuis l'enfance et qu'ils les laissent contaminer, c'est quand même une autre dimension que des homosexuels qui, par la vie qu'ils ont mené, ont attrapé le sida".

L'"affaire du sang contaminé" a peut-être fait émerger publiquement une catégorisation nouvelle. Il suffit de constater - sans pour cela faire des quantifications - que les télévisions n'ont jamais autant montré de malades du sida qu'aujourd'hui. Les médias en majorité se focalisent sur la contamination des transfusés et des hémophiles aujourd'hui minime laissant de côté les problèmes de sida liés au sexe et à la toxicomanie¹³⁸. Cette dernière notion n'est d'ailleurs souvent qu'une "globalisation simplificatrice pour désigner des comportements et des pathologies multiples, que l'on réduit à quelques traits simplistes et de préférence négatifs : violences, attitudes de défi, déni de la réalité..."¹³⁹. Un autre exemple met à jour cette "morale" récurrente et invisible. Il est en effet symptomatique de voir, à propos du basketteur américain "Magic" Johnson, que l'annonce de sa séropositivité conduisit certains médias américains à écrire ou à dire qu'il était homosexuel ou qu'il multipliait les partenaires sexuels.

¹³⁸ Pour autant, il est impossible de mesurer si "l'opinion publique" fait cette distinction même si l'enquête KABP de 1992 "montre" que "dans sa grande masse, la population semble s'être refusée à opérer un tri entre les "bons" malades contaminés "involontairement" et les autres" Les réponses sont largement déterminées notamment par la situation d'enquête et la formulation des questions.

¹³⁹ François POMMIER et Gilbert MOINOT, "Sida, le temps long de la prévention", *Libération*, 2 octobre 1992.

Ces quelques remarques, si elles ne sont pas exhaustives, permettent de dégager des éléments donnant lieu à un sensationnalisme maximum illustré à travers plusieurs exemples significatifs.

"Retards" et effets mortels à retardement. Le caractère dramatique de la situation des personnes contaminées est renforcé par la tentation fréquente de divers agents, dont les journalistes, de rendre encore plus attractive une information qui l'est pourtant déjà suffisamment. L'émergence et le développement du "scandale du sang contaminé" s'expliquent sans doute en partie par les effets mortels liés aux retards dans des prises de décisions. Le caractère "scandaleux" apparaît en effet très largement par la mise en relation directe par la presse notamment entre, d'un côté, le "retardement", pour des raisons économiques, de la délivrance de produits chauffés en France et de leur remboursement par la sécurité sociale et dans la mise en place de tests de dépistage pour les donneurs de sang en 1985 et, de l'autre, des chiffres dramatiques de morts ou de "morts potentiels": 1 200 hémophiles environ (dont plus de 200 sont morts) et 4 à 5 000 transfusés contaminés par le virus du sida. Ces indications, non précises¹⁴⁰ d'ailleurs, prennent sens pour la presse dans la mesure où les dangers étaient connus. C'est pourquoi, les deux interrogations majeures de "la presse" et de "la justice", outre celle de connaître "qui savait ?", était la suivante : à partir de quand savait-on que les produits chauffés inactivaient le virus du sida ? A partir de quand pouvait-on mettre sur le marché français un test permettant de dépister le sida sur les dons de sang ? Quelles que soient les dates et les interprétations, les chiffres précités ne peuvent être imputés entièrement pour les hémophiles et pour les transfusés aux "retards" dans ces deux décisions. En ce qui concerne les hémophiles par exemple, une bonne partie des contaminations sont probablement intervenues avant le second semestre 1985. Cette interprétation fut pourtant très souvent explicite ou implicite dans de nombreux articles ou commentaires.

"1200 hémophiles et 3000 autres transfusés ont été contaminés entre 1980 et 1985. Autant de victimes du sida qui demandent depuis longtemps réparation. 185 personnes sont déjà mortes victimes de la criminelle négligence du Centre National de Transfusion Sanguine. Hier, le ministre des affaires sociales a appelé les assurances à payer rapidement" (Commentaire d'un journaliste de la Cinq, 3 octobre 1991, journal de "20 heures")

" Le rapport de l'IGAS a donné récemment la preuve formelle que le Centre national de Transfusion Sanguine et les différents responsables n'ignoraient pas les risques de contamination par les produits pour hémophiles et par la transfusion. Ils n'ignoraient pas non plus les moyens pour les éviter. Ces moyens étant le chauffage des facteurs de coagulation pour les hémophiles, les tests de dépistage des donneurs pour la transfusion. En France, l'inertie, les erreurs d'évaluation et des considérations financières ont retardé la mise en vigueur de ces moyens. Résultat : 1 200 hémophiles séropositifs ou malades du sida et 203 décès à ce jour.

¹⁴⁰ Ce chiffre est celui cité par le rapport du Sénat mais il est très difficile à évaluer si bien que ils peuvent être volontairement ou involontairement surestimés ou sous estimés. Ainsi, M. Henri Caillavet parla de "5 000, 6 000, 7 000" (France Inter, 1er octobre 1991).

De même, 3 600 transfusés atteints" (Commentaire d'une journaliste de RMC, 22 octobre 1991, journal de "7 heures")

Même si les journalistes étaient de bonne foi, le rappel du chiffre de 1 200 hémophiles contaminés, dans des articles où le CNTS et/ou le ministère de la santé étaient mis en cause, laissait à penser aux téléspectateurs, aux auditeurs ou aux lecteurs que ces hémophiles étaient séropositifs, sidéens ou morts en raison des erreurs mentionnées. Cette simplification évacue un certain nombre de problèmes complexes: quels étaient les moyens permettant de prévenir la contamination par le sang avant l'arrivée des tests de dépistage et des produits chauffés distribués aux hémophiles ? Le premier pour éviter la contamination par les transfusions consistait tout d'abord à sélectionner les donneurs par un interrogatoire - la circulaire de la DGS de 1983 ne fut pas toujours appliquée - et ainsi éviter les "populations à risques". Ensuite, il s'agissait de limiter au maximum les transfusions car comme l'explique un directeur adjoint d'un CRTS "on transfusait trop". Pour les hémophiles, certains médecins préconisèrent le retour aux anciennes méthodes limitant les risques. Il faudrait également s'interroger sur les connaissances sur le sida qui étaient, dans la première moitié des années 80, plus incertaines qu'aujourd'hui.

La confusion. Cette simplification a été maximum quand il s'est agi de "couvrir" le procès. La seizième chambre correctionnelle du tribunal de Paris jugeait quatre médecins. Michel Garretta et Jean-Pierre Allain étaient inculpés de "tromperies sur les qualités substantielles d'un produit", Jacques Roux et Robert Netter de "non assistance à personne en danger". Les faits portaient sur une période allant du 21 mars 1985¹⁴¹ au 1er octobre 1985¹⁴².

Les mots qui condamnent

Libération publia le lundi 23 juin 1991, jour de l'ouverture du procès, cinq pages sur le "scandale des hémophiles". A la "une", le titre choisi était intitulé "sang : le procès de l'irréparable". Dans le sous titre, il était précisé notamment que "quatre inculpés vont répondre, à partir d'aujourd'hui, devant la 16ème chambre du tribunal correctionnel de Paris de la contamination de plus d'un millier d'hémophiles par le virus du sida". Le lendemain, sur une petite colonne en bas de pages, figurait un rectificatif modeste. Il était écrit : "une erreur s'est glissée dans nos éditions du 22 juin. Il y a effectivement en France 1 200 hémophiles contaminés par le virus du sida. Nombre de ces malades l'ont été avant 1984, à une époque où leur contamination ne pouvait être évitée. On ignore en revanche le nombre d'infections et de décès qui auraient pu être évités si les produits chauffés avaient été plus tôt distribués aux hémophiles français. C'est pour ce retard et non pour la transmission du virus à l'ensemble des hémophiles, que les quatre inculpés sont jugés hier".

¹⁴¹ Cette date correspond au dépôt de la première plainte en 1988. Compte tenu de la prescription triennale, les faits commis entre le 21 mars et le 1er octobre 1985 peuvent être poursuivis.

¹⁴² De nombreuses parties civiles ont été déboutées.

Les journalistes, en majorité, ont quasiment suivi la thèse du "crime d'empoisonnement", soutenue par certaines parties civiles, rejetée par le tribunal correctionnel et ont traité d'un procès qui n'a pas eu lieu sauf dans les colonnes des journaux ou les émissions de radios ou de télévisions. Ce soutien est parfois explicite c'est-à-dire que, avant que le tribunal fasse son oeuvre, le jugement est déjà arrêté.

France Inter, 22/06/1992, 19h : "Pour appeler un chat, un chat, l'affaire du sang contaminé par le sida est un véritable crime, dont le mobile est l'argent et qui a déjà coûté la vie à 256 hémophiles ou transfusés. Pourtant, ce crime n'est pas jugé aux assises mais devant la seizième chambre correctionnelle de Paris".

Europe 1, 22/06, 12h30, présentateur : "terrible dossier, terrible procès, celui du sang. Ce sang vital pour les milleirs d'hémophiles mais ce sang qui les met en danger de mort pour 1000 d'entre eux. Ce sang qui déjà a tué 255 hémophiles parce qu'il était contaminé par le virus du sida. Les médecins alors responsables le savaient-ils ? La réponses est oui".

Canal Plus, 22/06, 13h, présentateur : "pour comprendre ce qui est reproché aux inculpés avec plus ou moins d'insistance, cette image d'un confrère de la presse "imaginez un boulanger qui détecterait de l'arsenic dans son pain et le vendrait quand même... C'est ce qu'on a fait avec du sang". On peut parler de tuerie systématique d'hémophiles". Elle a fait 256 morts, 1250 victimes potentielles".

France Inter, 24/06, 7h, reporter : "on nous dira que ces médecins n'avaient pas l'intention de tuer. Cependant, ils ont administré en toute connaissance de cause, et pour des motifs pécuniaires, des substances mortelles. ce sont donc des empoisonneurs".

Pour saisir la confusion existante autour du procès de juin et juillet 1992, nous avons sélectionné quelques phrases prononcées par les présentateurs des journaux d'informations de radios et de télévision pour annoncer des reportages durant le procès. L'expression la plus employée était certainement "le procès du sang contaminé", entretenant la confusion, mais n'en excluait pas d'autres.

FR3, 23/06, 23 h : "pagaille et tension pour la première journée du procès des hémophiles".

TF1, 25/06, 13 h : "déjà une pause dans le procès des responsables de la contamination de plus d'un millier d'hémophiles par le sida".

TF1, 4/07/1992, 7h 10 : "le procès des dirigeants du centre national des transfusions sanguines continue"

RTL 22h, 6/07 : "troisième semaine pour le procès des quatre médecins impliqués dans l'affaire du sang contaminé"

France Inter 9/07 19h : "le procès du sang et du sida devant le tribunal correctiuonnel de Paris"

France Inter 10/07, 18h : "le procès marathon de la transfusion sanguine"

TF1, 17/07, 20h : "le procès des responsables de la transfusion sanguine"

France Inter 17/07, 6h et 8h : "le procès de la contamination des hémophiles par le virus du sida"

M6, 23/07, 20h : "entrée en scène des gestionnaires aujourd'hui au procès du scandale du sang contaminé"

Mais il ne faut pas généraliser comme le prouve cet extrait d'expressions d'un journaliste toujours particulièrement prudent.

France Inter, 1/07/1992, 6h : "au tribunal de Paris, se poursuit la procès des responsables présumés de la contamination d'hémophiles par le virus du sida".

Le recours au témoignage. Cette complexité des mécanismes ayant abouti aux contaminations post-transfusionnelles en faisait un "sujet technique". Comme en témoigne cet autre exemple, extrait du traitement télévisuel, tout se passe comme si insister sur le drame était une condition sine qua non de la "réussite médiatique du sujet".

Le recours au témoignage permet à la fois de vulgariser le sujet et de réaliser une dramatisation maximale.

"On rentrera vraiment dans les foyers que par le témoignage"

Ancien élève de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse et de l'Ecole de journalisme de Lille, ce journaliste de télévision fut, tout en travaillant à Radio France dans sa région d'origine, correspondant en province de la chaîne de télévision auquel il collabore maintenant. Il devint rapidement chef de service puis "grand reporter". Agé environ de 35 ans, il collabore régulièrement à une émission sur la chaîne qui l'emploie.

"Je me suis dit à un moment donné, on rentrera vraiment dans les foyers hein que par le témoignage des gens qui ont des enfants comme nous en avons, qui ont connu ce drame, qui le connaissent, qui le vivent au quotidien. Donc (légère hésitation) on est arrivé très vite à l'idée qu'il fallait privilégier le témoignage et que cette chronologie (celle des "faits" sélectionnés) devait s'accompagner du calendrier des familles, hein que chaque famille avait son calendrier, ce que moi j'appelais le calendrier de l'horreur et...il s'agissait de mettre ça en parallèle (parlant d'un reportage qui était en préparation) On l'a retravaillé, les coproducteurs de l'émission trouvaient que c'était un peu complexe, on a fait quelques petites corrections avant la diffusion du premier document. En octobre, ont commencé à apparaître les familles (Evoquant les préparatifs de reportages diffusés quelques jours avant l'ouverture du procès) ça va être complexe, les gens ne vont pas obligatoirement suivre ou comprendre ce qu'il s'est passé, ce qu'il s'est dit. Pour qu'ils nous écoutent, il faut qu'il y ait l'aspect humain, ce sont les familles qui s'expriment, et ensuite quand on a capté leur attention, on montre les responsabilités, on pose les questions". Ce même "grand reporter" était d'autant plus disposé à insister notamment sur les enfants qu'il "bosse beaucoup" sur ce sujet : "les enfants en prison, la faim dans le monde, la violence qu'ils subissent, les enfants au boulot, j'ai beaucoup bossé sur ces dossiers là (...). Comme d'autres nous l'ont décrit également, le journaliste se retrouvait dans une situation où il est pris par "l'intérêt journalistique" et touché par le drame¹⁴³ : "C'est vrai que quand vous écoutez les témoignages des familles évoquant la vie ou la mort de leurs enfants, vous pouvez absolument pas rester insensibles au delà de l'intérêt journalistique ou même à la limite d'une sorte de satisfaction qui serait nauséabonde de comme on dit vulgairement flinguer tel ou tel qui se croyait invulnérable. Bon, au delà de ça...c'est vrai qu'on peut être effleuré par ce sentiment là".

Pris par leurs contraintes, les journalistes ne pouvaient ou ne voulaient pas souvent comprendre les mécanismes complexes qui aboutirent à la contamination des hémophiles et des transfusés qui auraient demandé un travail de longue haleine. Cédant à une certaine facilité, des journalistes de télévisions demandèrent, par exemple, après une intervention du président de la République, à des familles d'hémophiles ou à des hémophiles de réagir. Ce recours au témoignage fut très présent durant le procès notamment sur les stations de radio.

¹⁴³ Nombre d'entre eux nous ont décrit leur rencontre avec des familles d'hémophiles qu'ils nous conseillaient d'aller voir par cette expression : "on en prenait plein la gueule".

Extrait du journal de "7 heures" sur France Inter (22 juin 1992)

Présentateur : "Ludovic a seize ans, l'âge où l'on a la vie devant soi, mais Ludovic ne regarde pas l'avenir comme les autres adolescents. Il fait partie des 1200 hémophiles qui avaient confiance à aller renouveler leur sang. Et aujourd'hui, à 16 ans, Ludovic est séropositif. Il y a de quoi comprendre ce matin sa soif de justice sinon de vengeance".

Ludovic : "j'espère déjà que les accusés soient condamnés lourdement, parce que vu ce qu'ils ont fait, c'est quans même affreux parce qu'ils ont des fois décimé des familles, qui ont été contaminées. Et encore je pense que toutes les personnes ne sont pas inculpées".

Journaliste : "vous avez été contaminé, qu'est-ce que ça vous fait de voir maintenant les gens qui vous ont contaminé dans le box des accusés, passer au tribunal ?"

Ludovic : "Ben d'un côté c'est une petite joie...mais à chaque personne contaminée, ce qui serait plutôt intéressant, c'est que M. Garretta se prenne vingt cinq ans chaque fois. Donc, vu le nombre de personnes qui ont été contaminées et qui sont mortes, cela lui devrait plusieurs siècles de prison. Et donc, là on serait sûr qu'il y reste une bonne fois pour toutes".

c) Le poids des contraintes

Cette dramatisation journalistique ne peut être effectivement comprise que par l'analyse des contraintes spécifiques qui pèsent sur la production de l'information. Face à la complexité du problème des contaminations post-transfusionnelles (lutte autour de décisions datant de plusieurs années, fabrication des produits sanguins, multiplicité des "acteurs" etc), les journalistes, ont dû gérer cette situation avec leurs contraintes qui, si elles étaient habituelles, se faisaient sentir encore plus fortement compte tenu justement des propriétés du sujet. Il leur fallait vulgariser cette "question difficile" dans un cadre spatial et temporel limité comme le montre l'étude de quelques cas paraissant significatifs pour comprendre comment travaillent des journalistes sur les contaminations post-transfusionnelles en se mettant en quelque sorte à leur place.

- La vulgarisation

Tous les journalistes traitant le sujet ont eu recours à des techniques de vulgarisation récurrente. La chronologie, consistant à mettre des décisions ou des propos face à des dates, fut une des plus employées tout comme le recensement des principaux "acteurs du scandale" en apposant un petit commentaire sur leurs responsabilités au double sens du mot. Les journalistes utilisèrent également les "questions clés"¹⁴⁴, c'est-à-dire le recensement d'interrogations composant entièrement les articles mais surtout des témoignages ou des portraits d'hémophiles (parfois de transfusés), souvent des enfants, et de familles de malades. Comme les autres pratiques, cette dernière peut varier suivant le journal. Ainsi, *Le Monde*¹⁴⁵ et

¹⁴⁴ Cf par exemple *Le Nouvel Observateur*, 13 juin 1991.

¹⁴⁵ *Le Monde*, 26 juin 1991.

*Libération*¹⁴⁶ livrèrent des témoignages qu'une seule fois à l'inverse de quotidiens dits "populaires" comme *France Soir* et *Le Parisien*. Mais cette technique est "un truc plus télévisuel" comme le dit une journaliste de presse écrite.

"En termes de vulgarisation de l'affaire, on a réussi notre coup"

B. est "grand reporter" sur une chaîne de télévision. Il participe en tant que "chef d'enquête" à la réalisation d'une émission de reportages. Lors de l'entretien, il a beaucoup insisté sur les "contraintes de fabrication" de la télévision et sur la façon dont il a traité le "scandale" surtout celui des hémophiles contaminés par le virus du sida

"On a été en contact étroits dès le début avec Péron-Garvanoff notamment. On a pas mal bossé avec lui. Pour essayer de comprendre... C'est vrai que moi, j'ai toujours prôné cela auprès des producteurs de l'émission, j'ai toujours dit : "on ne prendra la dimension de cette affaire que si à côté de l'accumulation de documents chronologiques avec à chaque fois un signataire du document hein montrant comment on a réussi à écouler ces produits que l'on savait dangereux depuis 84 au moins. Il fallait la dimension humaine et il fallait absolument le témoignage (...)
On a toujours mis en parallèle la...

- La chronologie et les témoignages

-Voilà. Les gens ce qu'ils vivaient, ce qu'on leur disait et, à côté de ça, les décisions froides et cliniques c'est le cas de le dire des toubibs et ainsi on a pu comprendre... Je crois qu'en terme de vulgarisation, on a réussi notre coup, on peut toujours faire mieux sur le plan exhaustif, on avait pas tous les documents qu'on voulait, y'en a qui sont scellés qui vont être dévoilés uniquement au procès".

Ce recours au témoignage s'explique, au delà de l'impact des images d'hémophiles ou de transfusés contaminés vu précédemment, par une contrainte technique forte en télévision dans la mesure où pour produire de l'information, il faut toujours des images. Il n'était pas évident d'être "original" quand il fallait expliquer les contaminations post-transfusionnelles d'où la diffusion d'images d'archives - "il y en a pas des kilos", nous dit un journaliste spécialisé de la télévision - d'illustrations maintes fois diffusées : "on a toujours des images de transfusion, d'application de produits sanguins (...) [parlant de la chronologie réalisée dans les reportages] si on avait eu dix ans à traiter, ça aurait été la galère donc la mise en image reste toujours difficile"¹⁴⁷. Dès lors, le recours aux témoignages était privilégié comme dans le traitement des radios périphériques. Cette vulgarisation s'effectue de surcroît dans un cadre spatio-temporel très limité.

- Des contraintes de place

Nous avons choisi de distinguer le degré de contrainte de place tout d'abord suivant la périodicité, illustré à l'intérieur de la presse écrite entre hebdomadaires et quotidiens, suivant le type de médias, en s'intéressant à la télévision, et, enfin, suivant la "ligne éditoriale" du média.

¹⁴⁶ *Libération*, 3 juin 1991.

¹⁴⁷ Entretien avec un "grand reporter" d'une chaîne de télévision.

La première variable explique le traitement différentiel par exemple dans la divulgation de documents dits "confidentiels" comme l'explique ce journaliste d'un quotidien national : "travailler dans un hebdo, ça veut dire quoi, avoir quatre feuillets pour une semaine. Donc, tu peux pas tout sortir. Dans un quotidien, tu lances un truc, c'est une série. J'avais cinq feuillets par jour pendant autant de jours que je voulais. Donc, moi, ces documents, j'ai pu les exploiter (...) Tu vois, j'étais pas limité, j'ai bien regardé ces trucs, j'ai pu faire les analyses bon". Cette contrainte est parfois frustrante parce qu'"on ne peut pas tout expliqué" comme le dit une journaliste spécialisée d'un "newsmagazine" mais aussi par rapport aux personnes qui livrent des informations : "on ne peut pas renvoyer l'ascenseur. Et ça, c'est terrible parce que des gens vous donnent un tuyau, attendent une petite politesse quelque part (...) Nous, on peut pas le faire. Bon X (nom d'un journaliste d'un quotidien parisien) (...) quand il faisait des papiers de six feuillets, il pouvait éventuellement écrire un paragraphe gentil. Le lecteur y voit que du feu souvent mais bon..."¹⁴⁸. Le degré de contrainte spatiale est encore plus important en télévision où en quelques secondes ou quelques minutes, le journaliste doit "tout dire"¹⁴⁹. Le récit de la préparation de la diffusion de deux reportages de vingt minutes par un "grand reporter" de la télévision est assez exemplaire à cet égard : "on avait deux familles. On avait grosso modo dix cassettes de vingt-cinq minutes pour chaque famille donc ça fait quatre heures d'enregistrement. On avait beaucoup de témoignages mais disons que c'est eux qui racontaient leur drame (...) les documents venaient seulement en guise de pense bête hein nous remettre en mémoire les décisions prises. Et puis, il a fallu réduire tout ça...". Enfin, la contrainte de place est plus ou moins grande suivant la "ligne éditoriale" de la rédaction. Les deux journalistes spécialisés du *Monde* sont ceux qui ont quantitativement eu le plus de place par rapport à leurs homologues parisiens. Ce quotidien à l'instar du *Figaro* a l'habitude d'accorder un large traitement aux questions médicales dans ses pages quotidiennes mais aussi dans ses "pages froides" du supplément "Science et Médecine". Le "scandale" par ses propriétés -ils touchent le milieu médical mais aussi politique- était un "sujet pour *Le Monde*" en quelque sorte et les contraintes spatiales étaient donc moins fortes par rapport à d'autres confrères de la presse écrite : "on a eu de la place parce qu'on a amené des papiers. Je pense que le journal a senti à sa façon qu'il s'agissait là d'un sujet important, qu'il y avait un regard, une analyse sur les prises de décisions, les phénomènes sociaux etc qui était bien dans la tradition du "Monde" quoi". Il faudrait tenir compte également de la variable de la position au sein de la rédaction permettant lors des conférences de rédaction, lieu privilégié où on débat de la répartition

¹⁴⁸ Journaliste d'un hebdomadaire national.

¹⁴⁹ Lucie Soboul, journaliste médicale à TF1, expliquait dans un colloque (*Sida et information*, 18 novembre 1992) que les sujets médicaux dans es journaux d'information (mais ce constat est valable pour les autres) font de "une minute à deux voire deux minutes trente au maximum".

de la place accordée aux "sujets", de bénéficier ou non de l'espace désiré.

- La rapidité

"Un bon papier, c'est celui qui arrive à l'heure", disent souvent les journalistes. Ils doivent travailler avec ces contraintes temporelles spécifiques variables suivant la périodicité de la production, les contraintes de "bouclage" imposées. Ceux chez qui elles s'exercent le plus sont certainement les agenciers et les journalistes de télévision souvent obligés de réagir "dans l'instant" mais elle vaut également pour d'autres. La contrainte est parfois difficile à gérer parce que le journaliste souhaiterait parfois disposer de plus de temps¹⁵⁰ comme le note ce rubricard d'un quotidien parisien obligé de rédiger le soir même un compte-rendu d'une émission de télévision consacrée aux contaminations post-transfusionnelles : "tu regardes le truc et tu dis ce que t'en pense. C'est pur commentaire. Ca se fait dans des conditions catastrophiques parce que l'émission commence à dix heures. Enfin, tu vois, le journal boucle à dix heures et demi donc il faut faire le truc pratiquement en le voyant...".

¹⁵⁰ Ce problème est soulevé notamment dans un ouvrage : Association des anciens élèves du CFJ, *Journalistes à la barre. Livre blanc sur la crédibilité de l'information*, op. cit., p. 15.

"Sida : ouverture d'une information contre 9 ministres et 4 responsables du CNTS"

Deux autres exemples traduisent bien également ces contraintes temporelles tant et si bien que les journalistes n'ont parfois pas le temps de vérifier les informations.

11 janvier 1992. **13h46** : l'Agence France Presse annonce que "la cour d'appel de Montpellier a décidé l'ouverture d'une information judiciaire à la suite de la plainte déposée en octobre par le comité Languedoc-Roussillon de l'Association française des hémophiles contre 9 ministres¹⁵¹ et quatre médecins. Le comité avait porté plainte pour "empoisonnement" (administration volontaire de substances nuisibles) et "crime contre l'humanité". L'ouverture d'une information "ne préjuge en rien" de l'éventuelle décision d'inculper ou non les ministres et les médecins, a indiqué samedi à la presse Me Pierre Alberola, l'avocat montpellierain du comité". **14h32** : des journalistes dans une nouvelle dépêche plus importante quantitativement renouvellent ses informations diffusées dans l'après midi par des stations de radio. **16h52** : l'agence informe ses clients d'"annuler ses FRA 191 et 202 [il s'agit des numéros attribués aux dépêches] de Montpellier (ouverture d'une information contre 9 ministres et 4 responsables du CNTS) qui contiennent des erreurs. Une nouvelle version suivra". **18h53** : une nouvelle dépêche rédigée par un autre journaliste tombe titrée "Sida : démenti du procureur général de Montpellier sur l'ouverture d'une information judiciaire". "Le procureur général auprès de la cour d'appel de Montpellier (Hérault), M. Georges Mignonat, a démenti samedi soir les informations données précédemment à l'AFP par l'avocat de plusieurs hémophiles sur l'ouverture d'une information judiciaire contre neuf ministres ou anciens ministres et quatre médecins, responsables ou anciens responsables de la transfusion sanguine", explique-t-il. Un peu plus loin, le journaliste mentionne que "conformément à la constitution, des ministres soupçonnés ou accusés d'avoir commis des délits ou des crimes dans l'exercice de leurs fonctions ne sont justiciables que de la Haute cour de justice, composée de parlementaires".

"J'y suis allé un peu au flanc"

Un journaliste, nous a raconté comment il a obtenu "in extremis" un document qu'il voulait divulguer en "exclusivité". Ce soir là, il dut rédiger très rapidement son papier et "j'y suis allé au flanc" dit-il. "Moi, je l'ai eu la veille dans des conditions de bouclage in extremis. C'est-à-dire que je savais que je l'aurai peut-être. J'ai fait le papier avant, l'ossature du papier en expliquant sans doute ce que l'on allait y trouver. Si tu relis le papier et le document, il y a quand même assez loin. Et on m'a lu des pages à X heure alors que le journal boucle à Y heure [il y avait une demi heure d'écart entre les deux horaires]. Donc, j'ai réintroduit, j'ai instillé des en disant : "ben voilà...". Et là aussi, j'avais pas le document, je le maîtrisais pas etc. Ca se trouve le mec qui me lisait ça au téléphone, il comprenait ou il avait envie de me foutre en l'air, je sais pas moi et (rires) ça s'est révélé correct".

¹⁵¹ Cette information a dû être jugée d'autant plus importante que parmi les neuf ministres mentionnés nommément figuraient trois anciens premiers ministres : Pierre Mauroy, Laurent Fabius et Michel Rocard.

Ce dernier exemple témoigne bien de la situation de concurrence forte dans laquelle se trouvaient les journalistes.

d) Une concurrence forte

Celle-ci se manifeste à travers ce que nous avons appelé faute de mieux la course aux "révélations" et la course aux "réactions" conduisant à une "spirale" à laquelle ont été confrontés les journalistes "couvrant" le sujet. Ces phénomènes résultent d'une rencontre entre les propriétés de l'objet (l'existence de "fuites" et la multiplicité des agents concernées par le problème des contaminations post-transfusionnelles) et une logique de fonctionnement du champ journalistique.

La concurrence existe dans l'ensemble de l'espace journalistique mais elle est particulièrement forte entre certains journalistes spécialisés. Cette spécificité explique probablement en partie certains "temps forts" du "scandale". Ils nous ont conduit à la plus grande prudence dans la situation d'enquête et notamment à poser la condition d'anonymat des propos des enquêtés. Des conflits sont en effet particulièrement forts entre plusieurs journalistes de médias nationaux. Ils ont été exacerbés durant le "scandale" mais ne sont pas nouveaux, puisque la plupart se connaissent depuis de nombreuses années, et ils tiennent parfois en partie à des déceptions professionnelles notamment ayant conduit à des transferts d'une rédaction à l'autre quelques années auparavant, à des oppositions anciennes sur différents sujets. Chose relativement rare, ces conflits sont apparus dans les colonnes mêmes de certains journaux surtout *Le Monde* et *l'Événement du Jeudi*. Ce conflit a été particulièrement manifeste à la suite de la publication par *l'Événement du Jeudi* d'une conversation entre Franck Nouchi, l'un des deux journalistes du *Monde*, et l'avocat du docteur Garretta¹⁵²

Tout d'abord, ce conflit est visible une lutte d'interprétation sur les responsabilités entre essentiellement, d'une part, les deux journaliste de ce quotidien du soir et un de leur confrère de la télévision et, d'autre part, un petit groupe de journalistes pour la plupart spécialisés. Jean-Yves Nau et Franck Nouchi étaient accusés de "reprendre systématiquement les arguments de Garretta sans les contester" et de "chercher à le défendre" en insistant entre autres sur les responsabilités politiques. Ils leur étaient également reprocher de défendre "la transfusion" en voulant "minimiser" l'importance du "scandale des hémophiles" et en introduisant la "confusion" entre les différentes "affaires" (retard dans la mise sur le marché des produits chauffés anti-hémophiliques et écoulement de stocks contaminés, retard dans la mise en place du test de dépistage du sida pour les donneurs de sang, poursuite des collectes de sang dans les prisons)¹⁵³.

¹⁵² *L'Événement du Jeudi*, 5 novembre 1992.

¹⁵³ Pour chercher à comprendre cette "collusion", les uns nous expliquèrent que leurs confrères "font partie de la même loge que Garretta": "je pense qu'il y a des connexions

La prise de position des deux journalistes, eux-mêmes contestés au sein de leur propre rédaction, a été d'expliquer qu'ils "n'avaient pas voulu suivre l'instruction judiciaire mais élargir": "nous avons voulu situer cette affaire des hémophiles dans le cadre des autres affaires entre guillemets ayant à voir avec la contamination à partir de produits du sang (...) le drame des hémophiles est un drame parmi l'ensemble des drames des contaminations post-transfusionnelles"¹⁵⁴. Ils reprochèrent implicitement à Anne-Marie Casteret de mener une "campagne de presse virulente et outrancière" (*Le Monde*, 4 juin 1991). Dans un compte rendu de plusieurs ouvrages consacrés au "scandale", Franck Nouchi écrit à propos de celui rédigé par sa consoeur de *L'Événement du Jeudi* : "dommage qu'à trop vouloir parfaire sa démonstration, l'auteur (...) n'ait pas analysé les faits et documents qu'elle révèle avec davantage de rigueur et de nuances et qu'elle ait, en définitive, sous-estimé les responsabilités des médecins prescripteurs et des responsables politiques. Son livre aurait gagné en crédibilité et moins donné l'impression de n'être qu'un long réquisitoire contre le docteur Garretta".

L'enjeu des conflits entre ces journalistes spécialisés, et plus généralement entre journalistes, est aussi de s'attribuer en quelque sorte la "paternité" du "scandale" de manière à renforcer ou au contraire changer le rapport de force au sein de cet espace de concurrence. "Être le premier" à avoir "révélé le scandale" ou "avoir sorti le maximum d'informations" revêt une importance soulignée perpétuellement par nombre de journalistes, "importance" qui ne peut se comprendre que dans la logique d'un jeu interne difficilement perceptible pour tout lecteur..

"Bon moi, ce qui m'a fait mal (...) c'est que l'affaire des hémophiles sorte et puis qu'on nous oublie complètement... Bon parce que, nous, on a bossé dans cette histoire et on a apporté notre pierre à l'édifice (...) j'ai été pendant très longtemps le seul journaliste à avoir un procès avec Garretta (...) Ce qui m'a fait plaisir c'est que quand X (journaliste de la rédaction) est parti (...) à un congrès sur le sida, tout le monde lui a dit : "on sait que Y (nom du journal) a sorti cette histoire. Ca, c'est ma compensation" ("Grand reporter")

(Interrogé sur un article d'un de ses confrères) "Oui en 198..., c'était quand même deux ans après le mien, moi je crois que c'était une façon de s'emparer de l'affaire sans reprendre T (nom d'un journal)" (Journaliste médecin)

"Quand l'affaire (...) est réapparue en 1991 sous une nouvelle forme etc., cet ensemble de papiers a été complètement occulté, personne n'a jamais recité (...) C'est comme si ça n'avait pas existé comme d'ailleurs les quelques lignes que le "Canard Enchaîné" avait consacré" (Journaliste médecin)

"Je vous rappelle que c'est "Le Monde" avec peut-être "L'Événement du Jeudi", qui a sorti le maximum d'informations sur cette affaire" (Bruno Frappat, directeur de la rédaction du Monde, invité de "Radio Com" sur France Inter, 7 décembre 1992)

Avant de voir que cette concurrence se manifeste surtout à travers ce que nous avons appelé la course aux "révélations" et la course aux

avec Garretta (...) Y'a autre chose qui joue (...) ça paraît ridicule mais c'est l'histoire de la Franc-Maçonnerie. Je sais bien qu'ils disent que c'est pas vrai mais moi je l'ai su par P"

¹⁵⁴ Entretien avec Jean-Yves Nau, journaliste médecin au *Monde*.

"réactions", il convient d'examiner tout d'abord comment cette logique de fonctionnement conduit à une *"spirale"* selon le mot d'un journaliste.

a. *"On a été confronté à une spirale"*

Le "scandale du sang contaminé" a suscité un nombre d'articles et de reportages très élevé. Nombre de ceux qui "couvraient" le sujet, cherchant à faire autant ou mieux que leurs concurrents quantitativement, se sont retrouvés pris dans des situations de surenchère¹⁵⁵ difficiles à gérer. Celles-ci ne sont pas spécifiques et peuvent se retrouver dans d'autres "événements" comme l'explique cette journaliste d'Europe 1 à propos de l'"affaire Grégory" : " on a alimenté ce feuilleton pendant des mois (...) Si mon concurrent n'avait pas écrit 500 papiers, jamais je n'en aurais écrit 495, il fallait suivre..."¹⁵⁶. Le "scandale" devenant "important" dans la hiérarchie des "événements", il fallait "être présent". Dans la mesure où les concurrents publiaient beaucoup sur le "scandale", la force du champ imposait d'en faire autant

"Les documents de T [nom d'une entreprise ayant donné des informations aux journalistes], si je me souviens, qu'on a sorti bien après, c'était simplement parce que j'en vais un peu ras-le-bol de voir S [nom d'un rubricard] de faire des scoops avec des infos qu'on avait tous depuis longtemps (rires). Donc, j'ai repris mes vieux dossiers et j'ai dit : "tiens ça, ça a jamais été publié, je vais donner T (éclats de rires). Mais je l'avais au début de l'affaire T (...) Casteret relance l'affaire et, du coup, là tout le monde repart. Et alors, on a été un peu confronté à une spirale. Nous, qui avons été malgré tout les brise-glaces dans l'affaire mais oubliés, il fallait qu'on soit présent" (entretien avec un journaliste non spécialisé)

"Une période un peu folle"

Des journalistes trouvaient là une occasion de "passer à la "une"" d'autant que certains journalistes médecins n'y étaient pas forcément habitués. L'une d'entre elles, plus modérée dans sa façon de traiter le "scandale", nous expliquait qu'elle n'avait peut-être pas, au regard de ses confrères, accordé "le volume qu'il fallait" et ne s'était peut-être pas assez "valorisée". L. est journaliste spécialisée et décrit le "scandale" comme une "période un peu folle" expliquant que "tout le monde pouvait sortir des trucs huit fois, personne n'y comprenait rien". Malgré sa "retenue", il estime qu'il "a bien tenu la route" et bien "été dans la ligne" sans s'être "contredit d'un jour à l'autre comme certains".

- "C'est F (nom d'un quotidien) qui faisait énormément (air agacé). Oui F a fait très fort dans cette histoire pour monter des énormes papiers avec des petits trucs (...) Je sais pas ce que vous en pensez mais ils se gênent pas pour broder hein

- **(expliquant une des raisons de sa retenue) Je comprends maintenant votre retenue.**

¹⁵⁵ Il a pu se produire des situations inverses notamment à *L'Événement du Jeudi*. Jean-François Kahn, le rédacteur en chef de l'hebdomadaire, expliquait qu'il a "pendant quelques semaines demandé à l'intérieur de la rédaction (et sans doute ai-je eu tort) que l'on cesse d'évoquer ce scandale (...) par peur de contribuer à acculer quelqu'un au désespoir" (*L'Événement du Jeudi*, 12 au 18 novembre 1992).

¹⁵⁶ Alain WOODROW. *Information manipulation*. Paris : Félin, 1991, p. 90.

- Enfin, j'ai quand même tapé sévèrement.
 - **Non c'est pas ce que je voulais dire**
 - Dans cette histoire, je me suis peut-être pas fait assez moussé moi personnellement. (...) E (nom d'un hebdomadaire) a sorti des trucs qu'on avait sorti cinq fois enfin ils se gênaient pas. Moi je n'aurai jamais osé le faire (...) Parce que quand on voit ce qu'on fait R et S [nom de journalistes concurrents] avec une petite circulaire, des pages entières... J'aurai peut-être pu le faire mais je sais pas faire ça, je vais apprendre (sourire) (...) C'est comme ça, ça me viendrait pas à l'idée de faire une page avec une ligne d'info. Mais peut-être qu'il fait que j'apprenne sinon les journaux ne seraient pas remplis (...)

La concurrence que se livrent les journalistes, pour tenter de bénéficier d'informations "confidentielles" ou de réactions, n'exclut pas, comme nous l'avons vu, la collaboration entre eux. Ainsi, il est arrivé, dans de nombreux cas, que le journaliste qui bénéficie de ce type d'information, la "file" à un confrère. Cette pratique est commune pour le *Canard Enchaîné* qui reçoit des documents d'autres journalistes¹⁵⁷ qui ne peuvent publier une pièce ou des extraits dans les colonnes de leur journal. Elle a été fréquente pour d'autres journaux comme le montre ce "grand reporter" en désaccord avec sa rédaction en chef : "comme j'étais très en colère, j'ai arrêté de bosser sur l'affaire des hémophiles (...) Ca a fait toute une histoire. Bon, j'avais des documents, je me suis débrouillé pour que les documents sortent ailleurs et ils sont sortis ailleurs. Ca ne m'a rien rapporté (...) Bien évidemment, je ne m'en suis pas vraiment vanté au journal parce que là-dessus il faut être prudent". Cette "spirale" concurrentielle se manifeste particulièrement dans la course aux "révélations".

b. La course aux "révélations" : les "fuites"¹⁵⁸ et leur utilisation

Le don provoqué ou non d'informations supposées rester secrètes, aux journalistes est un facteur important qui contribue à l'apparition puis au développement du "*scandale*". L'étude du fonctionnement du champ journalistique à travers une "affaire" ne peut s'affranchir d'une tentative d'analyse de la diversité et de l'importance quantitative de ces "fuites".

Nous avons essayé d'éviter quelques interprétations de sens commun dans cette étude cursive en sachant que les limites sont notamment inhérentes aux sources dont nous disposons. Tout d'abord, il faut préciser que le "scandale du sang contaminé" n'est pas un cas particulier même si le nombre des divulgations apparaît très important. Les "fuites" font partie du fonctionnement routinier d'un certain nombre d'institutions surtout dans des "conjonctures scandaleuses". D'autre part, même si les divulgations peuvent être

¹⁵⁷ Patrick CHAMPAGNE, "Le *Canard enchaîné*, de la satire politique à la défense de la morale publique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, supplément *Liber*, septembre 1991, p. 8.

¹⁵⁸ Nous tenons à souligner combien les articles d'Alain Garrigou nous ont été utiles pour réaliser cette partie : *Le boss, la machine et le scandale*, op. cit., pp. 7 à 35 et "Strategic analysis of a scandal : "Carrefour du développement"". *Corruption and reform*, 4, 1989.

éventuellement accidentelles, leur prolifération dans le "scandale du sang contaminé" démontre que le dévoilement par accident n'est pas la voie la plus courante. Dire également qu'une "fuite", aboutissant à la publication du compte-rendu du 29 mai par l'*Événement du Jeudi*, explique à elle seule le déclenchement de l'"affaire" est une vision de sens commun. Ce n'est qu'à travers la multiplication des fuites, des "révélations" et surtout ensuite leur recoupement¹⁵⁹ que peut émerger l'idée qu'il s'agit d'un "scandale". Enfin, l'ensemble des éléments développés dans ce travail tend à rejeter l'image du "complot" ou de l'"orchestration" que peuvent se renvoyer une majorité de journalistes et des membres de la Transfusion sanguine. Comme le note Alain Garrigou¹⁶⁰, tout se passe en effet comme si, d'un côté, il y avait ceux qui s'intéressaient au "scandale" en tant que violations de normes condamnées et, de l'autre, ceux pour qui le scandale serait précisément de dénoncer les opérations de dévoilement et le "scandale" serait de faire un "scandale"¹⁶¹.

- Types de divulgations

Les divulgations prennent différentes formes. Elles sont généralement accompagnées de la condition d'anonymat, elles peuvent être orales souvent "off"¹⁶², ce qui peut consister par exemple à dire qu'il existe tel ou tel document, en dévoiler des extraits par téléphone ou mettre sur une piste son interlocuteur¹⁶³. Elles sont aussi écrites sans que la personne puisse pour autant faire photocopier le document. Par exemple, une journaliste nous a expliqué qu'elle a été parfois contrainte de recopier des lettres de sa main. Dans le meilleur des cas, le journaliste récupère le document qu'il peut publier ou en publier la photocopie. Cet impératif est important tant les journalistes s'accordent à reconnaître l'effet d'impact de la publication d'un document resté jusque là inconnu surtout si il est bien mis en page. Enfin, leur obtention peut être facile ou très longue. Une journaliste nous expliquait qu'elle a mis deux ans avant d'avoir un document dont elle connaissait l'existence : "je les ai pas eu comme ça. Je les ai eu...en fait c'est ça dont je me suis rendu compte parce que j'ai vu les gens cinq, six, sept, huit, neuf, dix fois"¹⁶⁴. Mais ce travail d'enquête ne doit pas être exagéré tant il est vrai qu'une fois "l'affaire lancée", des journalistes recevaient des documents envoyés directement dans leurs boîtes aux lettres.

¹⁵⁹ Tout comme se passe si il y avait quelques pièces d'un puzzle qui seraient connues au fur et à mesure et que les journalistes essaieraient de reconstituer.

¹⁶⁰ Alain GARRIGOU, *Le "boss", la machine et le scandale*, op. cit., p. 18.

¹⁶¹ Un membre haut placé dans la hiérarchie du CNTS emploiera précisément cette expression lors d'une conversation.

¹⁶² Ce cas est fréquent et se traduit souvent par les expressions "apprend-on auprès de...", "de bonne source", "de source judiciaire" etc.

¹⁶³ Edwy Plenel, journaliste au *Monde*, raconte dans son dernier livre (*La part d'ombre*, Paris, Stock, 1992, p. 49) que la fuite l'incitant à enquêter sur ce qui allait être dénommé l'"affaire des Irlandais de Vincennes" provenait d'un homme qui lui dit dans la salle des fêtes du ministère de l'intérieur : "l'explosif saisi à Vincennes, moi je sais qui l'a apporté".

¹⁶⁴ Entretien avec une journaliste spécialisée.

- *L'importance quantitative des sources potentielles de divulgation*

Les "effets de publication" peuvent produire une succession de "révélations" dans la presse. Constatant leur multiplication à travers les articles, les personnes susceptibles de pouvoir dévoiler des pièces intéressantes se mettent à leur tour à les livrer à des journalistes et entraînent d'autres et ainsi de suite, chacun donnant des pièces afin de se défendre. Les journalistes, qui ont traité du sujet, reconnaissent avoir largement profité de cet effet de mobilisation, étant à leur tour contraints de chercher des "documents confidentiels" parce que tel et tel concurrents n'arrêtaient pas d'en "sortir". Cependant, cette impression quantitative peut être également trompeuse parce que dûe au fonctionnement du champ médiatique qui tend à présenter chaque élément comme "inédit". Elle semble tenir également à la multiplicité des parties impliquées dans le conflit et à l'existence de sources écrites¹⁶⁵ très nombreuses. Ce détail peut paraître tautologique mais cette kyrielle d'institutions ou de personnes, sources potentielles de dévoilement, explique en partie l'emballage médiatique puisqu'elles multipliaient d'autant les chances de "coups journalistiques" alors que parfois d'autres confrères en avaient fait état ou que l'information n'avait rien de "confidentielle".

- *La diversité des sources*

Les "fuites" internes au CNTS et aux firmes étrangères. Le CNTS et les autres centres de Transfusion, comme toute entité collective, était un lieu de tension et de conflits d'autant que, au moment où apparaît le "scandale", le CNTS et ce qu'on appelle très généralement "la Transfusion" sont en pleine restructuration. Ces luttes ne dataient pas d'aujourd'hui comme le montre par exemple la lecture d'extraits du compte-rendu du conseil d'administration de la Fondation Centre national de Transfusion daté du 25 février 1985 au cours duquel Jacques Ruffié a été "évincé"¹⁶⁶. Il a été difficile d'obtenir des précisions sur les "fuites" provenant de personnes internes au CNTS. Cependant, de nombreux journalistes nous ont confirmé que cette provenance devait être importante. Il est probable éventuellement que le compte-rendu du 29 mai 1985 publié par *l'Événement du Jeudi* ait été remis par une personne travaillant ou ayant travaillé au CNTS. D'autre part, des plis anonymes, provenant notamment d'un centre de la région parisienne où la "délation était publique" comme le dit une personne bien informée, sont venus garnir abondamment les boîtes aux lettres des journalistes. Mais, il faudrait faire un travail de recherche sur le fonctionnement du CNTS pour pouvoir expliquer plus complètement les mécanismes qui ont conduit à ces fuites très nombreuses. Elles n'étaient pas forcément

¹⁶⁵ Cette précision est très importante car, dans les diverses administrations (CNTS, autres CTS, ministère de la santé...) ou entreprises, les sources écrites étaient nombreuses. Outre les rapports (rapport IGAS, Rapport IGF, rapports internes au CNTS), les journalistes ont publié essentiellement de nombreuses échanges de lettres et des comptes-rendus de réunions.

¹⁶⁶ Extraits publiés par le *Monde*, 8 octobre 1991.

destinées toujours à des journalistes mais à des membres d'associations d'hémophiles. A quelques reprises, les fuites sont aussi venues aux journalistes de la part de gens qui disposaient d'informations du fait qu'ils appartenaient à des entreprises qui étaient liées aux marchés français ou mondiaux des produits sanguins. Licenciées de celles-ci, ils trouvaient là le moyen de régler des comptes personnels sous couvert d'anonymat. Ainsi, un ancien salarié d'une filiale créée par le directeur du CNTS puis supprimée ensuite, ami d'un journaliste, lui proposa de lui fournir des documents: "il me dit (...) "tu peux pas imaginer le fric qu'il y avait là-dedans : voiture de fonction etc. Moi, j'étais comme un nabab. Puis, un jour, ils ont décidé (sourire) qu'il fallait autre chose, la boîte a été dissoute et j'ai été vidé"".

Enfin, des membres du personnel ou de l'ancien personnel des firmes commerciales étrangères ont également divulgué quelques documents. Mais là encore, il serait trop simple de dire qu'il y a une "orchestration" du "scandale" par des journalistes et les firmes privées¹⁶⁷. Il est plus juste de parler d'intérêts convergents à un moment précis d'utiliser ces éléments de dénonciation. Ces informations n'ont pas de valeur en soi mais relationnellement dans la mesure où elles viennent confirmer l'interprétation dominante à savoir que "on" aurait pu aller plus vite pour diffuser les produits chauffés. Par exemple, une lettre du directeur d'une firme autrichienne, datée du 20 octobre 1983, et une autre d'un responsable de la filiale française d'une société américaine datée du 15 mai 1984, qui s'estiment prêts à répondre à toute demande de produits chauffés, et à laquelle le directeur du CNTS n'a ou n'aurait pas répondu, ont été souvent citées. Pour ces firmes, ce marché était important et rappeler, quelques années après, qu'elle l'avait décroché, pour la première, mais avec du retard et qu'elle ne l'avait pas eu, pour la seconde, parce que le docteur Garretta avaient fait passé "des considérations économiques avant les considérations de santé publique", présentait le double intérêt¹⁶⁸ de rappeler ses compétences tout en réglant un compte avec un client qui n'avait pas répondu favorablement ou tardivement¹⁶⁹. Un membre d'une autre firme régla ses comptes avec Michel Garretta, l'ancien directeur du CNTS. Quelques dirigeants acceptèrent également de converser¹⁷⁰ avec des avocats mais surtout avec des journalistes: "j'ai rencontré en France le docteur Y. Je l'ai rencontré à Saint-Cloud dans un bistrot, il est directeur de la firme X. Il voulait pas me rencontrer (...) Je lui ai dit que ça serait complètement anonyme. Quand je l'ai eu en face de moi, je lui ai dit : "écoutez, ça ne peut pas être complètement

¹⁶⁷ Cette accusation a été portée lors d'entretiens avec des personnes appartenant à des centres de transfusion.

¹⁶⁸ Il est intéressant de souligner que si les journalistes qui ont bénéficié sont en général conscients des intérêts de celui qui divulgue - ils y firent allusion dans les entretiens - mais ils ne les mentionnèrent jamais dans leurs articles.

¹⁶⁹ Pour saisir les conflits existants entre le directeur du CNTS et le directeur d'une de ses deux firmes, voir notamment le compte-rendu d'une journée du procès dans *Libération* (4 et 5 juillet).

¹⁷⁰ "J'en ai rencontré beaucoup", nous affirmera une journaliste d'un hebdomadaire.

anonyme, il faut que vous le sachiez. Il faut que vous m'aidiez parce que...". Alors lui, pour des raisons là encore commerciales, il a réglé un compte avec Garretta, avec les gens du CNTS, il m'a donné des informations"¹⁷¹.

Les sources administratives. Les enquêtes administratives, qu'elles soient réalisées par des inspecteurs de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) ou de l'IGF (Inspection Générale des Finances), suscitèrent un grand intérêt chez les journalistes. Avoir la primeur de leur divulgation est un des "coups journalistiques" les plus valorisants. Plusieurs rapports administratifs furent ainsi dévoilés sous le sceau "exclusif" ou "inédit" grâce à des fuites provenant de membres de certaines administrations¹⁷².

Le jour où était prévue la conférence de presse le rendant public, des extraits d'un rapport furent publiés dans un quotidien national. Une des intentions pour le journaliste était de tenter d'imposer son interprétation - qui est le principal enjeu - craignant celle de certains de ses concurrents qui occupent une position dominante pour des raisons différentes dans le champ médiatique. C'était tellement important pour lui, faute de pouvoir lire le rapport, il ne pouvait compter que sur la confiance d'une personne qui lui en donna quelques extraits par téléphone pour les publier : "Petit à petit, tout le monde essayait d'avoir ce rapport (...) Et on comprend qu'il va le filer à X d'abord, ce qui change tout. Alors décalage entre les journaux. Nous, un journal du matin, X, un journal de midi en fait, il a toutes les choses avant nous pour une sortie. Et là, c'est ce qu'il s'était passé c'est-à-dire que le rendez vous avec les journalistes de X, c'était sept heures moins le quart le matin pour qu'ils aient le temps de lire le rapport (...) Et nous, on les voyait à dix heures du matin c'est-à-dire après les journalistes... Ca laissait X, journal officiel repris par Y [nom d'un journaliste de télévision] donc par une partie des télés (...) Il donnait le ton sur le rapport V, c'était essentiel". L'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et l'IGSJ (Inspection générale des services judiciaires), pour leur rapport sur les collectes de sang dans les prisons, avaient pris leurs précautions pour éviter de nouvelles "indiscrétions". Ainsi, il fut demandé à plusieurs protagonistes de lire, puis de répondre dans un délai très court à cette enquête administrative puisque les "indiscrétions (...) de plus en plus importantes à mesure que le temps s'écoulait (...) comportaient le risque majeur de voir la réalité du contenu du rapport déformée"¹⁷³. Malgré cela, des extraits du rapport furent publiés dans *Le Monde* et *L'Événement du Jeudi* avant la date où il devait être rendu public.

Dans sa présentation, la divulgation vient en général renforcer l'interprétation du journaliste qui la publie. Un des cas les plus intéressants concerne certainement les fuites de source administrative dont a probablement bénéficié le *Monde*. Tout laisse à penser que la publication de deux "rapports inédits" de l'IGAS, le premier de 1980 et le second de 1985, par ce quotidien tendant à

¹⁷¹ Entretien avec un "grand reporter".

¹⁷² Les "fuites" de source administrative ne sont pas toujours des extraits de rapports mais aussi des notes internes, des échanges de lettres etc..

¹⁷³ Cette phrase est extraite d'un document annexé [intitulé "*observations faisant suite à la communication du rapport*" et "*réponses de la mission et synthèse de l'enquête*"] au "*rapport d'enquête sur les collectes de sang en milieu pénitentiaire*" de novembre 1992.

montrer que l'inspecteur général des affaires sociales dans son étude de 1991 avait été oublié¹⁷⁴, provenait d'une source administrative.

A défaut d'expliquer le conflit - très perceptible à la lecture de quelques articles et de notre entretien - entre deux journalistes du *Monde* et l'inspecteur général des affaires sociales¹⁷⁵, il faut le mentionner. Durant les semaines qui suivirent la publication du "rapport Lucas", ces premiers tentèrent à de nombreuses reprises par la "révélation" de divers documents de montrer ses "oublis"¹⁷⁶. "C'est un rapport qu'on a lu plusieurs fois et plus on le lit plus on se rend compte des manques qu'il y a dans le rapport. La première fois, on a dit que c'était un document bien fait, qui semblait assez exhaustif et c'est à partir du moment où on s'est aperçu que Lucas n'avait pas tout dit (...) On s'est dit qu'il y avait un autre aspect de l'affaire qui nous avait échappé jusque là (...) qui était symbolisé par les pièces que le gouvernement n'avait pas voulu voir rendre public (...) (L'autre journaliste) Y'a tout ce pan des responsabilités politiques si on peut dire, qui n'est pas l'élément absolument déterminant, mais qui est un élément et qui lui aussi paraît absent ou caché, je sais pas", expliquent-ils. De la même manière, la publication d'un rapport de l'IGF, très sévère dans ses conclusions, sur la gestion du CNTS a fait l'objet de reprises nombreuses après leur dévoilement, le même jour, par deux journalistes de deux titres différents qui se connaissent très bien et bénéficiant d'une fuite d'une source probablement commune.

Sources judiciaires ou policières. Le "*scandale du sang contaminé*" est un cas intéressant également pour étudier quelles peuvent être les relations entre des journalistes et certains agents des milieux judiciaires et policiers. Cette question mériterait de plus larges développements mais il fallait la traiter même imparfaitement - les limites tiennent à la fois au temps et aux éléments recueillis - car elle est indispensable à la compréhension de la "construction médiatique" du "*scandale*". Celui-ci se constitue en partie par la mobilisation d'agents appartenant à ces champs différents et ainsi des fuites vont d'une agence d'exécution à une autre, de la justice et la police aux journaux et inversement¹⁷⁷. Tout laisse à penser que, dans cette alimentation mutuelle, les divulgations directes ou indirectes circulent davantage dans le sens dossier d'instruction-presse que le contraire même si cela s'est produit.

Par exemple, il est arrivé que des journalistes aient quelquefois doublé les gendarmes de la section recherche de Paris, chargés de mener l'enquête qui fait suite aux plaintes déposées par des hémophiles ou leurs familles en 1988, comme l'a expliqué le colonel de gendarmerie responsable de l'enquête, lors du procès qui

¹⁷⁴ Une "polémique" se déclencha au procès suite à la présentation par les avocats du docteur Garretta de ce qui était présenté comme un "*second rapport Lucas*" non rendu public dans lequel étaient dénoncés "*les attermolements des pouvoirs publics dans la prise de décision*" de la mise en place du dépistage.

¹⁷⁵ Voir la réponse de Michel Lucas au *Monde* dans le *Quotidien du Médecin*, 17 octobre 1991.

¹⁷⁶ Les deux journalistes du *Monde* ont insisté sur "*la multiplication des collectes massives de sang dans les prisons françaises à partir de 1984 auprès de détenus infectés*" qui ont été à "*l'origine de plusieurs milliers de contaminations*" (*Le Monde*, 11 avril 1992). Dans leur enquête, il cite Michel Lucas, alors président de la commission santé-justice. Même si ils ne nous l'ont pas expliqué, on peut en déduire que les "oublis" de Michel Lucas sont largement dus, selon eux, à son implication.

¹⁷⁷ Alain GARRIGOU, *Le boss, la machine et le scandale*, op. cit., p. 25.

s'est déroulé en juin et juillet 1992. Il "raconte qu'il a très clairement fait savoir au professeur Girard [Directeur général de la Santé] qu'il se lassait de voir des documents sortir dans la presse, sans qu'il connaisse, lui, l'existence desdits documents" et qu'il dût demander ensuite, note un journaliste de *Libération*¹⁷⁸.

Mais, c'est surtout dans le sens inverse que les divulgations ont circulé. Pour certains journalistes, surtout ceux appartenant à des services d'"Information générale" ou de "grand reporter", les sources judiciaires ou policières ont constitué une de leurs matières premières principales. Un ensemble de journalistes ont eu accès au dossier d'instruction¹⁷⁹. Quelques hémophiles, des avocats, des journalistes¹⁸⁰ notamment ont eu le sentiment que cette "affaire" allait être "enterrée" au début de l'année 1991. Alors que le rapport de gendarmerie, déposé fin 1990, préconisait trois inculpations, tout laissait à penser selon ces personnes que le juge d'instruction se dirigeait vers un non-lieu¹⁸¹. Dès lors, les fuites dans la presse constituait un moyen de "réallumer l'incendie en s'appuyant sur les médias" selon l'expression de Me Charvet, l'avocat de Michel Garretta.

Par exemple, il s'avère que le rapport de gendarmerie, constitué de documents et d'auditions, a été communiqué à certains journalistes et a constitué une base de travail intéressante. Il a permis par exemple à quelques-uns de repérer certains "acteurs principaux de l'affaire" : "On apprend que (...) y'a un type qui s'appelle Allain qui est maintenant aux Etats-Unis et qui a été interviewé par...que même la gendarmerie française s'est déplacée jusqu'aux Etats-Unis pour aller interviewé Allain à Chicago. On nous dit que non maintenant il est en Angleterre"¹⁸². D'autre part, il s'avère un atout ensuite pour rencontrer ses interlocuteurs : "Y'a un type qui ne ressemble pas aux autres qui m'alerte et qui me dit (...) : "viens, on va te raconter ce qu'il se passe, viens on va te raconter. Alors moi, je vais rencontrer X, je suis déjà au courant de ce qu'il a dit au juge, de ce qui est dans le dossier (...) Je sais ce qu'a dit Garretta, je sais ce qu'ont dit les familles des victimes. Et je vais les rencontrer, je les rencontre pour le principe, non pas pour... je fais mon job de journaliste, c'est aussi pour protéger parce que en fait le journalisme c'est ça, pour protéger les sources..."¹⁸³.

Cet ensemble de journalistes, d'avocats d'hémophiles, voire très probablement de gendarmes, avaient un intérêt commun. Il semble que cet intérêt de quelques agents à désobéir à la règle du secret de

¹⁷⁸ *Libération*, 16 juillet 1992.

¹⁷⁹ Michel MASSENET, conseiller d'Etat, écrit dans son livre (*La transmission administrative du sida*. Paris : 1992, Albin Michel, p. 129), sorti peu avant le procès, qu'"une main anonyme" lui "a déposé un soir ces pièces" du dossier sur son palier. De la même manière, Anne-Marie Casteret dans son ouvrage (*L'affaire du sang*, *op. cit.*) cite à quelques reprises des déclarations de personnes interrogées par le juge dans le cadre de son instruction.

¹⁸⁰ Ce cas est celui décrit par Alain GARRIGOU (*Le boss, la machine et le scandale*, *op. cit.*, p. 25) où "les lenteurs ou les ressources juridiques à la disposition des accusés paraissent aux agents précités comme devant être "contrebalancés".

¹⁸¹ Un article était paru, début 1991, dans une revue spécialisée réalisée par des membres proches du ministre de l'intérieur, nous a indiqué une journaliste de l'AFP. L'agence fera une dépêche, le 5 juin, indiquant "de bonne source" que le "juge a procédé à aucune inculpation et ne devrait pas le faire dans l'immédiat".

¹⁸² Entretien avec un "grand reporter".

¹⁸³ *Ibid.*

l'instruction l'ait emporté sur l'intérêt à lui obéir¹⁸⁴. Cette attitude procédait probablement d'un calcul rationnel qui tendait, par la transgression des règles de confidentialité, à faire respecter "une certaine idée de la justice". Dès lors, à la limite, tout se passe comme si "la presse" - essentiellement les médias bénéficiant d'une grande "notoriété" - instaurait une "vraie justice" par ces enquêtes parallèles mais les fuites comme nous le verrons ne sont qu'un des éléments permettant de désigner les coupables.

La distribution des destinataires d'informations jugées "confidentielles" ne s'effectue en effet pas accidentellement même si il est difficile d'établir des régularités en la matière. A priori, l'individu, qui donne un document, espère que sa contribution sera efficace et viendra renforcer l'interprétation qu'il souhaite voir s'imposer. Cependant, cela ne signifie pas pour autant qu'il peut être sûr de sa réussite car personne ne peut contrôler les effets que peut produire une fuite. Une des chances de l'augmenter est que la divulgation apparaisse comme "normale" aux yeux notamment des journalistes. Cette question extrêmement complexe mériterait d'être traitée complètement en s'inspirant notamment des travaux de Luc Boltanski¹⁸⁵. Une autre est de "choisir" un destinataire doté d'un crédit important ou appartenant à une publication qui a une certaine notoriété et de multiplier ainsi les chances que "toute la presse en parle".

c. La course aux "réactions"

Comme le note Patrick Champagne, "en rendant à la fois publics et importants les événements dont ils [les journalistes] parlent, ils tendent à déclencher un processus de prises de position en chaîne"¹⁸⁶. Le processus est largement dû à une pratique journalistique que nous avons appelé la course aux "réactions". Cette technique de travail, mise en oeuvre quasi-systématiquement lors d'un fait jugé "important" (inculpations, divulgation d'un "document confidentiel", "rapport Lucas", audiences du procès etc), consiste à chercher à recueillir des "réactions"¹⁸⁷ qui est une des matières premières de la production journalistique. Un des moyens de créer l'"événement" en suscitant de nombreuses reprises de la part des confrères est d'inviter, d'interviewer un personnage consacré ou en tous cas qui peut apparaître comme tel du fait de l'actualité. A partir du moment où le "scandale" est à la "une", les responsables d'émissions ou de rubriques recherchent les invités impliqués en quelque sorte ayant une certaine "notoriété", médecins et hommes politiques notamment qui sont les deux catégories les plus recherchées durant le

¹⁸⁴ Ce type de violation du secret de l'instruction se multiplie et est dénoncé par ceux qui en sont victimes comme l'a montré l' "affaire Tapie" ou l'"affaire Emmanuelli". Les fuites sont tellement importantes que, dans certains cas, des individus préfèrent demander leur inculpation pour avoir accès au dossier d'instruction.

¹⁸⁵ Luc BOLTANSKI. "La dénonciation". *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars 1984, pp. 3-40.

¹⁸⁶ Cf Patrick CHAMPAGNE "La rupture avec les préconstructions spontanées ou savantes" in : *Initiation à la pratique sociologique*. Paris : Dunod, 1989, p. 217.

¹⁸⁷ Dans certains cas, on pourrait presque dire que la concurrence pour recueillir des réactions peut être physique à voir l'attitude observée par les journalistes par exemple qui attendent d'interviewer par exemple le maillot jaune du Tour de France au terme d'une étape importante.

"scandale", voire des porte-parole d'associations par exemple¹⁸⁸. La concurrence ne se joue pas uniquement là mais aussi dans tous les journaux comme on le voit à travers les journées suivantes (nous avons privilégié le traitement radio et télévision car il nous apparaissait plus pertinent¹⁸⁹).

¹⁸⁸ Avant d'être nommé porte-parole officiel de l'Association française des hémophiles, Edmond-Luc Henry, hémophile contaminé par le virus du sida, du fait de ses multiples interventions, avait été déjà presque consacré par une partie du champ journalistique comme représentant des hémophiles.

¹⁸⁹ Il apparaît plus pertinent notamment en raison de la rapidité qui est demandée à ces journalistes dûe notamment à la multiplicité des éditions des journaux diffusés.

Mardi 22 octobre 1991

Radios	RTL	Europe 1	France Inter	RMC
Journaux du matin	Pr J. Roux (7h). JP Garvanoff, président de l'association des polytransfusés (8h)	Pr J. Roux (6h et 6h30)	G. Mauvillain (6h). Pr J. Roux (7h). Père d'hémophile (6h30)	Dr R. Netter et Dr B. Payet, membre du bureau national de l'AFH (8h)
Mi-journée	Dr AM Vilde, directrice du CTS des hauts-de-Seine	Reprise Pr J. Roux. Pr L. Schwarzenberg invité (12h30)	Membre du syndicat sanitaire social parisien affilié à la CFDT (13h)	Reprise R. Netter (12h30)
Soir	Pr L. Schwarzenberg (18h)		Dr R. Netter (19h)	

TV	TF1	Antenne 2	FR3	La Cinq
Mi-journée	Pr J. Roux. Me S. Paugam	Pr J. Roux	Dr R. Netter	
Soir	Reprise J. Roux. Dr R. Netter	Reprise J. Roux. AM Courroucé, biologiste du CNTS	Reprise Dr R. Netter. J.- L. Bianco	Pr J. Roux. Dr R. Netter. Me Charvet (avocat du Dr Garretta) et Paugam (avocat d'hémophiles). J.- L. Bianco. Pr R. Schwarzenberg. Mère d'hémophile et son enfant

Mercredi 23 octobre 1991

Radios	RTL	Europe 1	France Inter	RMC
Matin	Pr J. Roux (6h30)	Dr J.-M. Bidet, président de l'Association pour le développement de la Transfusion sanguine (7h). Pr JF Girard, directeur général de la santé (7h30)N. Sarkozy (RPR) (chez J.-P. Elkabbach)		Pr J. Roux
Mi-journée		Reprise N. Sarkozy et J.-M. Bidet		Dr B. Chassaigne, directeur du CTS de Tours
Soir	A. Lajoinie (PCF), invité 18h.		Pr W Rozenbaum	Pr J. Ruffié

Dimanche 27 octobre 1991

<u>Hommes politiques</u>	<u>Médecin</u>	<u>Association</u>
<p>-Jacques Chirac, président du RPR, à "7 sur 7"</p> <p>-Jean Loygue, adjoint au maire de Paris et ancien administrateur et président de la FNTS</p> <p>-Jacques Toubon, député, devant le congrès du RPR à Paris</p> <p>-Jean François Deniau, vice président UDF de la commission des affaires étrangères à l'assemblée nationale, sur la "5".</p> <p>-Laurent Fabius, invité du journal de 20 heures sur TF1</p> <p>-Bruno Durieux, ministre délégué à la Santé, et Pierre Mauroy, alors premier secrétaire du PS, devant les participants au colloque "objectif santé"</p> <p>-Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, invité du "Grand jury RTL-<i>Le Monde</i>"</p>	<p>-</p> <p>Michel Garretta, interview sur la "5" et au <i>Mond e</i></p>	<p>-</p> <p>Gérard Mauvillain de l'AFH (8h, RTL)</p>

Lundi 28 octobre

Hommes politiques	Médecins	Autres
<p>- Edmond Hervé: ancien secrétaire d'Etat à la santé: RTL, 13h et interview à <i>Ouest France</i></p> <p>- Jacques Toubon, député RPR de Paris: RMC, 18h.</p> <p>-Laurent Fabius, ancien premier ministre et président de l'assemblée nationale : reprise TF1 de la veille</p> <p>- Jean-Marie le Pen, président du Front national, invité du club de la presse d'Europe 1</p> <p>- Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire: RTL, 7h (reprise de la veille)</p> <p>-Jean-Jack Queyranne, porte-parole du PS, - lors du point de presse hebdomadaire (AFP)</p> <p>-Philippe Douste-Blazy, porte-parole de l'UPF pour les questions de santé (ACP)</p> <p>-Charles Pasqua, invité de Jean-Pierre Elkabbach sur Europe 1</p> <p>-Jean-Pierre Fourcade, président de la commission sénatoriale des affaires sociales, devant le sénat (AFP)</p> <p>-Communiqué du ministère des affaires sociales (AFP)</p>	<p>-Yvette Sultan, hémathologue : TF1, 13 et de 20 h)</p> <p>-David Klatzman, médecin à la Pitié-Salpêtrière : TF1, 20h</p> <p>-Luc Montagnier, professeur à l'institut Pasteur, "co-découvreur du virus du sida" : TF1, 20h</p> <p>-Willy Rozenbaum, professeur spécialiste du sida : TF1, 20h</p> <p>-Jean-Claude Chermann, professeur à l'hôpital de la Timone à Marseille, "co-découvreur du virus du sida" : RTL, 13h</p> <p>-Robert Netter, ancien directeur du laboratoire national de la santé : invité du journal de 20h de la "5", du journal de 18h de RTL, interview au <i>Figaro</i> et réaction à Antenne 2, 20h</p> <p>-Léon Schwarzenberg , professeur et cancérologue : Europe 1, 12h30</p> <p>-Jacques Roux, ancien directeur général de la Santé : interview à <i>Valeurs actuelles</i></p> <p>-Jacques Ruffié, professeur au collège de France, la "5" (horaire non précisé)</p> <p>-Jean Bernard, professeur et président du comité national d'éthique : RTL, 13 h</p>	<p>- Edmond-Luc Henry (AFH) au journal de 13h sur TF1 et invité du journal de 13h sur France Inter.</p> <p>- Maurice Lazzerini, hémophile contaminé: TF1, 20h.</p> <p>- Nicole Peton, vice-présidente de la Fédération française des donneurs de sang bénévoles: Europe 1, 18h.</p> <p>- Communiqué de l'AFH (AFP)</p> <p>- Michel Lucas, inspecteur de l'IGAS, invité du journal de 13 h sur Antenne 2.</p> <p>- Me Collard, avocat marseillais d'hémophiles: interview dans France Soir.</p>

	<p>-Olivier Arnault, chirurgien chef de service : Antenne 2, 20h</p> <p>-Jamil Rahmani, médecin anesthésiste : Antenne 2, 20h</p> <p>-Marc Girard, professeur à l'Institut Pasteur : France Inter, 19 h</p>
--	--

Ces tableaux montre, au delà du fait que l'échantillon livre à peu près tous les types d'intervenants sollicités par les journalistes ou qui les ont sollicité, tout d'abord que les personnes à qui les journalistes "donnent la parole", sont souvent les mêmes: "autorités médicales", porte-parole d'associations, "ténors" politiques etc. Ne pas avoir la réaction de untel ou untel sur un fait est considéré comme une erreur¹⁹⁰ comme pour le photographe qui n'aurait pas pris la "photo obligée". Durant ces quelques jours qui suivent trois inculpations par le juge d'instruction, des journalistes vont demander notamment aux médecins impliqués de s'exprimer ou ces derniers peuvent chercher à joindre les rédactions. Ce principe général de fonctionnement du champ journalistique apparaît très manifeste par exemple à certaines périodes où "tout le monde courrait après Garretta" comme le fait remarquer un journaliste spécialisé. Les "accusés" répondent alors par des "plans médias" bien préparés¹⁹¹.

¹⁹⁰ Alors que je revenais d'un match de football ne sachant pas que j'avais réalisé un "son" du maire d'une ville dont l'équipe accédait à la division 1, un chef de service me dit : "vous avez commis une erreur samedi soir. vous n'avez pas interviewé le seul qu'on voulait entendre, M. X. Pourquoi n'y avoir pas pensé ?". Les tableaux, portant sur les 22 et 23 octobre, montrent, sur un autre exemple, combien il était impérieux pour les radios comme les télévisions d'avoir les réactions de deux inculpés MM. Roux et Netter.

¹⁹¹ De nombreuses entreprises privées (Instituts, laboratoires pharmaceutiques etc.) ou faisant partie du secteur public comme l'Assistance publique ont mis en place des cellules de crise.

Le "plan média bien ficelé" du directeur du CNTS

Le directeur du CNTS avait à certaines périodes l'embarras du choix qu'il établissait en fonction du critère de "notoriété" du titre notamment. Son avocat, dans un article signalé par Michel Massenet¹⁹², décrit son "plan média bien ficelé" et parla au cours de notre entretien, réalisé avant le procès, de la "stratégie de communication du docteur Garretta" .

- "A un moment donné [il s'agit du mois d'octobre 1991], j'ai la conviction qu'il est extrêmement important que le docteur Garretta, quand il le peut, s'explique d'accord. A ce moment là, je contacte, il se passe à peu près quinze jours ou trois semaines, je me souviens plus (...) Et *Le Monde* avait pris contact avec moi en ayant fait des papiers, j'avais convaincu le docteur Garretta de s'exprimer et de raconter ça. Pourquoi *Le Monde* ? Parce que ce sont des médecins, parce qu'ils connaissent ce monde là, ce monde médical et parce qu'ils ont fait des papiers qui ont montré qu'ils étaient au courant du problème et qui ne sont pas des papiers, je dirais de connivence, mais qui ne sont pas agressifs inutilement. D'accord. Donc, on se dit : "il faut un support papier" (...) Il faut un média radio. On prend contact avec un certain nombre de gens et en fait ça n'aboutira pas (...) Et on prend contact avec une télé (...) je veux dire le docteur Garretta ne s'étant pas exprimé beaucoup, on veut une grosse émission (...) Il a fait une émission avec Elkabbach à ce moment là point (...)

- (Je lui demande ce que lui disent les journalistes avec qui il a pris des contacts, il me répond avec cet humour singulier) Mais attendez : "demain mon vieux... Huit heures. Qu'est-ce que vous voulez, qu'est-ce qui vous ferait plaisir ? (large sourire) C'est évident (il claque des doigts) "- Mettez moi quatre caméras, des Coca Cola" - je veux dire (rires de ma part) et le docteur Garretta est une star et celui qui l'aura va être ravi. Voilà (...) L'idée d'Elkabbach pourquoi, y'avait Guillaume Durand aussi (sourire) et l'idée d'Elkabbach pourquoi parce que un type comme Elkabbach, le contact s'est établi de manière assez remarquable prce que c'est un grand pro.

- C'est-à-dire ?

- C'est-à-dire qu'il arrive, qu'il écoute qu'il dit, il a envie de comprendre le problème, qu'il le comprend, qu'il a une démarche positive et puis, à un moment donné, il rentre dans un schéma qui est de dire : "mais y'a une désinformation totale, comment..."

¹⁹² Michel MASSENET, *La transmission administrative du sida, op. cit.*, p. 137.

"Comment l'Institut Mérieux a géré sa "crise du sang""

Un article, paru dans la rubrique "guide management" de *La Tribune-Desfossées* (9 novembre 1992), expliquait la "communication intelligente" et "très bien verrouillée" de l'Institut Mérieux à la suite des révélations du *Monde*¹⁹³ (31 octobre 1992). Faisant appel à "une société de conseil spécialisée en gestion de crises", l'entreprise conçut "un plan de crise" en "quatre volets" : "jouer la transparence et réagir très vite", "construire un argumentaire solide", "savoir se fondre dans une actualité chargée" et "prendre conscience des dégâts et rester vigilant". Résultat : "quatre jours plus tard, l'affaire a disparu des médias".

Les deux premiers volets méritent une attention particulière. Tout d'abord, le premier s'est manifesté par l'acceptation des demandes d'interviews. Ainsi, Alain Mérieux, le directeur, et Michel Galy, le directeur technique, passèrent durant quelques jours à peu près dans tous les médias intéressés en "regrettant" et en "assumant leur responsabilité". Mais surtout, leur discours a consisté à dire qu'ils n'avaient reçu aucune instruction des "autorités de tutelle", propos recevant d'autant plus d'échos chez les journalistes - la plupart ont insisté sur la "responsabilité de la tutelle" - qu'elles avaient été déjà vivement critiquées par eux et que, de surcroît, Bernard Kouchner, depuis New York le 31 octobre, dénonçait dans une déclaration à l'AFP "le laxisme" et "l'irresponsabilité" dans lesquels ce ministère [de la santé] a fonctionné pendant l'affaire du sang contaminé". Alain Mérieux avait également beau jeu de proposer la création d'une "agence du sang" et une industrie de fractionnement qui devront être très étroitement contrôlées par l'Etat". En plus, les responsables de l'Institut, en précisant qu'aucune victime n'étaient connues à ce jour suite aux exportations incriminées, ne prenaient quasiment pas de risques puisque les autorités sanitaires des pays importateurs (Irak, Arabie Saoudite, Italie notamment), pour la plupart d'entre elles, sont probablement incapables de faire le décompte des contaminations et de prouver que telle contamination provient d'un des concentrés non chauffés vendus par l'entreprise lyonnaise.

Une autre manière de traiter du "scandale" est de faire réagir ou d'enregistrer des individus non impliqués ou seulement indirectement par leur qualité¹⁹⁴. La concurrence entre journalistes produit ainsi quelquefois une surenchère qui conduit à un produit final que les journalistes appellent "une avalanche de réactions"¹⁹⁵ ne s'apercevant pas toujours qu'elle est largement le produit du champ lui-même. On dépêche par exemple des journalistes pour enregistrer les réactions d'hommes politiques attendues compte tenu de la place du sujet dans l'actualité qui leur imposent quasiment de "dire ce qu'ils en pensent". Le champ journalistique agit directement sur le champ politique contraint d'accepter de réagir sur l'"événement" qui fait la "une", les hommes politiques collaborant du même coup à sa production¹⁹⁶. De surcroît, pour les radios ou les télévisions, le

¹⁹³ *Le Monde* annonça que "l'Institut Mérieux a exporté jusqu'en novembre 1985 dans plusieurs pays d'Europe, du Maghreb, du Proche-Orient et d'Amérique du sud des produits anti-hémophiliques non chauffés et non testés pour le virus du sida", faits confirmés par l'interview accordée par Alain Mérieux au quotidien du soir.

¹⁹⁴ Ce type d'interviewé apparaît dans les tableaux : le Professeur Schwarzenberg, parce qu'il est "le célèbre cancérologue", sera l'invité d'Europe 1. Un journaliste de RTL demandera sa réaction à Bernard Kouchner car il est médecin et membre du gouvernement.

¹⁹⁵ Le fait de faire beaucoup d'interviews donne souvent l'impression aux journalistes d'avoir bien fait leur travail tel qu'il leur était demandé par leur rédaction en chef.

¹⁹⁶ Voir Patrick CHAMPAGNE, *Faire l'opinion, op. cit.*, pp. 248-249.

nombre d'éditions, même si on peut repasser un même passage d'interview plusieurs fois, obligent les journalistes qui couvrent l'"événement" à multiplier les réactions d'agents appartenant aux milieux politique, médical, judiciaire et de porte-parole d'associations ¹⁹⁷. Enfin, même si cela n'apparaît pas dans ces exemples, les journalistes ont eu recours à la moindre occasion aux témoignages d'hémophiles¹⁹⁸ ou de membres de la famille, souvent les mères avec leurs enfants. Il ne suffit d'ailleurs pas de recueillir des réactions mais il faut qu'elles possèdent certaines propriétés. En particulier, les journalistes tendent à opposer des personnes ayant des interprétations divergentes.

¹⁹⁷ Il faudrait pouvoir établir des distinctions pour savoir lesquelles sont les plus fréquentes et à quel moment.

¹⁹⁸ Cette sélection ne s'effectue par arbitrairement. Il faudrait pouvoir montrer comment ils sont choisis.

3. La presse, un espace stratégique

L'intérêt porté aux "polémiques"¹⁹⁹ est un des principaux schèmes journalistiques de perception et d'action mais toutes les "polémiques" ne sont pas dignes de l'intérêt journalistique. Comme l'explique Patrick Champagne, "il n'existe pas un espace qui serait ouvert à tous ceux qui le veulent mais des agents qui décident en fonction des lois propres du fonctionnement journalistique, ce qui mérite d'être porté à la connaissance de publics plus ou moins larges et hétérogènes socialement"²⁰⁰. Il faudrait pouvoir déterminer lesquelles sont légitimes d'être publiées ou diffusées, dans quels médias et à quel moment mais une des hypothèses que l'on peut avancer, largement validée durant le "scandale", est que le conflit suscite l'attention dans la mesure où il peut acquérir un caractère public en opposant par exemple des personnes publiques ou susceptibles de devenir "publiques" parce qu'elles occupent souvent des postes hiérarchiquement élevés c'est-à-dire ont des "titres à parler", que leur propos ont un rapport à "l'actualité"²⁰¹ et qu'ils sont "nouveaux."

Cet intérêt pour la "polémique" est à lier à d'autres pratiques journalistiques telles que la personnalisation et le sensationnalisme. Il conduit par exemple souvent à symboliser "la transfusion" comme divisée entre Paris et la province, entre "ceux qui ont mal agi" et les autres, conflit résumé souvent à des oppositions de directeurs²⁰². Cette déformation est largement due au fonctionnement du champ journalistique dans la mesure où elle cache une multitude de conflits, de divisions existantes dans cet espace et tend à accuser parfois le "CNTS d'être LE responsable de la contamination des hémophiles par le virus du sida."

De nombreux journalistes, en charge du problème des contaminations post-transfusionnelles, comme ils le reconnaissent, ont "largement profité" d'une des propriétés importantes de l'objet: l'existence de conflits entre différents agents, à qui ils donnaient la parole, qui acceptaient souvent eux-mêmes qu'ils deviennent publics. La "polémique" constituait donc un moyen privilégié pour eux de traiter du "scandale" notamment en réalisant de longues interviews. Cette technique de travail fut souvent un des moyens de "créer l'événement" au même titre qu'un sondage ou une "révélation." Ces conflits médiatisés étaient multipliés par le nombre d'agents impliqués et ayant des "postes à responsabilité" (avocats, médecins de la transfusion, chercheurs spécialisés, hommes politiques...) d'autant que les journalistes sommaient ces acteurs de s'exprimer. En effet, ne pas le faire conduisait à s'exposer à l'accusation du "silence" immédiatement associée à une "culpabilité." De nombreuses personnes nous ont avoué avoir hésité à répondre aux accusations constatant que leur interprétation de certains faits n'était plus audible.

¹⁹⁹ Il faudrait toutefois établir des distinctions entre journaux et journalistes.

²⁰⁰ Patrick CHAMPAGNE, *Faire l'opinion, op. cit.*, p. 243.

²⁰¹ Par exemple, il était relativement rare de voir une interview de Michel Garretta dans la presse quotidienne nationale auparavant.

²⁰² Les journalistes ont tendance à donner une vision personnifiée du pouvoir.

D'autre part, elles n'étaient guère incitées à donner une éventuelle réponse, qu'elle soit exprimée sous forme d'un droit de réponse ou de la saisine d'une instance juridique, parce qu'elles craignaient à la fois de donner trop de publicité à la personne qu'elles accusaient et de créer à leur tour une nouvelle "polémique." "La presse" est donc devenue très rapidement un lieu stratégique où divers agents, appartenant à des champs différents²⁰³, "rendaient" publics des conflits souvent internes à leur milieu. Parfois même, une déclaration à un ou plusieurs journalistes était un recours externe pour tenter de résoudre un conflit qui ne pouvait pas l'être ou qui n'avait pu l'être au sein de l'institution.

A. La presse, lieu de luttes internes au champ médical

- La modification des relations entre certaines fractions du champ médical et "les journalistes"

Le "*scandale du sang contaminé*" est un bon exemple pour étudier la modification des relations entre une fraction du champ scientifique, celle de certains médecins (différents types de médecins s'occupant de la transfusion, chercheurs spécialisés, médecins de la DGS ou du ministère...), et le champ journalistique. On peut repérer plusieurs faits susceptibles de devenir des "événements" en matière d'information médicale: les "exploits" (découverte, greffes d'organes...), les erreurs médicales ou impliquant des autorités médicales (faute au cours d'une opération, difficultés voire malversations financières...), les drames (décès ou blessure de nombreuses personnes) et/ou des conflits, la qualité du patient (opération ou décès d'une personne célèbre ou singulière) ou du médecin (interview de grands professeurs...).

Le "scandale", tout en rassemblant certaines caractéristiques précitées, concerne surtout une maladie très "médiatique", le sida, dont "la réalité a été élaborée par le savoir scientifique et presque simultanément vulgarisée par la presse grand public", comme l'écrit Michaël Pollak²⁰⁴. Elle est un bon exemple du changement des relations entre certaines fractions du champ médical et certains journalistes. Depuis quelques années, il est de plus en plus fréquent de voir des conflits scientifiques sur cette maladie notamment se dérouler à travers les médias. La définition du sida et du risque de l'attrapper, par exemple, qui est un enjeu de concurrence scientifique, s'est opérée par articles interposés. L'exemple le plus médiatisée de "polémique médicale"²⁰⁵ est certainement le conflit présenté comme opposant deux spécialistes de la recherche sur le sida le Français Luc Montagnier et l'Américain Robert Gallo. Les organes de presse d'informations

²⁰³ Nous avons insisté sur certaines fractions du champ médical et sur le champ politique mais nous aurions pu ajouter par exemple les conflits entre avocats ou entre associations d'hémophiles.

²⁰⁴ Michaël POLLAK, "Constitution, diversification et échec d'une grande cause. Le cas de la lutte contre le sida", *op. cit.*, p. 80.

²⁰⁵ Nous employons ces mots entre guillemets tant les qualifications de ce conflit pourraient être multiples : économique, politique, juridique et médical. Voir l'article de Johan HEILBRON et Jaap GOUDSMIT, "A propos de la découverte du virus du sida. Mécanismes de concurrence et de défense dans un conflit scientifique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, septembre 1987, pp. 98-104.

générales tendent donc à devenir des espaces stratégiques²⁰⁶, au même titre que les revues spécialisées et les commissions etc où se déroulent des luttes scientifiques. Certains d'entre eux, surtout *Le Monde*, deviennent même des instances de consécration externes²⁰⁷. Auparavant, devenir un habitué des colonnes de journaux revenait à être déconsidéré par ses pairs. Même si il faudrait établir des distinctions, on pourrait dire aujourd'hui que ce n'est pas toujours vrai²⁰⁸. Dans le champ médical comme dans d'autres, "pour exister il faut se faire voir" et un des moyens de le faire est de parler à la presse²⁰⁹. Les "spécialistes du sida" ont ainsi trouvé à travers quelques médias le moyen d'acquérir une reconnaissance qu'on leur refusait dans le milieu lui-même. Ce phénomène a été probablement rendu possible par l'arrivée d'un nouveau type de journalistes dans les années 80, les journalistes spécialisés dans les questions médicales, souvent "journalistes médecins" (ou en tous cas des journalistes qui ont fait des études de médecine), lesquels sont très peu nombreux et se concentrent dans les principaux titres de la "presse d'information générale" : deux au *Monde*, une à *Libération*, une à *l'Événement du Jeudi*, deux à l'AFP etc. On a pu observer une convergence d'intérêts²¹⁰ entre les médecins les plus "médiatiques" et les journalistes les plus médecins unis par une homologie de position parce qu'ils étaient dominés dans leurs milieux respectifs.

Mais, là encore, il faudrait détailler car il s'agit de certains médecins²¹¹ et certains journalistes. Ce "choix" ne résulte que rarement d'un "plan médias" mais plus souvent tout se passe comme si il y avait un jeu de consécration mutuelle : les grands médecins ou professeurs consacre le journaliste en le choisissant tout comme le journaliste les consacre "médiatiquement"²¹². Ainsi, les "médecins vedettes" acceptent souvent de s'adresser aux journalistes célèbres non spécialisés et/ou appartenant à un média occupant une position dominante (par exemple dans les rendez-vous matinaux de Jean-Pierre Elkabbach sur Europe 1 ou dans les émissions télévisées). La deuxième catégorie est celle des journalistes spécialisés appartenant aux supports écrits bénéficiant d'une certaine notoriété qu'ils connaissent bien: interview au *Monde*, à *Libération*, au *Figaro*, à

²⁰⁶ Cette situation n'est certainement pas propre à la France. Par exemple, un article du *Monde* (8 janvier 1992) montrait comment "les psychologues britanniques s'appliquent à "populariser" leurs recherches grâce aux médias".

²⁰⁷ Pierre BOURDIEU. *Homo academicus*. Paris : Minuit, 1984, p. 157.

²⁰⁸ Il serait intéressant de recenser les chroniques régulières de médecins à la radio ou dans la presse écrite.

²⁰⁹ Daniel GAXIE, *Enjeux municipaux*, op. cit. p. 12.

²¹⁰ Michaël POLLAK, *Les homosexuels et le sida. Sociologie d'une épidémie*, op. cit. pp. 153-154.

²¹¹ D'autres peuvent dénoncer cette "boulimie médiatique" : "les scientifiques ont perdu tout esprit de retenu. de nombreuses personnes se précipitent sur le premier micro venu pour faire part de leurs "découvertes" ou de leurs impressions. Le sida est une maladie médiatisée à outrance (...) On dit que les scientifiques doivent sortir de leur tour d'ivoire, mais là, ils en sortent en courant" (professeur de virologie cité par *Espace Social*, 29 novembre 1991)

²¹² Il ne suffit pas d'être professeur mais de s'occuper d'une maladie "médiatique" comme peut l'être le sida ou de faire par exemple des opérations particulières comme des greffes d'organes.

l'Express notamment. Un exemple au cours du "scandale" montre qu'un grand spécialiste du sida, s'il n'accepta pas de répondre à une question d'un journaliste de *France Soir*²¹³, daignera quelques temps après y répondre mais lorsqu'elle fut posée par un journaliste de TF1.

Ces interventions qui ne concernent pas seulement les "spécialistes du sida", avec les profits de "notoriété"²¹⁴ dont peut bénéficier l'interviewé, constituent un moyen d'action sur le champ politique. Ainsi tel professeur de Toulouse, ancien président de la commission consultative de la transfusion sanguine, dit regretter de ne pas avoir "alerter la presse" à l'époque pour "faire pression sur le gouvernement" et adopta une attitude inverse en 1991 et 1992: "quand je vois avec quelle rapidité sous la pression de la presse, M. Bianco décide de dépister le HTLV-1, un rétrovirus cousin du sida qui provoque des leucémies, ça me fait regretter de ne pas avoir utiliser des procédés plus spectaculaires." Cette illustration montre une nouvelle fois comment les productions journalistiques peuvent avoir des effets importants dans des prises de décision publique²¹⁵. On pourrait presque dire ici comme nous l'a affirmé un directeur adjoint d'un CTS de province que "c'est après un article du *Canard*"²¹⁶ qu'on nous a imposé le HTLV1." Des agents du champ médical pris globalement sont obligé de compter aujourd'hui avec les journalistes²¹⁷ et se "prêtent au jeu", les uns se servant des autres et inversement.

L'exemple du "scandale" fournit une nouvelle illustration de la tendance à la réduction de l'autonomie du champ médical. Des médecins acceptent ainsi de devenir à leurs tours des "vedettes"²¹⁸. Les exemples sont fournis par l'apparition des "spécialistes du sida." Ils acceptent volontiers de se soumettre aux impératifs propres aux médias, par exemple, de faire du "spectaculaire" pour avoir un gain d'audience maximum. Le plus bel exemple est peut-être la participation de Jean-Claude Chermann, professeur à l'hôpital de la Timone à Marseille et Jacques Ruffié, professeur au Collège de France, à l'émission de la Cinq "Les absents ont toujours torts"²¹⁹ dont ils étaient les deux principaux invités. Les deux hommes pénétrèrent successivement dans cette salle de 200 places s'apparentant à la chambres des

²¹³ Cela ne signifie bien évidemment pas que ce type de médecins n'acceptent jamais de donner une interview à un journaliste d'un quotidien dit "populaire". Par exemple, le professeur Montagnier lança un appel aux transfusés dans *France Soir* pour qu'ils aillent se faire dépister (24 octobre 1991).

²¹⁴ Ce "prestige" des spécialistes du sida s'est constitué au fil du temps. Mais ils n'ont tiré ce genre de profits symboliques bien après une période où ils n'étaient que quelques-uns à travailler sur cette maladie "qui n'intéressait personne".

²¹⁵ Il faudrait pouvoir analyser l'importance qu'a pris la "revue de presse" notamment dans les ministères qui ont dorénavant des effectifs plus nombreux dans leurs services de presse.

²¹⁶ Le *Canard Enchaîné*, 8 mai 1991. L'hebdomadaire satirique s'amusa de la situation quelques semaines après : "voici quelques semaines, les responsables de la lutte anti-sida au ministère de la Santé et leurs homologues chargés de la transfusion sanguine se gaussaient bruyamment de nos articles relatifs à la présence, dans certains dons de sang, du HTLV-1, un virus voisin de celui du sida. Un mois plus tard, changement de ton : le nouveau ministre de la Santé (...) décrétait le dépistage systématique de ce virus chez les donneurs de sang".

²¹⁷ Ce changement n'est pas propre au champ médical mais les milieux judiciaires et politiques sont aussi de plus en plus obligés de compter avec les journalistes.

²¹⁸ Voir à ce sujet quelques pages du livre divertissant d'un journaliste du *Monde* Daniel SCHNEIDERMAN. *Où sont les caméras ?* Paris : Belfond, 1989, pp. 147-150.

²¹⁹ L'émission, diffusée à 20h30 le 28 octobre 1991, était intitulée : "drame du sang : les victimes accusent". Voir Valérie GANNE, "Les absents ont toujours torts ou la démocratie française", *Médiaspouvoirs*, avril-mai-juin 1992, pp. 37-45.

communes. Devant eux, une grille s'éleva et ils entrèrent dans ce décor, tous les deux des dossiers à la main, sous une musique solennelle et d'un pas décidé. Ils s'assèrent chacun sur un trône, Guillaume Durand, l'animateur de l'émission, étant le plus souvent sur un siège situé au centre légèrement décalé sur la droite. Les deux hommes se prêtèrent largement au jeu.

Les médecins se voient également imposer les problématiques de la presse : que savait-on du sida à l'époque ? Que disaient les autorités médicales ? Qu'ont-elles faits ? Qui est le ou quels sont les responsables ? Les journalistes, contraints de produire de l'information et tentant de répondre à ces questions complexes, s'adressèrent aux "acteurs" de l'époque sachant tirer profit d'oppositions entre les différents types de médecins. Le "scandale du sang contaminé" est certainement exemplaire dans la mesure où peut-être aucun autre "événement" n'avait donné lieu à autant de "polémiques" entre scientifiques. Dans le traitement du "scandale", les conflits antérieurs, qui n'étaient pas forcément médiatisés à l'époque, ont en effet resurgi entre certains médecins.

Cette technique journalistique, consistant à susciter une "polémique", souvent employée durant l'"affaire", permet de faire au minimum un coup double. Une prise de position accusatrice²²⁰ entraîne en effet une réaction du tenant de l'interprétation inverse, des journalistes spécialisés, en accord avec cette dernière, pouvant même de bonne foi aller la provoquer. "Maintenant, ce que je regrette, ce que j'ai appris avec le temps, si ça recommence, quand X (un concurrent) sort un truc, c'est ce qu'on a fait avec (nom du sujet), ils mettent en cause Mme Y, qui est déstabilisée, qui est prête à parler et à filer des trucs, c'est comme ça qu'il faut faire", raconte un journaliste. Si l'interview peut être un moyen pour "l'accusé" de se défendre, elle est pour le journaliste un moyen de répondre au média concurrent²²¹ tout en cherchant à imposer son interprétation. Un journaliste spécialisé d'un quotidien national nous expliquait ainsi sa manière de faire avec un des inculpés qui, du fait de son inculpation, était quasiment obligé de se défendre par voie de presse : "L, je le vois (...) il était inculpé, Garretta venait de parler et je me suis dit : "M. va accepter de parler parce qu'ils s'entendent pas les trois bon." Ils viennent de sphères différentes (...) Ils ont pas les mêmes intérêts, les mêmes défenses... (...) Donc L va essayer de parler, insécurisé par l'interview de Garretta et je prends rendez-vous avec lui en disant : "est-ce que vous savez qu'une interview de Garretta va sortir dans le *Monde* demain ? - Oui, oui je sais - Bon moi je vous propose de... (...) Et ça se passe très bien, bon lui avait un peu peur...."

- La recherche de la "polémique" au sein de certaines fractions du champ médical : l'exemple de "la Transfusion"

Une partie des "polémiques" concernait les membres de "la Transfusion." Les journalistes, comme beaucoup d'autres personnes interrogées par eux, ont employé souvent cette dénomination. Elle

²²⁰ On pourrait s'amuser à noter les phrases mises en valeur dans les titres pour les interviews. Elles montrent combien les journalistes ont des catégories de perception communes. Dans le cas de l'interview du directeur du CTS de Lille, le ou le rédacteur a titré : "*le ministère n'écoutait que Garretta, Garretta n'écoutait personne*".

²²¹ Là encore, ce constat n'est pas un jugement sur la "qualité" du travail des journaliste mais une explication d'une des logiques à l'oeuvre dans le champ journalistique. De multiples exemples le montrent : le docteur Habibi répondant dans le *Monde* (2 novembre 1991) à des accusations portées dans l'*Evénement du Jeudi* (31 octobre 1991), le docteur Netter dans le *Figaro* (28 octobre) répondant aux propos de Michel Garretta dans le *Monde* (27/28 octobre).

recouvre en fait une grande variété d'individus et de situations (différents types de médecins, des administratifs...). Les journalistes "couvrant" le sujet ont largement insisté sur les luttes qui ne les intéressaient pas auparavant. Loin de pouvoir expliquer exhaustivement, faute d'éléments suffisants, les enjeux des conflits qui se jouent au sein de certaines fractions du champ médical, nous avons tenté ici de montrer quelques axes d'opposition qu'ont pu rendre publiques des journalistes tout en les ramenant souvent à des oppositions de personnes ou en ayant des problématiques simplistes laissant penser qu'il y aurait des médecins qui ont "bien agi" et d'autres non. Nous insistons sur "la Transfusion" mais les polémiques ont engagé d'autres fractions du champ médical, notamment celle des "spécialistes du sida."

On peut discerner un premier axe d'opposition entre des membres du CNTS et de centres de province. Nous prendrons qu'un exemple²²² significatif pour comprendre cette rencontre entre les propriétés de l'objet et les catégories de perception des journalistes. Il montre comment, étant informés de l'existence des conflits de personnes, des journalistes vont en tirer des profits. Une des "polémiques" les plus discutées par les journalistes ayant traité du sujet portait sur l'opposition entre "le Centre National de Transfusion Sanguine et le CTS de Lille." Cette lutte a été ramenée à un conflit entre les deux directeurs de ces établissements par médias interposés.

Le 27 octobre 1991, Michel Garretta expliquait dans une interview à la "Cinq" que d'autres médecins participaient aux prises de décisions et notamment Maurice Goudemand, directeur du centre de Lille²²³, dont il cite le nom, qui siégeait au comité national de l'hémophilie²²⁴. Celui-ci répondit dans *Libération*, le 29, que le docteur Garretta "n'a pas voulu" des concentrés du centre de Lille début 1985 alors que "sa" technique de chauffage des produits anti-hémophiliques était fiable. Une journaliste spécialisée de *Libération* nous expliquait en ces termes pourquoi elle a réalisé l'interview de M. Goudemand : "Parce que je savais que Lille avait chauffé ses produits avant. Donc ce qu'on a voulu montrer, c'est que quand le CNTS disait : "tout le monde a fait pareil", c'est clair que tout le monde n'avait pas fait pareil. Donc Goudemand, l'interview était intéressante parce qu'il expliquait comment fonctionnait la Transfusion française et que les autres pouvaient faire ce que le CNTS n'a pas fait." Cette "polémique" sur l'interprétation des faits passés, ne peut se comprendre sans comprendre les positions (et donc les intérêts qui y sont associés) des opposants et de ceux qui leur donnent la parole. Il faudrait pouvoir mobiliser un ensemble de données permettant d'indiquer plus précisément les positions de chacun dans son propre champ. Nous nous sommes contentés ici d'une analyse plus sommaire. Tenant de l'interprétation selon laquelle le directeur du CNTS est un des principaux responsables de la contamination des hémophiles par le virus du sida, cette journaliste fit de bonne foi une interview tendant à prouver les "mensonges" de Michel Garretta et donc à renforcer son interprétation. Ceci n'implique pas pour autant un calcul cynique. L'enjeu de la lutte entre ces deux

²²² D'autres exemples seraient aussi intéressants. Voir par exemple "*le centre régional accable Paris*", *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 13 novembre 1991.

²²³ Maurice Goudemand est un professeur de médecine qui a dirigé le centre de Lille jusqu'en 1986.

²²⁴ Le comité national de l'hémophilie regroupe des représentants de divers organismes concernés par la transfusion sanguine, de l'association des hémophiles, de la fédération française des donneurs de sang bénévoles, du laboratoire national de la Santé et des experts cliniciens.

directeurs de centre était à la fois - les deux notions sont liées - économique et de "prestige." Un rapport de l'IGF²²⁵ parla de la "guerre fratricide" que se livrent les deux CTS depuis de nombreuses années à propos du fractionnement du sang²²⁶ dont l'enjeu était simple: il fallait pour les deux dirigeants accroître leur part dans un marché important²²⁷. L'autre enjeu pour le centre lillois était d'augmenter son "prestige" : "je suppose qu'ils étaient vexés que nous réussissions avant eux"²²⁸, expliqua M. Goudemand. A l'époque, le conflit et la technique de chauffage mise au point par le CRTS de Lille n'intéressait pas ou peu les médias.

Les journalistes spécialisés insistèrent également sur un second axe d'opposition : les conflits internes au CNTS dans la mesure toujours où certains acceptaient de les rendre publics. De même que certains membres ou anciens salariés du CNTS ont donné des "fuites" aux journalistes, d'autres acceptèrent de porter ouvertement leurs accusations : par exemple, le directeur adjoint du CNTS de 1985 dans une interview au *Figaro*²²⁹ réalisée quelques jours après la démission de Michel Garretta.

L'auteur de celle-ci savait que Jean-Pierre Allain, le chef du département recherche au CNTS, était très critique envers son ancien supérieur. Les accusations étaient d'autant plus intéressantes que "celui qui parle (...) ne le fait pas à la légère", comme l'écrivit le journaliste du *Figaro*. Cet homme, âgé de 43 ans, est "un spécialiste de l'hémophilie." Entré en 1978 au CNTS, il devint chef du département de la recherche au CNTS et fut un des experts en charge des essais cliniques de traitement des hémophiles. Il démissionna de son poste en 1986 "à cause de désaccords profonds" avec Michel Garretta "en particulier sur la stratégie du CNTS vis-à-vis des hémophiles et du sida." Après avoir travaillé chez la firme américaine Abbott, il était encore il y a peu de temps professeur de médecine transfusionnelle à l'université de Cambridge, poste dont il a également démissionné. Dans l'article intitulé "son ex bras droit l'accable [le quotidien fait allusion à Michel Garretta]", une phrase est essentiellement mise en exergue par le rédacteur du sous-titre : "le patron du CNTS avait la possibilité de résoudre le problème des lots contaminés dès la mi-84 et il ne l'a pas fait." Cette opération de sélection démontre combien ce journaliste ne retient que ce qui renforce ses propres interprétations. Il ne mit pas en exergue les phrases qui viennent largement nuancer le propos précité : "je suis plutôt d'accord avec Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales, et Bruno Durieux, ministre délégué chargé de la santé, lorsqu'ils invoquent des erreurs graves d'appréciation collective sur une période allant de février à octobre 1985. Et je trouve triste que Michel Garretta soit seul rendu responsable de la situation. L'association française des hémophiles a d'ailleurs également sa part de responsabilité."

Les journalistes spécialisés ont insisté sur un autre axe d'opposition important qui existait (et existe toujours) au sein de "la Transfusion", l'attitude du directeur du centre national de Transfusion sanguine étant

²²⁵ Voir les extraits du rapport d'un inspecteur général des finances donnés par le *Monde*, 1er avril 1992.

²²⁶ Il existe sept centres de fractionnement du sang, Lille et Paris étant les plus importants. Les fractionneurs achètent le plasma des CTS, en extraient les protéines, et les revendent ensuite.

²²⁷ Nous ne disposons pas des chiffres de 1985 mais, à titre d'indication, Jean-Yves Nau et Franck Nouchi du *Monde* indiquaient "les centres français de fractionnement du sang (...) représentent la moitié du chiffre d'affaires de la transfusion sanguine (1,5 milliards de francs) et le quart de ses emplois".

²²⁸ Cité par *Libération*, 29 octobre 1991.

²²⁹ Le *Figaro*, 6 juin 1991.

critiquée par les cliniciens et inversement. Michel Garretta, fournisseur des produits anti-hémophiliques, est souvent décrit comme un médecin n'ayant pas ou peu de "références scientifiques" mais qui a fait des études managériales. Les cliniciens, des spécialistes de l'hémophilie proches de leurs malades, sont les demandeurs des fractions anti-hémophiliques qu'ils prescrivent ensuite²³⁰. La question posée par les journalistes était de savoir si le premier avait toujours répondu aux demandes des seconds dans la délivrance des fractions chauffées en 1985. Ces conflits sont apparus très visibles lors du procès, les avocats du docteur Garretta insistant sur "l'absence des médecins prescripteurs" seulement cités à témoin. Ils se sont déroulés en fait dans les médias, chacun essayant de défendre sa version des faits et sa position en s'exprimant auprès des journalistes spécialisés. Les deux journalistes spécialisés du *Monde* insistèrent à de nombreuses reprises sur "la responsabilité des médecins prescripteurs" tandis que certains de leurs concurrents mettaient au contraire l'accent sur "la responsabilité du docteur Garretta"²³¹. Ainsi, cette opposition de médecins, occupant des positions différentes, se retrouvaient à travers celles de titres de journaux. Par une homologie des positions, les dominés²³² de leurs espaces de concurrence respectifs et les dominants se livraient une lutte d'interprétation. Par exemple, une clinicienne parisienne réagit dans *l'Événement du Jeudi*²³³ aux propos tenus quelques jours auparavant par le directeur du CNTS au *Monde* et à la *Cinq*. Elle adressa aussi quelques mois plus tard un droit de réponse aux deux journalistes du *Monde*²³⁴ à la suite à un article dans lequel elle était citée à laquelle ces derniers répondirent à leur tour.

B. La presse, lieu de luttes internes au champ politique

Précision : les développements qui suivent ne sont qu'un état provisoire de la recherche dans la mesure où des "événements" politiques, et particulièrement les débats engagés autour de la comparution en Haute Cour de justice de trois anciens ministres, constituent des "événements" qui demanderaient des analyses spécifiques.

- Une lutte feutrée

Le "scandale du sang contaminé" est également devenu un enjeu de luttes internes au champ politique alimentant la production de

²³⁰ Le directeur adjoint du CNTS avait lui, à partir de 1983, cette double casquette à la fois directeur et prescripteur, ce qui provoqua la colère de certains prescripteurs (Anne-Marie CASTERET, *L'affaire du sang, op. cit.*, p. 87).

²³¹ Il ne s'agit ici que d'une tendance, ce qui ne veut pas dire que les journalistes du *Monde* pensent que le directeur du CNTS n'est pas "responsable" et que certains de leurs adversaires exonèrent les médecins prescripteurs de leur "responsabilité".

²³² Anne-Marie Casteret, journaliste à *l'Événement du Jeudi*, écrit ainsi dans son livre (*L'affaire du sang, op. cit.*, p. 243) : "il est de bon ton aujourd'hui, chez les responsables impliqués dans cette affaire, de taper sur les spécialistes de l'hémophilie, des femmes pour la plupart et ce n'est pas anodin. coïncés entre les autorités et leurs malades, ils représentent en effet les maillons faibles de la chaîne".

²³³ *l'Événement du Jeudi*, 31 octobre au 6 novembre 1991.

²³⁴ *Le Monde*, 11 mars 1992.

l'information. Mais les membres de l'opposition parlementaire, à quelques exceptions près, n'en ont pas fait tout de suite un "scandale" comme ce fut le cas pour les dirigeants du Front National ou du Parti communiste. Les oppositions ont commencé à surgir, essentiellement sur les responsabilités éventuelles d'hommes politiques, après la publication du "rapport Lucas" mais surtout à partir des accusations portées par le Professeur Roux au moment de son inculpation et sur le problème du financement de l'indemnisation des transfusés et des hémophiles contaminés par le virus du sida. Mais ces luttes autour des deux questions qui intéressaient alors les journalistes - Qui sont les responsables? Qui va payer (à tous les sens du terme)? - ont dans les médias présenté un caractère modéré, dans un premier temps, entre les agents des fractions dominantes du champ politique. Alors que l'"affaire", souvent posée par les journalistes en termes de "responsabilité" et de "compétence" des hommes politiques au pouvoir, fournissait au Front national et aussi au Parti communiste, un nouveau terrain permettant de dénoncer l'"incompétence" et l'"irresponsabilité" des dominants, les dirigeants de la droite parlementaire se refusaient alors à participer à "ce climat de mise en cause des politiques." Fin octobre 1991, à la suite d'inculpations, l'"affaire" se politise. De nombreux médecins, dont deux des inculpés, le professeur Jacques Roux notamment, mettent en cause les "responsables politiques" de l'époque dont Laurent Fabius, alors premier ministre, Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales, et Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la santé. Les membres du RPR et de l'UDF, à quelques exceptions près, ceux qui étaient dénommées parfois les "cadets de la droite"²³⁵, ne voulurent pas dénoncer leurs homologues du Parti socialiste: de nombreuses personnes, étant ou pouvant être "impliquées", étaient proches de leur courant politique²³⁶ et ils auraient pu se trouver dans une situation similaire²³⁷. D'autre part, ils n'avaient pas abordé le sujet quand ils étaient au gouvernement où n'avaient pas noté qu'il y avait là "matière à scandale"²³⁸. Ainsi, Jean-Yves Chamard²³⁹, au nom du groupe RPR avait une position proche de celle de Laurent Fabius²⁴⁰ : "on n'a absolument pas le droit de

²³⁵ A titre d'exemple, on peut citer Alain Madelin, Jacques Toubon, Nicolas Sarkozy, Philippe de Villiers notamment.

²³⁶ Au delà de l'éventuelle appartenance du directeur du CNTS au RPR, Jean Loygue, administrateur de la FNTS depuis 1978 et président de juin 1986 à avril 1991, qui a demandé au juge d'instruction d'être co-inculpé, est adjoint (PR) au maire de Paris, chargé de l'Assistance publique.

²³⁷ Même si ce genre de déclarations doivent être prises avec précaution, il est fort probable que Jacques Chirac ait expliqué dans des conversations privées comme le rapporte *Le Canard Enchaîné* (30 octobre 1991) : qu'"il ne faut pas accabler Laurent Fabius. A l'époque, on ne savait pas grand chose, et tout le monde aurait pu faire la même connerie"

²³⁸ Un extrait d'une intervention à l'Assemblée nationale (séance du 26 novembre 1986) de Mme Barzach, ministre de la Santé du gouvernement de M. Chirac, qui nous a été communiqué par un conseiller d'un ministre de l'actuel gouvernement, le montre : "*pour prévenir la contamination par voie sanguine, le dépistage des anticorps anti-LAV ainsi que l'utilisation des procédés d'inactivation virale par chauffage sont devenus obligatoires depuis août 1985 dans les centres de transfusion sanguine. On estime ainsi que plusieurs milliers de nouveaux cas ont pu être évités (...) Vous constatez que, face à ce nouveau problème de santé publique, des mesures de première urgence ont d'ores et déjà été prises*".

²³⁹ Déclaration citée par l'AFP, 29 octobre 1991.

²⁴⁰ Journal de "vingt heures" de TF1, 27 octobre 1991.

transférer ce mal pour une utilisation politique." Jacques Chirac, tout en parlant d'une "affaire monstrueuse", n'accusa pas non plus²⁴¹. Cette prudence se retranchait derrière le rappel que "la justice est saisie" et réaffirmait de la "nécessité de dire la vérité aux Français"²⁴².

Cependant, à quelques reprises, en octobre 1991 puis, pendant le procès, en juillet et août 1992, des députés RPR ou UDF se montrèrent déjà accusateurs à l'occasion de meetings ou d'émissions radiodiffusées ou télévisées. Jacques Toubon estima que "ce qui est inadmissible, ce sont les décisions à conséquences criminelles prises en 1985 et inadmissible aussi la demande faite à la justice par M. Fabius d'interdire de diffuser les déclarations (...) de M. Roux." Sur le même thème, Charles Millon, quelques jours après le témoignage de Laurent Fabius au procès, souhaita que celui-ci "ne se défausse pas de sa responsabilité sur ses subordonnés" et qu'il aille si nécessaire jusqu'à "interrompre sa carrière politique"²⁴³. D'autres acceptèrent de répondre aux questions de *Minute* qui parlent des "ces élus [quasiment tous du RPR et de l'UDF] qui accusent le gouvernement Fabius"²⁴⁴. De la même manière, Claude Evin, député PS et "rocardien", ancien ministre notera qu'un "ministre doit couvrir son administration"²⁴⁵. Un autre moyen de montrer que l'on prenait le problème en charge, tout en estimant que les actions du gouvernement étaient insuffisantes, a été de demander la création de commissions d'enquête. Deux députés UDF, dont le président du groupe à l'assemblée Charles Millon, réclama une enquête "sur la commercialisation par le centre national de transfusion sanguine de produits sanguins contaminés par le virus du sida"²⁴⁶. De manière similaire, une commission fut créée au Sénat et a rendu un rapport sur "le système transfusionnel français en vue de son éventuelle réforme" lors d'une conférence de presse où les auteurs furent assez critiques envers la réforme de l'organisation de "la transfusion" présentée par le ministre délégué à la Santé et à l'action humanitaire, Bernard Kouchner le 27 mai 1992 c'est-à-dire quelques semaines auparavant.

Une partie des luttes politiques qui se sont jouées à travers la presse ont porté également sur les modalités de l'indemnisation des personnes contaminées par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines. En effet, toute définition du "scandale" désigne nécessairement les responsables sur lequel pèsent le coût symbolique de l'imputation de la faute et le coût financier de la prise en charge²⁴⁷. S'il y avait accord sur le principe, la proposition d'instaurer une taxe sur les contrats d'assurances - appelée souvent par les journalistes "l'impôt sida" - déclencha de nombreuses réactions qui obligèrent Edith Cresson, alors premier ministre, à retirer son projet de loi parce que les députés socialistes se refusaient à le voter. Les modifications apportées ensuite les contenteront. Mais c'est surtout la droite parlementaire qui en fit un enjeu important pendant quelques semaines, les prises de positions de ses membres étant quasiment déductibles de la position qu'ils

²⁴¹ "7 sur 7", 27 octobre 1991.

²⁴² Nicolas Sarkozy, maire RPR de Neuilly, à Europe 1, 28 octobre 1991.

²⁴³ Cité par le *Monde*, 28 juillet 1992. Le secrétaire général de l'UDF (cité par l'AFP, 3 novembre 1991) demanda également des "*inculpations au plus haut niveau politique s'il est vérifié qu'il y a des responsabilités politiques directes*".

²⁴⁴ *Minute-La France*, 13 novembre 1991. Un député RPR de Seine-Saint-Denis sera très accusateur : "*la rose sentait le fric, elle sent maintenant la mort. Les responsabilités des socialistes sont évidentes*".

²⁴⁵ "'GrandO" O'FM-*La Croix*", 11 novembre 1991.

²⁴⁶ Le *Monde*, 19 juin 1991.

²⁴⁷ Rémi LENOIR, "La notion d'accident du travail : un enjeu de luttes", *op. cit.*, p. 80.

occupent : on faisait payer à "l'ensemble des Français et des assurés français (...) les fautes de l'Etat"²⁴⁸ ou "les erreurs des socialistes" alors que le gouvernement devrait "rogné sur ses dépenses de fonctionnement et de réduire son train de vie"²⁴⁹.

- Le processus de politisation

Mais le drame de la contamination post-transfusionnelles devint essentiellement un enjeu politique majeur à la suite du procès. Ce processus s'explique par des actions non concertées d'un certain nombre de groupes ayant participé à la politisation du "scandale" pour des raisons différentes. La majeure partie des journalistes, quelques avocats de la défense et des parties civiles, des hommes politiques, le plus souvent de l'opposition parlementaire, et des porte parole d'associations d'hémophiles ont contribué à faire que ce drame devienne l'objet de luttes politiques faisant la "une" de l'actualité. Un des principaux facteurs de déclenchement est certainement la décision de deux responsables de l'Association française des hémophiles (Edmond Luc Henry, porte parole, et Bruno de Langre, alors président) de demander fin août 1992, la saisine de la Haute Cour pour les trois anciens ministres au Sénat, suivant ainsi deux avocats dont Me Verges qui avait effectué une démarche similaire devant l'Assemblée nationale. La rentrée parlementaire fut marquée par l'examen de cette requête par les députés et sénateurs de l'opposition. Il y eut donc un changement d'attitudes de certaines fractions de l'opposition parlementaire cherchant à mettre plus ouvertement en cause "les socialistes" et particulièrement l'actuel premier secrétaire du Parti socialiste en posant le problème de la "responsabilité politique." Dès lors, il était d'autant plus facile de le faire que cette question avait déjà été évoquée dans d'autres "affaires" - dans lesquelles étaient impliqués Laurent Fabius ("affaire Greenpeace") et Georgina Dufoix ("affaire Habache") - et intervenait à un moment où les commentateurs soulignaient la probable défaite de la majorité actuelle aux prochaines élections législatives. De surcroît, des membres de l'opposition pouvaient prétendre qu'ils répondaient à l'insatisfaction de l'"opinion publique" et que la traduction des trois anciens ministres devant la Haute Cour de justice était nécessaire pour ne pas discréditer davantage "la classe politique."

Cependant, un certain nombre d'élus de la majorité parlementaire, tels que Raymond Barre, Michèle Barzach, furent très réservés. "Je suis à peu près convaincu que Laurent Fabius n'est pas condamnable dans son attitude ni dans ses décisions. Donc mettre en branle une procédure de cette nature qui, de toute façon, condamne avant même qu'elle ne soit enclenchée, c'est déjà une injustice. mais comment faire autrement ?", dit par exemple François Léotard dans une interview au Point ²⁵⁰.

Le sentiment d'insatisfaction d'un certain nombre de groupes par rapport au jugement rendu par la seizième chambre du tribunal

²⁴⁸ Propos d'Alain Madelin, vice-président de l'UDF : Europe 1, 11 novembre 1991.

²⁴⁹ Propos du secrétaire national chargé de la protection sociale au RPR, cité par l'AFP, 28 novembre 1991.

²⁵⁰ *Le Point*, 5/11 décembre 1992.

correctionnel de Paris, la ligne de défense de Michel Garretta et de son avocat relayée par les médias obligea les ministres mis en cause et, principalement le premier d'entre eux, ainsi que le président de la République à intervenir publiquement sur le sujet. Les journalistes politiques accordèrent une place majeure aux conflits entre des membres de l'opposition et de la majorité parlementaire. De la même manière, les "polémiques" au sein des mêmes forces politiques alimentèrent une sorte de "feuilleton" autour des ministres passibles de la Haute Cour, de la nécessaire réforme de cette procédure différenciant le "simple citoyen" de l'homme politique, de l'éventuelle démission de Laurent Fabius de son poste de premier secrétaire du PS, de déclarations du président de République etc. A l'inverse, des dirigeants du Front national et du Parti communiste n'hésitèrent pas à en faire très rapidement "un scandale politique."

- La stratégie de subversion du Front national

Nous avons choisi de nous intéresser, faute de temps uniquement, aux prises de positions du Front national et pas à celles du Parti communiste. Cette question sur la stratégie de subversion du principal mouvement d'extrême droite mériterait de larges développements à condition de réaliser une étude plus approfondie de discours, de coupures d'organes de presse proches de ces milieux qu'il faudrait compléter par des entretiens. Ce que l'on peut noter d'emblée, c'est qu'il existe une parfaite adéquation entre les propriétés du sujet, le "scandale", et la stratégie de subversion du Front national: "c'est un sujet en or pour eux", nous dit gênée une journaliste. Tout d'abord, l'"affaire" touche au sida. Cette maladie a été constituée progressivement en enjeu politique à partir de la deuxième moitié de 1986 au moment où il fut déclaré "grande cause nationale" par le ministre de la santé de l'époque Mme Barzach qui en fit un des principaux axes affichés de sa politique. Cette annonce coïncida avec la transformation en enjeu électoral par le Front national des questions autour de cette pathologie. Selon Michaël Pollak, "cette prise de parole violente dans les champs journalistiques et politiques fonctionne comme un acte d'institution visant à légitimer sur le sida une parole politique indépendante des autorités médicales les plus reconnues (...) Dans ce cas comme dans celui de l'immigration, le Front National espère bénéficier de l'audace d'oser, quant à lui, formuler "les vrais problèmes"²⁵¹. Ainsi, le président du Front national, lors d'un club de la presse d'Europe 1 en 1991²⁵², expliqua : "on me fit à ce moment là [en 1986 et 1987] le grief d'avoir dit ce qui est le fond du problème de la transfusion : que les porteurs sains étaient des malades qui, d'ailleurs malheureusement, mourraient dans la proportion des deux tiers ou des trois quarts. Et je constate que, comme maintenant semble-t-il, on essayait de masquer la vérité aux Français, et qu'on dénonçait le pompier et non pas celui qui avait allumé l'incendie." Cette stratégie de subversion visait essentiellement

²⁵¹ Cf les analyses de Michaël POLLAK, *Les homosexuels et le sida. Sociologie d'une épidémie, op. cit.*, chapitre 6.

²⁵² "Club de la presse d'Europe 1", 28 octobre 1991.

les adversaires politiques et notamment les dirigeants socialistes. Réitérant ses accusations sur le gouvernement - un "ramassis de voleurs, de racketteurs et de gangsters"²⁵³ - il ajouta, lors d'un meeting, le mot "assassin" appliqué à "ceux qui ont été compromis dans cet abominable scandale du sang contaminé"²⁵⁴. Cette déclaration fit l'objet de larges reprises dans la presse quotidienne parisienne. Jean-Marie Le Pen, dans plusieurs de ses interventions, parla de "crime contre l'humanité." Par ces dessins et quelques-uns de ses textes, *Minute* tendait d'ailleurs à comparer implicitement ou explicitement des responsables socialistes à des dirigeants nazis: "imaginons qu'il s'agisse bel et bien d'un crime contre l'humanité... Imaginons que des hémophiles décident de porter une plainte allant dans ce sens... Inimaginable, Fabius et Dufoix traînés devant les tribunaux, tels le Barbie ou le Adolf Eichmann de base. Un rêve qui va peut-être devenir réalité, le comité des hémophiles du Languedoc Roussillon venant par l'intermédiaire de Maître Alberola de porter plainte contre Laurent Fabius, Georgina Dufoix, Edmond Hervé, Michel Rocard, Pierre Arpaillange, Henri Nallet, Claude Evin, Pierre Mauroy et Pierre Bérégovoy"²⁵⁵. Cette notion de "crime contre l'humanité" a été effectivement utilisée notamment par des membres d'un comité régional de l'Association Française des Hémophiles qui ont porté plainte pour ce motif à Montpellier. Mais la stratégie de subversion de membres du Front national consiste plus largement en une dénonciation de la "classe politique" : "Il y a aujourd'hui une sorte de consensus généralisé qui prive les citoyens de la concurrence qui est nécessaire en politique. Nous ne sommes pas enfermés dans ce consensus", dit le président du Front national au cours d'un meeting à Nice. Il fit également, à une autre reprise, remarquer "l'attitude de complaisance des responsables politiques" et notamment celle du "RPR et de l'UDF pour leurs déclarations ." Cette dénonciation permet au Front National de se poser en représentants des "petits" contre les "puissants" qui ne seraient jamais jugés et qui sortiraient toujours indemnes des "affaires."

²⁵³ Mme Cresson, alors premier ministre, décida de porter plainte contre le président du Front national.

²⁵⁴ Propos rapportés par le *Monde*, 21 janvier 1992.

²⁵⁵ *Minute-La France*, 6 novembre 1991.

Chapitre 3. La construction de représentations de la réalité

Si le champ journalistique est un espace stratégique de luttes internes à plusieurs champs, il reste que celui-ci est également partie prenante dans ces luttes. C'est pourquoi, pour l'étudier, on ne peut pas étudier seulement ses logiques propres de fonctionnement, il faut comprendre quelle est sa position par rapport au champ du pouvoir²⁵⁶, l'état à un moment donné de ses relations avec les champs judiciaire médical et politique qui explique la construction de représentations de la réalité. C'est à travers ces luttes inter-champs qu'est produit également le "scandale" dans la presse.

1. La réaffirmation du rôle indispensable des médias

De nombreux journalistes, qui ont travaillé sur l'ensemble des contaminations post-transfusionnelles, peuvent à juste titre croire qu'ils ont largement contribué à faire connaître aux publics de leurs médias respectifs le drame que vivaient des centaines d'hémophiles et de transfusés ainsi que leur entourage. Mais il leur permet également, alors que "la profession est critiquée", de montrer qu'ils ont "fait leur métier."

A. "Une profession critiquée"

Le "scandale du sang contaminé" intervient dans une période où "les journalistes" sont très critiqués à la suite de la couverture de la "révolution roumaine" et de la "guerre du Golfe." Même si cette propriété n'est pas déterminante pour comprendre son émergence et son développement, il convient de replacer le traitement des contaminations post-transfusionnelles dans le cadre des relations inter-champs. La conquête d'une certaine autonomie²⁵⁷ à l'égard du champ politique depuis de nombreuses années a entraîné un changement des rapports entre des hommes politiques, qui dénoncent régulièrement les "dérapages des médias." Il eut été auparavant difficilement concevable pour des journalistes de télévision de mettre en cause aussi ouvertement et sévèrement des ministres tels que Georgina Dufoix, Laurent Fabius ou Edmond Hervé. Les "polémiques", entre "les politiques et les médias" qui se sont multipliées, témoignent de cette lutte. Une des principales manifestations fut l'intervention télévisée du chef de l'Etat à la suite de l'"affaire Habbache" qui parla de "campagne

²⁵⁶ Pierre BOURDIEU, *Réponses, op. cit.*, pp. 80-81.

²⁵⁷ Patrick CHAMPAGNE, *Faire l'opinion, op. cit.*, p. 140.

de presse obsédante." Georgina Dufoux utilisa l'expression de "lynchage médiatique" employée abondamment aujourd'hui²⁵⁸.

Par ailleurs, ces critiques de pratiques journalistiques ne sont pas seulement l'émanation des milieux politiques mais aussi notamment de journalistes - "il n'y a rien de plus médiatique que la critique des journalistes", disent certains d'entre eux - ou de "spécialistes de la communication." Des livres très critiques sortirent au printemps 1991 traitant de la "crise des médias", de la "médiacratie", de la "désinformation", du "trucage" et du "mensonge" pour reprendre certaines expressions employées²⁵⁹. De la même manière, un certain nombre d'articles dans des revues spécialisées mais surtout dans des journaux ou des revues d'information générale étaient consacrés au sujet en 1991 et 1992. Ainsi, le *Monde* publia de nombreux articles sur le sujet, soit rédigés par des journalistes appartenant à sa rédaction, soit dans sa page "débat." Cependant, cette tendance cache largement une opposition entre les journalistes de presse écrite et de télévision²⁶⁰. Ainsi, ce quotidien du soir dans un article intitulé "Cote d'alerte pour les médias"²⁶¹ stigmatise, en fait dans son accroche, certains confrères: "la télévision fait de l'information un spectacle. Au point de la dénaturer." Les principaux responsables de la commission de la carte des journalistes ont mis également en garde contre une "dérive" des médias²⁶². La croyance en cette "perte de crédit" de la profession a pu être validée par un sondage commandé à la SOFRES en novembre 1991 par *Médiaspouvoirs*, la *Croix* et *Télérama*²⁶³. Dès lors, le "scandale du sang contaminé", parfois montré comme un cas exemplaire du rôle de la presse qui l'a "révélé" et "rompu le silence sur ce drame", peut apparaître comme un atout contre ces critiques permettant de rappeler le caractère indispensable de la presse. Répondant par exemple à un de ses invités de "Radio'Com" sur France Inter, un journaliste peut dire que "certains journalistes font bien leur travail. Par exemple lors de l'affaire du sang contaminé." De la même manière, Jacques Julliard, dans une chronique sur Europe 1, expliquait que "sans le *Canard Enchaîné* d'abord, l'*Événement du Jeudi* ensuite, des activités, qu'il faut bien qualifier de criminelles, seraient restées ignorées. Je dis cela à une époque où il est de bon ton de critiquer la presse"²⁶⁴.

B. "La presse a fait son métier"

"L'importance de la presse" dans le dévoilement du "scandale" est sans cesse salué également par des hémophiles, des avocats voire des hommes politiques. Pour les journalistes, tous titres confondus, il y a

²⁵⁸ Bernard Tapie, Michel Garretta employèrent notamment cette expression.

²⁵⁹ Cf notamment Yves MAMOU. "C'est la faute aux médias !". Paris : Payot, 1991. Yves ROUCAUTE, *Splendeurs et misères des journalistes*, op. cit..

²⁶⁰ Cf Erik NEVEU et Rémi RIEFFEL, *Les effets de réalité des sciences de la communication*, op. cit..

²⁶¹ *Le Monde*, 30 janvier 1992.

²⁶² *Le Monde*, 6 février 1992.

²⁶³ *Télérama*, 18 et 24 janvier 1992.

²⁶⁴ *Europe 1*, 26 octobre 1991.

un intérêt commun à célébrer les produits journalistiques et ils conviennent, du même coup, de la portée des enjeux et des activités journalistiques ainsi que de la nécessité de lutter contre tout ce qui peut les menacer²⁶⁵. "Le ministère de la Santé et les responsables médicaux ont eu beau prétexter d'abord "les incertitudes de l'époque", puis la "responsabilité collective", la majorité des journalistes et le grand public ne s'y sont pas trompés qui ont manifesté leur stupéfaction et leur indignation (...) Dans cette affaire, la presse a fait son métier en dénonçant ce qui est sans doute un des plus grands scandales de ces dernières années", écrit *L'Événement du Jeudi*²⁶⁶ dans un article intitulé "s'il n'y avait pas eu la presse...." Cet intérêt commun est souvent associé à un intérêt privé permettant de rappeler en même temps son propre "rôle." Des journalistes peuvent donc, comme le montre cet exemple où l'un d'entre eux parle de son chef de service en conflit avec son supérieur, avoir un intérêt privé à dénoncer le "scandale."

"M. son truc, c'est "cette histoire est excellente, elle est monstrueuse et tout." Sur le fond, il en avait rien à foutre des hémophiles etc mais on y va. Version *France Soir*²⁶⁷ mais je te dis *France Soir* anar de droite. Et donc, il me poussait à fond et je me retrouvais entre ce mec qui comprenait rien à ce qui se passait réellement. Quand il lisait mes papiers, il ne comprenait pas ce que j'écrivais alors on s'engueulait de plus en plus (...) Et puis, G qui lui commençait à bien comprendre. Et M qui était en conflit avec G, c'est comme ça un journal hein (...) ce qu'il cherchait, c'est faire chier G avec cette histoire là (...) (Parlant de l'"affaire") C'est le genre de trucs qui fait le lit de l'extrême droite parce que ce qui l'amuse M, c'est de foutre le bordel pas version gauche, version droite (rires)

- Le journaliste doit être "indépendant" et "objectif."

Dire que l'on a "fait son métier", c'est rappeler quelques propriétés qui font le "bon journaliste." Les entretiens avec les journalistes ayant traité le "scandale du sang contaminé" permettent d'en dégager quelques-unes. Une bonne partie d'entre eux nous ont livré celles qui sont finalement définies par Yves Roucaute²⁶⁸ sous l'appellation de "journaliste indépendant" qui ferait par exemple la différence entre information et communication. Ce dernier, n'oubliant pas que "la véritable grandeur du journaliste tient dans sa quête de vérité", se refuserait à "flatter les instincts les plus bas" et revendiquerait "le droit à l'insolence" . Ce thème de l'"indépendance de la presse et des journalistes" pourrait figurer dans les "marronniers" pour reprendre une expression journalistique visant à désigner les sujets qui reviennent régulièrement dans les journaux. Des articles dans des revues spécialisés²⁶⁹, des livres traitent abondamment de cette

²⁶⁵ Daniel GAXIE et Patrick LEHINGUE, *Enjeux municipaux*, op. cit., p. 14.

²⁶⁶ *L'Événement du Jeudi*, 24 au 30 octobre 1991.

²⁶⁷ Il convient de préciser que ce quotidien n'est utilisé que pour symboliser l'attitude de son chef de service et qu'il ne s'agit pas de la description d'une situation à *France Soir* .

²⁶⁸ Yves ROUCAUTE, *Splendeurs et misères des journalistes*, op. cit., p. 15.

²⁶⁹ Voir par exemple cet article dont le titre est explicite. Aralynn ABARE McMANE, "L'indépendance et le journaliste. Comparaison France/États-Unis", *Médiaspouvoirs*. Avril-mai-juin 1992, pp. 5-14.

problématique. certains journaux²⁷⁰ commandent régulièrement des sondages pour vérifier la "crédibilité" des journalistes. Le dernier en date²⁷¹, très commenté par la presse nationale lors de sa sortie, est assez significatif des centres d'intérêts de "la profession" au travers notamment de deux questions liées : "pensez-vous que les journalistes sont indépendants des partis politiques, du pouvoir et de l'argent ? Pensez vous que les choses se sont passées vraiment ou à peu près passées comme le journal, la radio les raconte et comme la télé les montre ?." Elles symbolisent très bien cette conception mythique du journaliste - constamment traduite par les termes de déontologie, d'éthique²⁷² et d'objectivité²⁷³ notamment - qui serait investi d'une mission "dire la vérité" quel qu'en soit le prix à payer²⁷⁴. Elle s'oppose à ceux qui sont corrompus par l'argent et/ou qui ont des relations de connivence. Un des enjeux de la lutte, entre les journalistes traitant le "scandale", porte sur l'appropriation de ces propriétés. Elle n'est pas propre au sujet mais pourrait être relevée notamment dans une étude de l'espace des journalistes politiques²⁷⁵.

La dénonciation porte essentiellement sur les relations de connivence entre le journaliste et la "corporation" qu'il est chargé de couvrir et à laquelle il est accusé de s'identifier²⁷⁶. Cela se manifeste souvent sous l'expression de "réflexe corporatiste" qui peut être exprimée et adressée par des locuteurs différents. Ainsi, de nombreux journalistes spécialisés de la presse parisienne, médecins eux-mêmes ou ayant fait des études de médecine, critiquent très sévèrement les pratiques de la presse médicale ("connivence" et "corruption par l'argent") dont ils sont parfois issus: "c'est une presse achetée, je ne sais pas si il faut dire vendue ou achetée. Achetée, c'est mieux (rires)"²⁷⁷. D'autre part, la connivence peut être adressée par des journalistes médecins à d'autres journalistes médecins de la presse d'information générale ayant une interprétation divergente. Par exemple, comme nous l'avons déjà remarqué, de nombreux enquêtés accuseront notamment deux journalistes du *Monde* et un journaliste de télévision de vouloir "défendre la Transfusion et Garretta." Enfin, cette lutte se déroule essentiellement entre les journalistes non spécialisés étiquetés "journalistes d'investigation", "grands reporters"

²⁷⁰ Ce n'est pas un hasard que ce type de sondage soit souvent commandé par des journaux dits "sérieux". Ils répondent à des intérêts de titres. Par exemple, le groupe Bayard Presse demande à la SOFRES un baromètre annuel sur la "crédibilité" des journalistes publié dans trois de ses publications : *Médiaspouvoirs*, *La Croix et Télérama*.

²⁷¹ *Télérama*, 18 au 24 janvier 1992.

²⁷² Il existe par exemple au Centre de Formation des Journalistes des enseignements portant sur "*l'éthique du journalisme*".

²⁷³ Il faudrait s'interroger sur les différents types d'agents qui utilisent en permanence cette notion d'objectivité et quelle est sa genèse.

²⁷⁴ Cette phrase n'implique aucun jugement de valeur car il est bien évident que de nombreux journalistes peuvent courir de grands dangers lors de reportages.

²⁷⁵ Cf l'article de Daniel CARTON, journaliste politique au *Monde*, "crise du politique et médiacratie" in : *Pouvoirs locaux*, n°10, octobre-novembre 1991, pp. 144-151. Voir également le livre d'un autre journaliste de ce quotidien Alain WOODROW, *Information, manipulation, op. cit.*, p. 74.

²⁷⁶ Jean-Claude GUILLEBAUD, "Crise des médias ou crise de la démocratie ?", *Le Débat*, septembre-octobre 1991, p. 69.

²⁷⁷ Entretien avec une journaliste spécialisée.

ou encore journalistes des services d'"informations générales" amenés à travailler sur "l'affaire" et les rubricards qui peuvent être des journalistes médecins. Les premiers évoquent le "réflexe corporatiste" pour expliquer les attitudes des rubricards souvent médecins d'ailleurs parfois hésitants à traiter du sujet de leurs rédactions : "la plupart des rubriques médicales sont tenues par les médecins (...) qui peuvent s'inscrire dans un climat de connivence et dont la légitimité dans leur propre rédaction, consiste à développer des...une connaissance et un service et pas forcément à scier la branche sur laquelle ils sont assise en remettant en cause leur propre population"²⁷⁸. Contre ce principe de vision, le "bon" journaliste dévoile "la vérité" que d'autres (journalistes concurrents, médecins de la transfusion, hommes politiques...) tentent ou tenteraient de minimiser voire d'étouffer. La principale manière de témoigner de l'"objectivité" et de l'"indépendance" des journalistes a consisté collectivement, dans des articles parus sur le "scandale du sang contaminé", à valoriser le "journalisme d'investigation" .

- Le modèle dominant du "journalisme d'investigation"

En "révélant" des documents "confidentiels" en grand nombre ou en parlant du "scandale", les journalistes, d'autant plus s'ils ont eux-mêmes enquêté, réaffirment le rôle d'"investigation" de la presse. Certains peuvent même s'en amuser : "tout le monde devient investigateur parce que tout le monde reprend *l'Événement du Jeudi* (...) chacun veut se faire là dessus une image d'investigateur (ironique)"²⁷⁹.

Un bon indicateur de cette valorisation du "journalisme d'enquête"²⁸⁰ est la manière dont de multiples enquêtés nous conseillaient de rencontrer la journaliste spécialisée de *l'Événement du Jeudi*, qui a publié un document prouvant aux yeux de certains journalistes qu'"on" avait sciemment distribué des produits contaminés. Louer le fait qu'"elle a bien travaillé" revient à "rendre hommage" à ses recherches menées sur plusieurs années. Un certain nombre de manifestations montrent le crédit accordé à son travail. Elle a reçu d'ailleurs, pour son enquête dans *l'Événement du Jeudi*, un des prix 1992 de la fondation Mumm. Un nombre important d'articles furent consacrés à son livre "L'affaire du sang"²⁸¹, TF1 lui demanda sa collaboration pour la réalisation d'une enquête pour le "Droit de savoir", FR3 pour "La marche du siècle."

Cependant, cet intérêt n'était pas uniquement collectif. Suivant les types de journalistes - il faudrait ajouter les types de publications - il y a les intérêts à s'attribuer cette propriété de "faire de l'investigation" tout en la refusant à d'autres. Bénéficiaire de ce titre est un symbole du "prestige" parce qu'il figure parmi les modèles de "la profession." Les journalistes dits "d'investigation" sont très peu nombreux²⁸²,

²⁷⁸ Entretien avec un journaliste non spécialisé.

²⁷⁹ Entretien avec un journaliste de télévision.

²⁸⁰ "Quel journalisme d'investigation ?", *Esprit*, décembre 1990, pp. 18-34.

²⁸¹ Anne-Marie CASTERET, *L'affaire du sang. op. cit.*

²⁸² Cela ne veut pas dire que nous donnons ce titre qu'à certains journalistes mais que ceux qui le font disent qu'ils sont très peu nombreux. Dans les colloques ou les ouvrages consacrés à la presse, des intervenants font souvent remarqués que "la presse française" en

appartiennent généralement à des rédactions de quotidiens et surtout d'hebdomadaires parisiens et occupent une position dominante marquée par le titre de "grand reporter" c'est-à-dire qu'ils sont donc jugés "capables de traiter n'importe quel sujet." En effet, ils "couvrent" généralement plusieurs "affaires" souvent sans rapports directs simultanément ou successivement. Un journaliste d'un quotidien parisien, qui a traité des contaminations post-tranfusionnelles, nous expliquait ainsi qu'il avait travaillé sur des dossiers aussi différents que "l'affaire Bakhtiar", "l'affaire du DC 10 d'UTA", sur "le rapport Touvier avec l'Eglise." La seconde particularité affichée des journalistes, qui utilisent cette appellation, pourrait être la suivante : journalistes qui "révèlent" des "affaires" c'est-à-dire rendent publiques des informations qui étaient cachées donc inédites qui sont systématiquement présentées comme le produit final d'une enquête. Cette présentation de soi, évacuant notamment la dépendance par rapport à certaines sources souvent judiciaires et policières et les contraintes propres au travail journalistique, vise à montrer qu'il faut aller "chercher" l'information.

"Nous connaissons une situation de surinformation de France Info à la télé en passant par le câble. Tout le monde sait tout, et tout le monde ne sait rien (...) C'est-à-dire qu'on ne sait plus distinguer ce qui est important de ce qui est accessoire. Il y a donc une envie, face à l'information attendue, annoncée, donnée, offerte, de défendre l'information inédite, cherchée, trouvée, conquise. Or cela n'est pas évident dans ce pays, notamment en raison du rapport des médias au pouvoir, un rapport qui est plutôt de complicité et de fréquentation, voire de fascination et d'allégeance, plutôt que de critique et de distance" (Edwy Plenel, journaliste au service société du *Monde*²⁸³)

Le "scandale" permet donc à des journalistes de réaffirmer leur rôle indispensable mais ils ont également un intérêt à en faire un enjeu de luttes internes au champ du pouvoir.

2 La recherche des "responsables" et la défense d'une morale publique

Ils estiment à juste titre probablement avoir fait leur métier, au sens le plus noble du terme pour eux, en dévoilant un "scandale." Mais il serait naïf de s'arrêter là comme nous l'avons vu dans la mesure où "l'affaire du sang contaminé" est une manière de rappeler le caractère indispensable des médias. Comment le font-ils ? En dénonçant les mœurs des "responsables", les journalistes montrent qu'ils défendent une sorte de "morale publique." Les "scandales" les intéressent, et particulièrement celui-là, parce qu'ils leur permettent de se présenter comme des "professionnels des injustices à réparer, des situations exigeant de nouvelles normes"²⁸⁴. Pourtant, ils défendent eux aussi leurs propres intérêts. Constituer le drame des contaminations post-

raison de ces faibles moyens financiers dispose très peu de ce type de journalistes à la différence de "la presse américaine ou anglaise".

²⁸³ *Esprit*, décembre 1990, p. 20.

²⁸⁴ Howard S. BECKER, *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance, op. cit.*, p. 177.

transfusionnelles en "scandale", c'est montrer leur autonomie à l'égard des "pouvoirs." Dominés dans le champ du pouvoir, ils tentent de subvertir l'ordre établi en dénonçant les titulaires des positions dominantes (agents des champs médical, politique et judiciaire ici). Le "scandale" permet donc de tenter de s'interroger sur l'état des relations des agents ou des institutions du champ journalistique avec ceux d'autres espaces relativement autonomes participant au champ du pouvoir entendu comme "l'espace des rapports de force entre des agents ou des institutions ayant en commun de posséder le capital nécessaire pour occuper des positions dominantes dans les différents champs"²⁸⁵, champ dans lequel aucune fraction ne domine complètement les autres. C'est à travers ces interdépendances que se déroule la lutte autour de l'interprétation du problème des contaminations post-transfusionnelles. Celui-ci, dans les médias, s'est souvent résumé à des questions du type : "qui est responsable ?", "quelles sont les responsabilités ?." La responsabilité du drame est un enjeu de luttes entre de multiples agents, dont les journalistes, qui cherchent à imposer des représentations légitimes de la réalité les plus conformes à leurs intérêts²⁸⁶. Les prises de positions des différents journalistes et médias tendent à renforcer un certain nombre de représentations dominantes sur les dysfonctionnements des milieux judiciaires, politiques et médicaux.

A. Le "tribunal de l'opinion publique"

- L'"injustice" de la justice

Le "scandale" est tout d'abord un nouvel atout pour mettre en cause des agents du champ judiciaire un thème qui est médiatiquement entretenu²⁸⁷ peut-être d'autant plus en France que des journalistes pensent que "les scandales" sont "toujours étouffés." Le "grand déballage" de documents, contenus ou pas dans le dossier d'instruction, visait pour un certain nombre de journalistes, d'hémophiles et leurs familles, d'avocats à faire pression sur le juge accusé de "lenteur." Jusqu'aux inculpations qui interviennent en octobre-novembre 1991, les journalistes traitant du sujet posaient directement ou indirectement de façon récurrente la question : "que fait le juge ?", "que fait la justice ?." Cette mise en cause de la "lenteur", très visible dès le printemps 1991, apparut rapidement chez des journalistes qui couvraient l'"événement." Ils tendaient ainsi à instaurer une sorte de justice parallèle en menant leurs propres enquêtes sortant parfois des documents qui n'étaient pas connus des instructeurs du dossier ou du ministère de la Santé, diffusant des interviews souvent accusatrices. Ils s'inscrivaient dans cette logique du procès visant à rechercher des responsables ou "hiérarchiser les

²⁸⁵ Pierre BOURDIEU, "Le champ littéraire", *Actes de la recherche en sciences sociales*, septembre 1991, p. 5.

²⁸⁶ Rémi LENOIR, *La notion d'accident du travail : un enjeu de luttes*, op. cit., p. 81.

²⁸⁷ Cf *Dossiers du Canard* (avril 1992) intitulé "Faut-il avoir confiance en la justice de son pays ?".

responsabilités"²⁸⁸, comme le montrent ces quelques extraits d'entretiens ou titres significatifs.

Les procureurs

Entretiens

"Je n'aurais pas chargé à ce point là si vraiment, après mes deux ou trois premiers papiers, parce que j'avais été prudente dans mes premiers papiers, j'en pensais dix fois plus que ce j'ai dit, si vraiment y'avait eu une prise de conscience comme l'a fait par exemple Kouchner très tardivement l'autre jour en disant : "on a été des cons, oui on savait, oui c'était dangereux" (Entretien avec un journaliste spécialisé)

"Moi, je me suis dit : c'est pas une chasse à courre à Garretta mais en même temps, ce type là, l'urgence, c'est qu'il soit en prison. En tous cas la normale quoi, si c'est une démocratie, ce type là doit finir en prison donc on ne l'épargne pas" (Entretien avec un journaliste spécialisé)

Titres

-Reportages du "Droit de savoir" sur TF1 : "scandale du sang : les responsables" (24 juin 1991)

- Presse écrite

"Sang : les coupables" (*Le Point*, 17 juin 1991)

"Transfusion, hémophiles, sida : qui est responsable ?" ("une" de *L'Événement du Jeudi*, 7/13 novembre 1991)

Livre

Michel Massenet. *La transmission administrative du sida. Qui sont les vrais responsables ?*

Dès lors, les inculpations devaient presque intervenir compte tenu des articles de presse. Une question d'une journaliste de la Cinq²⁸⁹ à une mère d'un hémophile contaminé par le virus du sida, le lendemain de trois inculpations, est à cet égard assez significative: "est-ce qu'aujourd'hui, vous avez le sentiment qu'enfin la justice fait son travail, c'est-à-dire qu'elle cherche à faire éclater le scandale ?." Les articles et les reportages diffusés ont eu probablement des effets non négligeables quoique difficiles à mesurer. L'exemple suivant montre combien ils deviennent une ressource efficace pour faire pression sur des agents du champ judiciaire.

Edmond-Luc Henry, hémophile contaminé par le virus du sida, a déposé une plainte pour "empoisonnement" qui a finalement été jugée recevable en septembre 1991 par la Chambre d'accusation de Paris. "A la veille de la séance de la chambre d'accusation, j'ai beaucoup parlé avec mon avocate qui était elle convaincue que si on ne faisait pas une action médiatique, la chambre d'accusation rejetterait ma plainte. C'est à ce moment là donc que j'ai décidé de me battre au grand jour. J'ai donné une interview sur la Cinq et puis sur Europe 1 (...) Et le 16, j'ai reçu un coup de téléphone de M. P. qui m'a dit : "mais ne vous énervez pas, je retire mes réquisitions." Il a retiré ses réquisitions."

²⁸⁸ Entretien avec un journaliste médecin.

²⁸⁹ La Cinq, journal de "vingt heures", 22 octobre 1991.

Après avoir stigmatisé la "lenteur de la justice", les journalistes, qui traitaient le "scandale" à la suite des inculpations et surtout à quelques semaines du procès, insistèrent sur "ceux qui ne seront pas jugés"²⁹⁰. Comme le faisaient des avocats notamment des parties civiles, ils mettaient en cause les hommes politiques qui n'étaient pas dans "le box des accusés" voire aussi des médecins (médecins prescripteurs et surtout le docteur Habibi, ancien directeur scientifique du CNTS). Enfin, "la justice" se révélait "injuste" selon nombre de journalistes qui s'étonnaient des chefs d'inculpation - "tromperie sur les qualités substantielles d'une marchandise" pour les deux principaux dirigeants du CNTS et "non assistance à personne en danger" pour MM. Roux et Netter - et du choix de la juridiction, un tribunal correctionnel au lieu des assises réclamées par des avocats des parties civiles tant et si bien que les "responsables" encouraient des peines représentant "pratiquement rien"²⁹¹.

- "Les Français ont le droit de savoir"

Les journalistes prétendent ainsi instaurer une "vraie justice" qu'ils opposent à "l'injustice"²⁹² de la justice parce que "les Français ont "le droit de savoir" comme le dit l'un d'eux : "ce dont avait besoin les téléspectateurs, c'est effectivement cette explication de texte avant le procès (...) On ne pouvait pas nous, dans le magazine, le style choisi on ne pouvait pas non plus éluder la question : tous les responsables sont-ils dans le box et on répond : "non (sourire) ils n'y sont pas et voici pourquoi"²⁹³. Des journalistes peuvent d'autant plus se poser en arbitres que leurs accusations reposent, au moins apparemment, sur un travail d'enquête.

²⁹⁰ Titre d'un reportage du "Droit de savoir" sur TF1 diffusé le 17 juin 1992.

²⁹¹ *Le Figaro*, 22 juin 1992.

²⁹² Un journaliste du *Canard Enchaîné* nous expliqua ainsi que cette "affaire" est "*devenue maintenant illustrative de l'injustice sociale*" : parmi les lettres recues celles de "*petits vieux auxquels on fout un petit redressement fiscal, auxquels on ne verse pas leurs retraites etc qui te disent (rires) : "et quand je pense que Garretta court toujours..."*".

²⁹³ Entretien avec un "grand reporter" de télévision qui a réalisé de nombreux reportages sur le "scandale".

Les autres juges

Les journalistes qui contribuent à faire l'"opinion publique" font de façon circulaire appel à celle-ci en s'appuyant sur des sondages. Aucun média n'a cependant réalisé une opération comparable à celle de *Paris Match* qui avait, durant le procès concernant le viol de "la petite Céline", mis en place un service minitel pour demander l'"avis des Français." Mais plusieurs ont commandé un sondage dont *Impact medecin*, avant le procès (19 juin) et *Prévention Santé*, après le jugement du tribunal correctionnel, demandant à "l'opinion publique" de se prononcer particulièrement sur les "responsabilités." Le second est exemplaire tout d'abord parce qu'il montre à quel point, les "Français" ne font qu'enregistrer les réponses données par "les médias" à des questions suscitées par ces derniers. L'AFP, rendant compte de cette "enquête d'opinion, note : "une écrasante majorité (85%) des Français se déclarent mécontents ou très mécontents du jugement rendu dans l'affaire du sang contaminé, et plus des trois quarts d'entre eux estiment que Laurent Fabius (76%), Georgina Dufoix (80%) et Edmond Hervé (78%) devraient comparaître en justice (...) 57% des personnes interrogées pensent que l'affaire du sang a eu lieu parce que "les centres de transfusion voulaient écouler leurs stocks contaminés pour des raisons financières" et 26% parce que "les connaissances sur la transmission du sida n'étaient pas assez développées à l'époque" (...) Interrogées sur les responsabilités "directes" et "indirectes" des principaux protagonistes de cette affaire, les Français citent l'ex-premier ministre Laurent Fabius (43 et 41%), l'ex-ministre des affaires sociales et de la santé, Georgina Dufoix (50 et 37%), l'ex-secrétaire d'Etat à la santé Edmond Hervé (52 et 34%), l'ex-directeur du centre national de transfusion sanguine Michel Garretta (69 et 23%), l'ex-directeur général de la santé, le Pr Jacques Roux (58 et 29%). Ce sondage est également exemplaire dans la mesure où il instaure une "justice populaire" où "l'opinion publique" juge une "affaire", sans l'avoir suivie ou l'ayant fait par l'intermédiaire de la "presse." Outre les sondages, de nombreux médias eurent recours à un conseiller d'Etat consacré par eux comme "spécialiste du scandale du sang contaminé" et donc autorisé à juger.

Mais cette pratique de l'accusation publique est largement en contradiction avec la rhétorique de "l'impartialité" du journaliste. Il est en effet excessif de croire que la presse se contente de "donner des éléments" à "l'opinion publique" et la laisse seule juger. Les extraits suivants montrent la difficulté à gérer cette contradiction sans que nous tentions là de porter un jugement sur les pratiques journalistiques.

"Quand on dit "la presse a accusé" avant même qu'il y ait le procès, "la presse s'est permise d'accuser", on a simplement, on s'est contenté de dire que y'a des choses pas normales qui s'étaient passées et que c'était scandaleux" (Entretien avec une journaliste spécialisée)

"Il ne fallait conserver (...) que des phrases essentielles qui montrent la responsabilité, je n'ai pas dit la culpabilité, de certaines personnes hein. Donc, après quand on avait suffisamment de biscuits entre guillemets, on désignait ces gens, ne pas hésiter, ça c'est le ton D [nom de l'émission]" (Entretien avec un "grand reporter")

Pour justifier cette logique du procès, même si elle est parfois déniée, et la justesse de leurs accusations, des journalistes tendent à se constituer en porte-parole de l'"opinion publique." Pour paraphraser

Nietzsche²⁹⁴, on pourrait dire que, de la même manière que le prêtre appelle "dieu sa propre volonté", le journaliste appelle "opinion publique ou grand public sa propre volonté" : "depuis la "campagne de presse virulente" dénoncée par les pouvoirs publics, plusieurs hémophiles se sont joints à Jean-Péron Garvanoff qui, le premier, avait porté plainte au pénal. Le ministère de la Santé et les responsables médicaux ont eu beau prétexter d'abord les "incertitudes de l'époque" puis "la responsabilité collective", la majorité des journalistes et le grand public ne s'y sont pas trompés qui ont manifesté leur stupéfaction et leur indignation"²⁹⁵. Cette manière de procéder tient également dans ces expressions : un ""scandale" qui a ému les Français" ou "cette affaire qui est sur toutes les lèvres et dans toutes les consciences"²⁹⁶. Des journalistes pensent pouvoir l'affirmer tout d'abord, en général, parce qu'ils jugent en fonction de leurs relations mais aussi de lettres émanant surtout de donneurs ou d'hémophiles et de transfusés : "Contrastant avec les déclarations à l'emporte-pièce de ceux qui s'instituent leurs représentants, de nombreuses lettres de bénévoles envoyées à *l'Événement* témoignent de leur émotion"²⁹⁷. Comme des journalistes de la presse écrite, leurs homologues de la radio ont eu des appels téléphoniques qui constituant un de leurs indicateurs de "l'opinion"²⁹⁸. Enfin, le dernier, pouvant paraître plus "scientifique", est l'utilisation du sondage devenu un instrument d'"auto-validation du discours médiatique"²⁹⁹. Ce discours leur permet ensuite de dire ensuite que "l'opinion publique" est avec eux.

Il n'est pas surprenant que lorsque *Le Parisien*, TF1 et RTL commandèrent en 1991³⁰⁰ un sondage à l'Institut CSA, "le scandale des transfusés contaminés par le virus du sida" apparaissait comme "l'événement qui a le plus marqué les Français." Les enquêtés n'avaient fait là que restituer la hiérarchie d'événements traités et imposés aussi différents que le record du monde du saut en longueur, le chômage et la guerre du Golfe. Ils se voyaient imposer surtout le problème des contaminations post-transfusionnelles sous des formes journalistiques. Le commentaire accompagnant cette "enquête d'opinion" est assez significatif de cette constitution en porte parole de l'"opinion publique", prêtant à "celle-ci" des interprétations que l'on a envie de lui prêter : "les Français n'oublieront pas. Quand a explosé le scandale des transfusions sanguines, quand ils ont découvert l'ampleur de la bavure, quand ils ont compris qu'ils étaient concernés et qu'une simple aiguille avait répandu un danger de mort, les Français ont perdu d'un seul coup leur certitude : la médecine n'était donc pas infaillible." Un sondage similaire pour les mêmes médias en 1992 donna les mêmes résultats³⁰¹. Pour le commenter, le quotidien fit appel au "jugement du saltimbanque et du sociologue", c'est-à-dire respectivement Jean Roucas et

²⁹⁴ Citation extraite du livre de Pierre BOURDIEU, *Choses dites*, op. cit., p. 192.

²⁹⁵ *L'Événement du Jeudi*, 24 au 30 octobre 1991, pp. 24-25.

²⁹⁶ Guillaume Durand, "Les absents ont toujours torts" (*La Cinq*), 28 octobre 1992.

²⁹⁷ Anne-Marie CASTERET, *L'Affaire du sang*, op. cit., p. 250.

²⁹⁸ Quelques retranscriptions d'émissions telles que "Les auditeurs ont la parole" sur RTL laissent à penser que ce sont là encore essentiellement des donneurs de sang et des hémophiles ou transfusés qui interviennent.

²⁹⁹ Patrick CHAMPAGNE, *La construction médiatique des "malaises sociaux"*, op. cit., pp. 68-70.

³⁰⁰ *Le Parisien*, 19 décembre 1991.

³⁰¹ *Le Parisien*, 17 décembre 1992.

Dominique Wolton, ceux-ci tirant la même conclusion ou presque : "les choix des Français sont "raisonnables" et "intelligents."

C'est au nom de cette "opinion publique" que certains journalistes vont élargir leur accusation à certaines fractions du "corps médical" et de la "classe politique"³⁰².

B. La lutte contre les "pouvoirs" médical et politique

Pour des journalistes, il y a "scandale médical et politique" parce que des individus ont fait "passer des considérations économiques avant des considérations de santé publique." De la même façon qu'"on" a refusé de distribuer des "produits chauffés" pour "écouler les stocks", "on" a retardé la mise en place du test de dépistage parce que "il coûtait trop cher" et "pour des motifs protectionnistes." Le "scandale" recouvre également d'autres violations supposées des normes (faible indemnisation en 89 d'hémophiles contaminés, indemnités et légion d'honneur du docteur Garretta etc) dont celle du directeur du CNTS suspecté d'avoir profité d'une position de pouvoir à des fins personnelles. Ces journalistes dénoncent en fait la logique économique qui se développe dans les champs politique et médical.

a) La mise en cause du "pouvoir politique"

Le "scandale du sang contaminé" n'est finalement comme nous l'avons vu qu'une "affaire" de plus venant s'ajouter aux "affaires politiques." Celles-ci viennent renforcer une représentation médiatiquement entretenue sur le "discrédit de la classe politique." Pour comprendre la mise en cause de responsables politiques, il faut souligner cette propriété de la conjoncture dans la mesure où le problème des contaminations post-transfusionnelles n'est qu'une occasion supplémentaire de contester la légitimité de "ceux qui sont aux affaires" en qui on ne peut "décidément plus avoir confiance." Le "scandale", notamment celui concernant le retard dans la mise en place du test de dépistage sur les dons de sang, va se politiser notamment pour cette raison. Cette attitude est très perceptible dans la volonté de plusieurs rédactions en chef de journaux parisiens d'en faire "une affaire politique." "Politiquement c'est bien que ça sorte", dira même ironiquement un journaliste de télévision. Il y a eu une lutte pour la qualification du "scandale" dans nombre de rédactions parisiennes c'est-à-dire pour la définition des agents habilités à traiter le sujet avec généralement³⁰³ d'un côté des rédactions en chef et des journalistes politiques prompts à "tirer vers le politique" et des

³⁰² Leur manière de le dire est souvent l'expression : "*un scandale qui éclabousse les milieux politiques et médicaux*".

³⁰³ Cela ne vaut pas dans tous les cas notamment au *Monde* où les deux journalistes médecins ont davantage insisté sur le retard dans la mise en place du test de dépistage et sur la "responsabilité du gouvernement de l'époque". D'autre part, ce clivage a pu s'estomper voire se dissiper tant la représentation, selon laquelle il s'agit bien d'une "affaire politique", s'est imposée à certains rubricards obligés alors de mettre en exergue à leur tour les responsabilités des "politiques".

rubricards insistant sur la "responsabilité des médecins" pour ne pas être dépossédés du sujet : "ici on voulait beaucoup que ça, on nous questionnait pour savoir si ça allait dériver vers le politique. Qui était mouillé etc ? C'est un scandale médical comment on peut reprocher à des hommes politiques non spécialisés de ne pas avoir fait ce que des médecins hyper spécialisés n'ont pas fait"³⁰⁴. Un journaliste nous disait également : "ceux qui n'ont pas traité le sujet ont voulu en faire une affaire politique parce que, pour eux, c'était l'explication la plus satisfaisante (...) Si on est paresseux, ben on se dit : "c'est un scandale énorme donc c'est politique"³⁰⁵.

La dénonciation du "responsable mais pas coupable"

Des journalistes commencèrent à parler progressivement de "scandale politique", essentiellement à partir de la sortie du rapport Lucas, publiant le compte-rendu d'une réunion interministérielle dans laquelle ils virent la preuve officielle du retard pour des "raisons économiques et protectionnistes" de la mise en place du test de dépistage pour les donneurs de sang, et suite aux multiples articles du *Monde* qui produisirent probablement des effets notamment internes importants. Occupant une position dominante et souvent relayés par leurs confrères, les deux journalistes du *Monde* insistèrent beaucoup sur les "responsabilités politiques" tout comme certains journalistes de télévision. Cette mise en cause s'appuyait au delà de divers documents (compte-rendus, lettres...) sur une convergence d'intérêts entre dominés³⁰⁶ du champ du pouvoir, c'est-à-dire des médecins et des journalistes, qui apparaissait très manifeste après les trois inculpations de MM. Roux, Netter et Garretta. Les trois inculpés expliquèrent qu'ils faisaient figure de "boucs émissaires." Le professeur Roux, lui même membre du Comité central du Parti communiste, déclara que son inculpation était "destinée à couvrir la responsabilité des ministres" et quelques jours avant, il avait mis en cause dans une interview au *Monde*³⁰⁷ Georgina Dufoix et Laurent Fabius. Le professeur Rozenbaum, expliqua également qu'il trouvait "choquant" qu'il n'y ait pas d'hommes politiques inculpés³⁰⁸ car "il existe une responsabilité politique qu'on ne peut pas écarter même si des techniciens, des médecins sont également impliqués"³⁰⁹. Quelques médecins, et surtout les journalistes traitant le sujet, vont donc développer la thématique de "l'impunité du pouvoir politique en France" qui fut le fil conducteur de

³⁰⁴ Entretien avec un journaliste médecin.

³⁰⁵ Ces deux interprétations extraites d'entretiens avec un journaliste médecin et un journaliste non spécialisé ont pu évoluer si l'on se fie à la lecture de leurs récents articles.

³⁰⁶ Des médecins reconnaissaient leur position dominée en reportant la "responsabilité" sur "la tutelle".

³⁰⁷ *Le Monde*, 15 octobre 1991.

³⁰⁸ Cette remarque, que de nombreux journalistes feront, traduit d'ailleurs une méconnaissance des mécanismes judiciaires français. Ainsi, de nombreux reportages laissaient penser que deux ministres et un premier ministre auraient pu être inculpés par le juge d'instruction alors même que seule la Haute Cour, qui doit être saisie par les deux assemblées, est l'instance qualifiée pour juger des responsables ministériels dans l'exercice de leur fonction.

³⁰⁹ *Le Quotidien du Médecin*, 23 octobre 1991. Cette interview reprise par l'AFP fut beaucoup citée dans tous les journaux des 23 et 24 octobre.

la plupart des articles autour du procès de l'été 1992. Les journalistes pouvaient d'autant plus insister que le "scandale" impliquait Georgina Dufoix, mise en cause durant l'"affaire Habache", et Laurent Fabius, critiqué à la suite de "l'affaire Greenpeace." Ce sentiment d'injustice pouvait être d'autant plus fort que quelques-uns affirmèrent avoir "subi des pressions concrètes", à certaines périodes, de la part de journalistes ou d'hommes politiques qui estimaient qu'il ne fallait pas en faire un "scandale politique."

"Le troisième étage politique n'est jamais vraiment sorti (...) quand il a fallu se taire ça a été immédiat (...) C'était au week-end de la Toussaint 91 où, au moment des inculpations, l'affaire battait son plein, si tu remarques avant et après la Toussaint, subitement, c'est fini (...) Qu'est-ce qui s'est passé en novembre et là c'est pas l'épuisement médiatique, c'est consigne officielle (...) c'est comment le gouvernement décide que cette affaire doit plus être traitée (...) Tu me crois, tu me crois pas, j'ai pas de preuves mais la réalité est là. C'est un coup de fil de Mitterrand à X le lundi matin du week-end de la Toussaint c'est-à-dire où j'ai fait un papier très provocateur (...) Y me l'a dit et immédiat quoi : "je viens de recevoir un coup de fil de Z la pédale douce..." (Entretien avec un journaliste spécialisé réalisé au printemps 1992)

La mise en cause des responsables gouvernementaux s'exerce aussi par "la grande défausse" maintes fois symbolisée par l'expression employée par Georgina Dufoix "responsable (...) mais pas coupable." Comme le montre cet extrait d'un commentaire suivant l'émission où l'ancien ministre des affaires sociales est intervenue, des hommes politiques, en cherchant à "s'abriter derrière l'avis des experts", sont accusés de "ne pas vouloir assumer leurs responsabilités."

"Elle essaie de justifier un comportement responsable non coupable et elle a certainement, en partie, raison. Mais on a du mal à l'admettre face à ce comportement embrassé. J'ai trouvé aussi une Georgina Dufoix qui s'abrite très fort derrière les scientifiques. Et, de fait, elle a raison, les scientifiques étaient indécis et contradictoires. Mais j'allais vous dire cette phrase populaire : les conseillers ne sont pas les payeurs, les conseillers ne sont pas les décideurs et les décideurs doivent payer quand quelque chose ne va pas. Quand on choisit de décider, et les politiques doivent le faire, eh bien quand les choses tournent mal, on ne peut s'abriter seulement derrière les scientifiques même si les scientifiques se trompent" (Commentaire d'une journaliste de la rubrique médecine de TF1, 3 novembre 1991)

Les journalistes les plus virulents les accusent non seulement de ne pas assumer leur part de responsabilité mais aussi d'avoir été "irresponsables" et "incompétents."

Des responsables "irresponsables" et "incompétents"

Les responsables gouvernementaux (ministres, directeurs de cabinet, conseillers en charge du problème) sont jugés "irresponsables" tout d'abord en raison de l'indifférence dont ils ont fait preuve à l'égard des hémophiles : "la démocratie étant un truc qui fonctionne à la majorité (...) le raisonnement clair (...) c'est "ces gens sont des tarés génétiques donc il y a, vraiment minoritaires, trois mille personnes c'est quedal quoi, on y va, on ne les protège pas" quitte à ce

que une partie d'entre eux...on pensait que moins allaient mourir"³¹⁰. Parfois, des journalistes opposent également cette indifférence à la "sollicitude"³¹¹ dont des membres du ministère de la Santé auraient fait preuve à l'égard des homosexuels à l'époque : "je pense qu'au ministère, on était beaucoup plus préoccupé par les toxicomanes et les homosexuels qui représentaient quand même les plus gros groupes à risques que par les hémophiles et par la transfusion"³¹². D'autre part, les responsables politiques "n'ont pas compris le sida" en ne répondant pas notamment aux appels des "spécialistes" de la maladie. Plus largement, les journalistes mettent en cause "la politique de santé publique" des gouvernements socialistes notamment. Généralement bien informés, les rubricards font de "l'incompétence" des hommes politiques un leitmotiv : "je veux dire Mitterrand a été parfaitement maladroit dans cette affaire, il avait qu'à se renseigner. Je veux dire quel que soit ce qui s'est passé après, on ne dit pas les conneries que Mitterrand (très virulente) a raconté à la télévision. Il ne connaissait pas le dossier : "on savait qu'à l'époque, on ne savait pas etc" (...) C'est vrai que là les politiques qui ont voulu reprendre le dossier pour montrer que voilà... Et puis, finalement, ils ne connaissaient rien au dossier." La mise en cause vise d'ailleurs plus largement le fonctionnement de l'"Etat."

Les "carences de l'Etat"

Le problème des contaminations post-transfusionnelles devient une "affaire d'Etat" permettant de renforcer cette représentation dominante sur les "carences de l'Etat", les "lenteurs de l'administration" autant de thèmes faisant souvent la "une" notamment des hebdomadaires³¹³. Comme le dit un journaliste d'un hebdomadaire, "beaucoup de rédactions préféreraient tirer vers le politique non pas en termes de fausses factures mais en terme de négligence générale dans les décisions, de défaillance dans le mode de décision." Cette interprétation du problème correspond à une "vision pathologique" c'est-à-dire que "le scandale est révélateur d'une évolution sociale selon un point de vue continuiste qui fait que la société entraîne certaines déviances"³¹⁴. Elle est devenue, dans des quotidiens tels que *Le Figaro* ou *Le Quotidien de Paris* ou des hebdomadaires comme

³¹⁰ Entretien avec un journaliste médecin.

³¹¹ Nous citons une expression d'un journaliste du *Figaro Magazine* qui écrivait (édition du 26 octobre) : "il est clair que le drame des hémophiles n'a, jusqu'à ces derniers temps, jamais été considéré comme une grande cause. A l'évidence, celle des toxicomanes et des homosexuels a fait l'objet d'infiniment plus de sollicitude. Nul besoin pour s'en convaincre de comparer les surfaces qui leur ont été consacrées dans les journaux tant l'affaire est évidente. Comment dans ces conditions que le gouvernement ait mis infiniment moins d'énergie à chauffer le sang qu'à favoriser la divulgation des préservatifs ?".

³¹² Entretien avec un journaliste médecin.

³¹³ Il suffit notamment de noter l'intérêt qu'a suscité auprès des journalistes le dernier livre de François de Closets *Tant et plus* consacré au "gaspillage de l'argent public" mais surtout celui de Michel Massenet, conseiller d'Etat, au titre explicite *La transmission administrative du sida*.

³¹⁴ Alain GARRIGOU, *Le boss, la machine et le scandale*, op. cit., p. 11.

l'Événement du Jeudi, ou chez des journalistes un moyen de conforter leurs options idéologiques³¹⁵.

Michel Massenet, conseiller d'Etat et auteurs de nombreux articles dans le *Quotidien de Paris* et le *Figaro* parlant de François Mitterrand : "il n'a pas compris que la distribution du sang contaminé était une de ces affaires qui ne peuvent fleurir que dans l'atmosphère laxiste, dans l'atmosphère elle-même contaminée, que diffuse depuis dix ans l'idéologie du socialisme à la française"³¹⁶.

François de Closets, journaliste à Antenne 2, "spécialiste de la "bureaucratie"" : "dans les récits qui nous sont faits, le souci de rentabilité revient de façon obsédante. C'est lui qui incite à "écouler les stocks" selon l'atroce formule qui prendra place à côté de la "solution finale" dans le glossaire du cynisme bureaucratique (...) Pour éviter une dépense de 400 millions [C'est le coût chiffré par lui à la fois du test et de la valeur des stocks de produits sanguins contaminés], on a accepté de contaminer des milliers de personnes. mais, dans le même temps, dans les années 1983-1985, le gouvernement s'obstinait à construire l'Opéra-Bastille (3 milliards), il autorisait la fabrication de TDF1 (2 milliards), il lançait le câble en fibre optique (20 milliards), il entreprenait le programme Hades de missiles atomiques tactiques (15 milliards)"³¹⁷.

"Moi, j'ai voté pour eux"

Il faudrait pouvoir comprendre plus complètement certaines prises de position en recueillant des éléments sur les trajectoires personnelles des journalistes. Par exemple, certains journalistes "de gauche", comme en témoigne ces deux exemples, étaient d'autant plus disposés à avoir des interprétations plutôt critiques à l'égard de l'"Etat socialiste" parce tout se passe comme si ils avaient l'impression d'avoir été "trompés."

Je précise: avant j'étais de gauche (rires). Enfin, maintenant, je suis pas de droite. Par contre, je suis assez dégoûté par la gauche et (...) j'ai revisité ces années là où je commençais à être acteur (...) c'est un truc tragique. Parce que moi, j'ai voté pour eux (troublé).

"C'est vrai qui est-ce qui est descendu dans la rue pour les hémophiles ? Qui est-ce qui est descendu dans la rue pour les transfusés ? Toutes les autorités morales de notre pays qui nous emmerdent depuis vingt ans, qu'est-ce qu'elles ont fait dans cette histoire ? (...) Tous les intellectuels de la place de Paris se sont tus parce que il y avait des accointances avec les uns les autres dans cette affaire, tous les gens de gauche se sont tus. On n'a pas eu beaucoup de voix. Si, y'a eu Schwarzenberg mais tout le monde dit : "c'est un fou" (...) Les gens qui subissent ça et qui voit qu'il y a quand même deux poids deux mesures chez les intellectuels, eh bien forcément hop ça va directement chez Le Pen."

b) La mise en cause des médecins

"Comment des médecins ont-ils pu faire ça? C'est monstrueux." Ce constat traduit largement la représentation selon laquelle des médecins seraient sortis de leur rôle au sens où ils n'ont pas répondu aux

³¹⁵ Par exemple, on peut se reporter également à un éditorial de F.-O. Giesbert (*Le Figaro*, 26 octobre 1991) intitulé "*crime d'Etat*" qui explique que "*l'affaire de la transfusion sanguine (...) devrait conduire en fait à une réflexion de fond sur ce qu'on appelle le "mal français" (...) L'efficacité ne commence-t-elle pas là où finit la religion du "tout à l'Etat" ?*".

³¹⁶ Michel MASSENET, *La transmission administrative du sida, op. cit.*, p. 156.

³¹⁷ *L'Événement du jeudi*, 6 au 12 août 1992.

attentes. Ces violations des normes - écouler des stocks de produits contaminés, retarder la mise en place du test de dépistage du sida pour les donneurs de sang - apparaissent d'autant plus surprenantes qu'elles ont été commises par des médecins c'est-à-dire des détenteurs d'une compétence garantie : "quand des médecins disent : "tous nos produits sont contaminés, c'est aux autorités de tutelle de prendre...", vous remarquerez que l'on ne parle pas de l'intérêt des malades dans ce rapport. le seul truc dont on parle, c'est les conséquences économiques. Moi, j'appelle ça un scandale, c'est pas ce qu'on attend des médecins"³¹⁸. Une des stratégies de subversion des journalistes envers certains médecins a été le "retour aux sources (...) parce qu'il permet de retourner contre les dominants les armes au nom desquelles ils ont imposé leur domination, et en particulier l'ascèse, l'audace, l'ardeur, le rigorisme, le désintéressement"³¹⁹. Aux principes "éthique, bénévolat et non profit", au "sacerdoce" de médecins de "la Transfusion", on leur oppose le "cynisme" et des malades qu'ils ont "froidement sacrifiés à des intérêts économiques"³²⁰. Mais les modalités de cette mise en cause ne peuvent se comprendre sans voir au préalable une nouvelle manifestation de la tendance à l'augmentation du degré d'autonomie du champ journalistique à l'égard du champ médical que nous avons déjà esquissé précédemment et quelques traits caractéristiques régissant les relations entre des journalistes et des médecins.

La tendance à l'augmentation du degré d'autonomie du champ journalistique à l'égard du champ médical

Pour pouvoir correctement étudier les relations entre des agents du champ médical et du champ journalistique, il faudrait pouvoir en faire la genèse. Nous nous contenterons de tenter d'en évoquer quelques traits pertinents. Tout laisse à penser, en tous cas, que le degré d'autonomie du champ journalistique à l'égard du champ médical tend à augmenter. Cette tendance peut se mesurer en premier lieu à la multiplication de situations où les journalistes peuvent mettre en cause le "pouvoir médical." Le "scandale du sang contaminé" n'est donc qu'un enjeu supplémentaire à propos duquel le champ journalistique et notamment une de ses fractions - les rubricards - peuvent affirmer leur relative autonomie à l'égard du "pouvoir institutionnel". Il constitue un cas intéressant de la lutte que peuvent se livrer des médecins et des journalistes qui sont en concurrence pour l'imposition de représentations de la réalité. Un tel cas de figure était auparavant assez rare ; il était souvent impensable de mettre en doute les agissements et les interprétations d'un "scientifique", et notamment de médecins. Mais, depuis quelques années, surtout depuis le "scandale", des journalistes ont largement critiqué "le corps médical." Cette mise en cause des "médecins" en général donnent lieu à des réactions de ces derniers s'insurgeant à leur tour du "procès qui est fait à la médecine."

³¹⁸ Entretien avec un journaliste médecin.

³¹⁹ Pierre BOURDIEU, *La production de la croyance. Contribution à une économie des biens symboliques*, op. cit., p. 12.

³²⁰ Anne-Marie CASTERET, *L'affaire du sang*, op. cit., p. VI.

Le seul fait que certains membres de la profession réagissent montre que des journalistes existent dans le champ médical en ce sens qu'ils produisent des effets. Un autre indicateur de l'autonomisation du champ journalistique apparaît à travers le "scandale" au sens où "il" donne à voir également combien le champ journalistique peut imposer sa logique spécifique aux objets qu'il traite. Ici, une des logiques de fonctionnement consiste, à partir de faits divers, à poser des questions très générales³²¹ et mettre en cause implicitement tout un "corps."

En 1991 par exemple, il existe un ensemble de faits relevés comme "déviant" : utilisation de produits contaminés par le virus du sida, "guerre des cliniques à Marseille" ou encore inculpations de chirurgiens toulousains. De cette liste, dans laquelle figure en bonne place le "scandale du sang contaminé", des journalistes viennent à dire que "décidément nos médecins sont bien malades"³²² ou à poser la question "peut-on faire confiance aux médecins ?" Cette dernière interrogation servait par exemple de titre de "une" à un numéro du *Nouvel Observateur*³²³ qui a travaillé en collaboration avec l'émission "Direct"³²⁴ diffusée sur Antenne 2 posant la même interrogation. Avec un sondage à l'appui, le journaliste écrit que "depuis le scandale de la transfusion", les "Français" "font moins confiance au système de santé."

Quelques traits caractéristiques des relations médecins-journalistes à travers le "scandale du sang contaminé"

Le "scientifique" et l'"incompétent." Des journalistes vont faire, des contaminations post-transfusionnelles, une nouvelle "affaire exemplaire." Mais, comme cela apparaît dans quelques entretiens, dans les réponses du service communication aux mises en cause de journalistes et dans certains ouvrages³²⁵ notamment, les "accusés" expriment une contestation du droit des journalistes à traiter de ces problèmes d'autant plus s'ils ne sont pas spécialisés. Pour bien le montrer, nous avons choisi deux extraits d'entretiens : l'un médecin racontant ses déboires avec un journaliste, l'autre "grand reporter" expliquant une conversation téléphonique avec un membre du CNTS.

"Ils ont procédé exactement comme procèdent tous les médecins quand on leur pose des questions. dès qu'une dépêche AFP tombe et annonce l'histoire d'un médecin, d'un gynéco, qui a fait une fausse manip, qui a crevé la poche des eaux d'une femme enceinte, ça c'est passé à Lyon y'a pas longtemps. Quand on appelle un médecin, on nous répond toujours : "écoutez c'est ridicule d'appeler monsieur (...) on ne vous dira rien de toute façon" (...) Et quand moi, j'ai appelé le CNTS, je me souviens très bien : "écoutez est-ce que vous savez ce qu'est le HIV, est-ce que vous savez ce que c'est un hémophile, est-ce que vous savez ce que c'est enfin...." Voilà je leur dis : "non non non j'en sais rien de tout ça, j'sais simplement qu'une dizaine de familles ont porté plainte, qu'une enquête a été faite (...) et que les résultats de cette enquête sont accablants pour vous. Maintenant, le détail du facteur VIII, la

³²¹ L'un des exemples les plus significatifs de ces dernières années est certainement "*l'affaire du foulard islamique*". A partir de deux jeunes filles qui portent un foulard à l'école, des journalistes, pendant plusieurs semaines, parlèrent de "*débat national sur la laïcité*".

³²² Extrait d'un éditorial de *Que Choisir Santé*, juillet 1991

³²³ *Le Nouvel Observateur*, 9-15 janvier 1992.

³²⁴ Animée par Christine Ockrent, ce numéro de "Direct" a été diffusé le 8 janvier 1992.

³²⁵ Cf notamment Jean-Pierre SOULIER, *Transfusion et sida. Le droit à la vérité*, op. cit. pp. 5-7.

composition du facteur VIII, évidemment, je le connais pas" (Entretien avec un "grand reporter" de *France Soir*)

"Je me souviens d'un contact de pratiquement trois heures avec un journaliste de *Libé Lyon*³²⁶, qui est un journal que j'aime bien, que je lis (...) Bon il m'a posé des questions pendant trois heures, il ne comprenait rien au sujet. C'était pas un spécialiste. Et puis surtout, j'ai essayé de... Pas pour faire de la censure, je sais que c'est pas possible mais de lui demander, parce que je voyais qu'il n'y comprenait pas grand chose de me faire relire son truc pour le... Et le lendemain, dans l'article, c'était bourré d'inexactitudes mais des choses aussi énormes que le fait qu'il m'avait vu à la télé la veille au soir alors que ce n'était pas moi (...) Si vous voulez quand vous avez du boulot, que vous travailliez douze heures à quinze heures par jour, et que vous passez trois heures avec un type comme ça pour avoir, le lendemain, un article qui est pas un article de fond, qui sert à rien finalement, c'est assez décourageant..." (Entretien avec un médecin transfuseur)³²⁷

Dès lors, toute mise en cause pouvait être mal perçue d'autant plus que les médecins accusés - il s'agit essentiellement des prescripteurs, ceux occupant des postes de direction au CNTS, dans d'autres CTS, à la Direction générale de la Santé ou au laboratoire national de la Santé et enfin au ministère - n'étaient pas, semble-t-il, pour les premiers en tous cas, habitués à avoir des contacts réguliers avec des journalistes. "La transfusion sanguine" n'était pas un "sujet" souvent abordé. D'ailleurs, les centres de province ne disposent pas de chargé de communication et l'effectif du service des relations extérieures du CNTS est relativement léger. Il n'y avait pas non plus "de démarches actives" de la part des CTS si ce n'est des "communiqués pour appeler les donneurs."

La "recherche du sensationnel" et la "manipulation." Souvent jugés "incompétents", surtout les non spécialistes, les journalistes, y compris médecins, étaient aussi accusés de "rechercher le sensationnalisme." Ce reproche s'exprime en partie dans des situations où "la presse" est suspectée de chercher à affoler. Ce n'est certainement pas un hasard si quelques journalistes médecins aujourd'hui, qui étaient en place en 85, rappellent qu'on leur "a fait le coup en 85." Après avoir sorti un article dans un quotidien national, au même titre que quelques-uns de ses confrères, portant sur les risques de contamination par transfusion sanguine, Anne-Marie Casteret, alors journaliste médecin au *Matin*, avait eu des réactions négatives : "bon on était très coincés parce que les gens nous téléphonaient en disant : "vous vous rendez compte, vous êtes en train de paniquer tout le monde, n'importe qui aura besoin d'une transfusion ne la prendra pas"." Elle estime aujourd'hui qu'elle aurait dû être moins prudente : "l'information médicale (...) provoque un sentiment souvent ambivalent chez le journaliste : "comment alerter sans paniquer ? Les médecins jouent à fond sur ce dilemme (...) Si la "campagne de presse" de juin 1985 sur le blocage des tests de dépistage (qualifiée d'irresponsable et de criminelle à l'époque, parce qu'elle allait

³²⁶ *Lyon Libération* est une édition régionale de *Libération* composée de plusieurs pages consacrées à la région lyonnaise.

³²⁷ Plusieurs enquêtés nous ont raconté des anecdotes où le médecin interrogé demandait au journaliste s'il avait "bien compris".

terroriser les transfusés) a sans doute précipitée les mesures de prévention, en revanche, les journalistes sont tombés dans le panneau pour les fractions chauffées. Ils ont cru à la version officielle de la pénurie mondiale³²⁸. Ce sentiment fortement ressenti par plusieurs journalistes d'avoir "été manipulé" - cette peur de la manipulation n'est pas propre à ces journalistes mais est une des obsessions de "la profession" - ce sentiment que des médecins leur ont "menti" pendant des années et même aujourd'hui, expliquent en partie pourquoi ils ont "cogné" ou "chargé" - ces deux expressions étant utilisées - aussi fort. Regrettant d'avoir "accepté le discours officiel" les années précédentes, en ce qui concerne certains rubricards de la presse nationale, ils refusèrent pour beaucoup d'entendre des arguments qu'ils connaissaient bien.

Il faudrait davantage pouvoir décrire cette dénonciation difficile à définir vécue comme une sorte de "combat" contre les responsables du "scandale" accusés des pires mensonges. Ce sentiment est très bien décrit par un rubricard quand il a commencé à travailler sur le "scandale" qui a, lui aussi, "été habité par cette histoire" pour reprendre l'expression d'une journaliste.

" Le vrai document accablant, il était déjà sorti dans *l'Événement du Jeudi*. Donc, c'est là que d'un point de vue émotionnel, c'est là que tu vois... Après quand toi, t'en as, d'abord après c'est devenu plus accablant que ce qui était sorti parce que, en fouillant, tu t'aperçois qu'il y a une vraie dérive etc etc. Sur le coup, c'est un mélange de (hésitation), c'est un peu d'excitation professionnelle, de chagrin profond pour... Socio politique enfin, de dégoût intégral quand les gens commencent à mentir, quand tu t'aperçois jusqu'où peut aller le mensonge. Bon, tout ça sur un fond euphorique, c'est-à-dire y'a des trucs où tu commences à travailler à huit heures, tu termines à minuit, tu rêves que de ça pendant la nuit et...

- **Oui, tu vis que pour ça.**

- Ouais, ça m'était pas arrivé à ce point là, c'était nouveau quoi (silence). Ouais une expèce d'excitation inquiète (...)

Ils vont donc mettre en cause certaines catégories de médecins selon plusieurs modalités.

Les modalités de la mise en cause

Une "mission" non respectée. Des médecins auraient failli à leur "mission" à la fois en faisant prévaloir des intérêts économiques et en informant pas leurs patients des risques encourus. Cette mise en cause repose sur le mythe de la "vocation" du médecin donnant à voir les pratiques médicales comme des pratiques désintéressées et dénuées notamment d'intérêts économiques. Là où des journalistes, médecins pour une bonne part, croient voir le "cynisme" de quelques personnes, ils dévoilent une des logiques de fonctionnement du champ médical de plus en plus pris par des impératifs économiques alors que justement la "dénégation de l'économie" est "au principe même de son fonctionnement"³²⁹. Il faudrait pouvoir montrer combien les intérêts économiques sont importants et comment ils sont refoulés comme tels.

³²⁸ Anne-Marie CASTERET, *L'affaire du sang*, op. cit., p. 244.

³²⁹ Pierre BOURDIEU, *La production de la croyance. Contribution à une économie des biens symboliques*, op. cit., pp. 4-43.

Ce n'est certainement pas un hasard si des directeurs de centre de transfusion sont issus d'écoles de "management" parce que un centre de transfusion, "il faut le gérer comme une entreprise"³³⁰. De la même manière, les "polémiques" autour du choix du test de dépistage en 1985 suffisent à montrer les enjeux économiques. Ce dévoilement devient "scandale" parce que le fait de faire prévaloir des intérêts économiques a eu à posteriori des conséquences mortelles, mais ces intérêts étaient connus et doivent être replacés dans leur contexte.

Afin de rendre lisible l'"affaire", la majorité des journalistes, pour stigmatiser cette "logique de boutiquier"³³¹, ont mis en opposition le vocabulaire économique employé dans les lettres, dans les réunions etc et leurs "conséquences" : "on a toujours mis en parallèle les gens ce qu'ils vivaient, ce qu'on leur disait et les décisions froides et cliniques"³³². Cette utilisation de termes appartenant aux milieux des affaires, surtout la notion de "stocks", a été soulignée par des citations soit dans les articles soit en soulignant des extraits de comptes-rendus de réunion, de notes etc. Elle apparaît très manifestement dans cet article intitulé "les "stocks" du docteur Habibi"³³³ rédigé par un chroniqueur judiciaire du *Monde* rendant compte d'une journée d'audience du procès.

"L'ancien responsable de la diffusion des produits dérivés du sang au CNTS doit alors s'expliquer sur les termes de sa note interne du 3 juillet 1985. Une note devenue célèbre où il est question de vendre les concentrés non chauffés aux hémophiles "jusqu'à épuisement des stocks." Comme un funambule, le docteur Habibi avance à pas comptés : "cela n'avait pas pour but d'épuiser les stocks mais de gérer une période de pénurie. Il fallait jongler avec les produits existants." Que ce discours trahisse davantage le souci d'un représentant commercial de choc que celui d'un médecin, le docteur Habibi n'en semble pas réellement conscient. Du reste, il résume en une formule ahurissante la vocation de l'Association française des hémophiles: "c'est une association de consommateurs" (Le Monde, 23 juillet 1992)

Au delà du vocabulaire économique utilisé en opposition avec le drame des familles, les journalistes, dans leur quête de symboles, vont chercher à mettre en exergue des personnalités concentrant les propriétés qu'ils dénoncent à travers une logique de la personnalisation. Mais, avant de le voir, l'autre manière de blâmer certains médecins est de montrer qu'ils ont failli à leur mission d'information du malade. Le "mensonge" de certains médecins, dont aurait été victime les journalistes, se serait exercé surtout envers les hémophiles. Ils auraient failli à leur "mission" n'informant pas les familles et les hémophiles des risques qu'ils encouraient en prenant leurs produits. Le "scandale" repose donc largement sur la mise en cause du mythe des médecins "dont la vocation est de défendre la vie" et "qui se trouvent aujourd'hui en situation d'avoir donné la mort"³³⁴. Cette notion de vie était d'autant plus forte que les fractions anti-

³³⁰ Entretien avec un directeur adjoint d'un CTS.

³³¹ *Que choisir Santé*, juillet 1991.

³³² Entretien avec un "grand reporter" de télévision.

³³³ Le docteur Bahman Habibi a démissionné de son poste de directeur scientifique du CNTS le 5 juin 1992.

³³⁴ Propos tirés d'un article d'un professeur de génétique médicale et de pédiatrie à l'hôpital de la Timone à Marseille, *La Croix*, 7 novembre 1991.

hémophiliques provenaient à l'origine de dons bénévoles du sang. Les journalistes qui ont couvert le sujet ont beaucoup insisté sur ce "viol de la confiance des malades envers les médecins"³³⁵. Mais la mise en cause est différenciée suivant les types de médecins. Ainsi, l'autre modalité est d'opposer les "bons" et les "mauvais" médecins durant la période incriminée.

"Bons" et "mauvais" médecins. Des journalistes, à l'origine les rubricards suivis par les non spécialistes ensuite, classèrent les médecins "impliqués" selon un schème de perception simpliste qui oppose les "bons" et les "mauvais", les "progressistes" et les "conservateurs"³³⁶, opposition qui, en définitive, renvoie à une autre plus fondamentale : les médecins intéressés et matérialistes face à ceux qui sont désintéressés et idéalistes. Certains médecins de "la Transfusion" (MM. Allain, Garretta, Habibi notamment) ou de la direction générale de la Santé (M. Roux) ou du laboratoire national de la Santé (M. Netter) n'auraient "pas compris le sida" et/ou auraient été "administratifs" à l'inverse de quelques spécialistes du sida notamment qui avaient essayé d'alerter les autorités.³³⁷

"Il y a eu hier, pour la 19ème audience du procès, comme le choc de deux France. L'affrontement de deux conceptions de la médecine et de deux races de médecins. L'une, attentiste et figée, ne sait agir en dehors des normes et, aujourd'hui encore se réfugie derrière un règlement qui n'avait pas été prévu pour l'épidémie de sida. L'autre intuitive et imaginative, a su déceler les premiers signes du danger et en tirer les conséquences. les docteurs Jacques Leibowitch et François Pinon font partie de cette dernière" (*Libération*, 21 juillet 1992)

La dénonciation de la violation des normes est d'autant plus facile qu'elle est l'oeuvre de médecins de "la transfusion" et notamment du CNTS c'est-à-dire de médecins travaillant dans un milieu qualifié "d'autarcique"³³⁸ et de "méconnu"³³⁹. De surcroît, ces derniers occupent des positions hiérarchiquement inférieures dans le champ médical

"Il faut savoir que les transfuseurs, moi quand j'ai fait mes études de médecine, les transfuseurs étaient réputés pour être des non scientifiques qui s'en mettaient plein les poches, ça c'est vrai... Tout le monde se foutait des transfuseurs. Un, parce que ils étaient nuls du point de vue scientifique et là, ils l'ont prouvé. Et deux, parce

³³⁵ Expression utilisée par le président de l'Association française des hémophiles lors d'une conférence de presse (4 mai 1991).

³³⁶ Une journaliste médecin nous fera par exemple remarquer ironiquement au cours d'une conversation portant sur un professeur de médecine, mis parfois en cause dans l'"affaire", que "c'est un vieux monsieur...".

³³⁷ Cette analyse ne vaut pas pour tous les journalistes. Ainsi, l'un d'eux qui a fait des études de médecine eut des mots très durs à l'encontre d'un des spécialistes du sida : "et X, à ce moment là [ils parlent des années 83/85] tu vois profitais de ça pour faire son ascension médico-professionnelle etc. Parce que bon, y'a toute une génération de médecins, qui est ma génération, donc des gens qui ont cinq ans de plus que moi, que j'ai vu qui se sont faits des couilles en or sur le sida (...) qui sont chefs de service depuis dix ans déjà, ce qui ne se faisait plus en médecine depuis perpète de type X".

³³⁸ Voir notamment l'audition du directeur général de la santé devant la commission d'enquête du sénat in *Rapport de la commission d'enquête sur le système transfusionnel français en vue de son éventuelle réforme*, 12 juin 1992, pp. 194-197.

³³⁹ *Ibid.*, pp. 54-57.

que ils se collaient des salaires deux ou trois fois plus importants que les salaires des (mot inaudible) (...) Ils transfusaient les hémophiles qui leur transfusaient leur fric parce que, sans les hémophiles, les centres de transfusion ne pouvaient pas vivre" (Entretien avec un journaliste spécialisé).

"En 85/86, j'étais médecin en réanimation à B [Ville française] et, du sang, j'en manipulais. Donc, j'ai le souvenir de l'absolue incurie de tout ce qui était transfusion (...) Et que le sida (...) on l'apprenait nous-mêmes. C'est-à-dire qu'il y avait des médecins internes qui allaient prendre leur documentation dans des revues américaines pour dire : "attention il faut qu'on autolimite les transfusions (...) Y'avait aucune information française là dessus. Donc, j'étais (...) dans un hôpital régional où les gens faisaient ça tout seul Et on limitait presque contre la transfusion qui nous disait : c'est sûr, y'a pas de problèmes" (Entretien avec un journaliste spécialisé)

Cela peut tenir également à leur position et à celle de leur organe de presse dans le champ journalistique. A travers ces fragments de discours de journalistes, on retrouve largement des thèmes récurrents de certaines publications toujours portées à dénoncer "l'administration" ou le "mandarinat" ici invoqués à propos des dirigeants de "la Transfusion"³⁴⁰.

La mise en cause de ces médecins n'est donc possible ici que par la sollicitation de leurs concurrents dans le champ médical. Un des facteurs explicatifs de la lente genèse du "scandale" est certainement le refus de parler aux journalistes de nombre de médecins pendant les années 1985-1990. Tous les jugements, par exemple entre journaliste et médecins, n'ont en effet pas le même poids et ces phrases ont d'autant plus de "valeur" qu'elles sont prononcées par des médecins détenteurs d'un fort capital symbolique³⁴¹ comme par exemple le Professeur Montagnier comme l'explique un "grand reporter" qui voulait trouver des témoignages de "scientifiques qui étaient plus crédibles que nous" : "dans l'esprit des gens, "Montagnier qui dit ça quand même, ça doit être quelque chose de sérieux. en revanche si c'est X (nom d'un journaliste) qui reprend les propos de Montagnier, on dit : "euh il a peut-être déformé ces propos."

Quelques "spécialistes du sida" sont présentés "comme ceux qui ont essayé de faire sortir leurs confrères de leur léthargie"³⁴². Il en va ainsi pour François Pinon et Jacques Leibowitch, auteurs d'une enquête sur des donneurs de sang dont les résultats ont été rendus en janvier 1985. De nombreuses fois sollicités par les journalistes, ils furent parmi les premiers à accepter de faire figure d'accusateurs publics, se présentant ainsi comme "ceux qui ont bien agi." Cette prise de position ne peut être comprise que par rapport à d'autres concurrentes dans cette lutte d'interprétation de faits passés et de leur caractère éventuellement délictuel, celle notamment du docteur Habibi. Ainsi, dans un communiqué diffusé à l'AFP³⁴³, François Pinon répondit à une interview du directeur scientifique du CNTS au Monde en expliquant que le rapport "Sida et transfusion sanguine", rédigé par

³⁴⁰ Cf par exemple sur cet aspect Anne-Marie CASTERET, *L'affaire du sang, op. cit.*, pp. 242-243.

³⁴¹ Cette "utilisation" ne vaut pas seulement pour les médecins. Un journaliste nous expliqua que les "*producteurs de l'émission*", à laquelle il participe, avaient invité Michel Massenet "*parce que c'était un homme du sérail conseiller d'Etat etc qui donne un coup de pied dans la fourmillière...*".

³⁴² *L'Express*, 13 juin 1991.

³⁴³ AFP, 3 novembre 1991.

ce dernier, ne pouvait "en aucun cas être considéré (...) comme étant le rapport du groupe de travail"³⁴⁴. Il faudrait pouvoir comprendre ses prises de position en s'intéressant notamment à sa trajectoire professionnelle. Faute d'éléments, nous avons choisi de nous intéresser à celle de Jacques Leibowitch, qui semblait être un habitué des prises de position publiques et fortes.

Ce médecin hospitalier appartenait au groupe de recherche sur le sida créé en 1982. Immunologue du groupe de spécialistes, il rentra rapidement en conflit avec certains autres experts³⁴⁵. Il se mit alors à "travailler davantage" avec l'équipe de l'Américain Robert Gallo "qu'avec ses collègues français." Maître de conférence à l'université René Descartes et présenté comme "l'une des rares "plumes" de la Faculté"³⁴⁶, il écrivit en 1984 un ouvrage intitulé *Un virus étrange venu d'ailleurs*³⁴⁷. Il fait partie de ces médecins consacrés "spécialistes du sida" par les journalistes qui l'ont constitué en quelque sorte en "M. Sida" au même titre que Willy Rozenbaum ou Luc Montagnier. Il incarne semble-t-il assez bien ce type de "spécialiste" habitué des colonnes des journaux parisiens dès les premiers reportages sur la maladie. Une lecture des ouvrages ou des articles consacrés à la place du sida dans "la presse" tend en tous cas à le démontrer³⁴⁸. Quelques journalistes spécialisés dont un du *Monde* citèrent par exemple ces propos accusateurs - il dénonça "l'insconscience des pouvoirs publics" à propos du test de dépistage du sida sur les donneurs de sang - en juin 85³⁴⁹. Mais, c'est surtout en 1991 qu'il fut sollicité sûrement parce que, au delà de cette qualité de spécialiste, il possédait un certain nombre de propriétés suscitant l'intérêt des journalistes. Marié à une actrice célèbre, physiquement très "médiatique", il était surtout souvent très accusateur et est devenu en quelque sorte un habitué de la petite phrase³⁵⁰ : "ceux qui refusaient de voir que le sida se transmettait par le sang étaient soit des imbéciles, soit des sophistes menteurs. Il fallait se donner tous les moyens d'enrayer l'épidémie (...) Au début de l'année 1985, n'importe quel connard pouvait faire des tests mais on a traîné. Pour quel motif ? Sauver l'industrie française face aux tests américains qui étaient prêts³⁵¹. C'est une honte, une saloperie décisionnelle. une réaction cocardière !" ³⁵². Par exemple, chaque fois que des journalistes de TF1 réalisèrent un reportage pour une certaine émission, ils allèrent solliciter François Pinon et Jacques Leibowitch. L'un d'eux nous dira : "la phrase essentielle c'est Leibowitch qui la donne (...) Leibowitch qui dit : "les gens qui s'intéressaient savaient...connaissaient les dangers potentiels dès

³⁴⁴ Un groupe de travail constitué de trente quatre experts avait été constitué. Anne-Marie Casteret, journaliste à l'*Evénement du Jeudi*, expliqua que "le rapport" du docteur Habibi avait été "truqué à l'insu du groupe d'experts" puisqu'il comportait un paragraphe portant sur le devenir des stocks de plasma contaminé qui "*contredit les recommandations formulées par le groupe de travail*" (L'*Evénement du Jeudi*, 31 octobre au 6 novembre). Le directeur de la publication et Anne-Marie Casteret furent condamnés à verser un franc de dommages et intérêts (AFP, 13 mai 1992).

³⁴⁵ Ces remarques sont tirées d'un entretien et de l'article de Johan HEILBRON et Jaap GOUDSMIT, *A propos de la découverte du virus du sida*, op. cit., p. 100.

³⁴⁶ *Libération*, hors série consacré au sida, novembre 1989, p. 80.

³⁴⁷ Jacques LEIBOWITCH. *Un virus étrange venu d'ailleurs*. Paris : Grasset, 1984.

³⁴⁸ Cf notamment *Libération* (10/11 septembre 1983), *Le Matin* (28 juillet 1984).

³⁴⁹ Cf le *Monde*, *Libération* et le *Matin*, 14 juin 1985.

³⁵⁰ Cela n'implique bien évidemment aucun jugement de valeur mais démontre une certaine habitude de la presse. Voici quelques exemples de "petites phrases" de Jacques Leibowitch : "*L'épidémie, c'est un état de guerre*" (dira-t-il au procès), "*le sida fait réviser notre regard historique sur la médecine*" (*Libération*, 10/11 septembre 1983).

³⁵¹ S'il est probablement vrai que certains membres en charge du problème en France favorisèrent le test français, leurs homologues américains procédèrent de la même manière. Le test de la firme Abbott, qui fut autorisé le 2 mars 1985, et le test français seulement le 18 février 1986 (Source : le *Monde*, 11 septembre 1991)

³⁵² *L'Express*, 13 juin 1991.

1982³⁵³." Quelques exemples de citations sélectionnées montrent comment en s'opposant à certains médecins transfuseurs, François Pinon et Jacques Leibowitch se posent en médecin qui ont "bien agi."

(24 juin 1991) François Pinon : "nous avons bien entendu cherché à n'avoir que des produits chauffés (...) mais l'approvisionnement était limité en volume (...) la discussion était très âpre pour obtenir des produits chauffés"

(24 octobre 1991) Jacques Leibowitch : "l'histoire, les historiens, la justice peut-être en France aura quelque chose à dire sur ce qu'il faut en penser peut-être de entre guillemets l'empoisonnement passif d'un certain nombre de sujets qui ont reçu du sang contaminé"

De la même manière que des journalistes ont présenté Jacques Leibowitch comme un de ceux qui ont bien agi, ils vont faire l'inverse avec l'ancien directeur du CNTS procédant selon la même logique de personnalisation.

La logique de la personnalisation : l'entrepreneur et les "entrepreneurs de morale." Il serait dans le cas du "scandale du sang contaminé" très facile de faire de lui un "bouc émissaire" c'est-à-dire montrer que Michel Garretta devient une "personne sur laquelle on fait retomber les torts des autres" selon la définition consacrée³⁵⁴, ce fut d'ailleurs un des axes de défense de ses avocats et notamment aussi des deux journalistes du *Monde*. Mais ce serait justement rentrer dans une logique du procès et de la recherche des responsables. Il apparaît plus pertinent de tenter d'expliquer le travail des journalistes tendant à personnifier le "scandale" à travers ce "personnage clé." Des journalistes constituèrent Michel Garretta en symbole parce qu'il concentrait toutes les propriétés dénoncées par eux. Certains parlèrent même d'"affaire Garretta"³⁵⁵ puisque il est au centre des différents "scandales" portant sur les contaminations post-transfusionnelles. Cette personnalisation est une technique journalistique mise en pratique depuis longtemps et n'est qu'une manière parmi d'autres de "trouver un angle." Elle s'inscrit donc dans cette recherche des "responsables" et, si les journalistes tendent à en désigner beaucoup notamment au fil des mois, ils n'insistent que sur quelques-uns choisis par eux. Le juge d'instruction s'est probablement heurté à ce problème dans cette recherche des responsabilités. D'ailleurs, de nombreux avocats, journalistes hémophiles constatèrent que "le problème dans cette histoire c'est qu'on ne peut pas mettre cent ou deux cents médecins dans le box des accusés." Dès lors, des journalistes désignèrent, suivant ainsi les premiers articles de presse du printemps 1991, l'ancien directeur du CNTS comme le "principal responsable" au double sens du mot ("responsable" du CNTS, "responsable" de la contamination)

³⁵³ Le docteur Leibowitch n'a jamais donné cette date d'autant que le virus responsable du sida n'avait pas encore été découvert.

³⁵⁴ Petit Robert

³⁵⁵ *Le Figaro* (4 septembre 1991) notamment utilisa cette dénomination.

"Le manager du sang"³⁵⁶

Occupant un poste de direction (en tant que directeur du CNTS, il était considéré également comme "conseiller du ministère"), Michel Garretta apparaît dans la plupart des documents (lettres, comptes-rendus de réunions etc) diffusés par la presse. Cette remarque a son importance tant par exemple les journalistes insistèrent sur l'absence du docteur Habibi, directeur scientifique du CNTS, parmi les inculpés alors que son "nom revient souvent"³⁵⁷. Mais on serait presque tenter d'écrire que Michel Garretta n'est pas un directeur comme les autres au sens où il a d'autres propriétés que celle d'occuper un poste de direction. Il gère une institution, reconnue d'utilité publique, affichant comme principe le "non profit" et dont la matière première est le sang qui provient de donateurs bénévoles. Sa trajectoire professionnelle fait de lui à la fois un "médecin" et un "entrepreneur." Entré en 1970 au CNTS, il devint directeur en 1984 après avoir suivi une formation payée³⁵⁸ par le CNTS à l'Institut de management Auguste-Comte. Petite moustache, toujours habillé en costume et cravate, l'homme fait "scandale" aux yeux notamment de journalistes parce qu'ils estimaient tout d'abord qu'il occupait une position de pouvoir qu'il ne "devait" pas avoir³⁵⁹ en quelque sorte puisqu'il n'était pas un spécialiste de la transfusion mais surtout manquait "de références scientifiques" notamment par rapport à son prédécesseur le professeur Soulier, célèbre hématologue. La plupart des journalistes l'accusèrent d'utiliser à des fins privées et intéressés sa position de pouvoir alors qu'il était censé l'occuper pour servir de façon désintéressée³⁶⁰.

"Difficile de faire mieux. Non seulement Michel Garretta a distribué largement aux hémophiles des produits contaminés par le sida mais il a profité de son poste à la tête du CNTS pour devenir riche. Un record si l'on se rappelle que cet organisme reconnu d'utilité publique est régi, comme l'ensemble des opérations liées à la transfusion sanguine en France, par la règle du non profit. Il est vrai que le Dr Garretta, formé à l'esprit d'entreprise par le centre Auguste Comte, a toujours pensé à la rentabilité. C'est d'ailleurs au nom de l'équilibre financier du centre qu'en 1985 il argue de l'importance de continuer à écouler les stocks contaminés. Et c'est pour la même raison qu'il multiplie à partir de 1986, les filiales commerciales destinées à contourner la règle de non profit de la maison mère. mais là où le fringant manager va le mieux réussir, c'est dans l'enrichissement personnel" (*L'Événement du Jeudi*, 20 juin 1991)

³⁵⁶ Cette appellation a été abondamment utilisée.

³⁵⁷ *Libération*, 22 juillet 1992.

³⁵⁸ Cette caractéristique peut être soulignée par les journalistes alors que se faire payer une formation par son entreprise n'aurait rien de surprenant ou ne serait pas mentionnée dans un autre contexte.

³⁵⁹ Plusieurs journalistes nous ont fait remarquer qu'ils s'interrogeaient sur les raisons de la désignation de Michel Garretta au poste de directeur général du CNTS.

³⁶⁰ Patrick Champagne (in *"Le Canard Enchaîné"*, de la satire politique à la défense de la morale publique", *op. cit.*, p. 8) explique que "dénoncer un scandale, c'est dénoncer ces actions dans lesquelles une position de pouvoir qui est censée être occupée de façon désintéressée est détournée à des fins privées et intéressées".

Il mit à la tête de ses filiales des directeurs qui eurent "des salaires de banquiers payés en partie par de très larges subventions publiques"³⁶¹. Mais le "manager Garretta échoua" puisque le CNTS accuse aujourd'hui un lourd déficit, ce qui ne l'empêche pas d'obtenir "en 1988, selon *La Tribune de l'Expansion*, le prix Cristal de la transparence financière" : "cette distinction est décernée par la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris. Ces experts n'ont -apparemment - rien vu des petites difficultés qui ont conduit le CNTS au bord de l'asphyxie"³⁶². Il recut également la légion d'honneur qu'il épingla à son costume au procès³⁶³. Même à la suite de sa démission, le 3 juin 1991, il continua pendant une période à bénéficier des "privilèges" attachés à sa fonction. L'ancien directeur du CNTS dispose d'un chauffeur-garde du corps mais surtout ces frais d'avocats "sont payés par les contribuables." Il obtient surtout des indemnités importantes³⁶⁴ (trois millions de francs environ) puisqu'il a été "admis juridiquement que le départ de Michel Garretta ne pouvait être assimilé à une démission mais à une rupture de contrat à l'initiative de l'employeur compte tenu des circonstances exceptionnelles"³⁶⁵.

Au delà des propriétés du directeur du CNTS remarquées par les journalistes, il faut souligner que ce travail journalistique, tendant à faire de Michel Garretta l'homme qui personnifie le "scandale", est d'abord un processus lent au travers des articles paraissant même avant 1991, période durant laquelle il fut le principal interlocuteur des "rubricards" en charge du sujet. Mais c'est surtout à la suite de sa démission qu'il commence à vraiment apparaître comme tel. Sa décision, annoncée le 3 juin, même si ce n'était certainement pas son intention, n'a fait aux yeux des premiers journalistes qui traitaient le problème de la contamination des hémophiles par le virus du sida que valider leurs accusations : "avant que Garretta démissionne, j'en étais à mon troisième papier et je commençais à m'épuiser journalistiquement parlant. Y [autre journaliste] en était à son deuxième truc successif, tu peux guère ne faire trois comme ça si rien ne vient quoi d'accord. Et Garretta démissionne le lundi (...) tout le monde est obligé d'en parler : "le directeur de la Transfusion française a démissionné suite aux accusations machin truc etc." C'est d'ailleurs à partir de cette démission et de la parution des premiers articles sur "l'or rouge", dans des newsmagazines et le *Canard Enchaîné* essentiellement, que tout se passe comme si le "scandale" - qui regroupe alors la contamination des hémophiles mais aussi le ""business" au CNTS" - est largement associé aux agissements du directeur du CNTS. Il est intéressant de souligner que, à l'approche du procès puis après sa condamnation, la plupart des journalistes les plus "virulents" à l'égard de Michel Garretta précisèrent de plus en plus qu'il n'était pas le "seul responsable."

³⁶¹ Extrait de l'émission de TF1 "Le droit de savoir", 17 juin 1992.

³⁶² *Le Canard Enchaîné*, 30 octobre 1991.

³⁶³ Ce détail fut quasi-unanimement signalé par les journalistes présents au procès.

³⁶⁴ Le ministère délégué à la santé dans un communiqué, répondant ainsi à une dépêche de l'AFP, a indiqué (AFP, 13 septembre 1991) qu'il s'était "étonné" des conditions de départ de Michel Garretta. D'après un des conseillers du ministre, malgré la présence d'un représentant du ministère de l'économie et des finances lors de l'entérinement de la démission du directeur général du CNTS, les membres du ministère n'avaient pas été informés, ce qui vaudra de sévères remontrances de Bruno Durieux à Jean-Claude Imbert, président de la FNTS. Le premier aurait dit au second : "vous vous rendez compte si la presse apprend ça...".

³⁶⁵ Compte rendu de la FNTS du 12 juin 1992 cité par *Le Figaro*, 4 septembre 1991.

La deuxième caractéristique du travail de personnification est qu'il repose largement sur une définition de la déviance selon laquelle elle est "quelque chose d'essentiellement pathologique"³⁶⁶. La violation des normes s'expliquerait par les caractéristiques psychologiques de l'individu. Cette interprétation, qu'on retrouve chez beaucoup de journalistes, a pu d'ailleurs faire l'objet de débats au sein de certaines rédactions : "il a voulu être un manager du sang. Alors effectivement le grain de sable (...) c'est qu'il fallait mettre à la poubelle des stocks entiers. Alors cette fois, c'est le côté médecin qui relativise la vie si j'ose dire, c'est le côté pernicieux du médecin qui l'a finalement emporté (...) Alors vu de l'extérieur c'est monstrueux. Ici, je parle même pas d'X (son rédacteur en chef) mais d'autres confrères qui (...) arrivaient pas à comprendre le mode de fonctionnement d'un... Alors il ont cherché comme ça l'explication politique qui était la plus satisfaisante. Bon y'a peut-être eu...mais le côté mal absolu, un seul homme qui incarne le mal absolu et qui prend sciemment etc, ils n'arrivaient pas à le concevoir"³⁶⁷.

³⁶⁶ Howard S. BECKER, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, op. cit., pp. 29-30.

³⁶⁷ Entretien avec un journaliste non médecin d'un hebdomadaire. Des journalistes médecins peuvent également à l'inverse railler l'attitude de leurs confrères non médecins mais rubricard : (parlant d'un de ses confrères) "c'est un type qui fait le complexe du non médecin. c'est-à-dire qu'il est incapable de concevoir qu'un médecin est un criminel" .

CONCLUSION

Nous avons tenté tout au long de ce travail d'éviter d'adopter cette logique du procès visant à établir les "responsabilités" en toute "objectivité." Notre objectif était de tenter de comprendre pourquoi le problème des contaminations post-transfusionnelles était soudainement en 1991 constitué en "événement". La production du "scandale", comme nous l'avons remarqué, a été lente. En 1985, la mise en circulation des produits chauffés destinés aux hémophiles ne faisait pas problème pour les journalistes spécialisés et les articles sur les tests de dépistage pour les donneurs de sang semblaient avoir précipité les décisions des autorités gouvernementales sans pour autant qu'il y ait "matière à scandale." A la fin des années 80 et en 1990, les contaminations post-transfusionnelles suscitèrent l'intérêt journalistique particulièrement à l'occasion d'actions de représentants d'associations d'hémophiles auprès de la justice qui commençait à rendre ses premières décisions et des gouvernements successifs. Ce drame n'était alors connu que par un petit nombre de personnes (journalistes, transfusés, polytransfusés et hémophiles ainsi que leurs familles etc). En 1991, il fait l'objet d'une médiatisation importante et certains journalistes parlent de *"l'année du scandale."* Nous avons tenté d'expliquer les conditions qui la rendaient possible et pourquoi elle avait été aussi grande. Il fallait chercher tout d'abord à déterminer les propriétés de la conjoncture à la fois spécifiques (décisions de justice, un juge dont certains disent qu'il va "enterrer" le dossier et des enquêtes administratives) et plus générale (les "affaires politico-financières"). Ensuite, notre recherche visait à montrer comment certains agents et organes du champ journalistique travaillaient à cette occasion. L'émergence et le développement du "scandale" dans la presse française est largement le produit l'activité de celle-ci. Après avoir tenté d'établir les relations entre les positions des différents médias ou journalistes, nous nous sommes intéressés aux conditions dans lesquelles était produit le scandale en étudiant la logique économique, la dramatisation, le poids des contraintes et la concurrence forte qui caractérise le fonctionnement du champ journalistique. Dans un troisième temps, il fallait montrer qu'il constitue un espace stratégique de luttes internes entre des agents essentiellement des milieux politiques et médicaux qui vont également se mobiliser. Enfin, si la lutte d'interprétation sur le caractère délictuel ou non de faits passés se jouait à travers les médias, ces derniers étaient parties prenantes en construisant des représentations de la réalité destinées à mettre en cause des "pouvoirs" avec lesquels ils entretiennent des relations d'interdépendance. Loin de chercher à trancher entre les interprétations que les producteurs de l'"événement" nous proposaient, nous avons souhaité apporter une simple contribution sur un objet - les raisons et les manières dont les journalistes s'intéressent au "scandale du sang contaminé" - difficile à

appréhender car ceux qui ont accès aux médias pour dire "ce qu'il faut en penser" adoptent des problématiques éthiques et/ou politiques. Il eut été pourtant facile de juger le travail de journalistes en montrant selon le point de vue adopté qu'ils avaient bien ou mal rendu compte du drame des contaminations post-transfusionnelles. Ce travail de recherche en l'état reste très limité en raison des contraintes imposées car il faudrait par exemple pouvoir disposer d'indications plus fournies sur les raisons pour lesquelles des journalistes donnent la parole à certains agents. L'étude de logiques de fonctionnement du champ journalistique à l'occasion d'un "événement" faisant intervenir autant d'individus provenant de milieux aussi différents exige, plus que nous l'avons fait, d'examiner les relations qu'il entretient avec des médecins, des juges et des avocats, des porte-parole d'associations, des hommes politiques etc. Un examen plus exhaustif n'est également possible que si l'on dispose d'informations plus complètes que dans ce travail sur les trajectoires notamment des journalistes qui "couvrent" le sujet des contaminations post-transfusionnelles et de ceux qui interviennent. A une période où nombre de gens ont une opinion bien arrêtée sur ce "scandale" parce qu'il faut en avoir une, cette recherche vise donc à susciter davantage des interrogations et ne prétend pas exposer des certitudes aussi grandes que celles livrées par exemple par ces éditorialistes prétendant parler en quelques secondes d'un drame qu'ils ne connaissaient pas auparavant. En bénéficiant de la collaboration même des journalistes, une connaissance accrue du fonctionnement des médias, sans tomber dans une logique de la *dénonciation*, peut permettre d'apprendre à chacun à situer plus précisément ses responsabilités là où se situent réellement ses libertés³⁶⁸.

³⁶⁸ Pierre BOURDIEU, *Homo academicus*, op. cit., p. 14/15.

ANNEXE 1

Note de méthode

Il nous a semblé que ce travail ne pouvait exclure quelques réflexions sur la démarche de recherche elle-même "sans essayer de dissimuler ce que peut avoir d'un peu irréel cette reconstruction rétrospective"³⁶⁹. Cette note de méthode vise en effet à préciser la manière dont ont été produites les informations de l'enquête et les difficultés à travailler sur le "scandale", singularités qui font elles-mêmes partie de l'objet. Comme Abdelmalek Sayad le dit pour "l'immigration", il faudrait "commencer par se donner comme premier problème, comme problème préalable, qu'il s'agit d'un objet qui fait problème"³⁷⁰ comme nous avons tenté de le montrer. Par ailleurs, je précise que j'ai utilisé mes propres expériences d'"apprenti journaliste"³⁷¹ pour réaliser ce travail. Il a d'abord consisté à consulter une revue de presse composée d'articles et de retranscriptions de reportages télévisés et radiodiffusés³⁷². La période étudiée à partir de celle-ci débute au mois de mars 1991 et se termine au mois de décembre 1992 c'est-à-dire des premiers articles sur le "scandale" à la loi à la période actuelle. Ce corpus imposant, dans lequel nous avons privilégié certains médias, nous a permis de déterminer des "temps morts" et des "temps forts" sans pour autant réaliser des quantifications peu utiles.

Nous avons privilégié le *Monde*, *Libération*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *France Soir* parmi les quotidiens nationaux et *Ouest France* et le *Progrès* pour la PQR même si celle-ci a été largement délaissée faute de temps. Ces choix permettent à la fois de traiter de la presse quotidienne dite de "qualité" (*Le Monde* par exemple est plutôt lu par les cadres, les professions intermédiaires) et la presse dite "populaire" (*France Soir* a un lectorat composé d'employés), des journaux de tendance politique opposée, les supports nationaux et régionaux parmi les plus lus etc. Les principaux hebdomadaires en termes de diffusion ont été pris en compte : *L'Événement du Jeudi*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Point*, *L'Express*, *Le Canard Enchaîné*, *VSD* et *Le Figaro Magazine*. Pour les radios, nous avons privilégié France Inter, Europe 1 et RTL. Pour la télévision dont la diffusion est très importante, nous avons été quasi exhaustif avec Antenne 2, FR3, TF1 et La Cinq. Ces priorités ont pu évoluer au fur et à mesure de la lecture. Par exemple, nous avons délaissé la presse dite à vocation "économique" (*La Tribune de l'Expansion*, *Les Echos*) ou senti qu'il fallait ne pas négliger La Cinq car son traitement a été important quantitativement. Mais l'exemple le plus significatif est certainement fourni par les "newsmagazines" dans la mesure où nous avons finalement choisi de

³⁶⁹ Pierre BOURDIEU. *La distinction*. Paris : Minuit, 1979, p. 587.

³⁷⁰ Abdelmalek SAYAD. *L'immigration. Ou les paradoxes de l'altérité*. Paris : Editions universitaires, 1991, pp. 14-15.

³⁷¹ Je réalise depuis presque huit ans des "piges" essentiellement de sports dans des organes de presse nationaux ou régionaux.

³⁷² Il s'est instauré une véritable collaboration dans la mesure où mon travail de sélection d'articles servait à alimenter pendant une courte période celui d'une stagiaire chargée de constituer par le bureau de presse un dossier d'articles sur "*le scandale du sang contaminé*". Cette collation effectuée conjointement pour le ministère avait pour objet de "*faire le point*" sur le traitement médiatique d'une "*affaire*" qui "*surprenait*", qu'on ne "*comprenait pas*" et qui figurait parmi les principales préoccupations du moment de certains membres du ministère.

tous les prendre en compte car en enlever un ou deux ne nous aurait pas permis de saisir la concurrence qu'ils se livrent entre eux³⁷³.

Ce corpus présente des avantages certains : possibilité de traiter les médias télévisés et radios³⁷⁴, quasi exhaustivité de la "couverture médiatique" etc. Il a été complété par diverses consultations³⁷⁵, et particulièrement par le visionnage de journaux télévisés, l'enregistrement de quelques journaux ou interviews de radios par nos propres moyens. Nous avons surtout recensé puis regardé les principales émissions TV grâce notamment aux cassettes du CRIPS (Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida). Ce corpus, ajouté aux livres qui commençaient à paraître, nous a permis, au delà de la réalisation d'une chronologie, d'établir un certain nombre de repérages : repérages des principaux intervenants dans la presse, les prises de position de journalistes, d'hommes politiques, d'avocats, d'hémophiles etc, de propriétés de la "conjoncture" et du produit final des journalistes en l'occurrence les articles. Mais, à la différence de nombreuses "études sur la presse", il ne faut pas oublier toutes les limites d'une revue de presse même assez complète. L'information est en effet elle-même "un enjeu dans le monde social"³⁷⁶. Il fallait donc prendre les journalistes et leurs principaux interlocuteurs - tous des coproducteurs de l'"événement" - pour objet pour repérer quelques mécanismes à l'oeuvre dans le champ journalistique à travers l'analyse du "scandale du sang contaminé". Pour tenter d'y parvenir, une importante partie de la recherche a été consacrée à la préparation, la réalisation et à la lecture d'entretiens libres et individuels. Mais, ce n'est qu'après avoir "pré-digéré" la revue de presse, un certain nombre d'ouvrages parus sur le "scandale" que nous avons pu commencer à prendre des rendez-vous. Nous avons tenté d'adopter une "forme d'écoute active et armée"³⁷⁷ exigeant une posture en apparence contradictoire qui s'est révélée souvent difficile à tenir. D'un côté, il fallait essayé de "rentrer" chez l'enquêté pour "adopter son langage", "entrer dans ses vues, dans ses sentiments, dans ses pensées". De l'autre, tenter dans la mesure du possible la réalisation d'une sorte d'"autoanalyse assistée" c'est-à-dire que la personne interrogée profitait de l'occasion pour s'interroger sur elle-

³⁷³ Les hebdomadaires sont en concurrence également avec les quotidiens notamment et pas seulement entre eux.

³⁷⁴ Les membres du bureau de presse du ministère de la Santé ont souscrit un abonnement à une société privée qui leur fournit la quasi-totalité des "retombées presse" qui les concernent.

³⁷⁵ Par exemple, il a quelquefois fallu vérifier ou voir quand cela paraissait important si tel ou tel article faisait l'objet d'un "appel à la une" notamment pour les hebdomadaires. Nous avons bénéficié de l'aide du *Canard Enchaîné*, d'Anne-Marie Casteret, journaliste à *l'Événement du Jeudi*, et aussi de la documentation de l'association française des hémophiles et feuilleté des collections en bibliothèque qui nous ont permis de réaliser un volet important de la genèse du "scandale".

³⁷⁶ Nous nous sommes inspirés de la méthode préconisée par Patrick Champagne in "La rupture avec les préconstructions spontanées ou savantes", *Initiation à la pratique sociologique*. Paris : Dunod, 1989, p. 213.

³⁷⁷ Nous avons tenté de nous tirer profit des recherches notamment de Pierre BOURDIEU. "Introduction à la socioanalyse". *Actes de la recherches en sciences sociales*, décembre 1991, pp. 3-5.

même et "opérer un travail d'explicitation souvent douloureux et gratifiant à la fois" et pour "énoncer des expériences longtemps réservées ou réprimées". Une des principales conditions, permettant d'accroître les chances de réussite de cette entreprise, a été de poser en préalable l'anonymat des propos. C'est pourquoi, les noms des journalistes, leur sexe voire les titres de journaux auxquels ils appartiennent et d'autres signes permettant de les repérer, ainsi que certains autres enquêtés, ne figurent pas dans ce mémoire. Cet anonymat était surtout indispensable en raison des conflits personnels exacerbés, existant entre les journalistes notamment qui est un indicateur du haut degré de concurrence. Dès lors, un des principaux obstacles à surmonter était de refuser d'établir des passerelles entre les entretiens et donc de répondre à des questions du type : "qu'est-ce que vous pensez de X ? Qu'est-ce qu'il vous a dit là-dessus ?". Une autre condition tendant à accroître nos chances de réussite était de démontrer à l'enquêté une connaissance minimum de leurs actes et du "scandale" que nous essayons faire passer en posant des questions précises sur telle ou telle "révélation", sur les raisons qui les ont poussé à reprendre telle information...³⁷⁸

Le premier volet s'est révélé souvent délicat car il nous obligeait à adopter des comportements contradictoires consistant à chaque fois à "entrer dans le jeu" des enquêtés ayant parfois des interprétations totalement opposées. Par exemple, il nous fallait interroger à quelques jours d'intervalles le docteur Habibi, directeur scientifique du CNTS, et une journaliste l'accusant d'avoir participé à une opération consistant à laisser des lots de produits sanguins contaminés par le sida. L'obstacle majeur était d'éviter toute problématique qui vise "dans la logique du procès" à rechercher "des origines et des responsabilités voire des responsables" qui est "au principe de l'illusion téléologique"³⁷⁹. La tentation de déterminer les responsables, de comprendre qui a raison, qui a tort était permanente d'autant que l'enjeu était finalement de démontrer à l'enquêteur la culpabilité ou la non culpabilité de l'enquêté ou de personnes dans la mort potentielle ou effective d'hémophiles ou de transfusés. De la même manière, il aurait été trop facile de tomber dans des jugements consistant à établir la distinction entre "ceux qui ont bien traité le sujet" et ceux qui ne l'ont pas convenablement fait³⁸⁰ même si celle-ci peut être utilisée pour obtenir des informations de l'interlocuteurs. Le second volet n'a été que partiellement réussi. Mais, nous avons eu l'impression, lors de nombreux entretiens, que l'enquêté saisissait nos questions comme une perche pour s'exprimer sur son travail et dire des choses qu'il ne pouvait pas écrire dans ses articles. Il est

³⁷⁸ Cette technique peut générer des effets pervers dans la mesure où l'enquêteur peut lui aussi couper la parole pour tenter de montrer en permanence les connaissances que l'enquêté attend de lui. Elle implique de ne pas se contenter d'un guide d'entretien mais de "personnaliser" nombre de questions grâce à un travail sur la revue de presse notamment.

³⁷⁹ Pierre BOURDIEU. "La mort saisit le vif". *Actes de la recherches en sciences sociales*, avril-mai 1980, p. 5.

³⁸⁰ Ce type de problématique est particulièrement présent dans deux ouvrages parus sur le sujet par ailleurs très riches en informations. Denis OLIVENNES. *L'affaire du sang contaminé : analyse d'un scandale*. Paris : notes de la fondation St Simon, 1992. Jean-Pierre SOULIER. *Transfusion et sida. Le droit à la vérité*. Paris : Frison Roche, 1992.

significatif de constater que tous quasiment éprouvaient le besoin de "bien se faire comprendre" et de parler d'un sujet dont ils avaient envie de parler comme pour se convaincre à travers l'échange que leur interprétation était la bonne et défendre leur travail.

La majeure partie de ces rencontres (quatorze "formelles") ont été effectuées de mars à juin. La plupart des enquêtés sont journalistes³⁸¹ (souvent spécialisés) : journalistes de télévision, appartenant à des hebdomadaires, à l'Agence France Presse, à la presse quotidienne nationale. Nous avons également rencontré un ancien conseiller de deux ministres de la santé concernés, l'avocat du Docteur Garretta³⁸², Bahman Habibi, ancien directeur scientifique du CNTS, un directeur adjoint d'un CTS de province, Francis Graeve, le président d'honneur de l'Association Française des hémophiles, Edmond-Luc Henry, hémophile contaminé souvent interviewé par les journalistes. L'ensemble des entretiens ont duré entre une heure trente et trois heures et se sont déroulés sur le lieu de travail de l'enquêté. Ils ont tous été retranscrits par écrit, à l'exception de celui avec un journaliste de l'AFP³⁸³ qui nous a interdit d'enregistrer et de prendre des notes durant la conversation. Enfin, nous avons eu quelques conversations téléphoniques ou informelles notamment avec le juge d'instruction, un ancien membre d'un CTS de province et divers "acteurs" souhaitant parfois conservé l'anonymat. Dans l'ensemble, les enquêtés ont accepté très facilement de répondre à nos questions³⁸⁴ même si quelques refus nous ont été opposés essentiellement par "manque de disponibilité" comme ce fut le cas pour un "journaliste d'investigation" de l'*Express*³⁸⁵.

³⁸¹ Nous les remercions d'avoir bien voulu nous aider en répondant à nos questions voire en acceptant de faire des remarques sur notre recherche de DEA.

³⁸² Nous souhaitions rencontrer le docteur Garretta mais son avocat nous a expliqué qu'à quelques semaines du procès, ce n'était pas un moment opportun.

³⁸³ Nous avons dû ainsi la rappeler pendant deux mois pour avoir un entretien à la fois parce qu'elle était prise par le temps mais aussi parce que elle faisait tout pour nous décourager étant très critique sur ce que pouvait dire les travaux universitaires portant sur le journalisme. Mais, pendant et après l'entretien, elle proposa au contraire de nous aider.

³⁸⁴ Nous tenons à tous les remercier pour leur disponibilité et leur amabilité.

³⁸⁵ Devant les changements de numéros de téléphone et les non réponses aux commissions laissées, nous avons également abandonné l'idée de rencontrer Jean-Péron Garvanoff.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- BECKER (H.S.). - *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance.* - Paris : Métailié, 1985.
- BERGER (Peter) et LUCKMANN (Thomas). - *La construction sociale de la réalité.* - Paris : Méridiens Klincksiek, 1989.
- BOURDIEU (Pierre). - *La distinction. Critique sociale du jugement.* - Paris : Minuit, 1979.
- BOURDIEU (Pierre). *Questions de sociologie.* - Paris : Minuit, 1984.
- BOURDIEU (Pierre). - *Choses dites.* - Paris : Minuit, 1987.
- BOURDIEU (Pierre) avec WACQUANT (Loïc J.D.). - *Réponses.* - Paris : Seuil, 1992.
- CASTERET (Anne-Marie). - *L'affaire du sang.* - Paris : La Découverte, 1992.
- CHAMPAGNE (Patrick), LENOIR (Rémi), MERLLIE (Dominique) et PINTO (Louis). - *Initiation à la pratique sociologique.* - Paris : Dunod, 1989.
- CHAMPAGNE (Patrick). - *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique.* - Paris : Minuit, 1990.
- EDELMAN (Murray). - *Pièces et règles du jeu politique.* - Paris : Seuil, 1991.
- FAVRE (Pierre) dir. - *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987).* - Paris : l'Harmattan, 1992.
- GREILSAMER (Laurent). - *Le procès du sang contaminé.* - Paris : Le Monde éditions, 1992.
- HENRY (Edmond-Luc). - *De l'hémophilie (en général) et du crime (en particulier).* - Paris : Le pré aux clercs, 1992.
- MASSENET Michel. - *La transmission administrative du sida.* - Paris : Albin Michel, 1992.
- OLIVENNES (Denis). - *L'affaire du sang contaminé. Analyse d'un scandale.* - Paris : notes de la Fondation Saint-Simon, 1992.
- POLLAK (Michaël). - *Les homosexuels et le sida. Sociologie d'une épidémie.* - Paris : Métailié, 1988.
- RIEDMATTEN (Louis-Armand) et ROBERTO (Jean). - *L'affaire du sang contaminé.* - Monaco : éditions du rocher, 1992.
- SOULIER (Jean-Pierre). - *Transfusion et sida. le droit à la vérité.* - Paris : Frison Roche, 1992.

Articles

- BASTIN (N.), STIEVENARD (J. -M.) et VINCHON (M.). - "Epilepsie et hémophilie". - *Revue française de sociologie*, XIII (4), octobre-décembre 1977, pp. 651-677.
- BOURDIEU (Pierre). - "La mort saisit le vif. Les relations entre l'histoire réifiée et l'histoire incorporée". - *Actes de la recherche en sciences sociales*, 32-33, avril-mai 1980, pp. 3-14.

BOURDIEU (Pierre). - "La production de la croyance. Contribution à une économie des biens symboliques". - *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81-82, mars 1990, pp. 3-43.

BOURDIEU (Pierre). - "Le champ littéraire". - *Actes de la recherche en sciences sociales*, 89, septembre 1991, pp. 4-46.

CHAMPAGNE (Patrick). - "La construction médiatique des "malaises sociaux", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 90, décembre 1991, pp. 64-75.

GARRIGOU (Alain). - "Le boss, la machine et le scandale. La chute de la maison médecin". - *Politix*, 1er trimestre 1992, pp. 7-35.

HEILBRON (Johan) et GOUDSMIT (Jaap). "A propos de la découverte du virus du sida. Mécanismes de concurrence et de défense dans un conflit scientifique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 69, septembre 1987, pp. 98-104.

LENOIR (Rémi). - "La notion d'accident du travail : un enjeu de luttes". - *Actes de la recherche en sciences sociales*, 32-33, avril-juin 1980, pp. 77-88.

POLLAK (Michaël). - "Constitution, diversification et échec de la généralisation d'une grande cause. Le cas de la lutte contre le sida". - *Politix*, 4ème trimestre 1991, pp. 80-90.

Rapports

HURIET (Claude). - *Rapport de la commission d'enquête sur le système transfusionnel français en vue de son éventuelle réforme*. - Paris : Sénat, juin 1992.

LUCAS (Michel). - *Transfusion sanguine et sida en 1985. Chronologie des faits et des décisions pour ce qui concerne les hémophiles*. - Paris : Inspection générale des affaires sociales, septembre 1991.

IGAS et IGSJ. - *Rapport d'enquête sur les collectes de sang en milieu pénitentiaire*. - Paris : IGAS et IGSJ, novembre 1992.